

RAPPORT ANNUEL 2017

HANDLING YOUR WORLD*



* La manutention de votre monde

MANITOU
GROUP

HANDLING YOUR WORLD*

Vocation du groupe Manitou, la manutention est aussi sa raison d'être et un véritable engagement vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ses savoir-faire et expertises lui permettent d'être au plus près de chaque besoin de manutention, quel que soit le pays, le terrain ou l'application.

En faisant du monde de chacun de ses clients, et par extension du monde entier, le terrain de ses activités, Manitou affirme résolument son leadership et sa volonté d'apporter des solutions et du service, en créant de la valeur pour ses clients.

SOMMAIRE

PROFIL DU GROUPE	4
CHIFFRE-CLÉS	6
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
ACTIONNARIAT ET VIE DU TITRE	9
COMITÉ EXÉCUTIF	10
PRIORITÉS STRATÉGIQUES	11
MODÈLE ÉCONOMIQUE & INNOVATION	12
RESSOURCES HUMAINES	14
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	16
DIVISIONS	18
MARCHÉS D'APPLICATIONS	24
RÉGIONS DE VENTE	28
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	31

RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR, LE GROUPE MANITOU APPORTE DES SOLUTIONS INNOVANTES DANS LE MONDE ENTIER.

Leader mondial de la manutention tout-terrain, le groupe conçoit, produit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

Les gammes de produits du groupe comprennent des télescopiques

tout-terrain fixes, rotatifs et de fort tonnage, des chariots à mât tout-terrain, semi-industriels et industriels, des tractopelles, des chargeuses compactes (skid-steers) sur roues et sur chenilles, des chargeuses articulées, des nacelles élévatrices de personnes, des chariots embarqués, des équipements de magasinage et des accessoires. Grâce à ses marques emblématiques, Manitou,

Gehl et Mustang et à son réseau de 1 500 concessionnaires dans le monde, le groupe propose les meilleures solutions en créant la plus grande valeur pour ses clients.

Avec un siège social en France, le groupe enregistre en 2017, un chiffre d'affaires d'1,6 milliard d'euros dans 140 pays, et emploie 3 900 collaborateurs résolument orientés vers la satisfaction client.

1972

Début de l'internationalisation du groupe.

1984

Introduction en Bourse.

1993

Commercialisation des premiers chariots télescopiques rotatifs MRT.

2006

Manitou passe la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

2010

Lancement des chargeuses articulées Gehl et Mustang.

1958

Naissance du chariot Manitou sur l'idée de Marcel Braud.

1981

Lancement du premier chariot télescopique Manitou.

1993

Lancement des nacelles élévatrices de personnes.

2004

Manitou célèbre le 200 000e chariot fabriqué et vendu dans le monde.

2008

Rachat de la société américaine Gehl Company.

2012

Accord croisé avec la société Yanmar pour la fabrication de mini-chargeuses et la distribution de mini-pelles.

78%

DU CHIFFRE
D'AFFAIRES À
L'INTERNATIONAL

CAPITAL DÉTENU À

64%

PAR LES FAMILLES
FONDATRICES

26

FILIALES

11

SITES DE
PRODUCTIONGROUPE CÔTÉ À LA
BOURSE DE PARIS

1,6 MD€

CA 2017

3 900

SALARIÉS DANS LE MONDE

3 MARQUES DISTRIBUÉES PAR 1 500
CONCESSIONNAIRES DANS 140 PAYS**2013**

Renforcement des partenariats Yanmar scellés par une entrée de la société Yanmar au capital du groupe, à hauteur de 6,26 %.

2016

Inauguration d'un site de production au Brésil.

2017

Acquisition Terex Equipment India (tractopelles et mini-chargeuses).

2017

Nomination de Marcel Braud comme Président d'Honneur, Fondateur du Manitou.

2017

Nomination de Jacqueline Himsworth comme Présidente du nouveau Conseil d'administration.

2014

Nomination de Michel Denis en tant que Directeur général.

2015

Célébration de la 500 000e machine vendue dans le monde.

2016

Lancement de la nouvelle gamme agricole MLT NewAg.

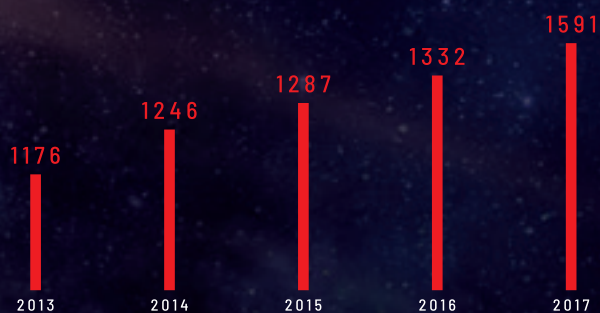
2017

Prise de participation majoritaire dans LiftRite (Distributeur en Australie).

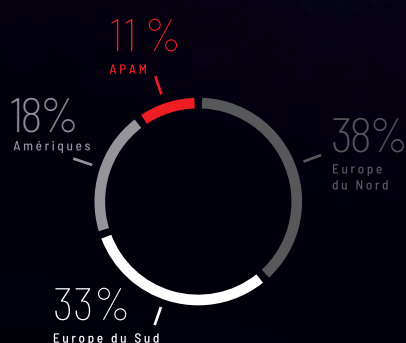
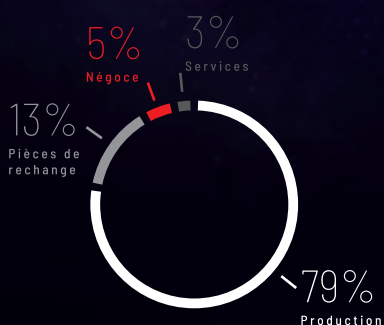
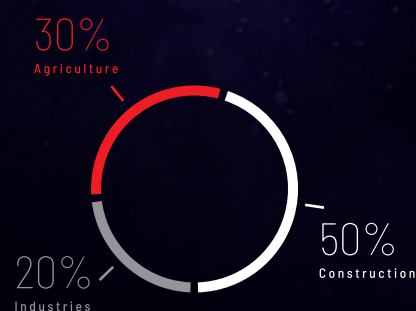
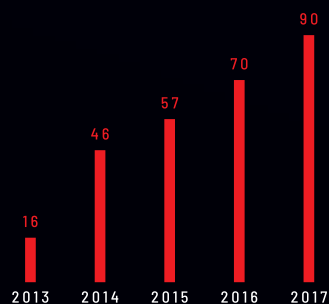
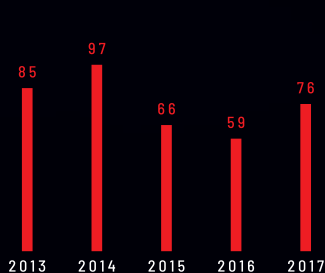
2017

Renouvellement du mandat de Michel Denis pour 4 ans (2018-2022).

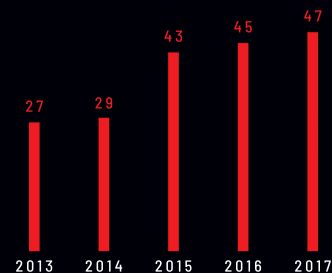
CHIFFRES CLÉS



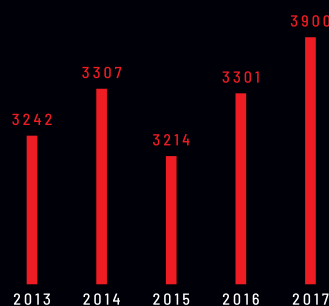
CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUERÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR NATURERÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR MARCHÉROP (EN M€)*
*RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

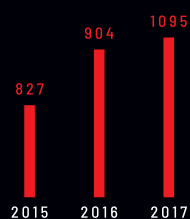
DETTE NETTE (EN M€)



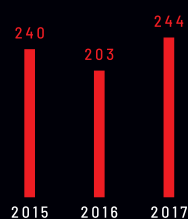
INVESTISSEMENTS (EN M€)

EFFECTIFS (EN NOMBRE
DE PERSONNES)

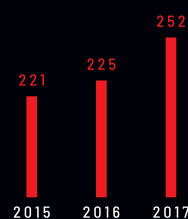
MHA



CEP



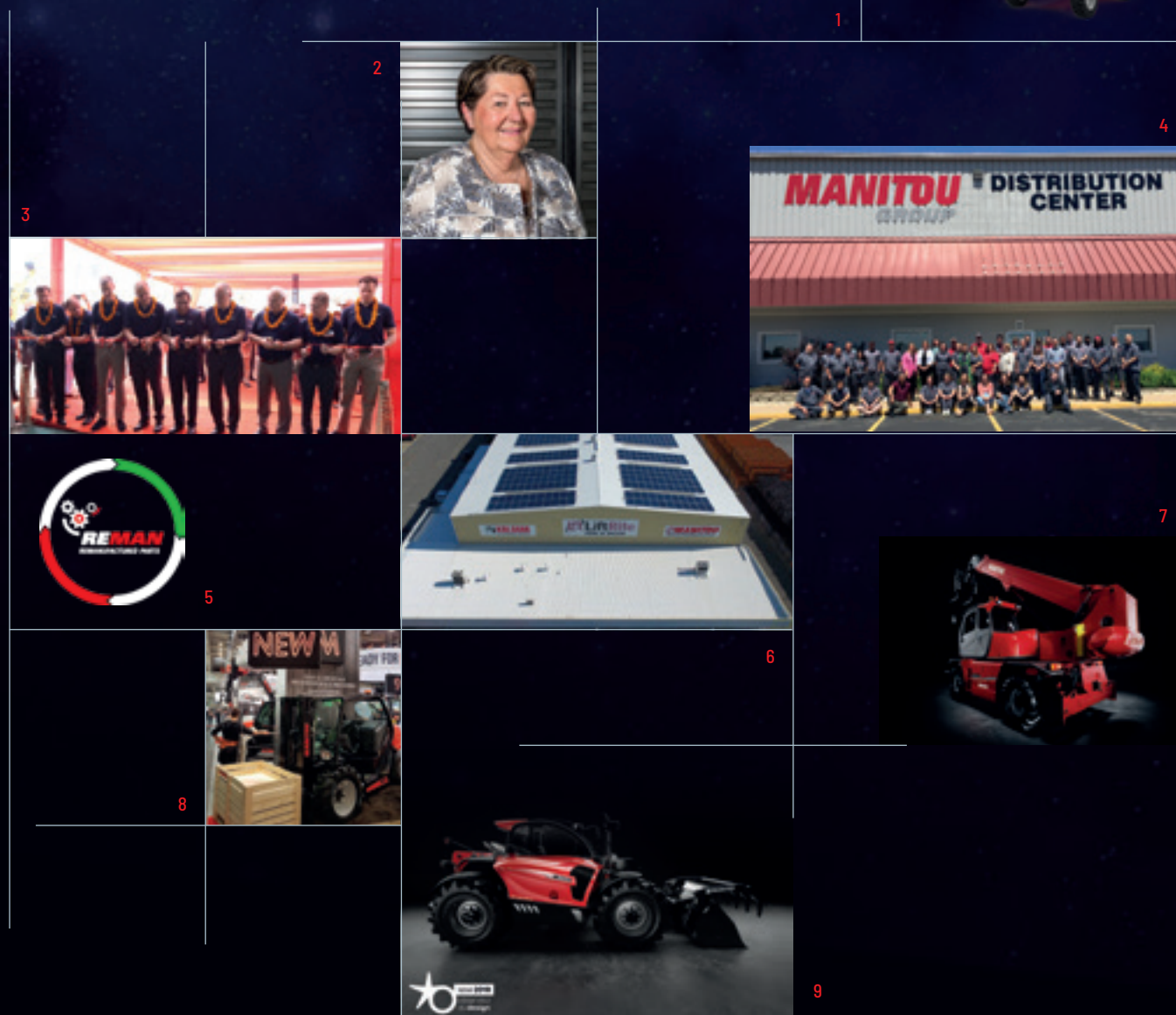
S&S



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION (EN M€)

TEMPS FORTS

2017



1 Lancement des nacelles élévatrices de personnes 220 TJ et 220 TJ+

2 Nomination de Jacqueline Himsforth comme Présidente du Conseil d'administration

3 Inauguration de la nouvelle entité Manitou Equipment India (MEI)

4 Intégration des équipes du centre de logistique à Belvidere IL, Etats-Unis

5 Nouvelle offre de pièces de rechange reconditionnées et certifiées REMAN

6 Acquisition du distributeur LiftRite en Australie

7 Lancement des nouveaux modèles MRT 3050 & 2470 sous forme de Keynote

8 Lancement du chariot élévateur tout-terrain MC 18

9 Prix Etoile du design pour la gamme NewAg

Lancement du site de pièces de rechange www.manitou-parts.com

Manitou Asia célèbre ses 25 ans

Manitou group 1^{ère} entreprise signataire du PREP*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En juin 2017, à l'issue de l'assemblée générale de Manitou BF, les Administrateurs m'ont nommée Présidente du Conseil d'administration, succédant ainsi à mon frère Marcel Braud. Une page se tourne, mais l'histoire continue. Le groupe Manitou peut compter sur ses équipes talentueuses, son réseau de concessionnaires experts, et tous ses clients qui font la force et la renommée de nos marques Manitou, Gehl et Mustang. Nous allons continuer ensemble à faire briller nos marques phares dans le monde entier.

Le Conseil d'administration et moi-même prenons les décisions pour permettre à Michel Denis et à son équipe d'offrir à nos clients les produits et services dont ils ont besoin à l'heure où les indicateurs sont au beau fixe sur nos trois marchés que sont l'agriculture, la construction et les industries.

2017 a été une année de belle croissance pour le groupe Manitou. De nouveaux produits ont été lancés et la forte hausse de nos commandes prouve que les clients ont reconnu et apprécié les innovations et améliorations apportées.

Les projets de développement du groupe ont été nombreux, parmi lesquels l'acquisition d'un site de production en Inde qui renforce notre présence dans les pays émergents avec des produits adaptés aux contraintes de ces marchés, et, avec une prise de participation majoritaire du concessionnaire LiftRite en Australie qui nous permet désormais de nous renforcer dans ce pays, notamment dans le secteur minier.

En 2018, nous relèverons les défis qui nous attendent en apportant tout notre soutien aux équipes pour assurer la satisfaction de nos clients et garder la confiance de nos actionnaires.



Jacqueline Himsworth

Présidente du Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1 Jacqueline Himsworth (Présidente)
- 2 Christopher Himsworth
- 3 Cécile Helme-Guizon
- 4 Émilie Braud-Fischel
- 5 Gordon Himsworth
- 6 Sébastien Braud
- 7 Marcel-Claude Braud
- 8 Dominique Bamas
- 9 Carole Lajous
- 10 Pierre-Henri Ricaud



ACTIONNARIAT ET VIE DU TITRE



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MANITOU
EN INDICE ET EN VOLUME DEPUIS LE 02.01.2017

● Volume ● Manitou ● Cac all-tradable

ANALYSTES SUIVANT LE TITRE MANITOU

Société Générale
Christophe Quarante

Gilbert Dupont
Stephen Benhamou

Portzamparc
Geoffrey Melchior

Oddo BHF
Emmanuel Matot

CM CIC Market Solutions
Ebrahim Homani

Natixis
Kathleen Gaillot

Kepler Cheuvreux
Charles-Louis Scotti

COURS DE L'ACTION EN €	2013	2014	2015	2016	2017
Plus haut	14,55	14,11	19,5	19,2	34,8
Plus bas	9,42	10,51	12,1	13,0	18,4
Dernier cours de l'année	13,80	12,20	14,1	18,7	30,5
Évolution sur l'année	+6,2%	-11,6%	+15,6%	+32,6%	+63,1%
Évolution du Cac Mid & Small sur l'année	+26,7%	+8,4%	+18,2%	+7,2%	+21,9%
Capitalisation boursière au 31.12 en millions d'euros	546	482	558	740	1 208
Nombre moyen de titres échangés au quotidien	17 524	12 267	13 567	19 784	16 517
Nombre d'actions échangées sur l'année	4 463 012	3 128 126	3 473 000	5 084 402	4 211 891
Nombre de titres au 31.12	39 548 949	39 548 949	39 551 949	39 557 449	39 621 538
Taux de rotation des actions	11,3%	7,9%	8,8%	12,9%	10,6%

L'ACTION MANITOU EST COTÉE SUR EURONEXT PARIS :

- EUROLIST compartiment A
- Code ISIN : FR0000038606

LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT :

Montant du capital au 31.12.2017 :
39 621 598 €

INDICES BOURSIERS :

CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE
CAC IND. ENGIN.
CAC INDUSTRIALS, CAC MID&SMALL
CAC SMALL
EN FAMILY BUSINESS, ENT PEA-PME 150

GESTION DE L'ACTION :

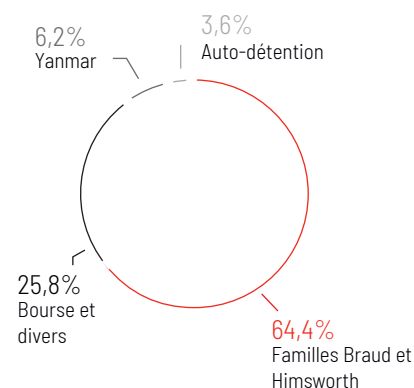
- **Etablissement chargé du service des titres**
Société Générale Securities Services

- **Contrat d'animation**
Portzamparc Société de Bourse SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE :

Hervé Rochet
Secrétaire Général - CFO

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES :



COMITÉ ÉXÉCUTIF

Michel Denis¹

Directeur général

Fernand Mira²

Président division MHA

Laurent Bonnaure⁵

EVP, Sales & Marketing

Maxime Deroch³

Président division S&S

Guillaume Rabel-Suquet⁶

EVP, Ressources Humaines

Richard L. Alton⁴

Président division CEP

Hervé Rochet⁷

Secrétaire Général - CFO



VISION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

2017, une année de développement pour le groupe Manitou, avec un chiffre d'affaires en croissance de 19% par rapport à 2016 et un carnet de commandes qui affiche à fin décembre un niveau historique et un renforcement de nos positions commerciales. Ces performances nous permettent d'atteindre avec un an d'avance, notre objectif de 6% de marge opérationnelle que nous nous étions fixés pour notre feuille de route 2014-2018. Par rapport à 2016, notre résultat opérationnel courant progresse de 35% et notre résultat net de 40%. La forte implication de nos équipes, l'innovation présente sur nos produits et services, l'adaptation de notre approche vis à vis des grands comptes et la qualité de service délivrée par notre réseau de distribution à travers le monde ont été les piliers de cette réussite.

En 2017, le groupe Manitou a renforcé ses parts de marché dans un contexte économique favorable, avec une croissance notable en Europe et aux Etats-Unis, et sur l'ensemble de nos secteurs d'activité.

- Dans le secteur de la construction la tendance favorable de 2016 s'est accélérée, avec notamment une demande plus forte des loueurs. Nous continuons à développer notre présence globale. Après avoir connu un succès incontestable en Europe, nous avons décidé de lancer notre gamme de nacelles aux Etats-Unis.
- Dans le secteur agricole, notre performance est aussi très positive, avec une confirmation du succès de la gamme NewAg présentée fin 2016, et le lancement de nouveaux modèles de chargeuses articulées et de chariots élévateurs tout-terrain.
- Enfin, dans le secteur industriel, le groupe Manitou poursuit le renforcement de sa performance. Fort du succès de sa gamme de chariot industriels électriques et thermiques depuis 2012, le groupe a également initié le lancement de l'ensemble de cette gamme en Amérique du Nord.

Notre développement s'est également appuyé sur la reprise d'une politique d'acquisitions à l'international. Tout d'abord en Inde, avec

l'achat de la société Terex Equipment India Private Ltd pour répondre aux besoins des pays émergents en solutions de terrassement et de manutention. Ensuite, en Australie, avec une prise de participation majoritaire de notre distributeur LiftRite, dans le but de renforcer la proximité avec nos clients du secteur minier.

D'un point de vue sociétal et environnemental, notre groupe continue à déployer sa politique RSE autour du plan "Elevation". Ce dernier, focalisé sur les enjeux fondamentaux de notre activité, vise à mobiliser les hommes et les femmes de Manitou, en partenariat avec l'ensemble de notre supply chain, afin de développer des solutions innovantes de manutention tout en réduisant leur impact sur l'environnement. Elle s'inscrit au cœur de notre ambition stratégique et participe pleinement à la création de valeur au sein du groupe. Initiée en 2012, cette démarche s'inscrit également depuis 2015 dans les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. En 2017, le groupe Manitou a réaffirmé son soutien au Pacte Mondial.

Aujourd'hui, notre carnet de commandes record et nos ambitions nous permettent d'envisager une croissance soutenue en 2018.

Par ailleurs, le groupe a redéfini ses objectifs à moyen terme avec une nouvelle feuille de route pour les années 2018 à 2022 focalisée sur : l'amélioration de notre engagement client à travers les continents, l'accroissement de notre portefeuille machines et services, la création de valeur et de performance grâce à l'innovation, la digitalisation et la transformation, ainsi que "l'élévation" de nos talents.

L'atteinte de ces objectifs nous permettra de renforcer notre leadership à travers une croissance durable.



Michel Denis
Directeur général



AMÉLIORER L'ENGAGEMENT CLIENT À TRAVERS LES CONTINENTS



CRÉER DE LA VALEUR ET DE LA PERFORMANCE GRÂCE À L'INNOVATION, LA DIGITALISATION ET LA TRANSFORMATION



ACCROÎTRE LE PORTEFEUILLE MACHINES ET SERVICES



PROMOUVOIR LES TALENTS

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR ALLER TOUJOURS PLUS LOIN

Fort d'un modèle économique basé sur des métiers créateurs de solutions, de services et de valeur pour le client, le groupe continue à asseoir sa notoriété et à déployer sa stratégie de façon **pragmatique et innovante**.



DESIGNER

L'innovation produits, clé de la réussite de la stratégie de développement

La recherche incessante de l'innovation et l'optimisation de ses achats permettent au groupe Manitou d'anticiper les exigences du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. Les matériels Manitou, Gehl, Mustang, Loc et les accessoires Edge disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels appréciés par l'ensemble des utilisateurs.



PRODUCTEUR

Un outil industriel performant, doté d'une grande flexibilité

Pour s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de ses différents marchés, le groupe Manitou a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses : le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles de structure (châssis, flèches et mâts), la flexibilité et la réactivité de sa supply chain et la mise en oeuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.



DISTRIBUTEUR

La solidité de réseaux de distributeurs indépendants

Depuis l'origine, le groupe Manitou s'est attaché à déployer des réseaux de proximité fiables et puissants : près de 1 500 concessionnaires et distributeurs, tous spécialisés dans le matériel de manutention, répartis dans 140 pays, partagent avec leur constructeur le même engagement. En proposant, via ses réseaux, une offre de services complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, le groupe répond à la demande de plus en plus prégnante de ses clients : un service personnalisé leur permettant d'optimiser l'utilisation de leurs matériels.

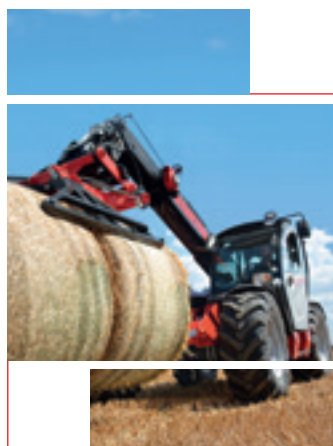


APPORTEUR DE SERVICE ET DE VALEUR

Tout au long de la vie du produit

L'attention du constructeur est focalisée sur l'écoute de ses clients, leur satisfaction et la recherche de la création de valeur. Le groupe Manitou conçoit ainsi les produits et les services les plus à même de répondre à leurs besoins et de les accompagner tout au long du cycle de vie du produit. Objectif : rechercher la meilleure performance, le plus grand confort d'utilisation et le plus haut niveau de fiabilité, jusqu'à la prise en compte de la maîtrise de la consommation de carburant et de la seconde vie du produit.

FOCUS INNOVATION



MHA

L'année 2017 a vu se confirmer le succès de la gamme télescopique NewAg avec plus de 3 000 commandes et une extension à désormais 12 modèles. La division MHA a également œuvré, grâce à une très forte implication de ses équipes, à la conception de nombreuses nouveautés. Une nouvelle nacelle élévatrice de 22 mètres de hauteur (220 TJ) a été présentée lors du salon APEX à Amsterdam, et deux chariots télescopiques rotatifs (MRT 2470 & MRT 3050) lors d'une présentation innovante sous forme de « Keynote » diffusée sur l'ensemble des supports digitaux du groupe dans le monde entier. Les autres gammes ont été renouvelées avec de nouveaux modèles à fort tonnage (MHT), des chariots embarqués quadri-directionnels, et un chariot élévateur tout-terrain (MC18), confortant le leadership du groupe pionnier sur ce segment. Ces produits innovants résultent d'un travail d'écoute approfondi des utilisateurs, qu'ils soient agriculteurs, constructeurs ou industriels. Perpétuer l'image de fiabilité de ses gammes constitue l'objectif principal du groupe Manitou.



S&S

Avec sa nouvelle application Easy MANAGER pour smartphones et tablettes, le groupe Manitou propose une solution connectée permettant d'accéder aux données clés de la machine en temps réel comme la consommation de carburant ou la température du moteur. Cet outil permet d'effectuer un diagnostic à distance de la machine et de la géolocaliser avant l'intervention d'un technicien, qui effectue ainsi une maintenance plus rapide. L'activité pièces de rechange évolue également en 2017 avec le lancement de la nouvelle offre Reman, dédiée au reconditionnement de pièces d'origine. En s'engageant dans une logique d'économie circulaire qui valorise les déchets, le groupe permet à ses utilisateurs de réduire le coût total de possession de leur machine avec des pièces sous garantie testées, vérifiées et reconditionnées. Aujourd'hui, 128 pièces de chariots télescopiques sont comprises dans cette offre. Déjà disponible en France, Allemagne, Italie et en Angleterre, l'offre sera proposée à d'autres pays européens en 2018.



CEP

Grâce à un nombre de lancements inégalés jusqu'alors, la division Compact Equipment Products a connu une activité record pour ses marques Gehl et Mustang. Parmi les nouveaux modèles commercialisés : des chargeurs télescopiques, excavateurs, chargeuses articulées, chargeurs compacts sur pneus et des chargeurs compacts sur chenilles dédiés au marché de la location. Avec l'intégration d'un site dédié aux modèles compacts en Inde, le groupe Manitou ajoute à son offre une gamme de tractopelles et étend sa production de chargeurs compacts sur pneus aux marchés émergents. L'ensemble des produits Gehl & Mustang sont pensés et dessinés en fonction des besoins de chaque client. Ils bénéficient des dernières technologies, faisant des machines CEP des produits innovants de très grande qualité à destination des marchés à forte croissance.

LE GROUPE MANITOU ÉLÉVATEUR DE TALENTS

RELEVER DES CHALLENGES

Le groupe Manitou est composé de femmes et d'hommes passionnés, animés par l'envie d'entreprendre et de conquérir de nouveaux marchés. Cet état d'esprit est au cœur de la culture d'entreprise et anime le sentiment d'appartenance des collaborateurs. Fondé sur la confiance, le management favorise l'innovation, l'expérimentation, le challenge et la prise

de responsabilités. Ce fonctionnement promeut constamment la diversité des équipes et le partage d'expériences qui en découle. Le groupe est engagé dans l'amélioration continue et dans le respect du développement durable. Les collaborateurs mettent à profit l'ensemble de leurs savoir-faire afin d'offrir aux utilisateurs la meilleure expérience client possible.

Manitou, c'est un groupe innovant, un environnement dynamisant, une mission engageante... Ces qualités sont portées par la marque employeur Manitou : « **Join the Up Movement !** ». Cette signature invite les candidats à postuler et les collaborateurs à participer à la dynamique de l'entreprise.

JOIN UP MOV



Un groupe leader avec une croissance dynamique



Une mission collective engageante en faveur de la performance durable



La liberté pour chacun d'exprimer ses talents

PROGRESSER EN ÉQUIPE

Manitou est aujourd'hui un groupe international s'appuyant sur un actionnariat familial qui lui garantit une vision à long terme et respectueuse de l'humain. Bienveillance, passion et performance sont les piliers de la forte culture de l'entreprise. Convaincu que la collaboration est un moteur aussi puissant que la compétition, le groupe Manitou encourage l'esprit d'équipe dans ses organisations.

Manitou recherche aussi l'épanouissement de ses collaborateurs en leur offrant des opportunités de développement stimulantes en France et à l'international. Ainsi, chacun a l'opportunité d'être en contact régulier avec des interlocuteurs partout dans le monde, d'intervenir sur des projets globaux et de voyager ou de s'expatrier. Enfin, le bien-être des équipes fait l'objet d'une veille attentive pour améliorer l'expérience collaborateur.



"WO'MEN BY MANITOU GROUP" :
UN RÉSEAU INTERNE POUR L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES



28

NATIONALITÉS
EN 2017



19%

DE FEMMES
EN 2017



700

RECRUTEMENTS EN 2017

IN THE MOVEMENT



Une culture de l'innovation
partagée par toutes les
organisations du groupe



Un environnement
agréable et convivial



Des parcours de carrières
stimulants, en France
et à l'international

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

En inscrivant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans chacune de ses actions, le groupe Manitou affirme clairement son ambition de porter le développement durable au cœur de sa stratégie et de sa gouvernance. Pour mieux anticiper et renforcer le lien avec ses parties prenantes, le groupe a à cœur de fournir à ses clients une manutention durable, de bâtir des partenariats avec ses fournisseurs et d'engager l'ensemble de ses collaborateurs dans cette dynamique vertueuse.

La démarche RSE du groupe Manitou, **le plan Elevation**, est portée directement par le Comité exécutif, avec le soutien fort du Conseil d'administration.

Depuis 2015, le groupe Manitou adhère aux 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU. Cette adhésion engage le groupe à intégrer chacun de ces principes dans sa stratégie, sa culture, ses opérations et dans les interactions avec ses parties prenantes.



CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES



PORTÉES PAR LES FEMMES &
LES HOMMES DU GROUPE MANITOU



EN PARTENARIAT ÉTROIT
AVEC LA SUPPLY CHAIN



La valeur des machines et des services du groupe Manitou réside dans la fonctionnalité apportée par leur utilisation : **ils facilitent, sécurisent, rendent plus productifs** et transforment les usages.

LES FAITS MARQUANTS DE 2017 DES ÉQUIPES ENGAGÉES DE LA CONCEPTION À LA FIN DE VIE D'UNE MACHINE



LA DIVISION **MHA**

MATERIAL HANDLING AND ACCESS



LA DIVISION MHA MATERIAL HANDLING AND ACCESS

M€
1 095

La division MHA conçoit, produit et met à disposition des gammes de télescopiques fixes, articulés et rotatifs, les télescopiques à fort tonnage, les nacelles élévatrices de personnes, tout-terrain, thermiques, électriques et bi-énergie mais aussi les chariots à mât tout-terrain, semi-industriels et industriels, les chariots embarqués et le matériel de magasinage. La division « **Material Handling & Access** » développe et fabrique ses produits sur les sites d'Ancenis, de Candé, de Laillé et de Beaupréau (France), de Castelfranco (Italie) et de Vinhedo (Brésil).

FOCUS 2017

L'année 2017 s'est avérée plus exigeante que planifiée et ce, dans tous les domaines. La fiabilité des processus sans cesse renforcée a permis de faire face et de poursuivre les améliorations organisationnelles et opérationnelles.

Les 4 orientations structurant la feuille de route MHA ont été déployées sous formes de projets et d'objectifs se traduisant par des réussites marquantes :

LE LEADERSHIP PRODUIT

L'AGILITÉ INDUSTRIELLE

LA FIERTÉ ET L'ENGAGEMENT

LA RENTABILITÉ ET LA PÉRENNITÉ

De nombreux lancements de produits ont ainsi été récompensés en 2017 : prix "Etoile du Design" en France pour la gamme agricole MLT NewAg, prix "Foglie d'oro" pour les MLT 840 et MLT 1040 au salon Fieragricola en Italie et le prix du meilleur chargeur télescopique en Espagne pour le MT 420 dédié à la construction.

En parallèle, l'agilité industrielle véritable leitmotiv des équipes, a permis de répondre aux demandes commerciales plus fortes que prévues. Cela a permis à la division MHA de livrer les commandes dans les délais impartis, avec un niveau requis de qualité, tout en étant plus compétitif sur un marché devenu très concurrentiel. Les efforts ont également été portés sur la sécurité et le bien-être des équipes, ainsi que sur l'éco-conception des produits.

En 2018, MHA sera de nouveau confronté à une demande toujours plus soutenue et devra donc piloter un programme d'adaptation dès le premier trimestre dans les domaines opérationnels suivants :

- sécurisation de la supply chain : capacitaire fournisseur, re-sourcing, approvisionnements & logistique pour l'ensemble des sites et toutes les gammes de produits,

- pilotage du Plan Produit avec le démarrage de nouveaux projets et mise à disposition de nouveaux modèles en collaboration avec les divisions CEP et S&S,
- programme de maîtrise des coûts industriels, en travaillant sur l'optimisation du sourcing des matières premières et composants auprès des fournisseurs,
- poursuite des investissements industriels destinés à accroître la performance globale, la flexibilité, la productivité et la sécurité des biens et des personnes.

LA DIVISION **CEP**

COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS



LA DIVISION CEP

COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS

M€
244

Regroupées dans une division « **Compact Equipment Products** », les activités liées à la conception et à la production des produits Gehl et Mustang sont déployées sur les sites américains du groupe (West Bend, Madison, Yankton, Waco et Belvidere). Présentes sur les 3 marchés du groupe, les principales gammes de produits de la division sont : des mini-chargeurs (skid-steers) Gehl et Mustang sur roues et sur chenilles, des mini-pelles, des tractopelles, des chargeuses compactes, des chargeuses articulées et des télescopiques pour le marché américain.

FOCUS 2017

La division CEP a renforcé sa présence mondiale en 2017 grâce à la conception, au développement et au lancement de 17 nouveaux modèles innovants sous les marques Manitou, Gehl et Mustang. Les équipes R&D et marketing ont travaillé étroitement avec leurs clients pour élargir l'offre de produits et ainsi faire de la division CEP une source de croissance plus forte pour le groupe Manitou, en capitalisant sur les secteurs de l'agriculture, de la construction, des industries, mais également les loueurs et les nouvelles opportunités qui se sont présentées.

Pour améliorer et renforcer l'expérience client globale des marques Gehl et Mustang, les pièces de rechange certifiées XPRT® sont aujourd'hui distribuées dans le monde entier. La division CEP s'est engagée à offrir des pièces et un service de qualité à destination de tous les utilisateurs tout au long du cycle de vie des machines.

En apportant une attention soutenue aux besoins de ses clients, la division CEP continuera d'assurer la commercialisation de produits et de services innovants pour toujours améliorer leur satisfaction. Elle sera également attentive aux opportunités de marché. L'utilisation de nouvelles technologies, les investissements et l'attention portée à l'amélioration de la supply chain où sont implantés les trois sites de production en Amérique du Nord, permettront de proposer des produits de grande qualité, compétitifs, et d'améliorer la productivité des utilisateurs dans le but de soutenir la croissance mondiale du groupe Manitou.

D'autres événements importants viennent appuyer ces objectifs de croissance, avec l'intégration des activités de Manitou Equipment India. Cette récente acquisition permet d'ores et déjà d'obtenir des baisses de coût, de diversifier l'offre de produits avec des tractopelles et de renforcer la proximité avec ses clients.

LA DIVISION **S & S**

SERVICES AND SOLUTIONS



LA DIVISION S&S SERVICES AND SOLUTIONS

M€
252

La division « **Services & Solutions** » a pour vocation de développer des offres toujours plus en adéquation avec les attentes de ses utilisateurs. En effet, au-delà des produits et de leur performance, le groupe Manitou inscrit dans sa stratégie le développement de solutions complètes de manutention pour ses clients. Pour cela, il associe un ensemble de services à chaque produit : pièces de rechange neuves ou reconditionnées, service après-vente, télématique embarquée (machines connectées), financement, contrats de garantie et d'extensions de garantie, contrats de location « rent to rent », contrats full services, reprise et revente de matériel d'occasion... Développées en partenariat avec ses concessionnaires, ces prestations permettent au groupe d'innover et de se différencier afin d'accentuer la proximité et la fidélisation de ses clients.

FOCUS 2017

Tout au long de l'année 2017, la division Services & Solutions a récolté les résultats des actions menées dans le cadre de la feuille de route mise en place depuis fin 2014.

Les parcs de machines en activité, (mesurés en cumulant les ventes des 10 dernières années) de nouveau en croissance, ont également permis à la division de voir son activité augmenter.

La croissance a été visible sur l'ensemble des régions et sur toutes les lignes de produits et de services. La fidélisation des clients a été renforcée dans le domaine des pièces de rechange, en particulier grâce à une efficacité opérationnelle en constante progression (taux de disponibilité, rapidité de livraison, prix adaptés, e-commerce, promotions).

La division S&S a continué d'œuvrer à la baisse du TCO ou coût total de possession avec une large offre de solutions adressée aux clients, notamment à travers des gammes de maintenance optimisées. Mais aussi et surtout grâce à la fiabilisation des gammes de produits (avec une baisse des coûts de garantie de plus de 20%) et à des actions visant à améliorer toujours plus la valeur résiduelle des machines.

Les offres de services associées aux machines seront également développées : extensions de garantie, machines connectées, contrats de service, location, occasion et remise en état.

L'année 2018 commence avec une nouvelle feuille de route et une accélération des projets, notamment ceux liés au digital et à l'exploitation des données.

MARCHÉS D'APPLICATIONS

En réponse aux besoins des utilisateurs, le groupe Manitou a développé une gamme de produits en phase avec les exigences de marchés aussi divers que **l'agriculture**, **la construction** ou de multiples **industries**. Au-delà des machines, l'offre Manitou repose également sur une très large gamme d'accessoires, qui augmentent la polyvalence de la machine et accroissent sa valeur pour l'utilisateur.





CONSTRUCTION

50%

DU CA 2017

CONSTRUIRELE MONDE D'AUJOURD'HUI
ET DE DEMAIN

AGRICULTURE

30%

DU CA 2017

ACCOMPAGNERLE TRAVAIL DES HOMMES
SUR TOUS LES TERRAINS

INDUSTRIES

20%

DU CA 2017

À CHAQUE INDUSTRIESA SOLUTION
DE MANUTENTION

MARCHÉS D'APPLICATIONS

Satisfaire les clients partout dans le monde, tout en créant pour eux de la valeur.





RÉGIONS DE VENTE



AMÉRIQUES

293 M€

CA 2017

APAM*

173 M€

CA 2017





EUROPE
DU NORD
602 M€
CA 2017

EUROPE
DU SUD
523 M€
CA 2017



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document de référence intègre le rapport financier annuel au 31 décembre 2017.

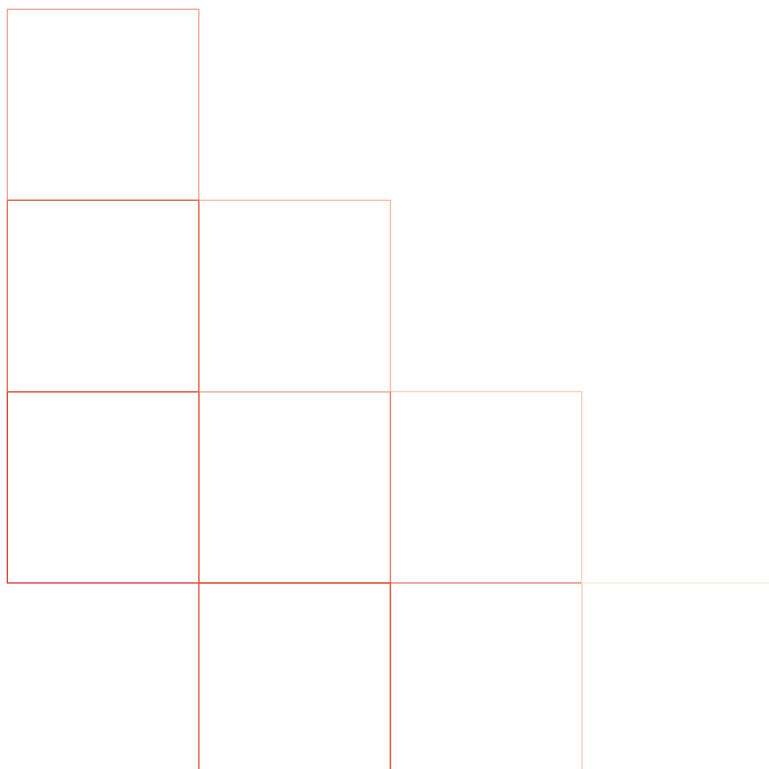
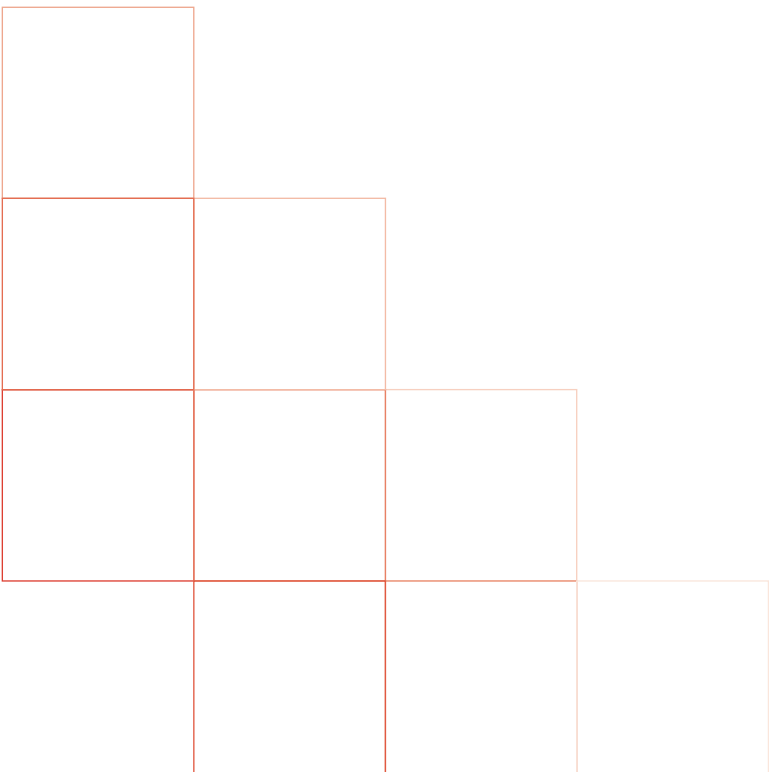


TABLE DES MATIÈRES

1. MANITOU ET LE GROUPE	5
1.1 CHIFFRES CLÉS	6
1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	7
1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.4 ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES	12
1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	14
2. RAPPORT DE GESTION	17
2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ	18
2.2 RÉSULTATS	21
2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT	25
2.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES	26
2.5 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	27
3. FACTEURS ET GESTION DES RISQUES	29
3.1 RISQUES FINANCIERS	30
3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS	35
3.3 AUTRES RISQUES	38
3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES	38
3.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	39
4. NOTRE ENGAGEMENT RSE	43
4.1 NOTRE VISION ET NOS ENGAGEMENTS	45
4.2 AXE 1 : UN GROUPE CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES	48
4.3 AXE 2 : DES SOLUTIONS PORTÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DU GROUPE MANITOU	52
4.4 AXE 3 : DES SOLUTIONS EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN	61
4.5 MESURER ET ÉVALUER LA PERFORMANCE	64
4.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	70
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	73
5.1 LA GOUVERNANCE EN 2017	74
5.2 LES ORGANES DE DIRECTION	83
5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	84
5.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	90
6. LES COMPTES	95
6.1 COMPTES CONSOLIDÉS	96
6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2017	133
6.3 COMPTES SOCIAUX	136
6.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2017	158
7. ANNEXES	163
7.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL	164
7.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	164
7.3 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	164
7.4 AUTRES INFORMATIONS SUR MANITOU BF	165
7.5 TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004	166
7.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) ET DU RAPPORT DE GESTION	169
7.7 GLOSSAIRE	170



1. MANITOU ET LE GROUPE

5

SOMMAIRE

1.1. CHIFFRES CLÉS	6
1.2. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	7
1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES	12
1.5. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	14

1.1. CHIFFRES CLÉS

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

	en millions d'euros (sauf effectifs)	2016	2017
Chiffre d'affaires		1 332	1 591
Résultat opérationnel courant		71	95
% du chiffre d'affaires		5,3%	6,0%
Résultat opérationnel		70	90
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		72	93
Résultat net – Part du groupe		43	60
Capitaux propres		512	531
Total de bilan		1 020	1 098
Dividende au titre de l'année N versé (ou proposé) en N+1 (en euros)*		0,43	0,62
Marge brute d'autofinancement		70	82
Dette nette**		59	76
Effectif total au 31.12		3 301	3 900

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale qui arrêtera les comptes de l'exercice 2017

** La notion de dette nette est définie au paragraphe 7.7 du présent document

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

Capitalisation boursière au 31 décembre 2017 : 1 208 M€

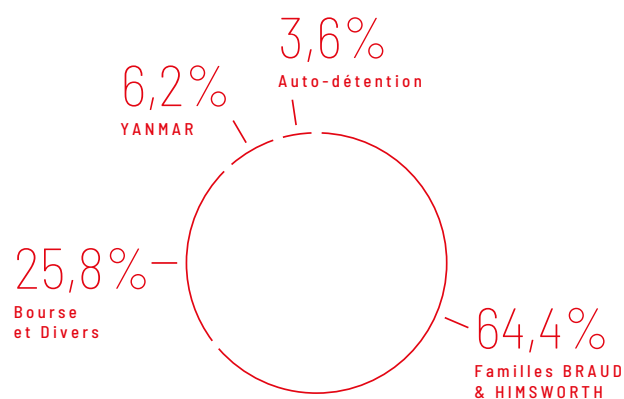
Cours de l'action au 31 décembre 2017 : 30,5 €

Nombre d'actions : 39 621 598

Indices de référence : CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE, CAC IND. ENGIN., CAC INDUSTRIALS, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, EN FAMILY BUSINESS, ENT PEA-PME 150

Eligible au SRD long-seulement (Service à Règlement Différé)

La répartition de l'actionnariat est précisée dans le chapitre 5.4 du présent document.



1.2. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

HISTORIQUE

1945 Création à Ancenis, Loire-Atlantique, des établissements "Braud Mécanique Générale".

1958 Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

Les années 70 Début de l'internationalisation du groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.

Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

Les années 80 Recentrage des activités du groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.

Implantation du groupe aux USA.

1981 Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

1984 Introduction au Second Marché de la société Manitou BF*.

1989 Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

Les années 90 Poursuite de l'internationalisation du groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

1995 Création à Ancenis d'une JV avec le groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe. Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

Les années 2000 Poursuite de l'internationalisation du groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde.

Célébration du 200 000^{ème} chariot Manitou.

2004 Signature avec Gehl Company aux États-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de Gehl.

2008 Lancement d'une offre publique de rachat de Gehl afin de renforcer la présence du groupe en Amérique du Nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires. Gehl devient filiale à 100% de Manitou BF à compter du 1^{er} novembre 2008.

Célébration des 50 ans du groupe Manitou.

2009 Crise économique entraînant une crise financière et une chute de 54% du chiffre d'affaires du groupe Manitou. Célébration des 150 ans de la marque Gehl.

2011 Fusion avec la holding SFERT dans le cadre du réaménagement du contrôle familial. Ouverture de filiales en Lettonie, au Brésil et en Inde.

2012 Fin du partenariat de distribution pour Toyota en France.

Lancement en France d'une nouvelle gamme de chariots industriels Manitou.

Signature d'un partenariat avec Yanmar en Amérique du Nord.

2013 Annonce de la fin du contrat d'assemblage de mâts pour Toyota France (TIE SA) à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Entrée de Yanmar au capital de Manitou à hauteur de 6,26% en remplacement de la Société Générale.

2014 Nomination de Michel Denis au poste de Directeur général.

2015 Le groupe Manitou adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, s'engageant ainsi à communiquer annuellement les actions menées et les résultats obtenus par rapport à la mise en œuvre des 10 principes du pacte (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, ...).

2016 Inauguration de la nouvelle filiale à Vinhedo au Brésil. Le groupe Manitou renforce sa présence en Amérique Latine avec une usine fabriquant des chariots télescopiques dédiés à la construction.

* La société est appelée indifféremment « Manitou » ou « Manitou BF » dans le présent document.

FAITS MARQUANTS 2017

Février Présentation de la nouvelle gamme de chariots télescopiques agricoles "NewAg" au Salon SIMA et lancement de la chargeuse articulée télescopique GEHL AL750T.

Lancement de la vente en ligne des "pièces rechange d'origine" Manitou pour la France.

Mars Le groupe Manitou reçoit le prix "Pépète à l'export" en direct sur BFM Business (célébration du savoir-faire français et récompense de la plus belle réussite à l'international).

Avril Nomination de Rick Alton, Président de CEP en remplacement de Dan Miller.

Mai Acquisition de Terex Equipment Private Limited en Inde, spécialisée dans la conception, fabrication et distribution de matériels de construction (tractopelles et mini-chargeurs). Manitou confirme ses ambitions sur le marché de la manutention en Inde et en Asie.

Juin Nomination de Madame Jacqueline Himsworth en tant que Présidente du Conseil d'administration de Manitou BF en remplacement de Monsieur Marcel Braud qui devient Président d'Honneur, fondateur du Manitou.

Manitou lance deux nouveaux produits dédiés au marché construction (MRT 3050 et MRT 2470) sous la forme d'une keynote, un événement 100% en "direct live" sur internet.

Manitou reçoit le prix Or de l'innovation lors de la 11^{ème} édition des Trophées des Achats le 19 Juin 2017 à Paris.

Intégration de la gestion des pièces de rechange pour le continent nord américain, initialement sous-traité, au sein des équipes Manitou Americas.

Juillet Prise de participation majoritaire dans la société Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) basée à Perth (Australie), concessionnaire des marques Manitou, Gehl, Kalmar et Kobelco.

Novembre Participation à Agritechnica, Hanovre. Présentation des nouveautés machines : chariot à mât tout terrain 1,8 T (MC18), chargeuse articulée MLA-T et chariot télescopique MLT730 et MLT961.

Livraison du nouveau "R&D test center". Ce bâtiment est dédié à la validation de la fiabilité des nouveaux produits développés par la division MHA.

Décembre Renouvellement du mandat de Directeur général de Michel Denis pour une période de 4 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2022 qui arrêtera les comptes 2021.

La gamme de chariots télescopiques agricoles "MLT NewAg" est récompensée par le prix de "l'Etoile du design made in France" 2018.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Manitou, leader mondial de la manutention, conçoit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

La structure opérationnelle du groupe est organisée autour de 3 divisions : 2 divisions produits et une division services.

- **La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) développe et assure la production de chariots télescopiques, chargeuses articulées, chariots à mât industriels et tout-terrain, chariots embarqués et nacelles élévatrices, de marque Manitou.
- **La division produits CEP** (Compact Equipment Products – matériel compact) assure le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.
- **La division S&S** (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités des services à la vente (offres de financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division élabore les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

L'ensemble de la distribution des produits et des services du groupe est animé par l'organisation commerciale et marketing, qui d'une part développe le réseau des partenaires commerciaux (concessionnaires) et d'autre part assure une approche directe auprès de grands comptes (groupes internationaux et loueurs). Le groupe est actif dans 140 pays.

DIVISION MHA – MANUTENTION ET NACELLES

La division MHA conçoit, assemble et distribue des chariots télescopiques (fixes, rotatifs, embarqués et de fort tonnage), des chariots à mât (tout terrain, semi-industriels et industriels ainsi qu'embarqués), des nacelles élévatrices de personnes et des équipements de magasinage.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES FIXES

D'une portée de 6 à 18 mètres avec une capacité de levage pouvant aller jusqu'à 6 tonnes, les chariots télescopiques fixes ont des applications aussi bien dans le domaine de la construction que dans l'agriculture.

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Dans le secteur de la construction, les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de déplacer ou d'élever efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires (benne, potence, treuil...) permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente. Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Cette gamme est constituée de chariots télescopiques de 6 à 10 mètres qui peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires (godet, mélangeuse, pince...) permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désilage, manipulation de balles de paille, reprise de vrac, etc.). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1 500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.



Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation et du « JSM », joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES ROTATIFS

Les chariots rotatifs permettent en toute simplicité, l'élévation de charges ou de personnes sur des hauteurs variant de 14 mètres à 32 mètres avec une capacité de charge jusqu'à 7 tonnes, soit le chariot avec la plus grande capacité de levage au monde.

La très large gamme d'accessoires disponibles et la rotation à 360° en font les machines les plus polyvalentes, pour tout chantier de construction y compris la réalisation d'ouvrages d'art.



CHARIOTS À FORT TONNAGE « PERFORMANCE »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc.

Ces machines équipées d'accessoires comme les pinces à pneus ou les pinces à vérins permettent la maintenance d'équipements lourds et volumineux.

Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de plus de 35 tonnes jusqu'à 14 mètres de hauteur.



NACELLES ÉLEVATRICES DE PERSONNES

Les nacelles conçues et commercialisées par le groupe sont à bras articulé, à bras télescopique ou à mât vertical. Elles permettent une hauteur de travail entre 8 et 28 mètres selon les modèles.

Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées « bienergy » équipées d'un moteur thermique et d'un moteur électrique permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont majoritairement commercialisées au travers de sociétés de location indépendantes régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.



Nacelle thermique tout terrain



Nacelle électrique

CHARIOTS À MÂT TOUT TERRAIN

Les chariots à mât tout terrain sont le produit idéal pour les applications en extérieur où stabilité et maniabilité sont indispensables. D'une capacité de 1,8 à 7 tonnes, ils sont conçus pour travailler sur tous les terrains.

Ces chariots tout terrain permettent de transporter des charges lourdes, longues ou volumineuses partout. Robustes et simples d'utilisation, ils sont à l'aise sur les terrains les plus accidentés



CHARIOTS À MÂT INDUSTRIELS ET SEMI-INDUSTRIELS

Manitou conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- **chariots à mât semi-industriels** pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés, etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,
- **chariots industriels thermiques**, conçus par Manitou et produits par un partenaire industriel, capables d'évoluer sur sol entièrement stabilisé, en extérieur,
- **chariots industriels électriques** acquis auprès d'un partenaire, pour des utilisations en intérieur.



CHARIOTS EMBARQUÉS

Les chariots « Manitransit » sont des chariots compacts, à flèche télescopique ou à mât, destinés à répondre au besoin de manutention des transporteurs.

Plus besoin d'attendre qu'un chariot se libère pour décharger la marchandise, le chariot directement embarqué sur le camion permet une autonomie totale et assure une prestation de manutention complète.



MATÉRIELS DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage, distribués sous les marques Loc et Manitou, sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques.



DIVISION CEP – ÉQUIPEMENTS COMPACTS

La division Compact Equipment Products conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CEP est commercialisé sous les marques Gehl et Mustang.

MINI-CHARGEURS À ROUES OU « SKIDSTEERS »

Les mini-chargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes, acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des mini-chargeurs sont principalement la construction et l'agriculture et marginalement les applications industrielles.



MINI-CHARGEURS À CHENILLES OU « TRACK LOADERS »

La division développe depuis 2011 une gamme de mini-chargeurs mus par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles. Ce type de matériel est principalement utilisé dans la construction et l'agriculture.



CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment Products est exclusivement composée de matériels simples et robustes, spécifiques et adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.



CHARGEUSES ARTICULÉES

Les chargeuses articulées conçues et assemblées par Manitou Americas sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge dans des espaces exigus. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de petite à moyenne capacité. Une nouvelle gamme de chargeuses à forte capacité a été présentée lors des salons en 2016.



MINI-PELLES

La division distribue une gamme de minipelles acquises auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel, plus tourné vers les applications de travaux publics, est un complément de gamme dans la division.



TRACTOPELLES

En 2017, Manitou a complété son offre avec une gamme de tractopelles issue de son usine indienne. Cette gamme est dédiée aux marchés asiatiques et adaptée aux usages du secteur de la construction pour ces pays.



DIVISION S&S – SERVICES ET SOLUTIONS

La division Services & Solutions a pour mission de développer toute une gamme de services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux ou concessionnaires pour faciliter l'acquisition, l'utilisation, l'entretien des machines et la revente des machines.

Elle distribue également des pièces de rechange et accessoires pour l'ensemble des marques du groupe auprès de tous les clients.

PIÈCES DE RECHANGE

La division dispose de 2 plateformes principales de stockage et d'expédition basées aux États-Unis et en France (surface de 16 400 et 30 000 m² respectivement), pour assurer l'acheminement des pièces dans les meilleurs délais vers ses clients. Pour les zones les plus éloignées de ces bases, certaines filiales de distribution du groupe sont aussi dotées de plateformes logistiques afin de permettre une plus grande réactivité.



ACCESSOIRES

Manitou développe une large gamme d'accessoires afin de multiplier les applications possibles pour ses machines.

Ces accessoires traditionnels ou sur mesure permettent de développer la polyvalence de nos machines qui est essentielle pour les clients.



FINANCEMENT

Le groupe Manitou propose des solutions de financement des ventes pour accompagner chaque client dans son développement.

Il s'est associé avec plusieurs partenaires financiers, pour développer une offre de financements classiques mais aussi une offre de financements locatifs sur mesure, offres assorties éventuellement d'une maintenance associée sur les matériels.

GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grands comptes, la division Services & Solutions gère en direct un parc de chariots industriels et autres machines mis en location-maintenance (contrat de « full service », location longue ou courte durée). Le groupe Manitou a aussi développé des solutions télématiques de gestion de flotte « easy manager » permettant de suivre les machines à distance.



EXTENSIONS DE GARANTIES / CONTRATS DE MAINTENANCE

Afin que les clients puissent se concentrer sur leurs activités sans se soucier des coûts de maintenance et réparation inhérents à l'exploitation des produits du groupe, la division Services & Solutions propose des contrats de maintenance et garanties pouvant aller jusqu'à 5 ans selon les produits.



FORMATION

La division Services & Solutions organise régulièrement des formations pour les concessionnaires, les techniciens des réseaux de distribution et les clients qui le souhaitent dans le but d'assurer un service et une maintenance de qualité homogène partout dans le monde.

Ces formations sont dispensées au sein des entités de production en France ou aux États-Unis mais aussi localement dans certaines filiales dans le but de permettre à nos réseaux d'être formés rapidement aux évolutions de nos matériels.

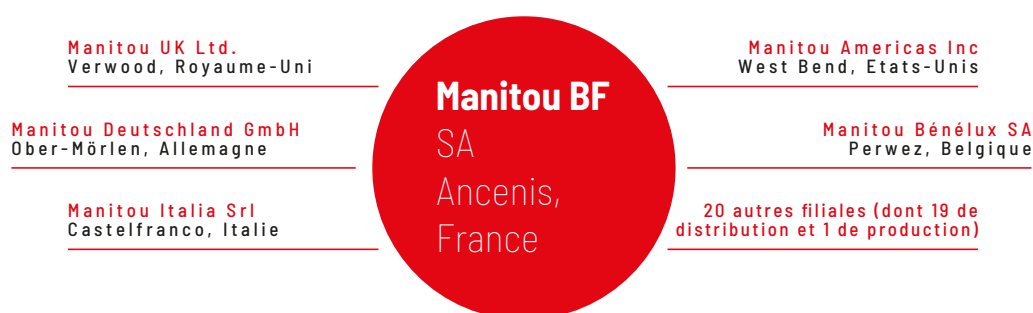
MATÉRIELS D'OCCASION

Le groupe Manitou à travers la division Services & Solutions propose également des matériels d'occasion destinés aux concessionnaires ou aux clients. La division dispose à cet effet d'une plateforme spécifique de reconditionnement et de vente pour alimenter les réseaux du groupe.

1.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES

1.4.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2017

La liste détaillée des filiales est disponible dans la note 33 de l'annexe des comptes consolidés.



1.4.2. PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

MANITOU AMERICAS

One Gehl Way

West Bend Wisconsin 53095 – États-Unis

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour les États-Unis et de la gamme Compact Equipment Products dans les pays non couverts par des filiales commerciales du groupe.

Conception et assemblage de matériels compacts. La société, dont le siège social est à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de trois établissements de production localisés à Yankton et Madison dans le South-Dakota et à Waco au Texas, ainsi que d'une plateforme de distribution de pièces de rechange à Belvidere dans l'Illinois.

en normes IFRS	2016	2016	2017	2017
Chiffre d'affaires	329,0 M\$	297,2 M€	365,7 M\$	323,7 M€
Résultat net	-1,7 M\$	-1,5 M€	3,7 M\$	3,3 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE		714		828

MANITOU ITALIA

Via Emilia – Cavazzona

41013 Castelfranco – Italie

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du groupe sur le territoire italien.

en normes IFRS	2016	2017
Chiffre d'affaires	212,3 M€	245,3 M€
Résultat net	5,6 M€	13,1 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	260	261

MANITOU UK LTD

Ebblake Industrial Estate

Verwood - Dorset BH 31 6BB - Royaume-Uni

Filiale à 99,4% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

en normes IFRS	2016	2016	2017	2017
Chiffre d'affaires	95,6 M€	116,7 M€	128,6 M€	146,7 M€
Résultat net	1,7 M€	2,1 M€	2,5 M€	2,8 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE		41		43

MANITOU DEUTSCHLAND GMBH

Diesel Strasse 34

61239 Ober Mörlen - Allemagne

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse auprès des concessionnaires et grands comptes. Gestion directe d'une concession en Allemagne.

en normes IFRS	2016	2017
Chiffre d'affaires	81,3 M€	101,3 M€
Résultat net	1,4 M€	1,6 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	34	36

MANITOU BENELUX SA

Rue des Andains 2

1360 Perwez - Belgique

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

en normes IFRS	2016	2017
Chiffre d'affaires	100,6 M€	116,2 M€
Résultat net	1,8 M€	2,1 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	21	23

1.5. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

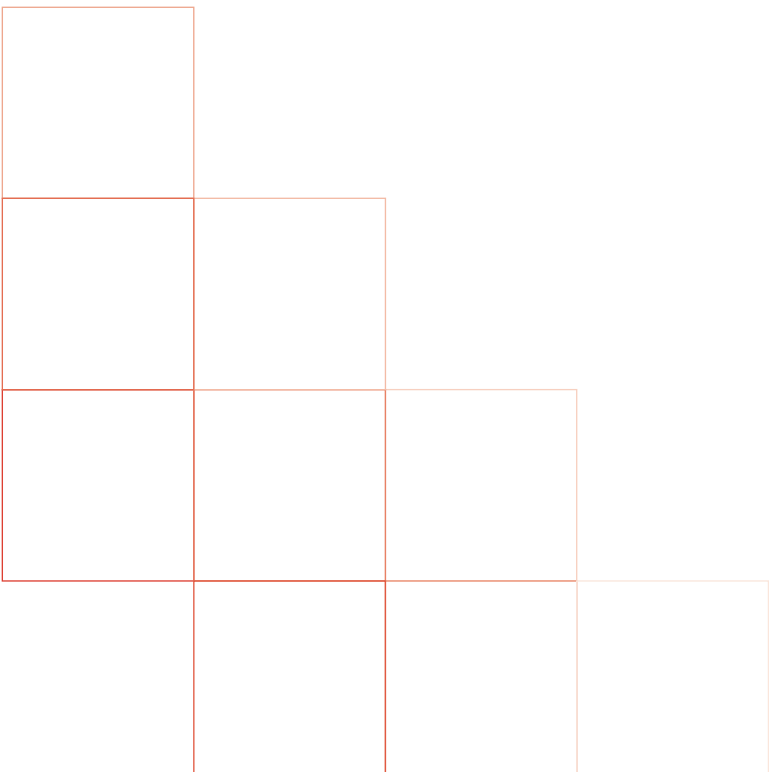
1.5.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXISTANTES

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	84 800	Siège du groupe et des divisions MHA et S&S, centre de recherche et d'assemblage de chariots télescopiques fixes.
	Ancenis, 44	30 000	Centre logistique de pièces de rechange.
	Candé, 49	9 500	Centre de recherche et de production de nacelles.
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts.
	Beaupréau, 49	2 200	Centre de recherche et production de matériels de magasinage.
	Beaupréau, 49	8 000	Centre de recherche et d'assemblage des chariots à mât et chariots embarqués.
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage.
Afrique du Sud	Johannesbourg	15 000	Bureaux, centre d'assemblage notamment des chariots de fort tonnage «Mining».
Royaume-Uni	Verwood	2 800	Bureaux, atelier de préparation et stockage.
États-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment Products.
	Madison, SD	24 000	Centre de production des mini-chargeurs.
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment Products.
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots à mât et de chariots embarqués et articulés.
Singapour	Singapour	3 900	Bureaux, atelier de préparation et stockage des pièces de rechange.

1.5.2. PRINCIPAUX BÂTIMENTS EN LOCATION

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
États-Unis	Belvidere, IL	16 400	Centre de pièces de rechange.
Brésil	São Paulo	3 500	Centre d'assemblage de chariots télescopiques pour le marché sud-américain, bureaux, centre de formation et centre de stockage.
Inde	Greater Noïda	14 500	Centre de production des tractopelles, bureaux.



2. RAPPORT DE GESTION

17

SOMMAIRE

2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ	18
2.2. RÉSULTATS	21
2.3. LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT	25
2.4. INFORMATIONS BOURSIÈRES	26
2.5. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	27

EN 2017,

Le groupe enregistre sur l'exercice, une très forte progression de son chiffre d'affaires de 19% pour atteindre 1 591 M€. Cette croissance est réalisée sur l'ensemble des territoires et l'ensemble des marchés, dans un contexte de reprise économique générale.

Le progression du chiffre d'affaires bénéficie également des croissances externes réalisées en 2017. Ainsi, le groupe a décidé d'étendre son empreinte industrielle en faisant l'acquisition d'un site de production en Inde (21,2 M€) et de développer sa présence commerciale en Australie (+5,3 M€). A périmètre constant, la croissance du groupe ressort à +17,5%.

La division MHA (matériels de manutention et nacelles) connaît une croissance de son chiffre d'affaires de 21,2% pour atteindre 1 095 M€ (1 094 M€ à périmètre constant). Les ventes de matériels télescopiques enregistrent la plus forte progression, dopées par le succès commercial des nouveaux modèles. Les ventes de nacelles continuent de se développer après une année 2016 record ;

elles bénéficient en partie d'une demande importante des sociétés de location, ayant su profiter de la prolongation du dispositif fiscal « Macron ».

Le chiffre d'affaires de la division CEP (matériels compacts) est en augmentation de 20,4% pour atteindre 244 M€ à périmètre courant et 10,3% soit 224 M€ à périmètre constant. Le rebond des activités de construction aux Etats Unis contribue au développement des ventes de chariots télescopiques. Les ventes de mini-chargeurs sont également en croissance, avec une accélération des ventes de mini-chargeurs à chenilles au détriment des mini-chargeurs à roues.

La division S&S (Services & Solutions) avec un chiffre d'affaires de 252 M€ progresse de 12% par rapport à 2016 à périmètre courant et 10% à périmètre constant. Le développement de la division est plus marqué sur les activités de services (location, occasions, extensions de garanties, formations) même si la performance annuelle en ventes de pièces et accessoires reste très bonne.

2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1.1. PERFORMANCE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires 2017 du groupe a progressé de 19% en comparaison avec l'exercice antérieur, croissance réalisée sur l'ensemble des zones géographiques :

L'Europe du Nord se développe fortement (+21%).

L'ensemble des pays de la zone connaît une croissance comprise entre 20% et 30% tirée par un secteur de la construction très dynamique. Seule la Scandinavie connaît une progression plus limitée, en raison d'une réorganisation du réseau de concessionnaires.

L'Europe du Sud croît de 18%.

Les ventes augmentent très fortement dans la zone ibérique sur l'ensemble des marchés adressés par le groupe. Les ventes en France bénéficient en partie de la prolongation du dispositif fiscal de suramortissement « Macron », notamment auprès des sociétés de location qui ont su profiter de l'avantage fiscal pour renouveler leur parc.

La zone APAM* enregistre une hausse de 35% de ses ventes, incluant l'impact lié aux croissances externes.

Hors évolution de périmètre, le chiffre d'affaires sur la zone ressort en évolution de 16%. Après une longue période de crise, les activités minières commencent à repartir aussi bien en Afrique australe qu'en Océanie ou sur le continent indien.

La zone Amériques est également en phase d'expansion à +11%.

Les ventes aux Etats-Unis et au Canada progressent de 9%, tirées par un secteur de construction en plein essor et le retour des commandes des grandes sociétés de location. La zone Amérique du Sud connaît une amélioration de l'économie argentine et un redémarrage progressif du Brésil. Le développement commercial sur l'Amérique Centrale se poursuit.

*Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

2.1.2. LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le groupe est organisé en 3 divisions produits et services qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.

Le groupe est propriétaire des marques Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

Chiffre d'affaires 2016					en M€ et % du total	Chiffre d'affaires 2017				
Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM *	TOTAL		Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM *	TOTAL
353,5	397,7	66,8	85,5	903,7	MHA	421,9	490,9	79,3	103,2	1 095,2
27%	30%	5%	6%	68%		27%	31%	5%	6%	69%
9,9	27,0	149,2	16,7	202,7	CEP	13,8	32,5	162,8	34,9	244,0
1%	2%	11%	1%	15%		1%	2%	10%	2%	15%
80,8	71,2	47,2	25,9	225,1	S&S	87	78,5	50,9	35,3	251,7
6%	5%	4%	2%	17%		5%	5%	3%	2%	16%
444,3	495,9	263,2	128,2	1 331,5	TOTAL	522,8	601,9	293,0	173,3	1 591
33%	37%	20%	10%	100%		33%	38%	18%	11%	100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen Orient

ÉVOLUTION À TAUX DE CHANGE ET PÉRIMÈTRE CONSTANT

	CA en M€ % vs CA 2016	CA 2016	Impact change	Variation de périmètre	Évolution hors change et variation de périmètre	CA 2017
MHA		904 +9%	-5 -1%	1 +0%	195 +22%	1 095 +21%
CEP		203 -15%	-3 -2%	20 +10%	24 +12%	244 +20%
S&S		225 +2%	0 0%	5 +2%	22 +10%	252 +12%
TOTAL		1 332 +3%	-8 -1%	26 +2%	241 +18%	1 591 +19%

ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION MANUTENTION ET NACELLES (MHA)

Le chiffre d'affaires de la division MHA a progressé sur l'exercice 2017 de 21% par rapport à 2016, soit +192 M€. La division représente 69% du chiffre d'affaires du groupe en 2017 contre 68% l'année précédente.

La division MHA voit son chiffre d'affaires augmenter sur l'ensemble de ses marchés (construction, agriculture, industries).

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION MHA EN EUROPE DU SUD

En Europe du Sud (421,9 M€, +19%), la division connaît une forte croissance dans le secteur de la construction, notamment sur la péninsule ibérique, et accroît ses parts de marché auprès des grandes sociétés de location, grâce aux faibles coûts de possession de ses produits (voir ch.4 – §4.2 Animer la démarche Reduce) et à la prolongation de l'avantage fiscal octroyé en France sur l'acquisition de biens d'équipements (loi Macron).

La division enregistre également un développement de ses ventes en matériels agricoles grâce à l'attractivité de sa nouvelle gamme « New Ag », qui a reçu le prix « Etoile du design » par l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI).

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION MHA EN EUROPE DU NORD

Le chiffre d'affaires sur la zone (490,9 M€) connaît une évolution de +23%, soit +93 M€.

Les tendances pour l'Europe du Nord sont similaires aux pays de l'Europe du Sud avec un climat économique très favorable aux affaires. L'ensemble des produits de la division connaît une progression relativement homogène.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION MHA SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

Le continent américain (79 M€) enregistre à nouveau une croissance à deux chiffres (+18%).

La gamme de machines télescopiques Manitou connaît un intérêt croissant en Amérique du Nord (+8%). La division développe également son réseau clients sur les matériels agricoles et sur les nacelles.

L'Amérique du Sud enregistre la plus belle progression de la zone (+50%), grâce aux réformes économiques amorcées en Argentine et au Brésil, et demeure un réservoir de croissance pour la division.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION MHA SUR LA RÉGION APAM

Le chiffre d'affaires sur la zone (103,2 M€) est en augmentation (+20,6%).

La division bénéficie du redémarrage des activités minières en Afrique du Sud et en Australie ainsi que du développement de la mécanisation dans les pays émergents (Inde, Indonésie, Malaisie,...).

L'ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS (CEP)

Le chiffre d'affaires de la division CEP ressort à 244 M€, en augmentation de 20,4%, soit +41 M€.

Cette progression tient compte de l'acquisition de Manitou Equipment India, producteur de matériels compacts, qui contribue au chiffre d'affaires de la division pour 2017 à hauteur de 19,5 M€ et de l'acquisition de la société Marpoll (LiftRite) qui contribue à hauteur de 1 M€. La croissance de la division à périmètre constant ressort à 11%.

L'activité de la division est sensible à l'évolution de la parité euro-dollar, compte tenu à la fois de l'importance du chiffre d'affaires réalisé sur le continent

américain (67%) et d'une production principalement nord-américaine, pénalisant la distribution en Europe.

La division représente 15% du chiffre d'affaires du groupe en 2017.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CEP SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires est de 162,8 M€, en progrès de +9%.

L'activité de la division en matériels télescopiques, après un fort repli sur l'exercice 2016, connaît un rebond de +38% lié à la reprise du marché de la construction et au développement des ventes auprès des sociétés nationales de location.

Les ventes de chargeuses à roues et de chargeuses articulées sont en repli du fait d'un contexte très concurrentiel et du changement d'usage au profit des chargeuses à chenilles.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CEP EN EUROPE DU SUD

La division a réalisé un chiffre d'affaires de 13,8 M€ en croissance de 40% par rapport à 2016.

L'Italie reste le 1er marché pour la distribution des chargeurs à roues et les ventes sur la péninsule ibérique connaissent une croissance remarquable.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CEP EN EUROPE DU NORD

Le chiffre d'affaires ressort à 32,5 M€ en 2017, soit une croissance de 21%.

La progression des ventes est réalisée à part égale sur la distribution de mini-chargeurs et sur celle des chargeuses articulées, soit un rééquilibrage des ventes de la division au profit des mini-chargeurs.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CEP SUR LA RÉGION APAM

Le chiffre d'affaires a doublé pour atteindre 34,9 M€.

Retraité des ventes de tractopelles et mini-chargeurs produits en Inde par la société Manitou Equipment India, acquise au printemps 2017, les ventes ressortent en léger recul de 4%.

Tandis que les ventes ont progressé en Afrique et Moyen-Orient, les marchés asiatique et australien ont reculé, pénalisés par l'appréciation du dollar sur la première partie de l'année.

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION SERVICES ET SOLUTIONS (S&S)

En 2017, le chiffre d'affaires de la division est en hausse de 11,8% à 251,7 M€ à périmètre courant et 9,7% à périmètre constant.

A périmètre constant, la croissance sur la distribution de pièces et accessoires atteint 8,6%, tandis que les activités de services progressent de 15,2%.

La division représente 16% du chiffre d'affaires du groupe en 2017.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION S&S EN EUROPE DU SUD

Premier marché de la division, l'Europe du Sud représente 35% du chiffre d'affaires de la division S&S, soit 87 M€.

Les activités de ventes de pièces et accessoires poursuivent leur croissance (+6%), principalement en Espagne, Portugal et Turquie.

Les activités de services progressent de 13% avec le développement d'activités de location et maintenance de matériels en Espagne et en France, où le groupe est propriétaire de concessions.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION S&S EN EUROPE DU NORD

L'activité en Europe du Nord est en hausse de 10,3% à 78,5 M€, soit 31% du chiffre d'affaires de la division.

L'Europe du Nord connaît la plus forte croissance du groupe sur la distribution de pièces et accessoires (+9%), grâce au dynamisme des marchés russe et Europe Centrale.

Les activités de services progressent de 27%.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION S&S SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

L'activité sur le continent est en croissance de 8% à 50,9 M€.

Les ventes de pièces et accessoires progressent de 7%, quand celles de services varient de +16%.

L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION S&S SUR LA RÉGION APAM

L'activité en Asie, Afrique, Moyen-Orient intègre les changements de périmètres avec une évolution de +36% à 35,3 M€.

A périmètre constant les ventes progressent de 17%, dont 19% sur les pièces et accessoires et 14% sur les activités de services.

2.1.3. LE CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION

La notion de carnet de commandes est définie au paragraphe 7.7 de ce document.

Du fait de son activité de services et un objectif de livraison à horizon très court sur les pièces et les accessoires, le carnet de commandes de la division S&S n'est pas un indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'activité futur. Seuls les carnets des divisions produits permettent d'apprécier les tendances sur nos marchés.

Le carnet de commandes se répartit par division de la façon suivante :

en M€	31.12.2016	30.06.2017	31.12.2017
MHA	316,8	427,3	587,2
CEP	27,5	78,6	121,7
TOTAL GROUPE	344,3	505,9	708,9

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes de la division MHA est en augmentation de 85% par rapport à l'année précédente, soit +270 M€ malgré un niveau de facturation très élevé sur le 4ème trimestre 2017. Le carnet de 587 M€ représente 6,5 mois de facturation sur la base du chiffre d'affaires 2017.

Le carnet de la division CEP atteint 122 M€ contre 28 M€ à fin décembre 2016. Il représente 6 mois de facturation sur la base du chiffre d'affaires 2017.

2.1.4. RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agriculture et des industries.

Le groupe connaît une croissance sur l'ensemble de ses secteurs, par rapport à 2016.

SUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, le chiffre d'affaires réalisé en 2017 représente 50% du chiffre d'affaires du groupe, soit 790 M€ contre 46% et 605 M€ en 2016.

SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe dans le secteur agricole représente 30% du chiffre d'affaires du groupe en 2017, soit 474 M€ contre 404 M€ en 2016.

DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, le groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, les mines, l'industrie du bois, l'industrie pétrolière et gazière, le retraitement de déchets, la transformation des matériaux et la logistique. Le chiffre d'affaires de ce secteur progresse en 2017 à 327 M€ contre 322 M€ en 2016. Il représente 20% du chiffre d'affaire du groupe.

2.1.5. POSITION CONCURRENTIELLE

Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants. Les principaux concurrents opèrent sur leurs secteurs respectifs depuis de nombreuses années.

Pour les divisions MHA et CEP, les principaux concurrents sont les suivants sur les marchés construction et agricole :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Ausa	Espagne	Non coté
Bobcat (groupe Doosan)	Corée du Sud	Coté
Caterpillar	Etats-Unis	Coté
Claas	Allemagne	Non coté
CNH Industrial	Etats-Unis	Coté
Dieci	Italie	Non coté
Genie (groupe Terex)	Etats-Unis	Coté
Haulotte	France	Coté
JCB	Grande Bretagne	Non coté
JLG (groupe OSHKOSH)	Etats-Unis	Coté
John Deere	Etats-Unis	Coté
Magni	Italie	Non coté
Merlo	Italie	Non coté

Pour la division MHA, les principaux concurrents sur le marché industriel sont :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Kion	Allemagne	Coté
Jungheinrich	Allemagne	Coté
Nacco	États-Unis	Coté
Toyota	Japon	Coté

2.2. RÉSULTATS

2.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en M€	2016	2017
Chiffre d'affaires		1 331,5	1 591,0
MARGE SUR COÛT DES VENTES		216,6	258,7
% du C.A.		16,3%	16,3%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		70,6	95,4
% du C.A.		5,3%	6,0%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		-1,0	-5,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		69,7	90,5
% du C.A.		5,2%	5,7%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		72,1	92,9
Résultat financier		-8,2	-5,4
Impôts		-20,9	-27,3
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		42,9	60,1

L'activité du groupe sur l'exercice 2017 connaît une croissance de 19% au niveau du chiffre d'affaires et de 48% sur les prises de commandes machines avec un carnet de commandes au 31 décembre 2017, plus de 2 fois supérieur à celui de l'exercice précédent. La progression des ventes est réalisée sur tous les territoires et tous les secteurs d'activité (construction, agriculture, industries) où le climat des affaires reste bien orienté.

Dans ce contexte de forte croissance d'activité, le groupe a su maintenir son niveau de marge à 16,3% malgré les pertes d'efficacité enregistrées à la suite de la montée en cadence de l'ensemble des sites de production, un effet de change négatif et une tension sur les prix d'achat des composants et matières premières.

Le groupe poursuit ses efforts en matière de R&D afin de renouveler ses gammes et proposer toujours plus d'innovations produits à ses clients (+2,5 M€). Les frais marketing et commerciaux ont également été accentués afin d'accompagner le développement de l'activité et chercher de nouveaux relais de croissance (+11,4 M€ inclus effet de change).

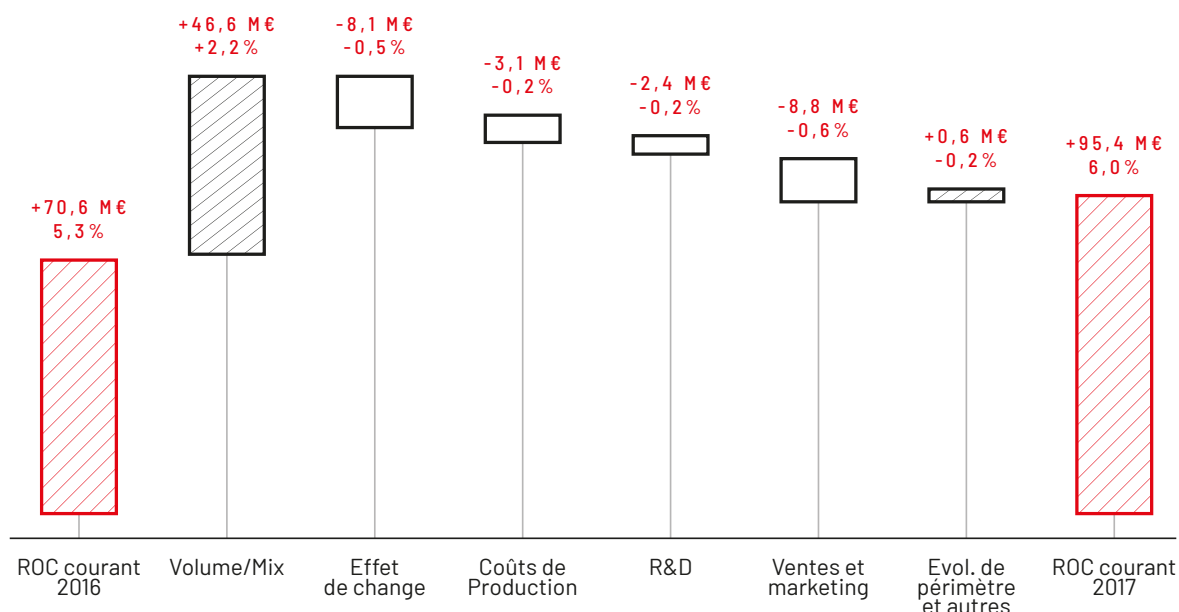
La progression maîtrisée des charges fixes, dans un contexte de forte activité, a permis une hausse du résultat opérationnel courant de 30% à 95,4 M€, soit 6,0% du chiffre d'affaires contre 5,3% en 2016.

Le groupe enregistre des charges non récurrentes pour 5,0 M€, qui incluent principalement des frais juridiques dans le cadre d'un contentieux portant sur la propriété intellectuelle et des charges relatives aux acquisitions de l'année.

Le résultat financier s'améliore de 2,7 M€ dont 1,2 M€ correspondant aux frais de renégociation enregistrés en 2016 pour le renouvellement et l'extension des maturités des lignes de crédit.

Le résultat net du groupe est arrêté à 60,1 M€, comparé à un résultat net de 42,9 M€ sur l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DU GROUPE ENTRE 2016 ET 2017



2.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR DIVISION

en M€	MHA	CEP	S&S	2016	MHA	CEP	S&S	2017
Chiffre d'affaires	903,7	202,7	225,1	1 331,5	1 095,2	244,0	251,7	1 591,0
MARGE SUR COÛT DES VENTES	139,7	21,1	55,8	216,6	163,4	29,6	65,7	258,7
% CA	15,5%	10,4%	24,8%	16,3%	14,9%	12,1%	26,1%	16,3%
RÉSULTAT OP. COURANT	62,3	-6,0	14,3	70,6	76,1	0,1	19,3	95,4
% CA	6,9%	-2,9%	6,3%	5,3%	6,9%	0,0%	7,7%	6,0%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-0,5	-0,2	-0,2	-1,0	-5,0	0,3	-0,3	-5,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	61,8	-6,2	14,1	69,7	71,1	0,3	19,0	90,5
% CA	6,8%	-3,1%	6,2%	5,2%	6,5%	0,1%	7,6%	5,7%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART MEE	61,3	-6,2	17,1	72,1	70,7	0,3	21,9	92,9

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION MHA (MATERIAL HANDLING & ACCESS)

La division MHA enregistre une progression de son chiffre d'affaires de 21% soit +191,5 M€ grâce au dynamisme de ses marchés, renforcé par le lancement de nouveaux produits.

La marge sur coût des ventes de la division progresse de 17% pour atteindre 163,4 M€, soit +23,7 M€ en comparaison avec l'exercice précédent. Néanmoins la marge en point de chiffre d'affaires se contracte à 14,9% contre 15,5% en 2016. Cette variation s'explique par l'évolution défavorable des taux de change, principalement sur la livre sterling et sur l'US dollar (impact de -0,9 point) et par les efforts mis en oeuvre pour organiser la production et la chaîne logistique afin de faire face aux fortes demandes.

Les charges consacrées à la recherche et à l'innovation sont en augmentation de 2,3 M€.

Les coûts de structure sont en hausse de seulement 7,7 M€ (+12%) dont 4,9 M€ de frais commerciaux pour accompagner le développement de la division, permettant malgré le fort impact de change de maintenir un résultat courant au niveau de celui de 2016 à 6,9%, soit +13,7 M€ en valeur pour atteindre 76,1 M€ et +22%.

Le résultat opérationnel de la division ressort à 71,1 M€ pour 61,8 M€, en croissance de 9,3 M€ par rapport à 2016, compte tenu de charges non récurrentes à hauteur de 5,0 M€ contre 0,5 M€ en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION CEP (COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS)

La division Compact Equipment Products réalise un chiffre d'affaires en hausse de 20% et 41,3 M€ par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 244,0 M€, inclus un impact favorable de +19,5 M€ correspondant à l'intégration de la société Manitou Equipment India.

La marge sur coût des ventes bénéficie à la fois de la forte accélération de la demande, aussi bien aux Etats-Unis qu'à l'export ainsi que d'un effet de change euro-dollar favorable aux exportations de marchandises produites en zone dollar vers la zone euro.

Elle ressort à 12,1% soit +1,7 points et +8,5 M€ par rapport à 2016, malgré la pression sur les matières premières qui a grevé le résultat (-0,6 point).

Les frais de R&D et les frais de structure de la division sur la période restent stables à périmètre constant, ce qui permet à la division de revenir à un résultat opérationnel courant à l'équilibre soit +0,1 M€ contre -6,0 M€ en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION S&S (SERVICES & SOLUTIONS)

La division Services & Solutions connaît une croissance de 12% de son chiffre d'affaires à 251,7 M€, soit +26,6 M€.

Les ventes de services, activité à forte rentabilité, progressent plus rapidement que les ventes de pièces et accessoires, elles représentent 17% du chiffre d'affaires contre 15% en 2016.

La marge sur coût des ventes de la division s'améliore ainsi de +1,3 points pour atteindre 26,1%.

Les frais de structure augmentent de 4,8 M€.

Le résultat opérationnel courant ressort en amélioration de +1,4 points à 19,3 M€, soit 7,7%.

2.2.3. STRUCTURE FINANCIÈRE

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors financement des ventes, compte tenu de la forte croissance de l'activité augmente de 7% à 433 M€ pour 405 M€ l'exercice précédent. Cette progression du besoin en fonds de roulement vient essentiellement du besoin en stocks de composants et en cours pour accompagner la montée en cadence des chaînes de production (+17 M€) et du stock de produits négoce (+6 M€).

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élèvent à 533 M€ contre 512 M€ au 31 décembre 2016. Ils représentent 49% du total du bilan contre 50% en 2016.

La dette nette du groupe augmente sensiblement à 76 M€ contre 59 M€ fin 2016, le niveau de gearing passant de 11% à 14%.

2.2.4. INVESTISSEMENTS

Le groupe a réalisé en 2017 des investissements à un niveau proche de 2016, 46,7 M€ contre 45,4 M€ en 2016.

Les investissements incorporels représentent 30% des investissements, soit 14,2 M€. Ils correspondent à des frais de développement sur de nouveaux produits ou technologies (7,6 M€) et aux investissements en solutions informatiques (6,6 M€).

Les investissements corporels représentent 70% des investissements dont 7% en bâtiments, 43% en équipements industriels et 20% en flottes de matériels, le groupe poursuivant sa stratégie de développement de service, dont des activités de location.



Flotte locative
 Corporels hors flotte locative
 Incorporels

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Frais de développement		10 787	7 593
Autres immobilisations incorporelles		4 534	6 561
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		15 322	14 153
Terrains		1 221	1 846
Constructions		4 066	1 360
Installations techniques, matériel et outillages		4 141	6 242
Flotte locative		6 946	9 368
Autres immobilisations corporelles hors flotte		7 927	7 341
Immobilisations corporelles en cours		5 763	6 365
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		30 064	32 522

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

A la date de dépôt du document de référence, il n'existe pas de projet engagé, unitairement significatif, autre que le remplacement de l'ERP pour les entités françaises du groupe, projet initié en 2017.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

Les principaux investissements à venir portent sur la poursuite de la modernisation d'installations industrielles, l'extension ou l'acquisition de bâtiments, le renouvellement de flottes locatives et la modernisation des systèmes d'information. Il n'existe, à la date de dépôt du document de référence, aucun projet d'investissement individuellement significatif.

2.2.5. FLUX DE TRÉSORERIE

La marge brute d'autofinancement augmente de 11,7 M€ à 82,0 M€ contre 70,3 M€ en 2016, résultat de l'amélioration continue de la rentabilité du groupe.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 36,2 M€, du fait notamment d'un niveau de stock en progression +45,6 M€ pour accompagner la forte accélération de la production et des demandes clients.

Cette variation est en partie compensée par une augmentation des dettes fournisseurs.

La trésorerie d'exploitation atteint 35,2 M€ contre 71,4 M€ en 2016.

Les flux d'investissements, 35,2 M€, restent à un niveau équivalent à 2016. Le groupe a par ailleurs procédé à la distribution de dividendes pour 16,4 M€.

Ainsi au 31 décembre 2017, la trésorerie ressort à 34,1 M€ pour 49,2 M€ en trésorerie d'ouverture.

2.2.6. LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

Le chiffre d'affaires de Manitou BF connaît une progression de +23% à 1165 M€ pour 951 M€ en 2016, tirée par la forte accélération des ventes de chariots télescopiques.

D'un point de vue géographique, l'Europe du Sud et la zone APAM (Asie Pacifique Moyen-Orient) connaissent la plus forte accélération même si les zones Europe du Nord et Amériques sont également en expansion, toutes les zones connaissant une croissance à 2 chiffres.

LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

Pour 2017, le résultat d'exploitation s'établit à 45,7 M€ en hausse de 18% par rapport à l'année précédente.

L'effet favorable de la forte hausse de l'activité est effacé par une pression importante sur les marges en raison du renchérissement des matières premières qui ne peut être compensé immédiatement par la hausse des prix de ventes, du fait de l'importance du carnet de commandes.

La montée rapide des cadences de production a nécessité des réorganisations qui ont pénalisé la rentabilité de l'exercice.

Le résultat financier est en diminution de 13 M€, impacté par un ajustement de la valorisation des titres de participation de -8 M€ (effet USD principalement) tandis que l'ajustement en 2016 était favorable, +10 M€, alors que les dividendes reçus représentent une variation favorable de 2 M€ tout comme les gains de change nets, +2 M€.

Le résultat exceptionnel baisse de 3,9 M€, pour atteindre 1,9 M€, l'année 2016 ayant bénéficié d'une reprise de provision sur les titres autodétenus.

La charge d'impôt, malgré un résultat imposable 2017 en recul, est en augmentation, du fait de la fin de l'apurement des déficits fiscaux à fin 2016 et de l'impact net négatif lié à la taxe exceptionnelle (15% de l'impôt) décidée par le gouvernement français en décembre 2017.

Le résultat net ressort à 38 M€ contre 54 M€ en 2016.

DONNÉES EN NORMES IFRS

Les agrégats principaux de Manitou BF en normes IFRS sont un chiffre d'affaires de 1139 M€, un résultat opérationnel courant de 55 M€ et un résultat net de 44 M€.

2.2.7. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou en France.

En 2017, l'entité a réalisé une production financière de 53,7 M€. Le résultat net ressort à 2,4 M€, mis en équivalence pour 1,2 M€.

MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits du groupe Manitou au Royaume-Uni ainsi que des solutions de financement des stocks des concessionnaires. La production financière moyen terme a atteint 65,7 M€ en 2017. Le résultat net après impôt de 3,4 M€ a été mis en équivalence à hauteur de 1,7 M€ dans les comptes du groupe.

2.2.8. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2017

CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 581 150 euros, correspondant à des loyers et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2017 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial

Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2016.

L'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de Manitou Finance Ltd., de Manitou Finance France SAS et Hangzhou Manitou Machinery Equipment qui sont mises en équivalence.

UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 3,3 M€. Ce produit d'impôt a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, le solde des factures reçues, échues et non réglées à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tranches de retard de paiement	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	TOTAL 1 jour et plus
Nombre de factures concernées (A)	-					3 827
Montant total des factures concernées HT (M€)	-	6,4	1,8	1,2	3,4	12,8
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	0,65%	0,18%	0,12%	0,35%	1,30%
FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						1 237
Montant total des factures exclues (M€)						0,9

Le délai de paiement utilisé pour ces calculs est le délai contractuel. Il est basé sur les délais légaux qui peuvent être plus courts pour certains fournisseurs (45 jours fin de mois pour les marchandises hors import, 30 jours pour les transporteurs et certains prestataires, et inférieurs à 30 jours pour certains prestataires).

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, le solde des factures émises, non réglées dont le terme est échu auprès de nos clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tranches de retard de paiement (a)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	TOTAL 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	-					7 786
Montant total des factures concernées HT (M€)	-	11,5	2,8	0,1	0	14,4
Pourcentage total du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	1,01%	0,25%	0,01%	-0,01%	1,26%
FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0

Les délais de paiement utilisés pour ces calculs sont pour la France les délais légaux au maximum voire plus courts pour certains clients (45 jours fin de mois). Pour les exportations, les délais varient en fonction des zones géographiques.

2.3. LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

En conformité avec sa stratégie, le groupe continue d'investir dans l'innovation, l'amélioration de ses produits et l'introduction de nouveaux modèles. Les équipes de développement sont réparties dans six bureaux d'études et représentent 7% des effectifs du groupe. Les principaux axes R&D sont l'innovation technique, le développement de nouveaux produits, services et concepts ainsi que l'évolution des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

En 2017, le groupe Manitou a poursuivi le déploiement d'innovations tournées vers un meilleur confort utilisateur, une réduction de l'impact des machines sur l'environnement ou vers l'amélioration des performances, avec notamment le déploiement d'un nouvel outil de diagnostic connecté (iV, interactive View) qui permet une amélioration de l'expérience utilisateur. Cet outil est important pour l'évolution de notre offre de service actuelle et future.

Les matériels conçus et distribués par le groupe sont soumis à diverses normes réglementaires portant sur les émissions polluantes, le bruit, la visibilité, la sécurité, la compatibilité électromagnétique, l'environnement... Les changements de normes font partie des contraintes habituelles de Manitou et de ses concurrents. Les échéanciers correspondants sont connus plusieurs années à l'avance.

Ainsi, en 2017, le groupe Manitou a adapté ses machines à la directive européenne « Tracteur », qui autorise notamment les véhicules agricoles à rouler à 40 Km/h sur route. Cette directive a imposé des évolutions techniques importantes sur les machines agricoles (freinage, direction, visibilité...).

Pour les années futures, la principale évolution réglementaire à venir est la norme européenne Stage V. Elle succédera à la norme Stage IV à partir de 2019 et 2020 en fonction de la puissance des moteurs. Cette norme impose une nouvelle diminution des émissions polluantes et instaure la surveillance du nombre de particules émises. Cette évolution aura pour conséquence le développement de l'installation de filtres à particules et une hausse du prix des moteurs.

Le passage à la norme Stage V est assoupli par la possibilité de faire du pré-stockage de moteurs. En effet, les constructeurs seront autorisés à vendre leur stock de moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la norme. Ils pourront être utilisés à la fabrication des machines dans un délai de 18 mois suivant la date d'application de Stage V. Les constructeurs auront un délai supplémentaire de six mois pour vendre les stocks de ces machines fabriquées avec ces moteurs d'ancienne génération.

ÉVOLUTION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice	2016		2017	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Frais capitalisés	10,3	0,8%	7,7	0,5%
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	18,3	1,4%	20,8	1,3%
TOTAL	28,6	2,2%	28,5	1,8%

Le groupe a maintenu ses dépenses de recherche et développement afin de poursuivre le plan produits défini et satisfaire aux évolutions normatives de ses produits.

NOUVEAUX PRODUITS

Le groupe poursuit le renouvellement de ses gammes de produits afin d'y intégrer les évolutions normatives requises ainsi que des améliorations substantielles pour ses utilisateurs.

En 2017, l'année a été marquée par le lancement de la nouvelle gamme à destination du marché agricole (New Ag) et le renouvellement de la gamme des chariots à mât.

L'innovation au sein de Manitou vise à offrir de nouvelles solutions pour les machines, les accessoires et les services associés et à réduire le coût de fonctionnement des machines, tout en améliorant leur performance.

Elle est conduite à partir :

- d'études permettant de mieux comprendre et maîtriser les évolutions technologiques qui touchent les métiers du groupe,
- d'une veille permanente sur les évolutions technologiques réalisées dans des secteurs d'activité périphériques (automobile, etc.),
- de collaborations étroites établies avec des fournisseurs ou des institutions qui développent des solutions technologiques innovantes.

Elle s'attache par ailleurs à répondre aux besoins des trois types de clients que peut servir une machine :

- le propriétaire qui en attend de la performance et un retour sur investissement,
- l'utilisateur, le conducteur, qui en attend de la sécurité, de l'ergonomie et une facilité d'utilisation,
- la personne en charge de sa maintenance qui en attend de la fiabilité et un niveau de service associé élevé.

INFORMATION SUR LES BREVETS ET LICENCES

Le groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice 2017 s'élève à 77. Par ailleurs 7 demandes de brevets ont été déposées en 2017.

Aucun brevet n'est individuellement stratégique pour le groupe. Ceci n'entraîne donc pas de dépendance notoire.

2.4. INFORMATIONS BOURSIÈRES

COTATION DE L'ACTION MANITOU

L'action Manitou est cotée depuis le 24 avril 1984. L'action Manitou est cotée sur le compartiment A du marché Euronext Paris.

CODE ET TICKERS DE L'ACTION

Code ISIN : FR0000038606
MNO : MTU
Code REUTERS : MANP.PA
Code BLOOMBERG : MTU.FP

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé) long seulement.

Éligibilité de l'action Manitou au PEA-PME.

INDICES

CAC ALL SHARES

CAC ALL-TRADABLE

CAC IND. ENGIN.

CAC INDUSTRIALS

CAC MID&SMALL

CAC SMALL

EN FAMILY BUSINESS

ENT PEA-PME 150

2.4.1. ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2016	888 558	16,5	13,2	16,5	652
Février	280 209	16,6	13,0	15,4	607
Mars	174 031	16,1	14,5	15,1	598
Avril	179 522	15,2	14,1	15,2	600
Mai	100 298	15,8	14,9	15,8	623
Juin	268 866	16,0	13,3	13,8	546
Juillet	1 504 973	15,2	13,6	14,6	575
Août	156 774	16,2	14,2	16,0	632
Septembre	190 950	16,0	14,8	15,5	613
Octobre	315 025	16,5	14,9	16,5	651
Novembre	352 257	17,0	15,2	16,5	653
Décembre	672 939	19,2	16,3	18,7	740
TOTAL/ + HAUT/ + BAS	5 084 402	19,2	13,0		

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2017	525 639	21,5	18,4	21,2	837
Février	333 820	22,4	20,1	20,9	827
Mars	475 970	24,5	21,0	24,5	969
Avril	425 457	29,7	23,9	29,0	1149
Mai	434 260	31,5	25,7	28,6	1132
Juin	366 418	29,2	27,1	27,3	1082
Juillet	232 031	29,7	27,2	29,7	1175
Août	195 022	31,5	27,4	27,6	1094
Septembre	258 172	32,9	27,5	31,8	1258
Octobre	378 329	34,8	31,6	34,0	1347
Novembre	361 135	34,0	27,3	31,4	1244
Décembre	225 638	32,7	29,9	30,5	1208
TOTAL/ + HAUT/ + BAS	4 211 891	34,8	18,4		

Source : Euronext

2.5. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

2.5.1. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Néant

2.5.2. PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2018

Le groupe Manitou anticipe une progression du chiffre d'affaires à taux de change constant de plus de 10% et une amélioration du résultat opérationnel courant de l'ordre de 50 points de base, soit aux environs de 6,5% du chiffre d'affaires.

NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE 2018-2022

Manitou se donne comme objectif de réaliser une croissance de son chiffre d'affaires plus forte que les dynamiques de marchés à travers un élargissement de sa présence géographique, un élargissement de ses gammes produits et le renforcement de son innovation.

Dans ce cadre, les priorités stratégiques seront :

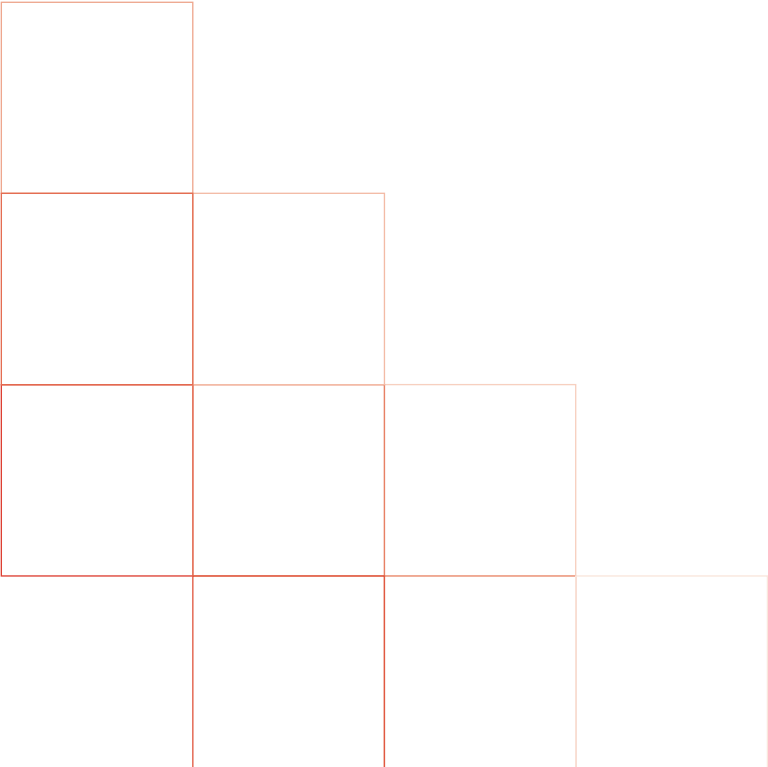
- D'améliorer notre engagement client à travers les continents, notamment en Amérique du Nord,

- D'accroître notre portefeuille machines et services, notamment dans les équipements compacts,

- De créer de la valeur et de la performance grâce à l'innovation, la digitalisation et la transformation, notamment en utilisant la RSE comme moteur de transformation,

- D'élever nos talents, notamment en promouvant et maximisant l'expérience collaborateurs.

Sur la base de ces éléments, le groupe Manitou se donne pour objectif de réaliser en 2022 un résultat opérationnel courant supérieur à 8% du chiffre d'affaires.



3. FACTEURS ET GESTION DES RISQUES

29

SOMMAIRE

3.1. RISQUES FINANCIERS	30
3.2. RISQUES OPÉRATIONNELS	35
3.3. AUTRES RISQUES	38
3.4. LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES	38
3.5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	39

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

3.1. RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction financière de la société mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du groupe sont gérées par la Direction financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières. La note 9 de l'annexe des comptes consolidés se réfère au présent paragraphe sur les risques financiers.

3.1.1. RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE FINANCEMENT

Difficulté ou impossibilité partielle ou totale de renouveler des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements. Le risque de financement pourrait avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiements, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Impossibilité de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère où les besoins de financement du groupe sont financés.

Les besoins en financement du groupe sont assurés d'une part au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découverts bancaires) et d'autre part au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification.

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2017 le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 186 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 62 M€.

La dette nette* s'élève à 76 M€ au 31 décembre 2017.

CONVENTION DE CRÉDIT DE DÉCEMBRE 2016

En 2016, la société Manitou BF a aménagé et étendu son principal contrat de financement pour une période de 5 ans, auxquels s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2017, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

LIGNES DE DÉCOUVERTS BANCAIRES

Le groupe dispose de lignes de découverts bancaires qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

* termes définis au paragraphe 7.7

ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Lignes en millions d'euros	Bénéficiaires	Maturité	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.17	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
CONVENTION DE CRÉDIT (DÉC 16)								
Revolving Facility multidevise (\$/€)	Manitou BF ou Manitou Americas	déc. 22	180	180	44	44	0	0
AUTRES PASSIFS FINANCIERS								
Obligataire 1	Manitou BF	oct. 18	7	7	7	7	0	0
Obligataire 2	Manitou BF	déc. 19	12	12	12	0	12	0
Obligataire 3	Manitou BF	juin 22	25	25	25	0	25	0
Autres emprunts bancaires	Manitou BF	déc 24	5	5	5	1	3	1
Autres*	Divers		62	62	10	10	0	0
TOTAL GROUPE				291	103	62	40	1
Emprunts de location financement					0			
Instruments dérivés					2			
Pactes d'actionnaires (engagement rachat de titres de minoritaires) et autres					13			
TOTAL DETTE FINANCIERE					118			
Trésorerie et actifs financiers					42			
Total dette nette					76			

* Lignes ordinaires de découvert bancaire

La marge bancaire appliquée fluctue de 75 à 175 points de base pour la ligne Revolving Facility en fonction d'une fourchette de ratio de leverage* allant jusqu'à 3,5. Au 31 décembre 2017, le leverage s'établit à 0,6.

Les différentes lignes mentionnées ci-dessus sont destinées à financer l'ensemble des opérations du groupe (general purpose).

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des actifs et passifs liés aux financements présente un montant total disponible de 291 M€ dont 103 M€ sont utilisés à cette date. Il est par ailleurs précisé que le groupe dispose de lignes ordinaires de découvert bancaire d'un montant de 62 M€ à la date de la publication (en dehors de la Revolving Facility et des dettes liées à l'activité financement des ventes). Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9.6 des annexes aux comptes consolidés du présent document de référence.

RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHÉES AUX LIGNES DE CRÉDIT

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S1 2022
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing* < 1
		Leverage* < 3,5 sauf quelques exceptions
		Limitation des investissements
		Limitation des acquisitions et des cessions des actifs
		Limitation de l'endettement additionnel
		Clause de changement de contrôle
		Dividende inférieur à 100% du résultat net

La note 9 « Passifs financiers courants et non courants » de l'annexe aux comptes consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du groupe.

Toutes les clauses de ratios ou covenants, de « material adverse change »* et de « cross default »* sont respectées à la date d'enregistrement du présent document de référence.

* Termes définis en 7.7

3.1.2. RISQUE DE TAUX

RISQUE DE TAUX

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la charge financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière.

Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

LIGNES DE CRÉDIT

Le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net et la position financière du groupe. La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture			Impact d'une variation de +0,5% des taux d'intérêt**
	Couverture Fixe	Cap	Total*	
31.12.2017	55%	55%	100%	
31.12.2018	0%	55%	55%	-0,017 M€
31.12.2019	0%	55%	55%	0,078 M€
31.12.2020	0%	55%	55%	0,078 M€

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2017

** Sur la base du taux Euribor 3 mois de -0,329% appliqué au 31 décembre 2017 (impact résultat avant impôt) et sans prise en compte de l'impact des couvertures.

Pour toute précision complémentaire, il convient de se reporter aux Notes 9.7 et 9.8 des comptes consolidés.

3.1.3. RISQUE DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion.

Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard aux tailles respectives des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2017 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée.

Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2017, le groupe a facturé environ 34% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (16%), en livres sterling (8%), en dollars australiens (3%) et en roubles russes (2,5%), les autres devises étant le rand sud africain, le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien et le yuan chinois. En 2017, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes à terme de livres sterling, de dollars australiens, de roubles russes et de rands sud africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle

générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2017 en milliers d'euros									
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	USD/EUR +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR +5%	RUB/EUR +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%	
EUR									
Créances(AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL, INR)	745	1 572	537	514	0	260	202	9	
Dettes(GBP, USD, BRL)	0	-199	-181	0	0	0	-13	0	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR, SGD, BRL)	134	106	-23	5	117	0	8	0	
S/ TOTAL	878	1 479	333	520	117	260	197	9	
AUD									
Créances(EUR)	-75								
Dettes(EUR)	31								
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie(EUR)	19								
S/ TOTAL	-24								
GBP									
Créances(EUR)		-191							
Dettes(EUR)		4							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie(EUR)		-118							
S/ TOTAL		-306							
USD									
Créances(EUR)			-461						
Dettes(EUR)			171						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie(EUR)			-56						
S/ TOTAL			-346						
ZAR									
Créances(EUR)				0					
Dettes(EUR)				7					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie(EUR)				0					
S/ TOTAL				7					
SGD									
Créances(EUR)					-199				
Dettes(EUR)					175				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie(EUR)					-95				
S/ TOTAL					-119				
RUB									
Créances(EUR)						-45			
Dettes(EUR)						86			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie(EUR)						0			
S/ TOTAL						41			

31.12.2017 en milliers d'euros									
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	USD/EUR +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR +5%	RUB/EUR +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%	
BRL									
Créances (EUR)								0	
Dettes (EUR)								223	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								-321	
S/ TOTAL								-98	
INR									
Créances (EUR)								0	
Dettes (EUR)								1	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0	
S/ TOTAL								1	
TOTAL	855	1173	-13	527	-2	301	99	10	

La position nette des activités opérationnelles dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

Vs EUR en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
AUD	18 447	0	18 447	-26 045	-7 598
GBP	35 243	-4 181	31 062	-81 134	-50 072
USD	10 789	-3 792	6 997	8 483	15 480
ZAR	10 911	0	10 911	-9 742	1 169
Autres monnaies	12 505	-264	12 241	-12 153	88
TOTAL	87 895	-8 237	79 658	-120 591	-40 933

Vs USD en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	9 825	-3 256	6 569		6 569
Autres monnaies	36	-12	24		24
TOTAL	9 861	-3 268	6 593	0	6 593

Vs GBP en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	5 885	-77	5 808		5 808
Autres monnaies					
TOTAL	5 885	-77	5 808	0	5 808

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2017, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Nous avons également précisé que les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9.8 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017, chapitre 6.1.5

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises			31.12.2017
Devise (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	272	4	3
GBP	147	5	4
ZAR	29	1	0
AUD	50	3	2
SGD	19	1	0
Autres	70	1	0
TOTAL	587	14	9

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de sensibilité			31.12.2017
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	167	0%	-8
GBP	19	0%	-1
ZAR	16	0%	-1
AUD	12	0%	-1
SGD	7	0%	0
Autres	18	0%	-1
TOTAL	239	0%	-12

3.1.4. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

en millions d'euros	2016	2017
Créances de financement des ventes	4	6
Clients et comptes rattachés	279	325
Autres créances	28	32
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54	40
TOTAL	365	403

LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi en 2017, aucun client ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé.

La direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 11 figurant dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017.

3.1.5. RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

3.1.6. RISQUE SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe offre à certains de ses salariés des régimes à prestations définies : indemnités de départ à la retraite, médailles du travail, régime de pension et régime de retraite pour certains employés, retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis, régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent partiellement couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance qui les investissent sur des supports de type actions, obligations, immobilier ou autres. Une évolution défavorable de la valorisation des actifs de couverture expose le groupe à devoir procéder à des versements de couverture complémentaires pour respecter les obligations de couverture minimum exigées par certains régimes ou honorer ses engagements.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux notes 1.19 et 17 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017, chapitre 6.

3.2. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le groupe est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit. Concernant la cyclicité des marchés suivant les secteurs d'activité, il conviendra de se reporter aux sections 2.1.2 (répartition des ventes par secteur d'activité) et 3.2.4 (risque pays).

3.2.1. RISQUES FOURNISSEURS

Le groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour la société mère et ses filiales. Ce risque est d'autant plus important que l'activité est en forte croissance.

Certaines défaillances de fournisseurs ont pu conduire à des arrêts partiels de production des usines ainsi qu'à des retards dans la fabrication ou le développement des produits Manitou.

Manitou n'est en situation de dépendance absolue envers aucun fournisseur mais la substitution d'un fournisseur peut nécessiter un processus long de sélection et de qualification. La substitution sera d'autant plus compliquée que l'organe concerné est complexe (moteurs, ponts, cabines, etc).

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité,
- une classification de leur performance afin d'identifier les plus critiques et de définir des plans d'action pour chacun d'eux,
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers,
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du groupe en matière de qualité, coûts et délais,
- la mise en place d'équipes résidant chez les fournisseurs pour les aider dans l'amélioration continue de leur process,
- un plan de substitution ou dédoublement des approvisionnements les plus sensibles.

Au sein des divisions, les axes d'amélioration retenus pour fiabiliser la performance fournisseurs sont :

- le renforcement de la contractualisation avec les fournisseurs clés,
- la mise en place d'un système de cotation fournisseurs au sein duquel des niveaux de qualification et de certification seront délivrés,
- le renforcement des outils de mesure de la performance et de suivi des plans d'actions,
- la refonte du panel fournisseurs défini pour chaque famille d'achats en fonction de cahiers des charges précis et mesurables. Ce projet ambitionne de rationaliser progressivement le nombre de fournisseurs tout en élargissant le bassin géographique sur lequel il s'adosse.

Part des 10 principaux fournisseurs dans les achats matières en 2017 (%)

1er	4%
5 premiers	17%
10 premiers	25%

Le principal fournisseur ne représente que 4% des achats matières et composants.

Les évolutions normatives nécessitent de respecter des évolutions techniques selon un calendrier précisé par la loi (exemple : nouvelles motorisations moins polluantes). Des retards de mise à disposition par les fournisseurs de certains composants conformes aux nouvelles réglementations pourraient conduire Manitou à une situation de rupture d'offre de produits concernés par les nouvelles normes sur les territoires les requérant.

3.2.2. RISQUES RELATIFS AUX PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS

Le groupe est exposé au risque sur les matières premières, soit directement au travers de ses achats de matières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs.

Les coûts des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et des composants pourrait obérer la rentabilité de l'entreprise, dans la mesure où la répercussion intégrale des hausses vers nos clients n'est pas toujours possible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières pour les raisons qui suivent. Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires. La part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles.

Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achat par fournisseur altère la corrélation de l'évolution des prix d'achat par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

Les principaux composants intégrés dans la fabrication des machines sont :

- les pièces en acier ou en tôle, brutes ou découpées,
- les systèmes hydrauliques (moteurs, pompes, flexibles, vérins),
- les moteurs thermiques ou électriques,
- les autres éléments mécaniques (transmissions, boîtes de vitesse),
- les cabines.

3.2.3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le groupe dispose de onze sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton, de Waco, de Madison aux Etats-Unis et de Greater Noida en Inde constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

RISQUE DE QUALITÉ DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité. Malgré les moyens importants mis en œuvre, la société mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du groupe.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la section 2.3.

3.2.4. RISQUES COMMERCIAUX

RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS

PARTENARIAT AVEC YANMAR

Depuis 2012, le groupe Manitou a signé des partenariats avec le groupe Yanmar. Ce groupe motoriste japonais qui intervient dans la fabrication d'équipements de construction est actionnaire de Manitou BF.

Aux termes de ces accords visant les États-Unis, Manitou Americas distribue des mini-pelles Yanmar sous marque Gehl et Mustang, tandis que Yanmar Americas distribue des mini-chargeurs Compact Equipment Products sous sa marque. Ce partenariat renforce par ailleurs la collaboration technique existante entre les deux organisations en termes de motorisation.

PARTENARIAT AVEC HANGCHA

Manitou sous-traite depuis 2012 auprès de Hangcha la fabrication des chariots industriels thermiques de faible tonnage, dont la conception et le développement sont assurés par les équipes Manitou, ainsi que la fabrication de chariots électriques et de chariots thermiques gros tonnage.

AUTRE PARTENARIAT

Par ailleurs le groupe Manitou distribue à travers une concession en France des chariots industriels.

RISQUE PAYS

Le groupe distribue ses produits dans plus de 140 pays soit directement pour des grands comptes, soit à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence d'une crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du groupe et sur son résultat opérationnel.

Un mauvais environnement économique est susceptible d'impacter les activités du groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques.

Les activités du groupe dans certains pays comportent des risques, notamment : une volatilité du PIB, une instabilité économique et politique, de possibles troubles sociaux, des changements réglementaires, des difficultés de recouvrement, d'importantes fluctuations des taux d'intérêts et des taux de change, des manques de liquidité en devises et des mesures de contrôle des changes. Pour plus de précisions concernant la gestion du risque concernant les distributeurs, il convient de se reporter à la section 3.1.4 Risque de Crédit. Il est important de préciser que le distributeur ou client direct le plus important ne représente pas plus de 2% du chiffre d'affaires du groupe.

3.2.5. RISQUES RELATIFS AUX CLIENTS POUR LA PART DES CRÉANCES NON COUVERTES PAR DES ASSURANCES

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients pour la part des créances non couverte par les assurances.

Une fonction centrale de crédit management a pour mission de supporter de façon ad-hoc les besoins des filiales commerciales pour le traitement des dossiers les plus techniques ou sensibles.

3.2.6. RISQUES JURIDIQUES

RISQUES LIÉS À LA LÉGISLATION ET À SON ÉVOLUTION

Les activités du groupe sont soumises à diverses législations qui peuvent être complexes et sont susceptibles d'évoluer. Le groupe ne peut donc exclure tout risque de non-conformité. Toutefois, Manitou porte une attention particulière au respect des législations en vigueur et aux actions à mener pour se conformer et adapter ses activités aux nouvelles réglementations, recommandations, normes nationales, européennes et internationales. Ainsi Manitou s'organise pour adapter ses pratiques et ses procédures anticorruption afin de répondre à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2) promulguée en France le 9 décembre 2016.

Réglementations spécifiques à l'activité industrielle

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

Les organismes de réglementation dans l'Union Européenne, au Japon, aux USA (EPA - Environmental Protection Agency) et au Canada se sont accordés sur

des réglementations pour les équipements diesel non routiers qui limitent les émissions polluantes :

- monoxyde de carbone (CO),
- hydrocarbures (HC),
- particules (PM),
- oxydes d'azote (NOx).

Cette démarche a abouti à l'introduction des réglementations Stage III et IV en Europe et Final Tier 4 aux États-Unis. Ces normes ont imposé une nouvelle réduction des niveaux de PM et NOx. Elles se sont accompagnées du développement de nouveaux carburants (GNR - gazoles non routiers) et de nouveaux types de motorisation avec notamment l'usage de filtres à particules et de systèmes de réduction des NOx.

L'Europe poursuit l'évolution de sa réglementation avec le Stage V. Cette norme impose une nouvelle diminution des émissions de particules et instaure la surveillance du nombre de particules émises à compter de 2019 ou 2020 en fonction des motorisations. Cette évolution devrait avoir pour conséquence la poursuite de la mise en place de filtres à particules et une hausse du prix des moteurs.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier du passage des phases IIIA à IIIB, IV et V en fonction de la puissance des moteurs.

Exhaust Emission Regulations													
OUTPUT	OUTPUT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
 EC NRMM	0–19 kW	NO REGULATION									Stage V		
	19–37 kW	Stage IIIA									Stage V		
	37–56 kW	Stage IIIA			Stage IIIB						Stage V		
	56–130 kW	Stage IIIA		Stage IIIB			Stage IV				Stage V		
	> 130 kW	Stage IIIA	Stage IIIB				Stage IV				Stage V		

Les moteurs de nouvelle génération nécessitent de disposer d'une qualité de gasoil spécifique rendant la commercialisation en l'état de machines conformes aux nouvelles normes impossible dans les pays à bas niveau de régulation.

Le groupe Manitou s'est attaché depuis plusieurs années à rechercher les meilleures technologies en termes de motorisation pour satisfaire au respect de la réglementation, tout en optimisant la performance de ses machines et à mobiliser une part significative de ses ressources de recherche et développement sur ces évolutions. Il a été amené à définir des offres produits commercialisables par région pour répondre aux obligations des zones géographiques où s'appliquent ces réglementations tout en conservant des machines adaptées pour les autres zones.

Le passage d'une norme à l'autre intègre des clauses de flexibilité qui peuvent varier d'un continent, d'un pays ou d'une région à l'autre.

L'évolution normative génère une complexité très importante pour les constructeurs en entraînant :

- des efforts importants de recherche et développement afin de redimensionner l'ensemble des machines aux caractéristiques des nouveaux moteurs,
- un risque de rupture d'offre commerciale en cas d'échec de développement dans les temps impartis d'une machine compatible avec la nouvelle réglementation (retard pouvant provenir de Manitou ou de ses fournisseurs),
- un risque bilanciel lié à l'acquisition par avance de quantités de moteurs destinées à couvrir les phases de transition,
- un risque qualité portant sur le stockage des moteurs qui doivent être conditionnés dans le respect de taux d'hygrométrie et de température constants ; des contrôles sont mis en place pour vérifier l'état des moteurs avant tout assemblage,
- un risque de limite capacitaire des motoristes à fournir en amont les quantités de moteurs souhaitées pour passer la phase de transition (pour mémoire situation rencontrée en 2011),
- un renchérissement important du prix de revient des nouvelles machines, sans pouvoir nécessairement le répercuter instantanément sur le client et sans avantage particulier pour l'utilisateur final, qui pèse sur les marges,
- une pression concurrentielle accrue et peu lisible pendant la période de lancement des nouveaux produits qui entraîne des pressions importantes sur les marges.

Les changements de normes et le calendrier définis par les instances réglementaires sont en principe suivis par les États.

Il existe toutefois un risque que certains États ou certaines régions puissent décider d'une application plus restrictive des normes, empêchant l'utilisation de moteurs pre-buy afin de privilégier l'entrée en vigueur de moteurs moins polluants.

Tout changement du calendrier d'application dans une ou des zones représentant un volume d'activité significatif pour le groupe pourrait générer un risque d'obsolescence des stocks réalisés en moteurs pre-buy.

Le groupe Manitou, dans le cadre du passage à la norme stage IV, a démontré sa capacité à gérer des opérations de pré-stockage.

RISQUE DE LITIGE

Plusieurs sociétés du groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires.

Les litiges se composent des litiges juridiques liés aux produits et aux brevets, des litiges commerciaux et des litiges envers le personnel. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture, par le groupe et ses conseils, des risques encourus concernant les litiges en cours.

Au cours des douze derniers mois et à la connaissance du groupe, il n'y a eu aucun litige, aucune procédure gouvernementale ou judiciaire autre que celle décrite ci-dessous ni aucun arbitrage en cours ou susceptible d'avoir lieu, pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière, les activités ou les résultats.

Litige pour contrefaçon

En mai 2017, le groupe Manitou a été assigné par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon de deux brevets européens.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer. De plus, une sortie de ressource au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Voir également la note 2 figurant dans les annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017, chapitre 6.1.5.

3.3. AUTRES RISQUES

RISQUE FISCAL

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

IMPACT COMPTABLE DE LA SITUATION FISCALE DE CERTAINES ENTITÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'activation comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes comptables est matérialisée dans les comptes lorsque la possibilité d'utilisation des pertes reportables sur les années futures est jugée plus probable qu'improbable, dans un horizon relativement court.

En conséquence, si elle devait se produire, la non-activation récurrente des pertes reportables de certaines entités déficitaires pourrait générer, dans les comptes consolidés, une charge nette d'impôt supérieure ou égale au résultat avant impôt.

DÉPENDANCE PAR RAPPORT À DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLÉS ET AU PERSONNEL QUALIFIÉ

La réussite du groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la société.

Le départ d'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un impact négatif sur les activités du groupe. Afin de limiter ce risque, le groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés (voir section 4.3 du présent document de référence). Par ailleurs, il est également précisé qu'au sein du Conseil d'administration Jacqueline Himsworth, Marcel-Claude Braud, Gordon Himsworth, Emilie Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Les actionnaires familiaux ont signé le 3 mai 2017 un pacte d'actionnaires pour une durée de 4 ans.

Pour plus de précisions concernant la composition des organes d'administration, il convient de se reporter aux sections 5.1 et 5.2 du présent document de référence.

RISQUES DE DÉFAILLANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le groupe dépend d'infrastructures et d'applications informatiques pour gérer l'ensemble de ses processus opérationnels (approvisionnement, fabrication, distribution) et financiers (consolidation).

Un dysfonctionnement majeur du système d'information qu'il soit d'origine

naturelle (inondation, tremblement de terre...), accidentelle (incendie, court-circuit...) ou malveillante (virus, vol de données...) pourrait impacter la performance opérationnelle du groupe et nuire à sa rentabilité.

Pour se prémunir de ces risques, le groupe externalise, depuis 2015, les équipements informatiques les plus critiques sur des sites protégés et équipés des dernières technologies afin d'en limiter l'accès et d'assurer la continuité des systèmes d'exploitation en cas de dysfonctionnement mineur (coupure) et afin de pouvoir récupérer les informations en cas de dysfonctionnement majeur (incendie...). De plus des sauvegardes de données régulières sont réalisées sur l'ensemble des sites du groupe afin de garantir la récupération des informations.

Enfin, les systèmes de protection sont mis à jour de manière permanente (firewall, antivirus...) et les droits d'accès modifiés et contrôlés à fréquence régulière.

RISQUES GÉOPOLITIQUES

Les activités du groupe dans certains pays peuvent être affectées par des risques géopolitiques tels que les guerres, les actes de terrorisme, les conflits qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité du groupe mais aussi sur la sécurité des personnes travaillant pour le groupe.

Une veille permanente est réalisée sur les pays identifiés comme à risque par les différents ministères des affaires étrangères des pays dans lequel le groupe est présent. Les déplacements y sont limités au maximum.

RISQUES DE FRAUDE

Différentes procédures ont été instaurées par la direction générale du groupe afin de se prémunir contre le risque de fraude. Ont été notamment mis en place un manuel de délégation pour limiter les droits et les accès des collaborateurs du groupe, un questionnaire d'évaluation sur les contrôles clés déployé dans chacune des entités du groupe ainsi que des missions d'audit interne.

RISQUES A LA SUITE DU BREXIT

Les conséquences du vote du « Brexit » le 23 juin 2016 sont à ce stade incertaines et dépendront de nombreux facteurs, notamment des modalités de mise en œuvre. Le Brexit pourrait avoir des conséquences sur la conjoncture européenne et sur l'activité du marché britannique. L'affaiblissement marqué de la livre sterling se matérialise déjà dans les comptes et est susceptible également de rendre nos produits moins concurrentiels face à des constructeurs britanniques. La sensibilité du groupe au risque de change sur la livre sterling est précisée en note 3.1.3.

RISQUES CLIMATIQUES

Le groupe n'a pas identifié de risques majeurs liés aux risques générés par le changement climatique Voir également rapport RSE.

3.4. LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES

Le groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens y compris la perte d'exploitation. Le groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la société mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile « Master » qui intègre quasiment toutes les filiales, y compris Manitou Americas. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices souscrites localement. À la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 50 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type « tous risques sauf » pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes ainsi que les atteintes à l'environnement.

3.5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.5.1. LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le groupe a signé en 2015 la charte Global Compact des Nations Unies.

Depuis 2007, le contrôle interne du groupe Manitou s'appuie sur une charte éthique. Cette charte, mise à jour en 2010, est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités. Elle est fondée tant sur les principes collectifs que le groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

3.5.2. ORGANISATION

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie :

- Deux divisions produits, MHA – Material Handling & Access (Manutention et Nacelles) et CEP – Compact Equipment Products (Equipements compacts),
- Une division Services & Solutions, une direction Vente & Marketing et des fonctions supports réparties entre le Secrétariat général et les ressources humaines.

Le Comité Exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur général. Les membres du Comité exécutif sont entourés d'un Comité de direction regroupant les fonctions de leur périmètre.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Reviews » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque division et de chaque région de vente et de façon biannuelle de chaque fonction support. Des revues périodiques du Secrétariat général et des ressources humaines sont également réalisées.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur un manuel de délégations de décisions et de responsabilités mis à jour en juillet 2016, aligné sur l'organisation du groupe, applicable à l'ensemble des sociétés du groupe et portant sur les domaines suivants :

- obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement,
- opérations financières, y compris engagements hors bilan,
- processus budgétaire,
- opérations commerciales,
- achats,
- gestion des immobilisations,
- ressources humaines.

Le groupe s'est doté d'un nouveau manuel de contrôle interne en décembre 2016. Ce référentiel, adapté aux sociétés du groupe, a permis de renforcer la culture de contrôle interne du groupe.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Directeur financier du groupe rattaché au Secrétaire général.

3.5.3. ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du groupe est assurée par la Direction financière.

La procédure budgétaire et de reporting mensuel est un outil essentiel pour Manitou dans le pilotage de ses opérations. Il s'agit d'un processus structuré et structurant permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein du groupe. La diffusion en interne et externe d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Pour la clôture annuelle et pour les arrêts intermédiaires, les liasses de consolidation sont établies par les filiales conformément au manuel financier du groupe Manitou et transmises au service consolidation de la société mère.

La Direction financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

ETABLISSEMENT DES COMPTES

PRINCIPE D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adopté par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les états financiers de la société Manitou BF sont établis conformément aux règles françaises.

LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

Les comptes de la société mère et du groupe sont établis par la Direction comptable, assistée d'un expert-comptable pour les comptes sociaux. Ils sont validés par le Secrétaire général – CFO et le Directeur général puis arrêtés par le Conseil d'administration.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MANITOU

Les comptes consolidés du groupe sont établis par la Direction comptable du groupe. Cette direction est chargée en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation, de la maintenance et des développements de l'outil de consolidation et du système d'information financière.

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

Chaque filiale communique ses comptes à la Direction comptable selon un calendrier fixé par le groupe. La Direction comptable revoit dans sa globalité les comptes du groupe et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes sont diffusés tous les mois à la Direction générale. Un manuel définit les normes groupe applicables et leur présentation. Ce manuel, enrichi chaque année, est mis à disposition des toutes les entités du groupe.

Des intructions de clôture sont également communiquées mensuellement à toutes les filiales.

LES OUTILS DE LA CONSOLIDATION

Le groupe Manitou élabore ses comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de compte unique pour toutes les sociétés du groupe.

CONTRÔLES DES COMPTES

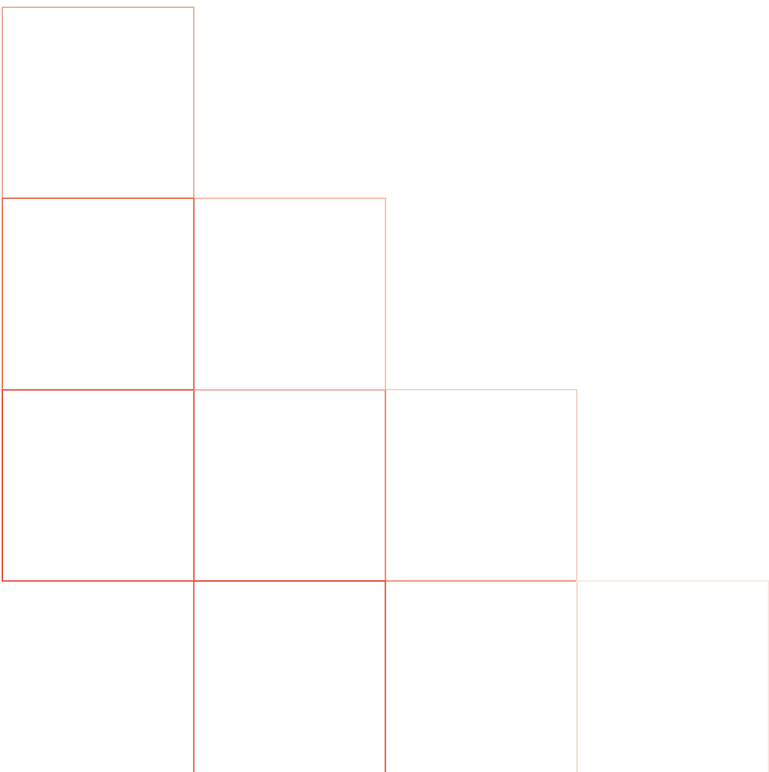
Les comptes semestriels et annuels sont contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes qui applique les normes de la profession.

Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux comptes du groupe et revus avec la direction financière.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 2 mars 2018. Le Conseil d'administration s'est réuni le 6 mars 2018 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés de Manitou au 31 décembre 2017.

Des réunions de travail et de synthèse sont régulièrement organisées entre les Commissaires aux comptes et la Direction financière du groupe, dans le cadre d'un processus continu d'échange.

Le Comité d'audit est présent à toutes les étapes essentielles de validation de l'information financière.



4. NOTRE ENGAGEMENT RSE

43

SOMMAIRE

4.1. NOTRE VISION ET NOS ENGAGEMENTS	45
4.2. AXE 1 : UN GROUPE CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES	48
4.3. AXE 2 : DES SOLUTIONS PORTÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DU GROUPE MANITOU	52
4.4. AXE 3 : DES SOLUTIONS EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN	61
4.5. MESURER ET ÉVALUER LA PERFORMANCE	64
4.6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	70

La valeur des machines et services du groupe Manitou réside dans la fonctionnalité apportée par leur utilisation : **ils facilitent, sécurisent, rendent plus productifs et transforment les usages.**

La manutention de charges se trouve à la croisée de nombreux défis agricoles, industriels, humains et environnementaux. La croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique requièrent un accroissement de la production agricole, la construction et la rénovation de logements et d'infrastructures de communication, tout en optimisant l'accès aux ressources de la planète.

Les savoir-faire du groupe Manitou visent à simplifier, optimiser et rendre plus sûrs les métiers qui sont au cœur de ces transformations :

- aux **besoins de port de charges toujours plus lourdes** répondent des machines innovantes et adaptées qui soulagent les efforts humains,
- aux **besoins croissants de productivité** répondent des produits et des offres de services dédiés à chaque application avec un coût total de possession et une empreinte environnementale les plus faibles possible,
- aux **besoins d'intégration dans un monde digital** répondent des machines connectées,
- aux **besoins d'approches innovantes de nos clients** répondent de nouveaux services, envisageant différemment le cycle de vie et les conditions d'accessibilité des machines : la location et les machines de seconde main deviennent des solutions pertinentes pour maîtriser le coût total de possession et limiter l'empreinte environnementale,
- aux besoins **d'améliorations des conditions de travail** répondent des machines adaptées à chaque usage et tournées vers le respect de la santé et la sécurité des personnes et des biens.

Le groupe Manitou s'engage par l'intermédiaire de sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) à construire le monde de la manutention de demain, innovant et durable. Le nom de notre démarche RSE, le plan Elevation, est ainsi porteur de sens à plusieurs titres :

- l'élévation, **c'est notre cœur de métier** et notre raison d'être, une manière d'accompagner nos utilisateurs dans un travail facilité et plus sûr,
- l'élévation, c'est une prise de hauteur sur les enjeux sociétaux liés à nos activités. Nous voulons prendre **conscience de nos responsabilités**, de celles de nos parties prenantes et travailler avec **l'ensemble de notre chaîne de valeur** pour mieux les anticiper et y répondre,
- l'élévation, c'est **mobiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** autour du développement durable, accompagner les talents dans le respect de la diversité et des envies entrepreneuriales, récompenser les réussites, dans le respect d'une qualité de vie au travail optimale,
- l'élévation, c'est enfin l'ambition de porter le groupe vers une **gouvernance intégrant les enjeux du Développement Durable**.

Cette démarche RSE est portée directement par le Comité Exécutif, avec le plein soutien du Conseil d'administration.

Depuis 2015, le groupe Manitou adhère aux **10 principes du Pacte Mondial de l'ONU**. Cette adhésion renouvelée en 2017 nous engage à intégrer chacun de ces principes dans notre stratégie, notre culture, nos opérations et les interactions avec nos parties prenantes.

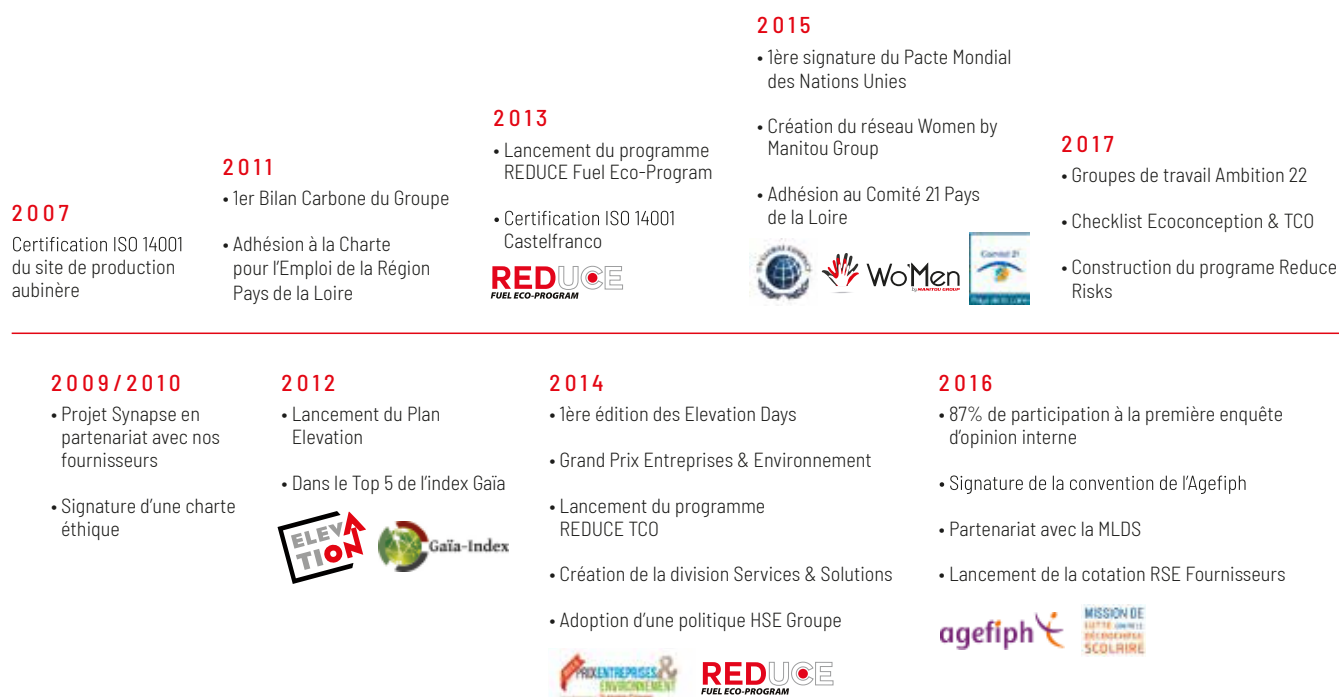
4.1. NOTRE VISION ET NOS ENGAGEMENTS

Le groupe a défini **3 axes majeurs d'actions pour la période 2015-2018**, à travers son plan Elevation :

- Créateur de solutions durables
- Portées par les Femmes et les Hommes du groupe
- En partenariat avec notre supply chain.

Cette stratégie se base sur la compréhension de nos enjeux majeurs, l'écoute de nos parties prenantes, et une dynamique d'amélioration continue depuis 2007 :

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE



NOS ENJEUX MAJEURS

Plusieurs enjeux majeurs constituent les bases de la construction de la stratégie RSE de l'entreprise :

ENJEUX	L'empreinte environnementale des produits sur tout leur cycle de vie	La santé et la sécurité
OBJECTIFS	Protection de l'environnement et des ressources Réduction du coût total de possession pour les utilisateurs Limitation des nuisances sur nos sites de production Optimisation de la durée de vie de nos machines et de leur recyclabilité Adaptation de notre offre pour répondre aux enjeux de l'économie de la fonctionnalité	Réduction des risques associés à la santé (troubles musculo-squelettiques, nuisances auditives, vibrations, ergonomie, etc.) et à la sécurité pour les utilisateurs Prévention des risques pour nos collaborateurs, notamment sur les sites de production
ENJEUX	La solidité de la filière et des partenariats	Le développement personnel et collectif de nos collaborateurs
OBJECTIFS	Favoriser la proximité Suivre la santé financière de nos partenaires Impliquer nos partenaires dans notre démarche RSE	Attirer, développer et fidéliser les compétences Traduire au sein de nos équipes la diversité de nos clients et de nos marchés Motiver et fédérer Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail

LES PRÉOCCUPATIONS DE NOS PARTIES PRENANTES

Pour poser les bases de la démarche RSE, Manitou Group a identifié ses enjeux en matière de développement durable **en collaboration avec 35 de ses parties prenantes internes et externes**. Il s'agissait de prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux, sociaux et économiques majeurs et lorsque nécessaire, d'élargir le champ d'action en identifiant des **thèmes d'action nouveaux, des signaux émergents** et d'amorcer la réflexion ou le lancement de projets pilotes.

Le tableau ci-dessous précise les modes de dialogue actuels par partie prenante. L'analyse des attentes internes et externes, complétée par un **benchmark**, a permis d'identifier et de **hiérarchiser les enjeux selon leur importance** au regard des parties prenantes et du niveau de maturité du groupe. De cette analyse a découlé le plan Elevation développé p.47.

Parties prenantes	Attentes	Réponses du groupe	Modalités de dialogue	Faits marquants 2017
Clients & Concessionnaires	Qualité des produits	Suivi réglementaire et anticipation	Réseau de concessionnaires Journal des concessionnaires : Manitou Life Service clients Enquêtes de satisfaction Communication externe (site corporate, site marques, salons) Formation et e-learning	Voir paragraphe « Créateur de solutions durables », p.48
	Sécurité des produits	Programme REDUCE Risks		
	Coût Total de Possession réduit	Programme REDUCE TCO		
	Adaptation aux nouveaux usages	Création d'une division S&S (Services et Solutions) en charge du développement de l'usage		
	Faible impact environnemental des produits	Programme REDUCE Fuel Ecoconception & TCO		
	Relation clients	Mesure de la satisfaction clients		
	Pratiques éthiques	Groupe de travail interne sur la loyauté des pratiques		
	Innovation	Programmes R&D		
Collaborateurs (Divisions, Sales & Marketing, Fonctions supports)	Développement professionnel des collaborateurs	Politique de Gestion Prévisionnelle des Compétences	Entretiens annuels d'évaluation Gestion prévisionnelle des carrières	Voir paragraphe « Des solutions portées par les hommes et les femmes du groupe Manitou », p.52
		Politique de formation		
		Politique de mobilité		
		Accueil d'étudiants stagiaires et alternants		
	Bien-être au travail	Information des collaborateurs sur la vie du groupe	Communication interne (intranet, TOTEM, forums) Journées Portes Ouverte	
		Mesure de la satisfaction & de l'engagement et plans d'action	Enquête d'opinion interne	
		Solutions de qualité de vie au travail (télétravail, etc.)		
		Accompagnement des actions sportives	Création d'une association sportive	
	Valorisation des succès d'équipes et individuels	Récompenses et médailles du travail		
	Renforcement de la diversité	Egalité professionnelle femmes/hommes	Réseau Wo'Men by Manitou Group Programme de mentorat	
		Coopération intergénérationnelle		
		Politique en faveur des personnes en situation de handicap	Référent handicap et infirmière	
	Droits sociaux et syndicaux	Dialogue social	Instances représentatives du personnel et syndicales	
	Mobilisation autour de la RSE	Communication interne RSE	Challenge Elevation annuel, Elevation Days, Plateforme de partage des bonnes pratiques RSE du groupe	
	Santé/Sécurité au travail	Politique HSE	Corporation HSE Médecine du travail & Assistante sociale	
Fournisseurs et sous-traitants	Compétitivité économique	Approche Coût Total de Possession	Charte Achats responsables Extranet Fournisseurs	Voir paragraphe « Des solutions en partenariat étroit avec notre supply chain », p.61
	Compétitivité technologique	Chantiers de productivité	Cotation RSE des fournisseurs Convention Fournisseurs et journées techniques	
	Pérennité de la relation fournisseurs	Service Développement Fournisseurs	Think tank	

Parties prenantes	Attentes	Réponses du groupe	Modalités de dialogue	Faits marquants 2017
Communautés locales	Partenariats académiques	Proximité avec le monde pédagogique et projets collaboratifs	Partenariats avec des écoles Visites de sites Challenge Handling the Future avec les étudiants Accompagnement vers l'emploi	Voir paragraphe « Des solutions en partenariat étroit avec notre supply chain », p.61
	Ancrage territorial	Participation à des réseaux	Adhésion au Comité 21 Pays de la Loire Engagement dans les réseaux d'acteurs locaux	
	Engagement solidaire	Dons, soutiens ponctuels et/ou dans la durée	Mécénat au fil de l'eau	
		Partenariats locaux et actions des filiales du groupe	Soutien aux associations locales	
Actionnariat et communauté financière	Bonne gouvernance	Communication détaillée régulière	Document de référence - Chapitre RSE	Prix de la Gouvernance d'or du Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes (2016)
	Relation de confiance et considération		Communication sur le Progrès Pacte Mondial de l'ONU 2017	
	Transparence de la performance RSE		Réponses aux questionnaires des agences de notation extra-financière	Note Gaïa Index : 85/100 (2017)
			Réponse annuelle au Gaïa Index Sites Internet	

DES ENGAGEMENTS PORTÉS PAR LE PLAN ELEVATION

Ce travail d'analyse de nos enjeux et de nos parties prenantes a permis au groupe d'identifier 3 axes majeurs d'actions, formalisés dans le plan «Elevation».

Cette feuille de route se déploie sur la période 2015-2018. Ces engagements visent à terme un modèle de RSE intégré dans les métiers, dans les process et dans les relations avec nos parties prenantes.

Pour la construction du plan pluriannuel 2018-2022, des groupes de travail, composés de managers, ont été constitués: sur l'offre Produits et Services, et sur 4 sujets transversaux majeurs pour le groupe : la RSE, le digital, l'esprit entrepreneurial, et sur les collaborateurs. La nouvelle feuille de route RSE a ensuite été validée par les membres du Comité Exécutif.

Outre les indicateurs environnementaux et sociaux du document de référence, le groupe a choisi de suivre des indicateurs stratégiques représentatifs des priorités du plan Elevation 2022. La fixation d'objectifs chiffrés est en cours de réalisation. Cette démarche ardue, mais porteuse de sens, nécessite des efforts réguliers d'adaptation.



AXE 1

CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

PRINCIPES

Notre activité a des impacts positifs comme négatifs, à nous d'optimiser nos performances (santé, sécurité, environnement, efficacité) avec nos partenaires

PRIORITÉS

Intégration du TCO (Coût total de possession) dès la conception
Proximité & Solutions clients

AXE 2

... PORTEES PAR LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE MANITOU

PRINCIPES

Ce sont eux qui portent notre réussite, à nous de leur offrir les meilleures conditions de développement professionnel et personnel

PRIORITÉS

Engagement des collaborateurs
Santé, sécurité, environnement :
Efficacité & Performance

AXE 3

... EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN.

PRINCIPES

Nos fournisseurs jouent un rôle sur notre performance développement durable, à nous de les accompagner et d'innover en cohérence avec notre stratégie

PRIORITÉS

Achats responsables
Empreinte économique locale & Mécénat

LA GOUVERNANCE DE LA RSE

La politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du groupe est le fruit d'une collaboration de tous les acteurs des secteurs de l'entreprise. La Direction RSE (une personne à temps plein) coordonne les différentes activités, tandis que des relais dans les métiers et les filiales permettent le partage d'actions et d'informations. Ces acteurs se réunissent au sein d'un réseau en cours de structuration.

La direction RSE est rattachée directement au Secrétaire Général, membre du Comité Exécutif ; elle peut être contactée à l'adresse elevation@manitou-group.com.

Deux fois par an, le Comité Exécutif du groupe revoit les orientations et l'avancement de la feuille de route. Le Conseil d'administration est par ailleurs sollicité lors de la définition et la validation du plan d'actions triennal et l'est à chaque réorientation stratégique.

Enfin, les données sociales, sociétales et environnementales nécessaires au reporting extra-financier sont collectées par des contributeurs locaux. Elles sont consolidées par des pilotes du réseau RSE. Des vérificateurs internes valident les données remontées et les indicateurs consolidés. Les indicateurs publiés sont également audités par un vérificateur externe indépendant.

4.2. AXE 1 : UN GROUPE CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

De par nos produits et nos activités, nous portons une responsabilité liée à notre empreinte environnementale, économique et sociale.

LA PRISE EN COMPTE DU CYCLE DE VIE

NOTRE ENJEU : L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE CYCLE DE VIE

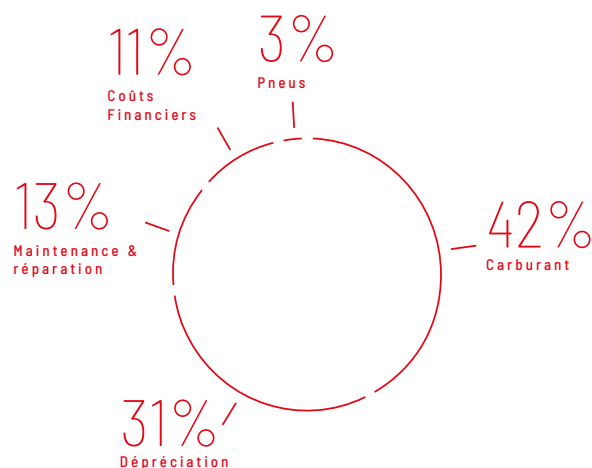
Pour mieux comprendre où se situaient les points critiques de notre activité, nous avons réalisé plusieurs études spécifiques :

- Une analyse du cycle de vie multicritère, en 2012-2013, portant sur le cycle de vie d'une machine agricole de référence de notre gamme de produits, la MLT 840,
- L'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise sur la totalité de son périmètre ⁽¹⁾ en 2012,
- Chaque année, l'évaluation de notre empreinte carbone selon le périmètre réglementaire ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le périmètre complet comprend les 3 Scopes tels que définis par GHG Protocol: Scope 1 (émissions directes), Scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité) et Scope 3 (autres émissions indirectes, sur toute la chaîne de valeur).

⁽²⁾ Le périmètre réglementaire porte sur les Scopes 1 et 2 uniquement; la mesure n'est obligatoire que tous les 4 ans, mais nous y conformons chaque année.

COÛT TOTAL DE POSSESSION D'UNE MACHINE (2015)



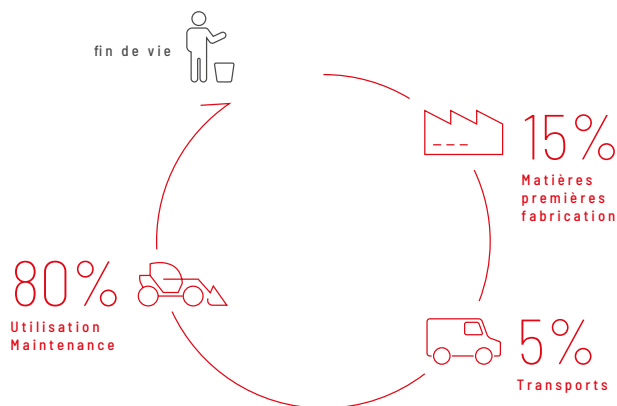
Pour tous ces sujets, la prise en compte de l'éco-conception à toutes les étapes du cycle de vie est un point clé d'étude. Ces études ont démontré que **notre impact environnemental est issu à environ 80% de l'utilisation de nos machines par nos clients** (en fonction des catégories d'impacts évaluées) et notamment de leur consommation de carburants. La **réduction de la consommation des machines** revêt donc un caractère stratégique prioritaire dans notre plan d'actions et c'est dans ce cadre que le programme REDUCE a été créé (voir p.50).

ACTIONS DU COMITE DE PILOTAGE ÉCO-CONCEPTION

Courant 2016, un **comité de pilotage** éco-conception a été formellement créé. Il regroupe des interlocuteurs des bureaux d'études, du design, des achats, de la HSE, de la division S&S qui porte l'expertise TCO et de la RSE. En 2017, cela s'est concrétisé par la mise en place d'une **checklist "Eco-conception et TCO"** à destination des bureaux d'études et des achats, pour prendre en compte l'environnement et le cycle de vie des machines dès l'étape de conception.

En 2018, l'utilisation de cette checklist sur le développement de nouveaux produits permettra d'avoir des retours d'expériences concrets. L'objectif sera également de mesurer les résultats (environnementaux et économiques) des actions mises en oeuvre, et de constituer une **bibliothèque de bonnes pratiques** au sein du groupe.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UNE MACHINE SUR SON CYCLE DE VIE (2013)



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CHEZ MANITOU

Les enjeux RSE sont progressivement pris en compte à chaque étape du cycle de vie de la machine et de nos activités. Les initiatives RSE déjà mises en place au sein de la chaîne de valeur démontrent la rentabilité que celles-ci peuvent apporter.

APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION OPTIMISÉS :

En partant du constat que le volume des camions n'était pas optimisé et engendrait des coûts et des impacts environnementaux supplémentaires, les services logistiques ont développé et déployé auprès de nos transporteurs un outil d'optimisation des flux logistiques européens reposant sur des paramètres de volume, dimension et poids des produits transportés.

L'outil d'optimisation des flux amont route auprès de nos fournisseurs européens poursuit son déploiement sur les sites français et intègre depuis 2017 les flux de Manitou Italia pour encore plus de consolidation. L'outil sur les flux de distribution machines est déployé à 100% (route et overseas) afin d'optimiser les tournées et donc limiter les kilomètres à vide.

Par ailleurs, **l'auto-évaluation de la performance RSE des transporteurs** mise en place depuis 2015 permet de rapporter 10% de la performance globale du fournisseur à des critères RSE.

VERS DES SERVICES SUPPORT PLUS ENGAGÉS :

Il est aussi de la responsabilité de ceux qui portent les fonctions supports d'accompagner les engagements RSE de l'entreprise. A titre d'exemples, différentes actions ont été ou sont en cours de mise en place :

DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS RH :

En 2017, le groupe Manitou a mis en oeuvre un coffre-fort salarié sur le périmètre France, qui permettra d'éviter les flux papiers et les envois postaux.

ACTIONS AU SEIN DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES :

- Un projet de modernisation et d'amplification des outils de visioconférence s'est poursuivi sur 2017, permettant de faciliter leurs utilisations et de limiter certains déplacements professionnels. De plus, un nouveau type de service, le "Plug'n'Play" permet maintenant aux utilisateurs nomades qui se déplacent entre les entités de retrouver leur environnement de travail. Cela permet non seulement une meilleure efficacité mais également une meilleure collaboration à travers le monde.

- La consolidation des infrastructures informatiques de certaines filiales au sein de notre datacenter permet de rationaliser les consommations énergétiques en optimisant les surfaces des installations de traitement et de stockage.
- Enfin, en 2017, les développeurs informatiques ont été sensibilisés au green coding (écoconception logicielle) permettant de développer un site internet ou un logiciel moins gourmand en énergie et plus efficace pour les utilisateurs.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE DE NOS MACHINES DÈS LA CONCEPTION :

En ligne avec la démarche des 3R (Réduire la quantité de déchets générés, Réemployer les machines, les pièces et les accessoires et Recycler les matières), le groupe Manitou travaille à :

- **Optimiser la durée de vie de ses machines** : mise en place d'actions favorisant les maintenances préventives et correctives, choix de composants d'une durée de vie maximale dès la conception, travail à l'amélioration de la fiabilité des composants via l'utilisation de statistiques de maintenances correctives par les services Qualité, etc.
- **Favoriser l'emploi de pièces de rechange neuves ou remises en état** : par l'intermédiaire de nos centres logistiques de pièces de rechange basés à Ancenis (France) et Belvidere (US), les commandes sont traitées avec un taux de service de près de 95%. Elles permettent de maintenir le parc machine en état de fonctionnement optimum et d'en prolonger la durée de vie. En 2017, le projet "ReMAN By Manitou" a été lauréat du challenge interne Elevation. Il s'agit d'une gamme de pièces de rechange remanufacturées (moteur, boîte de vitesse, turbo, etc). Cette offre alternative aux pièces d'origine neuves, permet de réduire le coût d'entretien et de donner une deuxième vie à la pièce usagée. Les pièces sont remises en état avec des composants d'origine et bénéficient donc d'une garantie identique aux pièces neuves.
- **Déployer un réseau de machines d'occasion** : en 2017, le groupe Manitou a commercialisé à travers ses filiales plus de 500 matériels d'occasion. De plus, le centre de reconditionnement créé en 2015 continue de monter progressivement en puissance, dans un objectif de récupération, réparation et remise en état des machines, majoritairement Manitou.

C'est également un lieu central pour accompagner le déploiement **des offres de location longue durée avec du financement et des services, les "ALL-IN"** (voir ci-dessous), Rent to Rent, qui nécessiteront dans un futur proche de disposer d'infrastructures pour gérer le retour de ces machines.

Par ailleurs, le groupe continue de promouvoir le marché de l'occasion de qualité avec près de 1 000 annonces de concessionnaires disponibles sur notre site internet used.manitou.com.

- **Proposer des solutions de simplification du démontage en vue de la fin de vie et favoriser le recyclage des matériaux** : le rôle de Manitou dans cette partie du processus est aujourd'hui restreint, du fait que nous sommes rarement amenés à gérer matériellement la fin de vie des machines. Toutefois, le groupe se sent impliqué et propose des aménagements dès la conception pour faciliter les étapes de gestion de la fin de vie de son matériel.

NOTRE ENJEU : L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Le groupe Manitou évolue dans une société où la consommation de biens, après avoir été une norme, évolue vers une économie de l'usage.

Le marché de l'occasion, de la location ou les services intégrés permettent de découpler la création de valeur de l'usage de ressources non renouvelables et de la consommation d'énergie.

Ce changement de paradigme sur la propriété des machines doit favoriser la durabilité et l'utilisation mutualisée de nos machines. Cela nécessite d'innover pour accompagner les clients finaux, car la valeur de nos produits ne réside plus seulement dans la qualité de nos machines, mais aussi dans la valeur économique que nos services peuvent apporter.

En partenariat avec notre réseau de concessionnaires, la division Services & Solutions développe des solutions répondant à ces nouveaux besoins afin d'accompagner chaque client dans l'utilisation de son équipement :

- **Le réseau de 1 500 concessionnaires** Manitou répartis dans 140 pays et les 2 000 techniciens experts régulièrement formés propose un accompagnement des utilisateurs, de l'achat au Service après-vente de l'équipement.
- **Les contrats d'entretien** permettent le maintien d'un fonctionnement optimal et un meilleur rapport qualité-prix de la machine.
- **Les offres de financement** et la location longue-durée avec des services associés, les « **ALL-IN** » facilitent les investissements, quelle que soit l'activité du client.
- **Les extensions de garantie** apportent une valeur ajoutée permettant de protéger l'équipement au-delà de la garantie contractuelle.

- La solution connectée **Easy Manager** est un outil simple et flexible pour gérer, optimiser et sécuriser l'utilisation des machines. Cette solution a évolué en 2017, notamment grâce à la technologie CAN-bus. Elle permet d'accéder aux données clés de la machine en temps réel, comme la consommation en carburant, la température moteur ou les codes erreur. Avec la possibilité de faire un diagnostic à distance et de géolocaliser la machine, l'intervention du technicien est plus rapide et évite de nombreux allers-retours vers le client.
- Le site internet de machines d'occasion du réseau Manitou, **used.manitou.com**, a évolué en 2017. Cette nouvelle version permet une meilleure navigation, et l'ajout de services supplémentaires pour les concessionnaires.
- **Le premier site e-commerce de vente de pièces de rechange** Manitou facilite le parcours d'achat des clients. Ce nouveau canal de vente va contribuer au maintien des performances ainsi qu'une plus longue durée de vie du matériel.

ANIMER LA DÉMARCHE REDUCE

NOTRE ENJEU : L'AMBITION DU PROGRAMME REDUCE

La démarche REDUCE vise à améliorer la qualité de vie au travail des utilisateurs de nos machines, pour une meilleure productivité et une meilleure protection de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, 3 axes de la démarche REDUCE ont été développés :

REDUCE Fuel, depuis 2013, qui vise à mesurer et à communiquer en toute transparence sur les consommations de carburant et les émissions de CO2 de nos machines. L'objectif est d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte environnementale et de réduire l'impact environnemental de nos produits,

REDUCE TCO, depuis 2015, qui vise à informer nos clients en toute transparence sur la répartition des postes de coûts des machines et à optimiser la rentabilité de leur outil productif,

REDUCE Risks vise à améliorer la prise en main des machines pour une conduite en toute sécurité. L'objectif est également d'orienter dans le choix des équipements & des services pour une meilleure prise en compte de la santé et sécurité.

Un site web dédié à l'ensemble de la démarche sera disponible au premier trimestre 2018 à l'adresse : reduce-program.com



RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT :

REDUCE Fuel

LE PROGRAMME REDUCE FUEL S'ARTICULE AUTOUR DE 5 RÉALISATIONS CLÉS :

1. Mesurer la consommation de carburant et des émissions de CO2 associées, par l'intermédiaire d'un protocole interne, élaboré sur les 4 activités représentatives de la machine : ralenti, roulage, chargement et route. Les mesures sont effectuées sur les gammes agricoles, construction et nacelles (depuis 2016). 42 machines sont aujourd'hui intégrées ; suivront en 2018 certaines machines Gehl et Mustang.

2. Fiabiliser les données, la procédure et les conduites des tests, par l'audit annuel du protocole par l'UTAC-CERAM, organisme externe reconnu et indépendant. Par ailleurs, le groupe accompagne depuis 2016 un projet de normalisation. L'objectif sera de capitaliser sur le protocole produit pour en créer un standard européen de référence. Puis, le groupe portera ce projet de norme à l'ISO (organisation internationale de normalisation) afin d'en faire une référence mondiale.

3. Informer les utilisateurs finaux, notamment par des stickers cabines collés en sortie d'usine, par les concessionnaires et durant les salons. Par ailleurs, une application web (<http://reduce.manitou.com/>) a été conçue. Accessible par tous et régulièrement mise à jour, elle permet aux utilisateurs d'afficher les consommations des machines Manitou et machines concurrentes en fonction de l'utilisation faite et d'en évaluer le coût et les émissions de GES associées.

4. Accompagner les utilisateurs et les concessionnaires, à travers des services et des solutions visant à sensibiliser et former : outre des conseils d'éco-conduite, un simulateur d'éco-conduite utilisé dans des salons ou en sessions dédiées reprend à taille réelle l'ergonomie de la cabine et met en situation réelle un utilisateur. Par ailleurs, un stage d'éco-conduite a été expérimenté auprès d'utilisateurs finaux. Une réduction de 12% de la consommation de carburant a été constatée en moyenne à l'issue de la formation. De prochaines sessions sont en réflexion.

5. Améliorer les performances des machines par l'apport de solutions technologiques issues de la R&D, telles que, en 2016, les valves pilotées et la régénération hydraulique ou deux nouvelles transmissions avec éco-mode installées en série sur les nouvelles gammes de machines agricoles NewAg et NewAg compact.



RÉDUCTION DU COÛT TOTAL DE POSSESSION DE NOS MACHINES :

REDUCE TCO

Le coût total de possession d'un bien (en anglais, Total Cost of Ownership - TCO) est une méthode de calcul du coût prenant en compte à la fois les **coûts directs et fixes** (acquisition, intérêt, valeur résiduelle, etc.), mais également tous les **coûts indirects et variables** (maintenance, carburant, formation, etc.) liés à l'utilisation de la machine.

REDUCE TCO est un programme qui permet de mettre en évidence les centres de coûts les plus importants en amont d'une démarche d'achat et de **sensibiliser à la réduction de ces coûts**. Pour ce faire, **un calculateur a été créé** et est accessible en ligne sur <http://tco.manitou.com>. Puisque près d'un tiers du TCO de nos produits est lié aux consommations de carburants des clients, le lien avec le programme REDUCE Fuel est fort.

Le travail mené depuis 3 ans pour réduire le TCO sur toutes les étapes du cycle de vie de nos machines s'est concrétisé en 2017 par :

- L'accélération de **l'intégration du TCO dès la conception**, dans les projets de développement produit. Après les télescopiques, les efforts de réduction du TCO se sont également portés sur les chariot à mâts et les nacelles, avec un démarrage également sur les machines produites aux Etats-Unis. Les tests concurrence se sont également accélérés pour l'élaboration des objectif de réduction TCO.
- La sortie du BT420, la **première machine "Design to TCO."**
- La poursuite de la réduction des **coûts de maintenances préventives et correctives**, en optimisant par exemple les fréquences d'intervention, les volumes d'huile utilisée, le nombre de filtres, ou la fiabilité des composants pour une meilleure durée de vie de la machine.
- La préparation du **passage au Stage 5** (en 2018) avec la sélection des fournisseurs dans une démarche de service globale où le TCO a été complètement intégré.
- L'**optimisation du calculateur TCO** pour nos clients, et l'intégration des marques Gehl et Mustang (<http://tco.gehl.com> et <http://tco.mustangmfg.com>).
- Suite à la collecte des statistiques de **données de maintenance corrective** (pannes, casses, usures, etc.) **auprès de notre réseau**, ces données ont été intégrées dans le calculateur de maintenance des concessionnaires.

Enfin, un bel exemple de réduction du TCO et d'écoconception en 2017 a été l'introduction d'une nouvelle matière permettant d'avoir **des capots réparables en série**. Cette nouveauté dans la division MHA aura un impact important sur fiabilité et la durabilité des capots.



SANTÉ ET SÉCURITÉ DE NOS UTILISATEURS :

REDUCE Risks

Le programme REDUCE Risks, en construction en 2017, a pour ambition de parvenir à mieux faire connaître les expertises du groupe autour de la sécurité de nos machines et à proposer un accompagnement des utilisateurs vers la réduction des risques.

Ce nouveau projet a été co-construit avec des clients grand comptes et des loueurs, et plus spécifiquement leurs Responsables Sécurité.

FAIRE CONNAÎTRE NOS EXPERTISES AUTOUR DE LA SÉCURITÉ DE NOS MACHINES.

Proposer des machines plus sûres à nos utilisateurs passe par un engagement à différents niveaux :

- **Nos tests** de visibilité, d'endurance, de stabilité, d'acoustique, notamment sur bancs d'essais.
- **Nos technologies et expertises** dédiées grâce à cinq bureaux d'études. Des développements spécifiques sont faits pour adapter à chaque gamme de machines des technologies spécifiques pour la sécurité : contrôleur d'état de charge, reconnaissance d'accessoires, stabilisateurs brevetés, valves de sécurité sur vérins, etc.
- **Nos équipements proposés** qui permettent une sécurisation supplémentaire des utilisateurs (détecteurs de présence, planchers antidérapant, grilles pare-brise, etc.), de la charge (caméras sur mâts, modes charge suspendue, etc.), de l'environnement machine (caméras 360°, détecteurs d'obstacles, capteurs laser, etc.), et des machines (réflecteurs, rétroviseurs panoramiques, etc.).
- **Nos accessoires**, car chaque couple machine-accessoire suit un processus de validation précis.
- **Nos services adaptés**, conçus et fabriqués spécialement pour des affaires spéciales, plus particulièrement exposées aux risques : marchés minier, de la défense, de l'environnement, de l'aérospatial, etc.

En 2017, le groupe a investi dans un **nouveau Centre de Tests R&D**. Cette plateforme, basée à Ancenis, est dédiée à la validation de la fiabilité des nouveaux produits développés par la division MHA. La réalisation de ce nouvel outil constitue une étape majeure dans la capacité d'innovation et de développement du groupe.

Le nouveau bâtiment bénéficie lui-même d'une installation optimale en termes de confort, de productivité, de connectivité et de gestion des risques HSE liés aux activités d'essais.

ACCOMPAGNER LES UTILISATEURS VERS LA RÉDUCTION DES RISQUES :

Le groupe souhaite sensibiliser sur les bonnes pratiques d'utilisation en toute sécurité des matériels, et faciliter la prise en main de nos machines. Pour cela, plus de **300 vidéos de prise en main des machines** ont été tournées en 2017 et seront disponibles sur la médiathèque du nouveau site reduce.manitou.com.

Ces courtes vidéos reprennent les consignes et les bonnes pratiques de prise en main sur de très nombreux thèmes adaptés à l'ensemble de notre gamme machines.

Des **Fiches d'Instruction de Bases (FIB)** seront également téléchargeables afin de simplifier la compréhension pour des utilisateurs, ainsi que la totalité des notices d'instruction.

Des **posters de prévention** pour une utilisation plus sûre des machines seront également téléchargeables.

En outre, il est prévu de développer, à l'aide des parties prenantes concernées, des **offres et des options sur mesure**, qui permettront de répondre à des besoins de sécurité spécifiques sur nos machines.

AMÉLIORER LE CONFORT DES MACHINES : ERGONOMIE, VIBRATIONS ET ACOUSTIQUE

Les enjeux majeurs pour les questions d'ergonomie sont d'améliorer la visibilité des cabines, l'accès au poste, et le confort du poste de conduite, d'homogénéiser la position des commandes sur nos gammes et d'organiser les interfaces homme-machine. Par exemple, le display des gammes nacelles a été standardisé pour une prise en main plus facile quel que soit le modèle.

Par ailleurs, c'est également par l'amélioration du **confort acoustique et vibratoire en cabine** qu'il est possible de réduire significativement le niveau global des émissions de bruit et de vibrations.

L'ERGONOMIE

Des exemples de développements ergonomiques :

L'accès au poste de conduite sur la nouvelle gamme agricole NewAg a été entièrement revu pour une montée facilitée et une réduction des risques de chutes. Le nouveau siège permet de suivre les mouvements de la charge, et réduit les vibrations que subit l'utilisateur.

La maintenance facilitée pour les techniciens avec une grande ouverture du capot moteur et un accès aisé aux différents filtres, jauge d'huile moteur, etc.

Le Confort Steering System, un seul tour de volant est maintenant nécessaire pour effectuer une rotation complète des quatre roues, au lieu de 4 tours auparavant. Cette innovation est brevetée.

Le JSM, un joystick conçu et développé par les services Design et R&D, installé sur une grande partie de nos chariots. Sa forme évite la tension musculaire et dispose les fonctions de la façon la plus naturelle possible.

LE CONFORT ACOUSTIQUE INTERNE ET EXTERNE, ET CONFORT VIBRATOIRE EN CABINE

Depuis 3 ans, la R&D dispose de **compétences spécifiques dans le domaine de la perception acoustique**. Ces nouvelles compétences et l'utilisation de nouvelles technologies ont permis notamment de travailler sur l'isolation et la vitesse de ventilation.

La nouvelle gamme NewAg sortie fin 2016 atteint **un niveau de décibel le plus bas du marché**, avec une réduction de 6 dBA par rapport au modèle précédent.

En 2016, le service a également créé une nouvelle génération « Silent Force » des modèles de chariots télescopiques agricoles MLT 840 et MLT 1040 : l'insonorisation de la cabine a été optimisée grâce à une baisse de 7 dBA, en comparaison aux versions précédentes de ces mêmes machines.

4.3. AXE 2 : DES SOLUTIONS PORTÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DU GROUPE MANITOU

Le groupe Manitou est composé de femmes et d'hommes passionnés, animés par l'envie d'entreprendre. Cet état d'esprit est au cœur de la culture d'entreprise et anime le sentiment d'appartenance des collaborateurs. Fondé sur la confiance, le management favorise l'innovation, l'expérimentation, le challenge et la prise de responsabilités. Nous nous engageons à offrir à ces femmes et ces hommes engagés des conditions de travail propices à leur développement professionnel et personnel, et à les impliquer pleinement dans notre démarche RSE.

Par ailleurs, notre politique en termes de santé et de sécurité est de prévenir les accidents et maladies professionnelles en prenant en compte l'ensemble des risques, avec l'implication de tous. Enfin, nous travaillons ensemble avec les collaborateurs pour réduire les impacts environnementaux sur nos sites de production, par l'intermédiaire de notre système de management environnemental.

4.3.1. MANITOU GROUP, UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

NOTRE ENJEU : NOTRE ENGAGEMENT EN TANT QU'EMPLOYEUR

Les hommes et les femmes du groupe sont au cœur de notre responsabilité sociétale et les défis sont nombreux :

- **attirer, développer** les compétences dont nous aurons besoin pour inventer, fabriquer et vendre les machines et les services de demain,
- **refléter au sein de nos équipes la diversité** de nos clients et de nos marchés,
- contribuer à **motiver et fédérer** l'ensemble de nos collaborateurs dans le monde.

Les équipes RH s'engagent à délivrer une **croissance durable et profitable** grâce à la performance de nos collaborateurs, de nos processus et à la culture de notre groupe.

Entre 2014 et 2017, période sur laquelle portent les engagements actuels du groupe, cinq priorités ont été fixées : renforcer le partenariat business, accompagner la transformation du groupe, valoriser notre capital humain, engager nos collaborateurs et moderniser la fonction RH. Notre nouvelle feuille stratégique, Ambition 22, nous amènera entre 2018 et 2022 vers une dynamisation de notre démarche, au profit de l'expérience collaborateur.

LE PROFIL DES EFFECTIFS DU GROUPE

UN GROUPE FRANÇAIS DÉPLOYÉ À L'INTERNATIONAL

Etat effectifs groupe au 31/12/2017 (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
Effectif inscrit au 31/12	Nb	3214	3301	3600 ⁽¹⁾
Effectif en CDI	%	97,88%	97,76%	97%
Effectif en CDD	%	2,12%	2,24%	3%
Intérimaires	Nb	302	277	527
VIE (Volontariat International en Entreprise)	Nb	2	3	4
Salariés en mobilité internationale	Nb	18	13	14

(1) A titre informatif, les effectifs 2017 y compris les acquisitions: 3900 personnes

L'effectif total du groupe est en croissance de 9% entre 2016 et 2017. La répartition entre les effectifs en CDI et CDD est stable, avec 97% des contrats signés sur une durée indéterminée.

Le nombre de salariés en mobilité internationale, ou dans le cadre d'un VIE

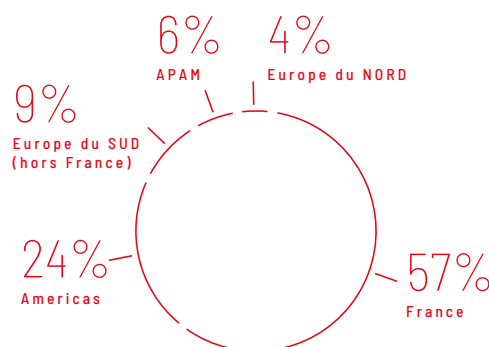
(Volontariat International en Entreprise) est en légère croissance par rapport à 2016 (18 au total en 2017 contre 16 en 2016).

L'augmentation importante des effectifs intérimaires est quant à elle liée à la montée en cadence rapide absorbée par le groupe en cours d'année.

Répartition des effectifs groupe par zone géographique, au 31/12/2017 (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
France	%	58,0%	58,0%	57,3%
Europe du Sud (hors France)	%	9,6%	9,5%	8,8%
Europe du Nord	%	4,5%	4,5%	4,4%
Americas	%	22,6%	22,2%	23,6%
APAM	%	5,2%	5,8%	5,9%
Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de corruption*	Nb			361
	%			10,03%

Preuve de son implantation internationale, le groupe emploie près de 43% de son effectif hors de France ; La répartition par zone géographique montre une forte présence en Europe (70,3%) et en Amérique du Nord (23,6%), la proportion des effectifs hors Europe étant en croissance de presque deux points depuis 2015. Notons qu'avec l'acquisition en 2017 d'une société en Inde et d'une en Australie, la part des effectifs du groupe de la zone APAM passe de 5,9% à 13,2%



* Voir les précisions méthodologiques - Table de concordance sur les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

UN PROFIL D'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

Répartition de l'effectif groupe par statut (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
Cadres	%	20,1%	20,8%	23,6%
Agents de maîtrise	%	2,1%	1,9%	1,8%
ETD	%	30,3%	30,4%	26,0%
Ouvriers	%	47,5%	46,9%	48,6%

La structure de l'effectif par statut en 2017 est globalement similaire à celle de 2016, même si la diminution de la proportion d'ETD dans les effectifs entraîne une plus forte proportion des autres statuts. Au global, les cadres et les non-cadres représentent respectivement 23,6% et 76,4%, ce qui est caractéristique d'un profil d'entreprise industrielle.

UNE PYRAMIDE DES ÂGES ÉQUILIBRÉE

Répartition de l'effectif groupe par âge (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
24 ans et moins	%	2,6%	3,0%	3,8%
25-34 ans	%	20,4%	19,7%	19,8%
35-44 ans	%	37,9%	37,5%	36,7%
45-54 ans	%	25,6%	26,5%	26,9%
55-64 ans	%	12,6%	12,2%	11,9%
Plus de 65 ans	%	0,9%	1,0%	0,9%

La répartition de l'effectif par âge est stable cette année, avec une médiane aux alentours de 40 ans. L'âge est un enjeu important, notamment dans un contexte de coopération intergénérationnelle.

UNE ENTREPRISE QUI FIDÉLISE SES TALENTS

Répartition de l'effectif groupe par ancienneté (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
Moins d'un an	%	5,8%	10,0%	13,1%
1-4 ans	%	26,1%	21,4%	22,1%
5-10 ans	%	24,4%	24,8%	21,9%
11-20 ans	%	28,7%	28,6%	28,5%
21-30 ans	%	9,9%	10,9%	10,9%
Plus de 31 ans	%	5,2%	4,3%	3,6%

Près de 45% des collaborateurs ont plus de 10 ans d'ancienneté dans le groupe, signe de l'attachement des collaborateurs à l'entreprise, et aux actions de fidélisation des talents mises en oeuvre par le groupe. En 2017, les embauches ont augmenté de près de 3 points sur la proportion d'effectifs ayant moins d'un an d'ancienneté ; Pour eux, le processus d'immersion dans le groupe présente p.55 est clé.

Mouvements de l'effectif groupe permanent (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
Embauches en CDI	Nb	265	340	584
Démissions	Nb	212	138	158
Licenciements	Nb	86	62	96
Autres motifs (commun accord, retraite, décès...)	Nb	77	59	67
Taux de départ volontaire (démission/eff perm. moyen)	%	6,61%	4,32%	4,70%

En 2017, 584 collaborateurs ont été embauchés en CDI, soit une augmentation de 72% de ces mêmes embauches par rapport à 2016. Ces recrutements sont liés à la fois au turnover naturel des collaborateurs, et aux créations de postes. Certains postes ont par ailleurs été convertis de CDD à CDI. Les départs (321 collaborateurs en 2017, contre 259 en 2016) sont suivis de façon spécifiques par la direction des ressources humaines. Le taux de départ volontaire représente pour l'exercice 2017 4,7%, contre 4,3% en 2016.

UN INDICATEUR DE L'ABSENTÉISME QUI REFLÈTE LE BIEN-ÊTRE DANS LE GROUPE

Indicateur clé de la performance sociale, le taux d'absentéisme est lui suivi de manière régulière, notamment celui lié aux accidents de travail et maladies professionnelles. Le taux moyen en 2017 est de 3,31% contre 3,79% en 2016. Ces indicateurs démontrent le bien être, et restent en deçà de la moyenne nationale dans le secteur de l'industrie.

La partie relative à la santé/sécurité reprend l'ensemble de ces indicateurs et leur évolution.

DÉVELOPPER LES TALENTS ET LES COMPÉTENCES

UN CYCLE DE DÉVELOPPEMENT ANNUEL

Chaque collaborateur est considéré au sein du groupe comme un talent dont l'entreprise doit favoriser le développement. Pour aller dans ce sens, 4 piliers managériaux ont été mis en place par la Direction des Ressources Humaines :

- **La revue de la performance** de nos talents au travers d'un échange annuel formalisé au service du développement des collaborateurs.
- **La fixation des objectifs annuels** de nos talents alignés avec les objectifs stratégiques du groupe. Chaque collaborateur, acteur de son évolution professionnelle, fixe en collaboration avec son manager des objectifs ambitieux et stimulants. La fixation conjointe des objectifs donne du sens aux missions des collaborateurs et favorise leur engagement.
- **La revue des talents et des organisations** qui ouvre un partage sur la performance collective et individuelle au sein de chaque organisation. Cet échange permet aussi de préparer les évolutions futures de compétences et les plans de succession.
- **Le développement et la fidélisation des talents** qui s'inscrit tout au long de l'année par un feedback régulier, des missions challengeantes, des nouveaux projets, un accompagnement par son manager et les autres collègues et toute autre action permettant une formation régulière à tous les niveaux de l'organisation.

UN DISPOSITIF DE FORMATION ADAPTÉ À CHACUN

Le développement des compétences de nos collaborateurs s'accompagne d'un effort de formation notamment en France et en Italie, qui représente 2,15% de la masse salariale et par une moyenne annuelle de 15,7 heures de formation pour chaque collaborateur.

Indicateurs liés à la formation (Périmètre : France, hors LMH & CFM Ile-de-France, Italie)

		2015	2016	2017
Dépense de formation	€	1 925 676	2 217 319	2 013 627
Masse salariale totale	€	86 845 097	89 766 021	93 760 041
Masse salariale dévolue à la formation	%	2,22%	2,47%	2,15%
Salariés ayant reçu au moins une formation	Nb	1 340	1 357	1 483
Taux d'accès à la formation	%	64,02%	63,50%	66,23%
Nombre total d'heures de formation	Nb	28 351	32 672	35 068
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	Nb	13,55	15,29	15,66

Nous accompagnons nos collaborateurs dans leurs missions, dans le développement de leurs savoirs et savoir-faire et dans l'amélioration éventuelle du savoir-être. Notre offre de formation combine pour cela des mises en situation, des retours continus des managers et des formations internes et externes.

La politique de formation est guidée par les priorités stratégiques du groupe et les priorités de chaque département.

En 2017, plusieurs actions ont été enclenchées :

- **Le développement des capacités managériales** : le groupe poursuit sa politique de renforcement managérial avec plus de 7 600 heures dispensées tout au long de l'année. De nouveaux parcours sont venus enrichir notre offre de formation développant la dimension entrepreneuriale et responsable de notre management.
- **Le renforcement de nos métiers stratégiques** : nous renforçons chaque jour les compétences et la formation de nos collaborateurs pour accompagner leur mobilité sur des métiers stratégiques. Quatre de nos collaborateurs ont ainsi pu valider un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie Technicien Logistique (CQPM) "technicien de matériels de manutention" après un parcours de formation de 18 mois en tant que Technicien SAV. C'est également un quart de notre budget dédié aux actions de formation industrielle telles que robotiques, hydrauliques, électriques, renforçant nos métiers techniques et métiers de la production, qui contribuent à la création de valeur.
- **Politique formation et Compte Personnel de Formation (CPF)** : en France, nous continuons à promouvoir le CPF, il permet à chacun de prendre une part active dans son développement personnel et professionnel. Grâce à nos campagnes de sensibilisation auprès de nos collaborateurs français, 149 dossiers ont pu être constitués en 2017 représentant plus de 5 600 heures de formation dispensées tout ou partie sur le temps de travail.

LA MOBILITÉ INTERNE ET À L'INTERNATIONAL

L'activité de Manitou est réalisée à 80% à l'international. De plus, 46% de l'effectif du groupe est situé hors de France et 35% du Top Management de nationalité non française. Afin de développer notre exposition mondiale et favoriser la mobilité internationale, le groupe a mis en place en 2016 une nouvelle politique d'accompagnement. En 2017, 27 collaborateurs s'inscrivent dans cette politique, qui se concrétise à la fois par des contrats d'expatriation, impatriation, locaux ou des VIE.

La dynamique de mobilité interne est visible également aux Etats-Unis avec, en 2017, 25 mobilités internes au sein de Manitou Americas permettant à ces employés de développer leurs compétences et leurs carrières. Manitou Americas a également travaillé à promouvoir les opportunités pour l'ensemble des salariés du groupe, notamment en accueillant des collaborateurs en provenance de France, de Belgique et d'Australie.

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du groupe Manitou vise à rémunérer de façon compétitive l'ensemble des collaborateurs en lien avec contribution directe et indirecte aux résultats du groupe. Les pratiques de rémunération font l'objet régulièrement de benchmarks du marché et l'équipe Ressources Humaines en lien avec le management revoit chaque année la situation de chaque collaborateur. Une attention particulière est menée sur l'égalité de traitement en termes de rémunération entre les femmes et les hommes du groupe.

En France, cette politique s'inscrit dans le cadre d'un dialogue social nourri qui a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord sur la politique salariale signé par l'ensemble des organisations syndicales.

Enfin, en France un Bilan Social individuel est remis à chaque collaborateur afin de lui présenter dans un document synthétique et pédagogique l'ensemble de ces composantes de rémunérations et d'avantages sociaux.

Masse salariale (Périmètre : France, hors LMH & CFM Ile-de-France, Italie, USA)

		2015	2016	2017
Masse salariale totale	€	130 426 826	133 050 950	137 693 887
Évolution	%	0,4%	2,0%	3,5%
Évolution des effectifs	%	-4,9%	1,6%	7,6%

La masse salariale, sur le périmètre France, Italie, Etats-Unis, a augmenté de 3,5% entre 2016 et 2017, directement en ligne avec l'évolution des effectifs (+7,6%) sur ce même périmètre, pour la même année).

S'ENGAGER POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le groupe Manitou s'engage à animer et améliorer le bien-être des collaborateurs afin de contribuer à la dynamique de l'entreprise ainsi qu'au bien-être de chacun en offrant de meilleures conditions d'activités.

ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

En 2016, le groupe Manitou a mesuré la satisfaction et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs grâce à sa première enquête d'opinion interne. 87% des collaborateurs ont répondu à l'enquête en partageant ainsi leur avis relatif à leur expérience au sein du groupe. Cette enquête anonyme était l'occasion

de souligner nos points forts et déterminer nos axes de développement, afin d'améliorer la qualité de vie au travail. Les deux grands enseignements de cette enquête au niveau du groupe sont le fort engagement de nos collaborateurs et l'opportunité de leur donner de meilleures conditions de réussite dans leurs missions.

Après avoir partagé les résultats avec les équipes, de nombreux échanges ont été organisés avec des collaborateurs volontaires dans le but de trouver des pistes d'amélioration concrètes. Au final, c'est plus d'une centaine de plans d'actions qui ont été finalisés au cours de 2017, et ce dans toutes les régions du groupe et au sein de chaque Direction.

L'enquête d'opinion interne réalisée en 2016 a également révélé que 72% des collaborateurs du groupe se déclarent "engagés". Le groupe Manitou est attentif à cet engagement, qui s'illustre au quotidien par une contribution active et efficace des collaborateurs dans les missions et projets auxquels ils contribuent.

Au cours du printemps 2018, dans le cadre de notre engagement vers un processus d'amélioration continue, le groupe va organiser une seconde enquête d'opinion interne.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Au sein du groupe, la durée et l'organisation du travail sont définis par accord d'entreprise, en fonction des catégories de salariés.

Pour contribuer à un meilleur équilibre et une meilleure articulation des temps de vie - professionnels et personnels - de nos collaborateurs, le groupe Manitou poursuit son engagement vers des aménagements individualisés du temps de travail dès lors que l'organisation des activités le permet, et favorise également des solutions de télétravail afin d'offrir une plus grande souplesse dans la gestion des agendas.

Le déploiement de ces modes de travail permet ainsi de gagner en efficacité et performance, tout en contribuant au bien-être des collaborateurs.

DES EXEMPLES CONCRETS DU CADRE SOCIAL

Le bien-être au travail est reconnu comme un fort levier d'engagement, de créativité et de performance. Des actions, autant structurantes que plus informelles, ont été mises en place pour accompagner les collaborateurs dans un cadre de travail aussi adapté que possible :

- En 2017, la présence régulière d'une assistante sociale sur les sites français a permis de mettre en place un dispositif d'accompagnement confidentiel pour les collaborateurs ayant besoin d'une aide sociale.
- Par des événements ponctuels ou récurrents dans l'année, qu'ils soient centralisés ou portés par les sites, le groupe s'engage au travers d'actions concrètes qui contribuent au bien-être des collaborateurs : distribution de paniers bios de façon mensuelle sur certains sites, massages, séances d'échauffement avant la prise de poste, petits déjeuners, exposition d'œuvres d'art, etc.
- Le site de Candé a revu son espace de pause pour le transformer en un espace plus convivial et chaleureux, tandis que le site du CLPR a mis en oeuvre une quinzaine de sessions de "Vis ma vie", des demi-journées organisées pour mieux comprendre et connaître les métiers de l'entreprise.
- Le sport contribue à véhiculer la culture de notre groupe et à fédérer les équipes. Le Triathlon de La Baule a par exemple rassemblé cette année près de 160 participants de l'entreprise, issus de 5 nationalités différentes, seuls ou par équipe. La course en relais Team & Run, organisée sur le territoire du siège social, a réuni plus de 120 collaborateurs.
- La reconnaissance des collaborateurs est un élément essentiel de l'engagement et de la motivation. Les « Spot Awards » chez Manitou Americas, les médailles du travail en France, ou encore les awards à chaque lancement de nouvelle année, sont autant d'occasions de valoriser les équipes. A ce titre, les équipes MHA ont eu l'occasion en 2017 de mettre en avant leur expertise en soudage lors de l'organisation du trophée "SoudCup". Huit équipes de mécano soudure en France se sont affrontées dans la création d'un trophée mettant en avant leur savoir-faire. Les votes des collaborateurs ont désigné le modèle gagnant, devenu lui-même le trophée récompensant les awards de début d'année.

Ces actions renforcent le sentiment d'appartenance au groupe Manitou et permettent ainsi de contribuer à une meilleure collaboration entre les services, notamment grâce aux nombreux échanges et partages qui s'opèrent lors de ces rencontres.

LA COMMUNICATION INTERNE

Contributeur important de l'appropriation des messages et de la conduite du changement des équipes, la communication interne Corporate a été rattachée en 2017 à la direction des Ressources Humaines. Les projets y sont menés dans une vision en deux axes :

- Donner du sens aux missions confiées et à la stratégie du groupe, aux projets structurants de l'entreprise, et accompagner la communication managériale
- Favoriser le lien entre les équipes, moteur de la cohésion et de l'implication de chacun. Les projets autour des nouveaux modes de communication, des nouveaux outils et lieux de partage, de l'innovation, et autour du bien-être au travail, y sont pleinement accueillis.

Dans ce cadre, les collaborateurs du groupe sont informés régulièrement des nouveautés, initiatives et changements opérés au sein des organisations, par l'intermédiaire de plusieurs moyens de communication animés par les équipes de la communication interne : Intranet sur le périmètre groupe, journal interne pour les collaborateurs France, bornes interactives en relais sur les lieux de passage en production, etc. Un réseau social interne a été lancé début 2018, pour favoriser encore plus la transversalité et le lien informel.

Enfin, en parallèle à la structuration de la communication interne groupe, les initiatives de chaque pays ont continué à être favorisées et à se développer. Suivant les spécificités de chaque pays, des nouveaux canaux de communication se sont mis en place pour répondre aux besoins locaux (organisations de réunions, affichage, etc.). A titre d'illustration, Manitou Italie dispose d'une équipe pluridisciplinaire visant à travailler chaque mois sur le partage au sein des équipes des sujets de communication interne clés, notamment via un outil d'affichage digital global présent dans plusieurs endroits dans les locaux.

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

En France, 2017 est une année clef dans la ré-appropriation de notre dialogue social en affirmant que la performance du groupe est nécessaire aux avancées sociales.

En ce sens la signature d'un avenant à l'accord ATT (Aménagement du Temps de Travail) de 2013 a permis à notre direction industrielle de pouvoir être plus agile dans l'organisation du travail en utilisant une large palette à sa disposition : 2x8, quota d'heures supplémentaires, travail sur six jours notamment. Ces aménagements se sont accompagnés de contreparties favorables aux salariés.

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) signées à l'unanimité en novembre 2017 ont été l'occasion pour le groupe de rétribuer l'engagement des collaborateurs tout au long de l'année 2017, année de fortes hausses des volumes d'activité. Cet accord a permis aussi des progrès dans la politique sociale du groupe et d'améliorer l'organisation de l'activité. De même la création d'un espace économique et social à destination des représentants du personnel facilite l'accès à l'information et permet un meilleur exercice de leur mandat.

Enfin l'entreprise a été motrice dans l'organisation de ses sites en réactualisant très largement ses règlements intérieurs.

En Italie, le groupe a maintenu des contacts réguliers avec les organisations représentatives du personnel italien permettant un partage d'information entre le management et les collaborateurs.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU GROUPE

LA NOUVELLE MARQUE EMPLOYEUR DU GROUPE : JOIN THE UP MOVEMENT

Porteur d'un savoir-faire connu et reconnu, le groupe Manitou a pour ambition de valoriser les bénéfices et perspectives offerts lorsqu'un nouveau collaborateur intègre l'entreprise. C'est dans ce cadre que le groupe a développé en 2017 une nouvelle marque employeur plus forte et porteuse de la culture d'entreprise. Cette marque employeur renforce le positionnement et l'attractivité du groupe, tout en assurant une cohérence avec la marque corporate et nos environnements industriels, logistiques et services.

Cette nouvelle marque employeur porte la signature "Join the Up Movement", qui incite les candidats externes à rejoindre une communauté innovante et dynamique et qui s'engage à faire grandir leurs talents tout au long de leur expérience au sein du groupe. Cette signature renforce également le sentiment d'appartenance à un groupe pour les salariés, autour d'un engagement collectif fort qui représente la culture d'entreprise.

L'année 2018 devra nous permettre de déployer à tous les niveaux les messages clés de cette nouvelle ambition, en faveur de l'expérience collaborateur et au profit de l'élévation des talents.

LES RELATIONS ÉCOLES

Nous nous engageons avec nos écoles partenaires, écoles de commerce ou d'ingénieurs dans le recrutement et la formation de nos futurs techniciens, commerciaux, ingénieurs et managers au sein de nos bassins d'emplois.

En France, ces partenariats se concrétisent notamment par la signature de conventions avec des acteurs régionaux (8 en 2017, et 6 conventions supplémentaires à l'étude pour 2018). Dans ce cadre, nous participons à des événements avec les étudiants (ex: forum emplois, interventions dans les écoles, jury d'examens, visites de nos installations, etc.), contribuons aux actions de formations au sein des structures, favorisons le lien avec le monde professionnel (simulations d'entretiens de recrutement, jobdatings, visites d'usine, etc.)

En 2017 a eu lieu le premier challenge Handling the Future, un concours destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Cet événement permet de promouvoir et d'encourager l'innovation dans l'industrie tout en développant les partenariats de proximité avec les écoles de la région. En 2017, 72 participants, 33 équipes, 7 écoles ont conçu ce qui serait, à leurs yeux, "la solution de manutention de demain". Fort du succès, une nouvelle édition a été lancée fin 2017, pour imaginer l'environnement d'un poste de travail pour un opérateur en 2020.

L'IMMERSION DANS LE GROUPE

Après avoir suivi l'accueil Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé au cours duquel ils rencontrent les principaux interlocuteurs liés à leur activité. Aussi, pour compléter ce programme et acquérir une meilleure connaissance du groupe, ils sont invités à une journée de formation présentant l'entreprise, la vision, les produits, le réseau,...

Les nouveaux collaborateurs cadres bénéficient également, dès leur arrivée, d'une semaine d'immersion en production. Ils vont ainsi découvrir les métiers, savoir-faire et produits du groupe afin de mieux appréhender l'environnement et le fonctionnement des unités de production.

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'ALTERNANTS

Chaque année, le groupe Manitou accueille et forme des étudiants lors de stages ou contrats en alternance au sein de nos différentes organisations (Production, R&D, Sales & Marketing, RH, Informatique...).

En 2017, 90 stagiaires et 47 nouveaux alternants de différents niveaux d'études ont pu bénéficier d'une expérience professionnalisante au sein du groupe. Pour eux comme pour le groupe, les stages et alternances constituent une source d'apprentissage, un moyen de transmettre des savoir-faire et la culture de l'entreprise.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ AU SEIN DES ORGANISATIONS

La diversité du groupe Manitou se reflète à travers le profil des effectifs, tant en termes de multiplicité de nationalités, de la mixité, des générations, ou des situations de handicap. Aussi, le groupe renforce régulièrement ses actions favorisant la promotion de la diversité.

A titre d'illustration, Manitou Asia a signé un engagement en faveur de l'emploi équitable avec des agences gouvernementales, sur 5 principes clés : recrutement, gestion équitable des ressources humaines, développement professionnel, rémunérations et avantages sociaux, et code du travail.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

Répartition de l'effectif féminin groupe par statut au 31/12/2017 (hors acquisitions 2017)

		2015	2016	2017
Cadres	%	21,1%	22,4%	23,2%
Agents de maîtrise	%	4,4%	1,6%	1,6%
ETD	%	31,3%	31,2%	32,6%
Ouvriers	%	8,1%	7,7%	8,6%
TOTAL	%	17,7%	17,8%	18,2%

La répartition entre femmes et hommes dans le groupe est en progression constante depuis plusieurs années. L'effectif féminin représente 18,2% des salariés au 31 décembre. Les catégories socio-professionnelles associées aux métiers opérationnels restent majoritairement masculines (notamment la population d'ouvriers, où près de 91% de l'effectif est masculin). Les engagements du groupe en faveur de la mixité se poursuivent, en favorisant la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières des collaborateurs, tout en luttant contre toute forme de discrimination.

Trois ans après la signature d'un accord d'entreprise visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élément clé de la culture d'entreprise du groupe Manitou, 90% des 10 objectifs contenus dans l'accord ont été remplis. Les derniers font l'objet d'une mise en place via une démarche d'amélioration continue.

Deux objectifs clés fixés dans cet accord (faciliter l'exercice du rôle d'encadrement par la population féminine, et favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement à compétences et performances égales) ont été repris comme objectifs prioritaires du réseau interne WoMen by Manitou Group.

Ce réseau, constitué en avril 2015, regroupe aujourd'hui plus de 60 membres, hommes et femmes, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Les membres œuvrent de manière concrète en faveur de l'égalité professionnelle par l'organisation d'actions de différentes natures :

- sensibilisation à la mixité par des actions de communication interne et externe, organisation de conférences-débats avec des intervenants extérieurs, participation à des événements externes, ou encore partage avec des étudiant(e)s lors de visites d'usine ou de salons,
- accompagnement des femmes désireuses d'évoluer via la mise en place de programmes de mentorat et encouragement des femmes de la production à faire valoir leurs compétences pour acquérir davantage de responsabilités au sein des équipes,
- réalisation d'études spécifiques, notamment sur la perception des collaborateurs du groupe sur l'égalité professionnelle et l'avancement de leur carrière.

Par cette démarche, le réseau contribue progressivement à faire évoluer les mentalités et améliorer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'organisation.

En octobre 2017, le groupe Manitou poursuit son engagement en faveur de l'égalité professionnelle en signant la Charte d'adhésion au Plan Régional en faveur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (PREP). Signé par Michel Denis - Directeur général du groupe, cet accord s'articule autour de 4 objectifs, pour les trois années à venir :

- Lutter contre les stéréotypes sexistes et encourager la mixité professionnelle
- Accompagner le dialogue social et la mise en oeuvre de la loi pour assurer l'égalité professionnelle
- Garantir le droit des femmes et promouvoir leur accès aux responsabilités professionnelles
- Évaluer et rendre compte de l'action partenariale

Cette signature s'inscrit dans la continuité des actions engagées par le groupe Manitou en faveur de l'égalité professionnelle.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Personnes en situation de handicap (Périmètre : France -hors LMH & CFM Ile-de-France-, Italie)

		2015	2016	2017
Personnes reconnues en situation d'handicap	Nb	71	77	89
Pourcentage	%	3,39%	3,60%	3,97%

En 2017, la part des collaborateurs reconnus en situation de handicap est passée de 3,6% à 4%. Le travail mené par l'ensemble des acteurs internes sur la stratégie d'emploi durable de ces personnes se concrétise par une augmentation de près de 16% du nombre de collaborateurs français et italiens reconnus et accompagnés dans leur parcours professionnel.

2017 a été la première année de mise en œuvre des actions décidées dans le cadre de la Convention signée en 2016 avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fond pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées).

Deux événements majeurs ont permis de sensibiliser les équipes :

- Durant les Elevation Days, la semaine du développement durable organisée en juin, plusieurs ateliers ont permis une forte sensibilisation,
- La Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées organisée en novembre a quant à elle été suivie par près de 1 000 personnes tous sites confondus. Diverses actions ont permis également à Manitou de mettre en avant le maintien dans l'Emploi, un des axes prioritaires de notre politique,
- La formation de l'ensemble de nos chefs d'équipe qui, par leur positionnement de managers de proximité, sont ceux qui peuvent le mieux intégrer les personnes en situation de handicap et faire les recommandations adéquates pour améliorer le poste de travail de l'ensemble des collaborateurs. Cette formation d'une journée, intégrée au parcours de formation professionnelle, a débuté en décembre 2017 et se poursuivra durant l'année 2018.
- Soucieux de maintenir dans l'emploi ses collaborateurs, le groupe a aménagé des postes de travail et cofinancé un élévateur permettant aux personnes en mobilité réduite sur le site de Candé d'accéder à l'étage du bureau d'études.

- D'autres actions ont été également mises en œuvre : recrutement de personnes en situation de handicap avec le label « Entreprise Handi-accueillante », ou encore renforcement des partenariats avec les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) locaux en lien avec la Direction des Achats du groupe.

LA COOPÉRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Depuis fin 2014, la Direction des Ressources Humaines a lancé une démarche d'analyse des compétences clés de l'entreprise compte tenu des enjeux à venir sur nos produits, nos process et les tendances du marché. Après la définition des 7 métiers clés de l'entreprise, réalisée de 2015 à 2016, l'année 2017 nous a permis de créer, dans un premier temps, une cartographie de compétences sur les métiers du SAV, des achats et sur quelques métiers de la R&D. Ces outils, en complément des Fiches de Fonction, vont permettre aux managers de mettre en avant lors des entretiens individuels les compétences du collaborateur à faire progresser.

L'objectif final étant l'anticipation progressive des départs en retraite grâce à un dispositif de transmission des compétences garantissant la pérennité des connaissances au sein de l'organisation. Les salariés de 50 ans et plus dans ces sept métiers clés peuvent ainsi intervenir lors de formations internes en qualité d'experts et former de jeunes salariés à leurs métiers. Nous continuons et encourageons également le recrutement d'alternants et mettons en place des partenariats avec des écoles techniques, d'ingénieurs, ou des universités généralistes. Ces partenariats signés ou en cours actuellement ont pour but d'attirer les talents de demain dans notre industrie d'aujourd'hui.

INTÉGRER LA RSE AUX MÉTIERS

De manière progressive, la RSE s'est intégrée à l'ensemble des métiers du groupe. Cette capillarité s'est faite par l'intégration du sujet dans les process (par exemple dans le processus Achat, RH, Conception) ou par la mise en place d'actions concrètes à chaque étape du cycle de vie du produit. De plus, l'approche RSE du groupe et ses avancées sont présentées dans le parcours de formation des managers ainsi que dans les journées des nouveaux arrivants.

L'intégration va se poursuivre et même s'accélérer sur la période 2018-2022 avec la mise en place :

- d'indicateurs stratégiques pour le groupe, ainsi que des cibles à atteindre pour 2022,
- d'objectifs RSE dans les tableaux de bord de toutes les divisions et des fonctions transversales (Direction commerciale et marketing, RH et Secrétariat Général),
- d'un réseau d'ambassadeurs RSE.

De plus, pour créer un sentiment de co-responsabilité et une émulation autour du plan Elevation, nous mettons en place chaque année les Elevation Days, une semaine d'animations sur l'ensemble des sites. Des activités informatives ou ludiques sont proposées en lien avec les différents thèmes de la RSE : formation, conférences, soirées débat, animations, etc. En 2017, 5 thèmes ont été déclinés : Achats responsables, environnement et TCO, gestion des risques santé sécurité, égalité professionnelle et qualité de vie au travail. Ces actions tendent à se dérouler progressivement autant sur les sites de production, que dans les filiales. Pour cette quatrième édition, des personnes pilotes dans les métiers ont mis en place dans leurs équipes des formations ou des ateliers de travail afin de franchir un pas supplémentaire dans l'intégration de la RSE :

- Les bureaux d'études, en France, ont été sensibilisés à l'éco-conception et à l'utilisation de la checklist écoconception et TCO,
- Les équipes Achats ont été formées à l'audit RSE des fournisseurs,
- Les équipes Informatique ont suivi une formation sur l'impact environnemental d'un logiciel,
- Toute la méthodologie du programme REDUCE a été présentée aux équipes américaines,
- Les équipes en charge du projet de refonte de l'ERP du groupe ont profité de cette semaine pour mettre en place divers ateliers sur le bien-être au travail.

Cette semaine se clôture par la remise des prix du challenge Elevation, mettant en avant les projets structurants ou les innovations du quotidien, en cours de déploiement ou déjà mis en place. Cette démarche favorise par ailleurs la dimension entrepreneuriale de nos activités. En 2017, 38 projets ont été déposés sur la nouvelle plateforme de partage des bonnes pratiques RSE du groupe. 80% d'entre eux provenaient de nos filiales à travers le monde. Cette édition du challenge a par exemple valorisé le projet Reman lié à une gamme de pièces remanufacturées, un projet d'une nouvelle pompe adaptée à nos bidons d'huile afin de faciliter le port de charge lourde et d'éviter le déversement d'huile permettant ainsi à notre filiale Malaisienne de faire 60% d'économies.

4.3.2. L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SUR NOS SITES DE PRODUCTION

En cohérence avec notre stratégie RSE, notre groupe a défini et déployé une **politique HSE** (Hygiène, Sécurité, Environnement), dans une volonté de :

- Respecter les **dispositions réglementaires** et les attentes de nos partenaires ;
- **Impliquer chaque collaborateur et partie prenante** dans nos démarches de respect et d'amélioration des conditions de travail et de l'environnement ;
- Accroître **la sécurité de nos collaborateurs et de nos clients** par une prévention efficace grâce aux formations et à la prise en compte de l'ergonomie des postes et des produits ;
- Maîtriser et **réduire l'impact environnemental** (énergie, air, eau, déchets, etc.) de nos sites et de nos produits par le Management Environnemental et le programme REDUCE.

PROJET D'ÉVOLUTION VERS UNE CERTIFICATION QHSE

Dans une volonté de simplifier et d'optimiser nos processus, pour gagner en robustesse et pour se conformer à l'évolution des normes Qualité (ISO 9001) et Environnement (ISO 14001), le groupe a lancé un **projet de rapprochement de nos systèmes de management Qualité et HSE**. Notre ambition est de parvenir à l'horizon 2020 à une certification commune QHSE sur l'ensemble des sites français incluant également une certification Santé-Sécurité (ISO 45001).

Outre les gains en temps et en efficacité des process, cette évolution permettra de simplifier et d'apporter plus de cohérence au système, de créer une **meilleure performance QHSE**, d'homogénéiser les fonctionnements entre nos sites et d'inciter à l'amélioration continue.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Divers moyens de sensibilisation, information et formation sont déployés sur nos différents sites de production :

- **Formations internes HSE** (caristes, ponts roulants, gerbeurs, aimant, nacelles, kits de dépollution, atmosphères explosives, risques chimiques, utilisation de fluides frigorigènes) ;
- **Accueil HSE** de tout nouvel arrivant sur l'ensemble des sites de production afin qu'il prenne connaissance des risques et aspects environnementaux liés à l'activité de son site ;
- Chaque site réalise des **communications périodiques** en matière de HSE (réunions, diffusion de consignes de sécurité / environnement, articles intranet et affichages) ;
- **Management visuel** par l'intermédiaire de démarche type **DANTOTSU** (sur le site de l'Aubinière) : analyse des presqu'accidents, accidents et incidents directement dans les ateliers des centres de production (mécano-soudure, montage et Logistique interne). Il s'agit d'un très bon outil pour la participation active et hebdomadaire sur le terrain des différents interlocuteurs.

			2015	2016	2017	Périmètre
Formation sécurité	Nombre d'heures consacrées à la sécurité	Nb	4 286	6 245	5 632	France*, Italie
	Part des heures de formation consacrées à la sécurité dans les heures totales de formation	%	15,1%	19,1%	16,06%	France*, Italie
	Nombre d'heures consacrées à la sécurité	Nb	6 835	7 966	7 398	France*, Italie, USA

*Le périmètre France s'entend hors LMH et CFM Ile de France (création au 01/01/2017)

Compte tenu des fortes montées en cadence de production et des besoins importants de former les équipes, une nouvelle formatrice interne est arrivée en 2017 afin de renforcer les équipes HSE.

LA SÉCURITÉ SUR NOS SITES

NOTRE ENJEU : LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Chaque jour, plus de 1 500 opérateurs travaillent dans nos usines sur la fabrication d'ensembles de structures par mécano-soudure (châssis, flèches et mâts), à l'assemblage ou dans les cabines de peinture. Ces différents postes de travail présentent des risques pour les opérateurs : le port de charges, les postures de travail inadaptées, la dangerosité des engins utilisés, etc.

Les autres principaux risques proviennent :

- **du poste de travail** : outils mécaniques ou à main, appareils de soudage et de meulage, etc.
- **de l'environnement du poste** : circulation, déplacement des postes roulants, risques oculaires, bruits et vibrations, etc.
- **de l'usage des produits chimiques**.

Nous faisons donc de la prévention et de la formation une de nos actions prioritaires.

			2015	2016	2017	Périmètre
Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)	Taux d'absentéisme pour maladies	%	2,89	3,29	2,90	France*, Italie
	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies professionnelles	%	0,66	0,50	0,42	France*, Italie
	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies	%	3,55	3,79	3,31	France*, Italie
	(dont maladies professionnelles)					
Taux de fréquence et de gravité des salariés MANITOU	Taux de fréquence	Nb	12,36	15,45	10,72	France*, Italie, USA
	Taux de gravité	Nb	0,32	0,34	0,37	France*, Italie, USA
Taux de fréquence et de gravité des salariés intérimaires	Taux de fréquence	Nb	18,5	19,03	42,20	France*, Italie
	Taux de gravité	Nb	0,15	0,18	0,4	France*, Italie
Nombre de maladie professionnelles reconnues dans l'année		Nb	8	3	4	France*, Italie

Ces indicateurs sont définis dans la partie 4.5

*Le périmètre France s'entend hors LMH, CFM Ile de France

Notre objectif est de prévenir les accidents et maladies professionnelles en s'assurant que les risques sont pris en compte dans la gestion opérationnelle de nos processus de production et de nos multiples projets par l'intermédiaire de démarches de prévention et de formation.

Pour cela, l'implication de l'ensemble des acteurs est fondamentale. Nos collaborateurs sont sensibilisés, des actions et projets sont pilotés, et les résultats en matière de taux de gravité et de fréquence sont **intégrés dans l'appréciation de la performance de nos managers et des équipes HSE** (Santé, Sécurité, Environnement).

L'année 2017 a représenté pour le groupe une année avec une diminution du taux de fréquence (passant de 15,45% en 2016 à 10,72% en 2017) et une légère augmentation du nombre de jours d'arrêts pour nos salariés Manitou (taux de gravité de 0,34% en 2016 à 0,37% en 2017). En revanche, les taux de fréquence et de gravité de nos salariés intérimaires ont fortement augmenté (passant respectivement de 19% à 42,20% et de 0,18% à 0,40%).

Ces résultats s'expliquent principalement par une hausse significative de notre activité qui nous a conduit à l'intégration de nombreux intérimaires dans nos ateliers et à un retard dans leur formation interne HSE à leur poste de travail. Le groupe tire les enseignements de cette année et s'organise dès à présent afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs.

Dans ce sens, notre groupe s'est doté de **nouvelles ressources en termes de HSE** avec l'intégration en fin d'année 2017 d'un Responsable Opérationnel HSE, d'un Coordinateur Système de Management HSE et d'une formatrice interne HSE. Ceci s'inscrit dans notre projet global d'amélioration de notre culture sécurité dans lequel nous souhaitons déployer diverses actions destinées à :

- Faire en sorte que la sécurité soit une **valeur-clé d'entreprise** promue par notre top management ;
- Développer **le leadership de notre encadrement** en matière de sécurité ;
- Améliorer notre **management participatif et directif** de la sécurité ;
- Développer diverses pratiques destinées à renforcer **la participation de nos acteurs terrain** (développement des retours d'expérience, amélioration des procédures et autres mesures de sécurité, suivi hiérarchique de l'application des procédures, présence terrain de l'encadrement, observation et dialogue avec les opérateurs, ...);
- **Développer et digitaliser nos outils** de prévention et de surveillance HSE (notamment par l'intermédiaire de mise en place de tablettes)

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La loi sur la pénibilité nous a amenés à continuer d'auditer la totalité de nos postes de travail afin d'identifier les postes à risques pour la santé de nos collaborateurs.

Des mesures d'amélioration sont régulièrement mises en œuvre. De nombreux investissements ont notamment été réalisés pour améliorer les conditions de travail : matériel de manutention, visseuses asservies, bras d'aide à la manutention, équipements de protection individuelle, etc.

Sur nos sites de production, **les postes de travail sont régulièrement audités** afin d'identifier les situations à risque physique (principalement risque de trouble musculo-squelettiques) et de mettre en place des actions d'amélioration (intégrant souvent les acteurs des services Méthodes notamment afin de gagner en efficacité et rapidité dans la modification des postes et les outillages).

L'ENVIRONNEMENT SUR NOS SITES DE PRODUCTION

NOTRE ENJEU : NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE SITE

Seul 1% de notre empreinte environnementale globale est dû à nos sites de production. Malgré cette contribution très restreinte, nous travaillons à la réduction de nos impacts environnementaux, dont les plus significatifs sont :

- l'énergie et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) associées,
- les émissions de COV (Composés Organiques Volatiles) liées à nos activités de peinture,
- les déchets générés sur site.

A l'échelle des sites, nous souhaitons la mobilisation des équipes afin de réduire nos impacts majeurs.

LES CHIFFRES MARQUANTS DE 2017

(Périmètre France et Italie)

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Conformité des rejets industriels aqueux	%	95,3%	99%	97,5%	-1,5 pts
Volume de déchets industriels	kg/chariot équivalent	257	239	217	-9%
Consommation d'eau	m ³ /chariot équivalent	1,48	1,30	1,14	-12%
Consommation de peintures	kg/chariot équivalent	8,1	7,1	6,7	-6%
Consommation d'énergies	kWh/chariot équivalent	2130	1931	1717	-11%
Emissions de COV	kg COV/chariot équivalent	3,9	3,8	2,9	-24%
Chariots équivalents produits	Nb chariots éq MLT735 produits	16 312	19 592	24 520	+25%
Emissions de GES	kgCO ₂ eq/chariot équivalent	417*	NC	340	

*France uniquement

NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Nos sites de production sont déclarés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Plus particulièrement, le site principal situé à Ancenis a renouvelé en 2015 son autorisation d'exploiter.

Le management de l'environnement est intégré dans l'organisation globale des divisions MHA et S&S à travers un processus HSE et par **l'intégration des revues de Direction Qualité et HSE**.

Notre démarche de certification ISO 14001 est engagée depuis 2007 et se déploie progressivement sur nos sites. En 2018, la certification ISO 14001 se fera sur la nouvelle version 2015, avec un élargissement du périmètre aux sites de Candé, Beaupréau et OEM (en complément des sites déjà certifiés ISO 14001 v2004 d'Aubinière, Laillé et du CLPR).

Dans la poursuite d'une amélioration continue et harmonisée de nos performances HSE, le groupe a par ailleurs mis en place une **corporation intersites** français dédiée au partage des problématiques et bonnes pratiques HSE.

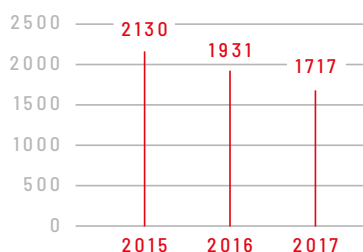
Indicateur	2014	2015	2016	2017
Proportion de sites certifiés ISO 14001 ou en démarche (en % du CA généré) dans le groupe*)	57%	66%	70%	78%

*Indicateur groupe comprenant Manitou Equipment India (MEI) intégré dans le groupe en 2017

GESTION DES ÉNERGIES

Sur l'ensemble du périmètre suivi par le reporting environnemental, une réduction de 11% de la consommation d'énergies (électricité et gaz) par unité produite a été atteinte en 2017 :

CONSOMMATION D'ÉNERGIES (KWH/CHARIOT ÉQUIVALENT)



Dans le cadre de la participation à un **projet européen STEEP** de réduction des énergies, le groupe s'est engagé sur une période de 3 ans (2015-2018), à réduire de 15% les consommations d'énergie du site de l'Aubinière. L'objectif cible défini pour l'année 2017 de -5% (soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de 550 foyers) a été presque atteint (4,1%).

Pour atteindre ces résultats, différentes actions ont été mises en œuvre sur nos différents sites :

- Suivi de **référénts Énergie** sur les sites, formés spécifiquement à la thématique ;
- Suivi et analyse des consommations de nos bâtiments dans le cadre du **système de management de l'Énergie** ;
- Diffusion d'une **Charte Énergie** reprenant les engagements du Comité Exécutif et d'un Guide Énergie. Ce guide fournit les bases essentielles du management de l'énergie pour les investissements futurs, tant en termes d'équipements que de bâtiments. L'ensemble des thématiques (chauffage, électricité, gaz, équipements tertiaires, process) est abordé et les différentes options de gestion traitées pour éclairer au mieux les prises de décisions ;
- Le **calendrier GTCB** (Gestion Technique Centralisée des Bâtiments) a été changé pour mieux travailler sur la gestion des énergies, par exemple via l'insertion de seuils d'alerte et de détection de dysfonctionnements. Le pilotage de ce système a été initié dès début 2017.

Parmi les améliorations faites en 2017 sur nos sites de production pour poursuivre nos engagements, on peut noter le remplacement des éclairages dans le nouveau bâtiment logistique sur Aubinière, sur les parcs Nord et Sud du site de Laillé et dans le magasin du site de Candé ; le changement d'un onduleur de 4000W par un autre moins puissant de 750W sur le site de Candé ; le remplacement de l'ensemble des fenêtres de bureaux sur le site de Beaupréau ; et enfin l'installation de nouvelles cabines de peinture sur le site de Laillé.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LOCAUX

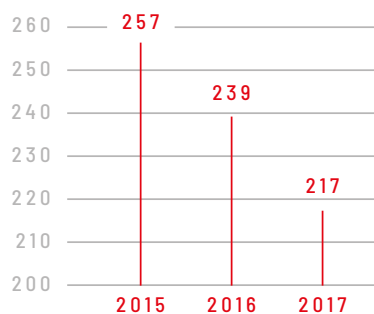
Les émissions de composés organiques volatiles (COV) sont dues à l'utilisation de solvants organiques dans nos activités d'application de peinture. Elles contribuent à l'acidification, à l'eutrophisation et aux concentrations importantes en Ozone troposphérique. En 2015, sur le site d'Ancenis, la cabine d'application de finition, qui représentait à elle seule 45% des émissions de solvants du site, a été équipée de **pistolets électrostatiques** qui permettent un meilleur taux de transfert sur les pièces. Cela se traduit par une diminution significative des consommations de peinture et, par conséquent, une baisse des émissions de COV.

GESTION DES DÉCHETS

Nos leviers d'action principaux au niveau de la gestion de nos déchets se situent sur la qualité du tri à la source (la quantité des déchets générés étant liée à nos volumes d'activité et aux emballages reçus de nos fournisseurs). Par ailleurs, **les déchets non dangereux sont quasiment tous réutilisés, recyclés ou valorisés**. Seul le site de Beaupréau envoie ses déchets dans un centre d'enfouissement technique local, un bilan global environnemental nous ayant amené à privilégier exceptionnellement la proximité à la valorisation. Ainsi, sur nos déchets industriels banals, 72% sont recyclés, 17% sont valorisés en énergie, 7% sont réutilisés et 4% sont enfouis (contre 6% en 2016).

En 2017, une réduction de 9% du volume de déchets industriels généré a été observée :

VOLUME DE DÉCHETS INDUSTRIELS (KG/CHARIOT ÉQUIVALENT)



A noter par ailleurs la continuation des bonnes pratiques suivantes en 2017 :

- L'utilisation de broyeurs et compacteurs de déchets bois a été étendue à d'autres sites de production, permettant de diminuer les fréquences de rotation.
- Un projet de mise en place **d'espaces collectifs et participatifs de tri des déchets** dans un des bâtiments du site de l'Aubinière pour sensibiliser les collaborateurs à la réduction des déchets, de façon ludique, a été déployé en 2017 dans le nouveau centre de Tests R&D.
- Le polystyrène des emballages et la glassine ont trouvé de nouvelles voies de valorisation grâce à nos actions de fond avec les prestataires déchets.
- Un projet d'économie circulaire sur les palettes a été mis en place entre 2 sites avec le challenge Elevation.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En 2017, la construction du nouveau bâtiment d'essais R&D (premier bâtiment industriel RT 2012 d'Ancenis) a pris en compte les impacts environnementaux dès sa conception. Cela a permis notamment de prévoir l'accueil des bancs automatiques dans une zone hors d'eau, d'installer des bacs de rétention et de prévoir une surface en béton en cas de fuite d'huile en lien avec un bassin d'orage. Cette construction, proche du Marais de Grée, a également respecté un certain nombre de critères liés à la végétalisation du site.

Une pollution d'un étang sur un de nos sites d'Ancenis, a su être rapidement maîtrisée et contenue localement. L'origine exacte de cette pollution d'huile a été identifiée et les mesures nécessaires ont été prises par les équipes, en étroite collaboration avec la mairie d'Ancenis, les pompiers et l'Amicale des Pêcheurs. Cette pollution été évaluée comme "mineure" par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

En 2016, 5 piézomètres ont été mis en place sur le site de l'Aubinière. Ce projet nous a permis de répondre à l'exigence de notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 09/10/2015, concernant le programme de surveillance des eaux souterraines. Le choix de l'emplacement des piézomètres a été fait suite à la réalisation d'une étude hydrogéologique qui nous a permis de connaître le sens d'écoulement de nos eaux souterraines.

Ces piézomètres ont pour rôle de surveiller la qualité de nos eaux souterraines à différents endroits du site. Cela permet donc de s'assurer qu'aucune pollution impactant le milieu aquatique n'a lieu. Ces indicateurs sont surveillés deux fois par an.

4.4. AXE 3 : DES SOLUTIONS EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN

Manitou Group accorde une importance particulière **au dialogue qu'il entretient avec ses parties prenantes**, sur l'ensemble de son territoire. La démarche RSE s'appuie sur la **création de valeur partagée** avec l'ensemble de ces acteurs clés, ici développés via :

- **les fournisseurs**, par une politique d'Achats responsables,
- **les acteurs des territoires**, avec lesquels des interactions permettent de garantir un ancrage local fort,
- **la société civile**, en participant à des actions solidaires et en conduisant ses affaires de la manière la plus éthique possible.

NOTRE ENJEU : RENFORCER LA FILIERE ET LES PARTENARIATS

La durabilité du groupe repose sur la solidité de notre tissu de fournisseurs. Travailler dans la durée avec eux, mener des démarches participatives innovantes, construire des partenariats gagnants-gagnants et des relations équitables permet de renforcer notre filière.

Le groupe doit également s'adapter en permanence à la volatilité de ses marchés. Leur proximité par rapport aux sites de production et leur ancrage territorial constituent des réponses à nos besoins de réactivité et de flexibilité et permet aussi de réduire notre empreinte environnementale en limitant les transports.

Par ailleurs, le suivi de la santé financière de nos clients et fournisseurs (risques de dépendance ou de défaillance) est une composante majeure de la réduction des risques pour le groupe.

Enfin, en impliquant tous les partenaires de notre chaîne de valeur, notre plan Elevation gagne en pertinence car il devient partagé. Nous avons donc à cœur de partager nos ambitions avec nos fournisseurs et nos clients présents dans 140 pays.

NOTRE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Nous déployons depuis 2012 une politique d'achats responsables qui ambitionne de créer avec nos fournisseurs une relation durable, équilibrée et créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche s'engage avec **tous les collaborateurs de la Direction des Achats**.

A ce titre, le groupe a reçu une nouvelle récompense lors de la 11ème édition des Trophées des Achats le 19 juin 2017 à Paris : **le prix de l'Innovation pour le Business**, sur la thématique suivante : « Développer les axes relationnel et collaboratif, pour améliorer l'efficacité et la création de valeur au sein de son écosystème » ; cela s'est traduit par le déploiement du premier **Think tank** avec 3 fournisseurs pour mener une réflexion multi-métiers et approcher toutes les opportunités d'optimisation autour du principe de l'entreprise étendue.

Depuis les débuts de cette politique, l'accent a été mis sur les domaines suivants :

FAVORISER L'ADHÉSION À UNE CHARTE ACHATS RESPONSABLES

L'amélioration de la performance de nos fournisseurs a un impact direct sur la performance de nos machines et la satisfaction de nos clients, tout en renforçant la rentabilité de nos fournisseurs. C'est pourquoi le groupe a construit et **déployé en 2014 auprès de tous ses fournisseurs** (périmètre production) une charte Achats responsables. Son objectif est de **partager ses attentes** en matière de responsabilité environnementale, sociale, éthique et économique et de détailler les engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants en retour.

En 2017, **plus de 220 fournisseurs** ont signé cette charte.

COTATION RSE DES FOURNISSEURS

Depuis 2016, les critères **d'évaluation de la performance** des fournisseurs d'articles de production se sont améliorés, en s'enrichissant de 5 critères RSE : **Offre responsable, Santé et Sécurité, Approvisionnement et fournisseurs, Environnement et Développement RH et politiques sociales**. Cette notation, intégrée à l'évaluation globale des fournisseurs avec un poids de 10% de la note globale, permet de mesurer le niveau d'engagement du fournisseur vis-à-vis du développement durable. En 2017, plus de 80% des fournisseurs évalués ont répondu à cette auto-évaluation.

Par ailleurs, cet outil d'échange avec les fournisseurs a permis de collecter de nombreuses bonnes pratiques sur les différents thèmes évalués ; les dix bonnes pratiques les plus pertinentes ont été compilées avec les bonnes pratiques du groupe Manitou puis diffusées à l'ensemble du panel fournisseur via un guide spécifique et un document numérique disponible sur l'extranet fournisseurs du groupe Manitou. Nous allons poursuivre l'enrichissement de ce **panel de bonnes pratiques** cette année avec les retours reçus en 2017 ; l'objectif étant de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des fournisseurs à la démarche.

COTATION INVERSÉE PAR LES FOURNISSEURS

Fin 2016, nous avons lancé une cotation inversée (évaluation de la performance de Manitou par ses fournisseurs). La cotation fournisseurs étant en place depuis 2011 avec des améliorations probantes il nous est apparu important, pour à la fois poursuivre l'amélioration de performance et **appuyer l'équilibre de la relation** de nous inscrire dans cette démarche. Les résultats auprès de nos fournisseurs sont les suivants :

- 86% de satisfaction sur l'ensemble des thèmes évalués
- sur 97% des critères, la performance de Manitou est jugée comme meilleure ou identique à celle des autres clients,
- aucun thème évalué sous les 60% de satisfaction,
- 50% des critères évalués avec plus de 90% de satisfaction,
- plébiscite sur les points majeurs de la charte des relations inter-entreprises tels que **la politique RSE, le respect des conditions de paiement, le management des litiges, le respect des engagements et l'équilibre de la relation fournisseur** avec plus de 95% des fournisseurs satisfaits sur ces thèmes.

Des axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés, déclinés dans les corporations et font l'objet de plans d'actions.

MISE EN PLACE DE CHANTIERS DE PRODUCTIVITÉ AVEC LES FOURNISSEURS

En participant avec nos fournisseurs à des « chantiers de productivité », nous nous impliquons dans **l'amélioration continue de l'offre** de nos parties prenantes. Lors de ces chantiers, nous mettons à disposition de nos fournisseurs un collaborateur Manitou afin que celui-ci établisse conjointement avec le fournisseur un diagnostic, réalise une analyse terrain puis mette en place un plan d'actions dans le but d'améliorer les processus ou les produits. Un engagement préalable sur un partage des économies est réalisé avec ces fournisseurs. Ce système permet de créer une **relation de confiance et de transparence** avec nos parties prenantes.

CONVENTION FOURNISSEURS

Lors de la Convention Fournisseurs 2017 au Stéréolux à Nantes, la Direction des Achats a réuni 250 principaux fournisseurs mais aussi des élus et acteurs locaux (CCI, Nantes Métropole, COMPA...). Cet événement annuel, était l'occasion de faire un bilan de l'année 2016, de **récompenser les performances des meilleurs fournisseurs** (remise d'Awards sur les thèmes suivant : Qualité, Achats, Logistiques, Techniques, RSE et fournisseur de l'année) et de présenter la Politique Achats « Value Up » du groupe Manitou.

APPLICATION : PARTENARIAT AVEC LE PRESTATAIRE RESTAURATION DES SITES FRANÇAIS

Une illustration des actions menées sur les achats responsables peut se trouver également dans notre interaction avec notre partenaire restauration, Elier, qui propose des prestations pour les restaurants d'entreprise français du groupe. Chaque début d'année, nous travaillons ensemble pour définir des animations dédiées aux salariés : lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement local, dégustations de produits de saison, interventions de nutritionnistes, etc. Ce partenariat permet de créer **une relation privilégiée et d'amener les sujets RSE** jusque dans les habitudes de nutrition des collaborateurs.

ANCRAGE TERRITORIAL ET RÉSEAU DE PARTENAIRES

NOTRE ENJEU : CONSTRUIRE AVEC NOTRE RÉSEAU DE PARTIES PRENANTES

Nous avons conscience de l'importance du réseau et du territoire dans la réussite de nos activités. C'est pourquoi nous valorisons et favorisons le dialogue entretenu avec nos concessionnaires, nos clients finaux et les acteurs régionaux (écoles, communautés et organisations locales, associations, etc).

A travers nos métiers, nous sommes présents sur des territoires variés et étendus, en capacité de toucher une grande diversité d'acteurs et de parties prenantes. Les actions doivent donc contribuer à une économie responsable par l'emploi et le développement local, à la co-construction de solutions, au dialogue, à la diffusion et au partage de nos savoir-faire.

PARTENARIATS AVEC LE MONDE ACADÉMIQUE

Nous cherchons à stimuler la recherche et la formation à travers de nombreux partenariats avec des écoles et des universités, sélectionnées par la qualité de leur programme de formation (Audencia Group, ESSCA, ICAM, IUT - Université de Nantes, Centrale Nantes, etc.). Ces partenariats prennent des formes différentes en fonction du profil de chaque école ou université : participation aux **forums de recrutement, actions pédagogiques**, offres de stages et d'alternances, **proposition de projets de consulting, projets de recherches**, visites d'entreprises etc.

D'autres actions se font également dans les filiales ou sur d'autres pays de production. A titre d'illustration, depuis quatre ans, **Manitou Americas** est entré en partenariat avec le **lycée de Madison**, permettant ainsi aux lycéens de la région de découvrir les métiers du groupe et de les aider ainsi à choisir une formation. Manitou Americas a par exemple subventionné l'un des programmes accessibles aux jeunes sur les méthodes de soudure.

En 2016, un partenariat avec la **MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)** du lycée professionnel d'Ancenis a vu le jour. L'objectif du projet était d'accompagner un groupe d'adolescents sortis du système scolaire pour leur donner accès au monde du travail. Plusieurs actions ont été réalisées sur différents sites de l'entreprise : visites d'usine, « speed-dating » salariés/étudiants, stages, etc. Suite à la réalisation d'un reportage vidéo, les étudiants ont participé au concours « Je Filme le Métier qui me Plait » de l'Education Nationale. La récompense obtenue a été valorisée pendant les Elevation Days 2016 auprès de l'ensemble des salariés des sites concernés. Le partenariat s'est poursuivi en 2017 avec l'accompagnement d'une nouvelle promotion de jeunes.

Un axe majeur de notre interaction avec les écoles est un challenge créé spécifiquement pour les étudiants, nommé **“Concours Handling the future”**, du nom de notre stratégie groupe. Ce concours est destiné à promouvoir et à encourager l'innovation dans l'industrie tout en développant nos partenariats de proximité avec les écoles de la région. Destiné aux élèves de formation ingénieur ou designer, le principe de la première édition en 2016 était de concevoir une solution innovante de manutention permettant d'améliorer la praticité de l'utilisation de la machine ainsi que ses impacts sur le développement durable. L'édition lancée fin 2017, propose aux futurs ingénieurs d'imaginer et proposer le poste de travail d'un opérateur Manitou à l'horizon 2020. Une plateforme dédiée au challenge sera disponible en 2018.

RÉSEAUX & ACTEURS LOCAUX

Le groupe Manitou fait partie du **Comité 21**, le premier réseau français des acteurs du développement durable. Membre depuis 2015 de l'antenne Pays de la Loire, nous participons activement à la dynamique du territoire. Nous partageons ainsi nos expériences, et facilitons les échanges entre les différents acteurs du territoire.

Le groupe s'engage par ailleurs localement en Région Pays de la Loire à travers ses interactions avec les acteurs locaux : la **COMPA** (Communauté de Commune du Pays d'Ancenis), l'**ADIRA** (Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis) ou encore **Nantes Métropole ou la CCI de Nantes Saint-Nazaire**. Les actions visent autant la gestion des déchets ou des énergies en terme d'économie circulaire sur le territoire, que l'organisation d'événements sportifs ou festifs. A titre d'exemple, en 2017, le groupe a été partenaire de la collecte de pneus usagés organisée par la Chambre de l'Agriculture sur le territoire.

Enfin, depuis 2016, le groupe Manitou devient **sponsor officiel du FC Nantes**. Ce partenariat reflète notre attachement à la région et nous permet de promouvoir nos valeurs autour du « collectif », de l'esprit d'équipe ainsi que de la cohésion.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE & LOYAUTÉ DES PRATIQUES

NOTRE ENJEU : ÊTRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE

Nous pensons avoir une responsabilité à partager nos engagements environnementaux, sociaux et sociétaux avec les communautés afin d'encourager les autres acteurs à créer des initiatives similaires. Nos actions doivent créer un impact positif aux endroits où nos initiatives ont contribué. L'intégration d'enjeux citoyens ne se limite pas aux actions de philanthropie, mais est un souhait de l'ensemble des collaborateurs et de l'équipe dirigeante à s'engager dans des projets citoyens : engagement dans les communautés, volontariat, mécénat, etc.

Être une entreprise citoyenne, c'est aussi mesurer le respect que nous devons porter à la loyauté de nos pratiques ; c'est tout autant une réponse aux nouvelles réglementations (notamment la loi Sapin 2 en France), qu'un souhait du Comité Exécutif et des instances dirigeantes.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Des actions initiées chaque année dans le but d'**interagir à travers les territoires** permettent non seulement d'améliorer de manière significative le quotidien des populations des communautés mais aussi d'avoir un impact direct sur l'environnement.

A titre d'illustration en 2017, en Australie, un projet a permis de rassembler 200 kilos de vêtements et 2 000\$, pour la collecte St Vincent de Paul, à destination de sans-abris, tout en encourageant les concessionnaires du réseau australien à faire de même. D'autres filiales ont rejoint le mouvement "fill a bucket" (remplir un godet Manitou) pour aider des associations locales, c'est le cas du Brésil, de l'Espagne, et du Portugal. En sponsorisant United Way, Manitou Americas organise de nombreux événements : déjeuners ou journées à thème, opérations de recyclage de produits, récolte de fonds etc. La France, toujours partenaire de la Croix Rouge et de l'AVAV, a organisé des sessions de dons de sang au sein de l'entreprise, ce qui a été initié également au Brésil et en Australie. Enfin, les dons de matériels informatiques à des associations et notamment à des écoles dans le besoin se sont poursuivis en 2017 en France et dans nos filiales.

Les **actions de mécénat ou les soutiens aux associations** étant mis en œuvre au fil de l'eau, une stratégie recentrée sur l'éducation a été validée fin 2017 par le Comité Exécutif. Avec cette nouvelle politique de mécénat, le groupe souhaite investir dans l'éducation pour accompagner les nouvelles générations dans leur développement personnel et professionnel.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET LUTTE ANTI-CORRUPTION

En 2010, le groupe a décidé d'adopter une charte éthique valorisant les valeurs d'intégrité et de responsabilité, qui est appliquée tant à la personne morale de l'entreprise qu'à tous ses salariés :

- **Respect** des lois et textes fondamentaux (Charte des droits de l'homme, convention OIT, principes directeurs de l'OCDE),
- Principes d'**intégrité** vis-à-vis de l'intégralité des parties prenantes. **Préservation de la santé et de la sécurité** des salariés, des clients et autres parties prenantes,
- **Respect des droits** des collaborateurs en matière de respect mutuel, d'équité, de confidentialité, de liberté d'expression et de développement de compétences,
- **Respect de l'environnement** à travers une politique de gestion et d'amélioration des installations.

En 2015, la signature du Pacte mondial des **Nations Unies** se substitue à cette charte éthique, ce qui signifie un engagement plus lisible et accessible à tous.

Depuis 2 ans, plusieurs **actions structurantes ont été lancées** :

L'axe contrôle et gouvernance de l'entreprise s'est renforcé, avec la rédaction d'un **manuel de contrôle interne et d'un manuel de gouvernance des filiales**. Le rapport du Gouvernement d'Entreprise (en chapitre 5) donne plus de détails à ce sujet.

L'ensemble des membres du comité exécutif a été formé fin 2016 sur les thématiques liées à l'éthique des affaires et la loyauté des pratiques.

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en oeuvre des mesures et procédures relevant de la loi 2016-1601 du 9 décembre 2016 (Sapin 2). Ce groupe implique les fonctions Audit Interne, Juridique, RH, Finance et le Secrétaire Général du groupe. Parmi ces mesures :

- La méthodologie a été étudiée pour **l'identification des risques liés à la corruption**, et une mission d'établissement de la cartographie des risques a été lancée avec un cabinet externe conseil,
- Le groupe finalise la mise en place d'une **politique Cadeaux**,
- Une **charte du Comité Éthique** a été rédigée en vue de la mise en place de ce Comité,
- Le groupe de travail a pris connaissance des **recommandations de l'AFA** (Agence Française Anti-corruption).

Le groupe Manitou est également **partie prenante du groupe de travail "Service Rédactionnel Anti-Corruption Middlednext"**, dont l'objectif en 2017 a été notamment d'élaborer un code anti-corruption et un guide d'application du dispositif. **Ce code a été adopté par le Conseil d'administration** du groupe et sera prochainement déployé au sein de toutes les filiales du groupe.

4.5. MESURER ET ÉVALUER LA PERFORMANCE

Fort de son engagement RSE, le groupe Manitou est régulièrement reconnu en externe pour sa performance.

Dans ce chapitre, se trouvent également des informations méthodologiques sur les calculs des indicateurs et les tableaux de concordance avec les standards majeurs.

PRIX ET RÉCOMPENSES

La performance du groupe en matière de RSE est reconnue et récompensée par la présence du groupe dans les indices les plus significatifs en matière de RSE et par l'intermédiaire de plusieurs prix, notamment :

Le groupe Manitou répondait pour la cinquième année consécutive, au questionnaire du **Gaïa-Index**, avec une note stable en 2017 de 85/100. Nous nous positionnons à la 18ème place du classement général (sur 230) et à la 16ème place du classement « CA > 500 millions € » (sur 87).

Suite au Grand Prix Entreprises et Environnement décerné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie en 2014, le groupe Manitou a figuré en 2016 parmi les finalistes du **prix Européen 2016 de l'Environnement (EBAE Award)**, pour son programme REDUCE et sa performance RSE dans son ensemble.

Le groupe Manitou a reçu en septembre 2016, le **prix de la Gouvernance d'or** du Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes, dans le cadre des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise décernés par l'AGEFI. Cette récompense était liée pour partie à la performance du groupe dans le Gaïa Index.

Pour la deuxième année consécutive, le groupe Manitou a été récompensé par la profession achats lors de la 11ème édition des Trophées des Achats le 19 juin 2017 à Paris : **prix de l'Innovation pour le Business**, pour le projet de think tank fournisseurs au sein de l'écosystème Mécano-Soudure.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La mise en place d'un système de reporting extra-financier annuel au sein du groupe Manitou répond à plusieurs objectifs :

- Piloter la performance sociale, environnementale et sociétale du groupe,
- Communiquer de manière transparente sur les grands enjeux RSE du groupe,
- Respecter la conformité réglementaire avec l'article 225 de la loi Grenelle 2 et la déclaration de performance extra financière (décret du 9 août 2017).

A ce titre, Manitou s'est inspiré des lignes directrices GRI (Global Reporting Initiative) et respecte les principes du Pacte Mondial.

PÉRIMÈTRE

Depuis le premier exercice de reporting en 2012, le groupe s'est doté de procédures de reporting et a mis en place une organisation adaptée pour la collecte des informations à publier. Le périmètre des informations, initialement restreint à la France (Manitou BF), est progressivement étendu. Le périmètre en 2017 a concerné :

Pour les indicateurs environnementaux : L'ensemble de nos sites français et Italiens. Ce périmètre de reporting inclut donc 5 des 8 sites de production du groupe (dont le plus important site industriel du groupe) et le centre logistique des pièces de rechange. Par ailleurs, Manitou Americas, où se situent 3 sites de production, va tester en 2018 le reporting environnemental sur son périmètre. Un retour d'expériences est prévu pour 2018.

Pour les indicateurs sociaux : Le périmètre du reporting social couvre l'ensemble des filiales du groupe Manitou pour les informations sociales relatives aux effectifs, et ce, depuis 2015. Les entreprises, Manitou BF, pour la France, Manitou Americas pour les Etats-Unis et Manitou Italia (couvrant 87% des effectifs) ont inclus dans leur périmètre de reporting RSE les indicateurs liés à la rémunération et à la formation sécurité. Les indicateurs formation, accidents du travail et absentéisme couvrent la France et l'Italie (65% des effectifs). Le périmètre France s'étend hors LMH (33 salariés) et CFM Ile de France (création au 01/01/2017). Le service d'audit interne réalise des audits (RH) sur l'ensemble des filiales. Les acquisitions du groupe en 2017, Manitou Equipment India (MEI) et Marpoll Pty Ltd (LiftRite) n'ont pas été intégrées dans ce rapport.

Dans une perspective de pilotage globale de la démarche RSE, des indicateurs pourront être améliorés pour mieux rendre compte de l'avancée des plans d'actions et mieux refléter la réalité au sein du groupe sur les différentes thématiques.

PROCÉDURE

Les procédures de suivi se déploient à travers trois outils principaux :

- Un guide méthodologique, qui permet de clarifier l'organisation du reporting (rôle et tâche) et d'uniformiser les procédures et définitions,
- Deux tableaux de collecte des données pour chaque thématique (environnement, social), qui affichent automatiquement les incohérences ou erreurs de saisie,
- Un tableau de contrôle interne qui permet de suivre la procédure de validation.

Afin d'intégrer progressivement l'ensemble des filiales, toutes les procédures et outils de collecte ont été traduits en anglais.

Chacun des indicateurs est suivi de manière semestrielle ou annuelle et est reporté par les responsables thématiques.

La cohérence (périmètre et définition de l'indicateur) est vérifiée par les pilotes thématiques, à qui sont envoyées les données. Enfin, un contrôleur interne, indépendant de la procédure, est nommé pour valider ou challenger les indicateurs, en les mettant en lien avec les plans d'actions déployés dans l'année ou en les confrontant à des données sources.

Afin de répondre à ses obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manitou a désigné le cabinet FINEXFI afin d'attester de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans son rapport de gestion.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES – INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le reporting extra-financier couvre la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Pour faciliter le reporting, les indicateurs environnementaux ont été collectés en 2017 sur la période du 1er décembre au 30 novembre excepté l'eau (basée sur les factures par trimestre).

« **Chariot équivalent MLT 735** » : le site produisant des gammes et des tailles différentes de machines, un facteur de conversion a été attribué à chaque produit en fonction du poids d'un chariot de référence : le MLT 735 de la gamme agricole dont le poids est de 7,1 tonnes. Cela permet de mieux rendre compte de la diversité des produits dans la restitution des indicateurs concernés.

Conformité d'un rejet industriel aqueux : mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production. Les sites concernés par les rejets sont ceux qui disposent d'une station d'épuration (Ancenis, Laillé, en France, Castelfranco en Italie).

Déchets : la classification européenne des déchets est utilisée pour définir l'appartenance des déchets aux différentes catégories déchets dangereux, non dangereux recyclables et non recyclables.

Recyclage ou valorisation matière : retraitement des matériaux ou substances contenus dans les déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique.

Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Enfouissement : mise en décharge ou stockage sous-terrain.

Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV) : les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière.

Les coefficients de teneur en solvant ont été appliqués pour l'évaluation des émissions de COV des peintures et solvants. Peinture en phase aqueuse : 0,09 / Peinture en phase solvant (Polyuréthane) : 0,52 / Peinture en phase solvant (Glycérophthalique) : 0,65 / Diluant de nettoyage, solvant : 1.

Eau : la consommation totale distribuée par le réseau d'eau est calculée à partir des factures d'eau.

La consommation d'eau industrielle correspond à l'eau industrielle qui est utilisée dans le processus de fabrication, elle est calculée à partir de relevés des compteurs d'eau.

Peintures : la consommation est évaluée sur la base des quantités utilisées dans l'année (quantités achetées – variation de stock).

Energies : la consommation d'énergie considérée est la consommation achetée d'électricité et de gaz.

GES : les émissions de gaz à effet de serre des sites de production (Scopes 1 et 2) exclus les gaz de soudure non significatifs.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES – INDICATEURS SOCIAUX

Le reporting extra-financier couvre la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Il ne comprend pas les acquisitions faites en 2017: Manitou Equipment India (MEI) et Marpoll Pty Ltd (Liftrite) en Australie.

Salariés : collaborateurs liés par un contrat de travail avec la société Manitou ou l'une de ses sociétés – hors les sociétés non consolidées. Il s'agit des CDI & CDD (incluant les VIE) présents au 31 décembre 2017, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, les personnes en congé sabbatique, maternité, parental ou maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les salariés. Les expatriations et les détachés sont comptabilisés par le pays d'accueil.

Effectifs :

Effectif France : salariés employés par Manitou BF, LMH et CFM Ile de France ne sont pas compris dans le périmètre.

Effectif Italie : salariés employés par Manitou Italia.

Effectif USA : salariés employés par Manitou Americas.

Cadres : tout collaborateur dont le poste a été évalué en tant que tel par l'outil Global Grading System (méthodologie Towers Watson).

Cadre USA : tout collaborateur ayant un IC (Incentive Compensation).

Employé : tout collaborateur qui est en support des processus de production ou en support d'autres processus comme la conception ou la distribution.

Opérateur : tout collaborateur dont l'activité essentielle est de contribuer directement au processus de production.

Embauche : toute conclusion d'un contrat de travail qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Une embauche n'est pas comptée lorsqu'un CDD est renouvelé pour le même motif. Deux embauches sont comptabilisées lorsque deux CDD s'enchaînent après une période de carence, lorsque le motif du contrat change, ou lorsqu'un CDD est ensuite embauché en CDI. Les mobilités ne sont pas considérées comme des embauches. Les expatriations et les détachements de salariés ne sont pas considérés comme des embauches.

Absentéisme pour maladie : les arrêts maladie considérés sont les arrêts validés par l'organisme référent du pays (CPAM en France). Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriques, moins les jours de congés collectifs.

Accidents du travail : les accidents de trajet sont comptabilisés dans les accidents du travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réel. Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts * 1 000 / nombre d'heures travaillées réel. Nous comptons les maladies professionnelles distinctes : lorsqu'un même salarié est atteint de deux maladies professionnelles distinctes, nous comptons deux maladies. En 2014, l'indicateur comptabilisait les maladies professionnelles déclarées. Depuis 2015, l'indicateur comptabilise les maladies professionnelles acceptées.

Formation : le volume d'heures de formation entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année est pris en compte pour les salariés (CDI et CDD), que la formation soit dispensée en interne ou en externe, que l'intervenant soit agréé ou non. Le CPF est inclus dans les heures de formation. Seules les formations avec feuille d'émargement ou attestation de présence sont prises en compte pour cet indicateur. Les heures réelles de formation sont comptabilisées. Les heures de formation sont comptabilisées dans l'année du plan de formation auquel elles sont rattachées. La formation à la santé et la sécurité regroupe par exemple les formations CACES, transport de matières dangereuses, ATEX... Elle inclut les formations en interne.

Effort de formation : les coûts de formation concernent les coûts de salaires des personnes formées, les frais pédagogiques, les coûts potentiels de matériel/ d'organisation, les coûts de transport et de logistique, les coûts de salaires des formateurs internes, les contributions obligatoires (ex. OPCA, Fongecif) déductions faites des subventions.

Handicap : une personne est considérée en situation de handicap lorsqu'elle est reconnue par un organisme ou une institution dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

TABLE DE CONCORDANCE	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016		GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à...	Indicateur et/ou Commentaires

INFORMATIONS SOCIALES

EMPLOI

Effectif total et répartition des salariés (par sexe, âge, zone géographique)	I.a) 1.1 à 1.4	G4-9 G4-10 LA1 LA12	6.4.4	-	p.52 à p.53	Effectifs Répartition par sexe, âge, ancienneté, contrat, statut et zone géographique
Mouvements de l'effectif (Embauches et départs)	I.a) 2.1 et 2.2	EC6 LA1			p.53	Nombre d'embauches et départs (démissions, licenciements, autres motifs) Taux de départ volontaire Nombre de salariés en mobilité internationale
Rémunérations	I.a) 3.1	G4-51* G4-52* G4-53* G4-54* EC1 EC5			p.54	Masse salariale totale
Evolution des rémunérations	I.a) 3.2	G4-55*			p.54	Evolution de la masse salariale comparée à l'évolution des effectifs

ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail	I.b) 1	-	6.4.4	-	p.54	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)
Absentéisme	I.b) 2				p.53 à p.58	

RELATIONS SOCIALES

Organisation du dialogue social	I.c) 1	LA4	6.4.3 & 6.4.5	# 3	p.55	-
Bilan des accords collectifs conclus dans l'entreprise	I.c) 2				p.55	

SANTE ET SECURITE

Conditions de santé et de sécurité au travail	I.d) 1	LA5	6.4.6	# 4 - 5	p.57	Nombre d'heures de formation consacrées à la sécurité
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	I.d) 2	LA8			p.55	-
Fréquence et gravité des accidents du travail	I.d) 3	LA6 LA7			p.58	Taux de fréquence et de gravité des accidents des salariés du groupe Taux de fréquence et de gravité des accidents des intérimaires
Maladies professionnelles	I.d) 4	LA6			p.58	Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année

FORMATION

Politiques mises en œuvre en matière de formation	I.e) 1	LA10 LA11	6.4.7	-	p.53	Pourcentage de la masse salariale dévolue à la formation
Nombre d'heures de formation	I.e) 2	LA9 HR2			p.53	Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation
						Taux d'accès à la formation
						Nombre moyen d'heures de formation par salarié

EGALITE DE TRAITEMENT

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	I.f) 1	LA3 LA12 LA13	6.3 & 6.3.7	# 6	p.55	Proportion de l'effectif féminin par statut
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	I.f) 2.1	LA12			p.56	Nombre de personnes et proportion de l'effectif en situation de handicap
Politique de lutte contre les discriminations	I.f) 3	LA12 HR3			p.55	

GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016 TABLE DE CONCORDANCE GRI version 4 ISO 26000 Pacte Mondial Dans ce document, se référer à... Indicateur et/ou Commentaires						
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)						
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	I.g) 1	HR4	6.3.3-6.3.5	# 3	p.44, p.61, p.63	.
			6.3.8 6.3.10			Signature du Pacte Mondial de l'ONU
			6.4.5 6.6.6			
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	I.g) 2	HR3	6.3.6 & 6.3.7	# 6	p.55, p.56	Proportion de l'effectif féminin par statut
			6.3.10			Proportion de l'effectif en situation de handicap
			6.4.3			
Elimination du travail forcé ou obligatoire	I.g) 3	HR6	6.3.3-6.3.5	# 4	p.61, p.63	Signature du Pacte Mondial de l'ONU
			6.3.10			
			6.6.6			
Abolition effective du travail des enfants	I.g) 4	HR5	6.3.3-6.3.5	# 5	p.61, p.63	Signature du Pacte Mondial de l'ONU
			6.3.7 6.3.10			
			6.4.5 6.6.6			
			6.8.4			

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	II.a) 1.1	G4-1	6.5.1	# 7 - 8 - 9	p.48, p.59	-
Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	II.a) 1.2	-	&		p.59	Proportion du CA généré par les sites certifiés ISO 14001
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	II.a) 2	G4-43*	6.5.2		p.57	-
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	II.a) 3	EN30 EN31			p.58	-
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	II.a) 4	EC2			-	Depuis 2013, l'entreprise souscrit une police spécifique « atteintes à l'environnement » ayant pour objet de garantir les cas d'atteintes à l'environnement du fait de ses activités (France et Italie)

POLLUTION

Mesures de prévention, réduction, réparation : air	II.b) 1.1	EN20 EN21 EN24	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.50, p.59	Emissions de COV par chariot équivalent produit
Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	II.b) 1.2	EN10 EN22 EN24 EN26	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.59	Taux de conformité des rejets industriels aqueux
Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	II.b) 1.3	EN24	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.60	-
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	II.b) 2	EN24	-	-	p.51	-

ECONOMIE CIRCULAIRE

Prévention et gestion des déchets	II.c).i)	-	-	-	-	-
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	II.c).i) 1	EN23 EN24 EN25 EN28	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.59	- Volume de déchets industriels générés par chariot équivalent produit
						- Taux de recyclage des déchets industriels
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	II.c).i) 2	-	-	-	p.62	-
Utilisation durable des ressources	II.c).ii)	-	-	-	-	-

TABLE DE CONCORDANCE	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à...	Indicateur et/ou Commentaires
Consommation d'eau	II.c).ii) 1.1	EN8	6.5.4	# 7 - 8 - 9	p.59	- Consommation d'eau par chariot équivalent
Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	II.c).ii) 1.2	EN8 EN9			Nous ne sommes pas soumis à des contraintes locales en matières d'approvisionnement	
Consommation de matières premières	II.c).ii) 2.1	EN1 EN2			p.59	- Consommation de peinture par chariot équivalent
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	II.c).ii) 2.2	-				
Consommation d'énergie	II.c).ii) 3.1	EN3 EN4			p.59	- Consommation d'énergies par chariot équivalent
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	II.c).ii) 3.2	EN6 EN7				
Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	II.c).ii) 3.3	-			-	Installation de panneaux solaires au Benelux (360 m2) et plusieurs panneaux sur le site de Castelfranco en Italie.
			Pas d'autres recours aux énergies renouvelables			
Utilisation des sols	II.c).ii) 4	EN11			p.60	Nouveau bâtiment de tests R&D: emprise au sol de 810 m2

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	II.d) 1	EN15 EN16 EN17 EN18 EN19	6.5.5	# 7 - 8 - 9	p.59	Emissions de GES par chariot équivalent
Adaptation aux conséquences du changement climatique	II.d) 2	-				Nous n'avons pas identifié de risques majeurs liés aux risques générés par le changement climatique sur notre activité et le périmètre considéré. Lors de l'identification des enjeux RSE prioritaires, ce thème n'a pas été identifié comme prioritaire au regard de notre activité.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	II.e) 1	EN11 EN12 EN13 EN14 EN26	6.5.6	# 7 - 8 - 9	p.60	-
---	---------	--------------------------	-------	-------------	------	---

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

En matière d'emploi et de développement régional	III.a) 1	EC6 EC7 EC8 EC9 S01	6.8.5	-	p.62	-
Sur les populations riveraines ou locales	III.a) 2	EC6 EC7 EC8 EC9 HR8 S01 S02	6.8	-	p.62	-

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	III.b) 1	G4 26 G4-37	5.3.3	-	p.62	-
Actions de partenariat ou de mécénat	III.b) 2	EC 7	6.8.9	-	p.62	-

SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	III.c) 1	LA14 LA15 EN33 HR5 HR9 HR11	6.6.6	# 1 - 2	p.61	-
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	III.c) 2	LA14 LA15 G4-12 EN32 EN33 HR5 HR9 HR11 S09 S010	6.6	# 1 - 2	p.61	-

TABLE DE CONCORDANCE		GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à...	Indicateur et/ou Commentaires
----------------------	--	---	---------------	-----------	------------------	---	-------------------------------

LOYAUTE DES PRATIQUES

Actions engagées pour prévenir la corruption	III.d) 1	G4-56 - G4-58 S03 S04 S05	6.6.3	# 10	p.52, p.63	Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de corruption (Méthodologie GAIA Rating basée sur l'indice CPI 2016 de Transparency International (<i>Indice de Perception de la Corruption</i>); les pays sélectionnés ont un score <50 (sur 100)-
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	III.d) 2	EN27 PR1 PR2 PR3 PR4 PR6 PR7 PR8 PR9	6.7.4	# 10	p.51	-
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	III.e)	HR1 HR2 HR7 HR8 HR9 HR10 HR11 HR 12	6.3-6.8	# 1 - 2	-	Signature du Pacte Mondial de l'ONU
			6.6.6 & 6.6.7			
			6.8.3			

Légende : * Indicateurs répondant partiellement à la thématique

Source : Adapté de [Utopies, 2017](1), [Institut RSE, 2011](2)[GRI-ISO, 2014](3)

(1) Tableau de correspondance des référentiels de reporting extra-financier Grenelle 2 (article 225 et décret du 19/08/2016) - GRI G4, Utopies. 4p. Février 2017.

(2) Tableau de correspondance Grenelle 2 art 225 - GRI 3,1 - ISO 26000 - Pacte Mondial, Institut RSE. 2p. Août 2011.

(3) GRI G4 Guidelines and ISO 26000:2010 How to use the GRI G4 Guidelines and ISO 26000 in conjunction, GRI & ISO. 42p. Janvier 2014.

4.6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société MANITOU BF et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société MANITOU BF.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont été effectués entre le 04 janvier 2018 et le 22 février 2018 pour une durée d'environ 14 jours. Nous avons conduit onze entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de la société mère MANITOU BF et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons ;
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 40% des contributions aux données sociales et environ 40% des contributions aux données environnementales.

Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et pour apprécier leur sincérité.

Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

COMMENTAIRES SUR LES INFORMATIONS

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4.5 intitulé « Mesurer et évaluer la performance » du rapport de gestion.

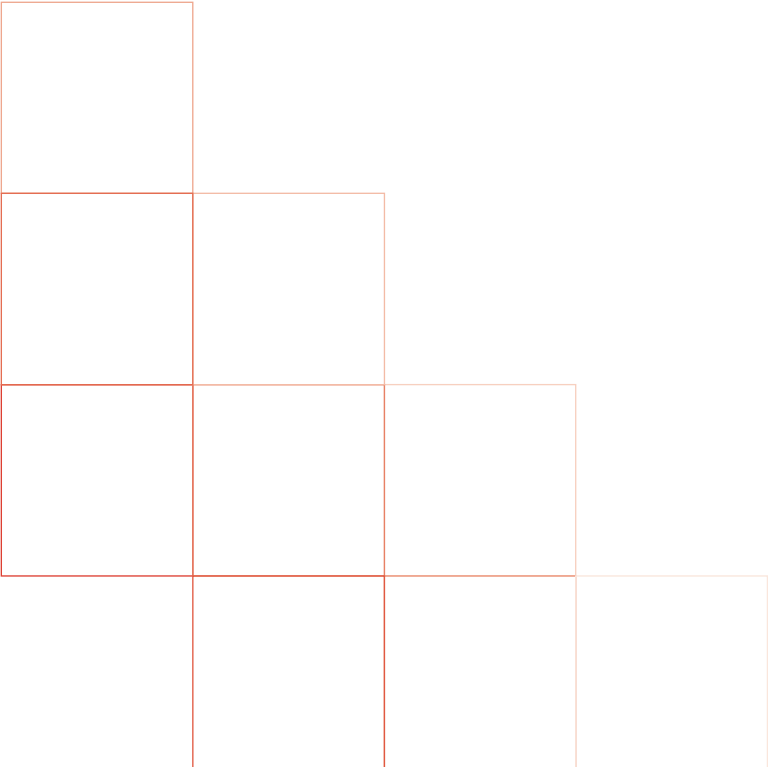
CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre exposé ci-dessus, n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 3 avril 2018

FINEXFI, Isabelle Lhoste, Associée

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : Manitou BF (sites d'Aubinière, de Candé.), Manitou Italia, Manitou Americas



5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

73

SOMMAIRE

5.1. LA GOUVERNANCE EN 2017	74
5.2. LES ORGANES DE DIRECTION	83
5.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	84
5.4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	90

5.1. LA GOUVERNANCE EN 2017

Depuis le mois d'août 2010, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le gouvernement de l'entreprise se conforme aux recommandations du code MiddleNext. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Le mode de gouvernance est organisé avec une dissociation de fonctions entre un Président du Conseil d'administration non exécutif et un Directeur général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration est précisé dans un règlement intérieur instituant 4 comités spécifiques :

- le Comité stratégique,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité d'audit,
- le Comité de développement.

LES ÉVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE EN 2017

À la suite de l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2017, les administrateurs de Manitou ont élu la nouvelle Présidente du Conseil d'administration, Jacqueline Himsworth, précédemment Vice-Présidente du Conseil, comme le prévoit le nouveau pacte d'actionnaires signé entre les branches familiales Braud et Himsworth, le 3 mai 2017.

Marcel Braud, fondateur de Manitou, après plus de 60 ans consacrés au développement de Manitou, s'est retiré de toute fonction d'administration et devient Président d'honneur du groupe.

Renouvellement du mandat de Michel Denis, Directeur général :

Le Conseil d'administration de Manitou BF qui s'est tenu le 5 décembre 2017 a décidé à l'unanimité de renouveler par anticipation le mandat de Directeur général de Michel Denis. Le nouveau mandat est valable à compter de l'Assemblée générale 2018 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale 2022 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5.1.1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et les pouvoirs du Président et de la Direction générale, ainsi que les obligations incombant à chacun. À ce titre, il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et les obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2017, les membres du Conseil d'administration se sont réunis 10 fois en Conseil. Au cours de ces réunions, l'activité du groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours ont été revus. Une attention particulière a été portée, pendant l'année 2017, sur l'organisation de la nouvelle gouvernance, sur les projets d'acquisition de la société Terex Equipment Private Limited en Inde et de la société Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) en Australie, ainsi que sur la nouvelle feuille de route stratégique du groupe.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social ou, de manière exceptionnelle et pour une partie des membres, via une liaison téléphonique sécurisée.

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et des informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'administration est de 95,8% pour l'année 2017.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération conformément aux dispositions de l'article L.225-47 du Code de commerce et de jetons de présence. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le paragraphe 5.3.

Conformément à son règlement intérieur et suivant la recommandation R7 du code MiddleNext, le Conseil a procédé à une auto-évaluation formalisée de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext. L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi tout en ayant comme objet de suivre la mise en œuvre des points d'améliorations identifiés en janvier 2017. Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant. Différents échanges au cours du Conseil du 6 mars 2018 ont abouti à un plan d'action qui a recueilli le consentement unanime du Conseil d'administration et de la Direction générale du groupe pour les points la concernant.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni 3 fois en 2017

LE COMITÉ D'AUDIT

Les membres du Comité détiennent des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs formations et de leurs expériences professionnelles.

Les principales missions du Comité d'audit sont de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- analyser les impacts financiers des opérations d'investissement ou de désinvestissement,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation,
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et de tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation,
- s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation,
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable,

- rendre compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Depuis la réforme de l'audit de juin 2016, le Comité d'audit a accentué ses travaux. Ainsi, il s'est réuni 10 fois en 2017. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le Comité d'audit est régulièrement intervenu en Conseil d'administration pour faire part de ses recommandations et conclusions. Ces recommandations ont été suivies par le Conseil d'administration. Les interventions du Comité d'audit sont reprises dans les comptes-rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2017, le Comité d'audit s'est réuni en présence des Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel. Ces réunions ont donné lieu à des échanges approfondis entre le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement et la présentation du nouveau rapport des Commissaires aux comptes.

Il s'est également assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes et a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place, présentés par le Responsable audit et contrôle interne. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Secrétaire général - CFO et le Directeur financier, principalement sur les sujets financiers, fiscaux, outils de financement et compliance.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence selon les critères du règlement intérieur, sur la rémunération du Président et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,
- du Directeur général en se prononçant sur l'ensemble de ses rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers, en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du groupe et les axes d'évaluation associés et en contrôlant l'application en veillant au respect des obligations de transparence de la société sur ces rémunérations, reprises notamment dans le rapport annuel. Un travail approfondi a par ailleurs été réalisé dans le cadre du renouvellement du mandat du Directeur général.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du groupe pour les différentes populations de salariés et prépare le rapport "Say on pay".

Le Comité des rémunérations s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2017 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité de développement est composé d'administrateurs membres des familles actionnaires. Il ne s'est pas réuni en 2017.

5.1.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

Depuis le 08 juin 2017, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de 10 membres. La durée du mandat d'administrateur de Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Emilie Braud, Carole Lajous, Cécile Helme-Guizon est de quatre ans à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée générale 2021 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La durée du mandat d'administrateur de Dominique Bamas et Pierre-Henri Ricaud est de deux ans à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée générale 2019 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Certains administrateurs ont été nommés pour une durée plus courte afin de permettre un échelonnement des mandats conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext.

Jusqu'à l'Assemblée générale du 8 juin 2017, la société était administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée des mandats de Marcel Braud, Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Agnès Michel-Ségalen, Dominique Bamas, Pierre-Henri Ricaud, était de quatre ans jusqu'à l'Assemblée générale 2017 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

08.06.2017 au 31.12.2017				01.01.2017 au 08.06.2017	
ADMINISTRATEURS			ADMINISTRATEURS		
Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth, Présidente du Conseil d'administration		Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth, Vice-Présidente du Conseil d'administration	
	Gordon Himsworth			Gordon Himsworth	
	Christopher Himsworth			Christopher Himsworth	
Branche familiale Braud	Marcel-Claude Braud		Branche familiale Braud	Marcel Braud, Président du Conseil d'administration	
	Sébastien Braud			Sébastien Braud	
	Emilie Braud			Marcel-Claude Braud	
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS			ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS		
Dominique Bamas			Dominique Bamas		
Pierre-Henri Ricaud			Pierre-Henri Ricaud		
Carole Lajous			Agnès Michel-Ségalen		
Cécile Helme-Guizon					

A la suite du renouvellement du Conseil d'administration, celui-ci comprend 4 femmes sur ses 10 membres, soit une proportion d'hommes et de femmes conforme aux obligations législatives. Ce renouvellement a permis au groupe d'appliquer le principe de représentation équilibré des Hommes et des Femmes au sein du Conseil d'administration.

Quatre membres du Conseil d'administration sont indépendants comme il en ressort de l'évaluation faite selon la troisième recommandation du code MiddleNext (à noter qu'ils étaient trois indépendants jusqu'à l'Assemblée générale du 8 juin 2017). Cette indépendance se caractérise notamment par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

08.06.2017 au 31.12.2017		01.01.2017 au 08.06.2017	
COMITÉ STRATÉGIQUE		COMITÉ STRATÉGIQUE	
Membres	Jacqueline Himsworth, Présidente	Membres	Marcel Braud, Président
	Sébastien Braud		Marcel-Claude Braud
	Marcel-Claude Braud		Gordon Himsworth
	Christopher Himsworth		Dominique Bamas
	Gordon Himsworth		
	Dominique Bamas		
Suppléants	Carole Lajous	Suppléants	Sébastien Braud
			Christopher Himsworth
COMITÉ D'AUDIT		COMITÉ D'AUDIT	
Membres	Pierre-Henri Ricaud, Président	Membres	Jacqueline Himsworth, Présidente
	Emilie Braud		Pierre-Henri Ricaud
	Cécile Helme-Guizon		Agnès Michel-Ségalen
	Gordon Himsworth		
Suppléants	Sébastien Braud	Suppléants	Sébastien Braud
	Christopher Himsworth		
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS		COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	
Membres	Dominique Bamas, Président	Membres	Dominique Bamas, Président
	Carole Lajous		Christopher Himsworth
	Christopher Himsworth		Sébastien Braud
	Sébastien Braud		
Suppléants	Pierre-Henri Ricaud	Suppléants	Pierre-Henri Ricaud
	Marcel-Claude Braud		
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT*		COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT*	
Membres	Jacqueline Himsworth, Présidente	Membres	Marcel Braud, Président
	Gordon Himsworth		Jacqueline Himsworth
	Christopher Himsworth		
	Marcel-Claude Braud		
	Sébastien Braud		
	Emilie Braud		
		Suppléants	Sébastien Braud
			Gordon Himsworth

* En 2017 ce comité ne s'est pas réuni.

MARCEL BRAUD

PRÉSIDENT D'HONNEUR DU GROUPE À COMPTER DU 08 JUIN 2017
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (NON
EXÉCUTIF) JUSQU'AU 8 JUIN 2017

Nationalité : Française

Né le : 25 juillet 1932

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis
Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Président Directeur général de Manitou puis Président du Conseil
d'administration depuis plus de 50 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Président du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Président du Conseil d'administration de décembre 2009 à juin 2013
- Président du Comité stratégique jusqu'en juin 2013
- Président du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

JACQUELINE HIMSWORTH

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU
08 JUIN 2017 PUIS PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS LE 08 JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 27 mai 1943

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis
Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'ESSCA, Présidente des Ets Marcel Braud de 1986 à 2000, Directeur
général de la SFERT de 1984 à 2009 et Présidente Directeur général de la SFERT
de 2009 à 2011.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Présidente du Comité de développement depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité d'audit jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement jusqu'au 08 juin 2017
- Présidente du Comité d'audit jusqu'en juin 2013
- Membre du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérante de la société civile Ancemat depuis 2008

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérante de Tamecna depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

GORDON HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR DEPUIS 1998. RÉÉLU EN JUIN
2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Britannique

Né le : 4 septembre 1938

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis
Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Ex Directeur général de Braud SA, Administrateur de Manitou Finance Ltd (UK),
Diplômé de l'Ecole de Management (UK)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. depuis juin 1999

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Suppléant du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Menskin SARL (France) depuis le 8 octobre 2012
- Gérant de SCI « 6 rue Poupard Davyl » Ancenis (France) depuis 2000

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Président Directeur général de SAEMIA SA (France) de 1990 à 2014

CHRISTOPHER HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RÉÉLU
EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 7 juin 1971

Adresse professionnelle : Avenue de Floréal 156, 1180 Uccle (Belgique)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2017
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit depuis juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations jusqu'en juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique jusqu'en juin 2017
- Membre du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Trinity Group SPRL depuis le 13/10/2011
- Administrateur délégué de Choose and Work depuis 2016

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Gérant de Menskin SARL (France) jusqu'en octobre 2012

SÉBASTIEN BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR DEPUIS JUIN 2009. RÉÉLU EN
JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 16 janvier 1969

Adresse professionnelle : 34, avenue de Larrieu – Centre de Gros 2 – 31094
Toulouse Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Président de Actiman Equipements et Services SASU (concessionnaire Manitou),
Président de Actiman Location SAS depuis 2005 (devenu loueur spécialisé de
matériels de manutention et d'élévation de personnes), responsable produits
Manitou pendant 10 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président de la société Actiman Location SAS depuis 2005
- Président de la société Actiman Equipements et Services SASU depuis
décembre 2015

EMILIE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. ELUE EN
JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 20 février 1981

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'ESSEC, filière Audit et Contrôle de gestion, titulaire du DECF ainsi
que du certificat «Objectif Administratrice» labellisé par l'EM Lyon, Emilie Braud
a débuté sa carrière en 2006 comme Contrôleur de gestion au sein de la société
Cartier à Paris, filiale du groupe suisse Richemont, spécialisée dans la joaillerie
et l'horlogerie de luxe. Fin 2007, Emilie Braud rejoint HRA Pharma, société
pharmaceutique spécialisée dans le développement et la mise sur le marché de
traitements dans les domaines de la santé féminine et de l'endocrinologie où elle
assure la fonction de Contrôleur financier senior.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

MARCEL-CLAUDE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 28 JUIN
2013. RÉÉLU EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 6 avril 1952

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé de l'ESCLA Paris (1975), a effectué un programme de formation des
cadres à Atlanta et Chicago, USA (Management Training International Harvester)
de 1977 à 1978. Directeur Administratif et Financier de SM Termit France, filiale
de Manitou BF de 1979 à 1981, CFO de KD Manitou (filiale Manitou BF, Texas) de
1981 à 1985, Directeur Marketing Produits (groupe Manitou) de 1986 à 1997 et Vice-
Président – Administrateur Manitou BF de 1986 à 1998, Président du Directoire de
Manitou BF de 1998 à juin 2009 (mandats détenus dans des filiales et sociétés
apparentées au groupe), Directeur de Ligerien Yachting de 2009 à 2015 puis
Administrateur de Manitou BF depuis 2013.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité Stratégique depuis le 08 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 08 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis le 08 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

**Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au
cours des 5 dernières années :**

- Membre du Comité Stratégique jusqu'au 08 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

**Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au
cours des 5 dernières années :**

- Directeur de Ligérien's Yachting (France) jusqu'en 2015

AGNÈS MICHEL-SÉGALEN

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ
D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE DEPUIS AVRIL 2013. ELUE EN
JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS JUSQU'EN JUIN 2017

Nationalité : Française

Née le : 26 mars 1964

Adresse professionnelle : 58, Bd de la République – 92210 St Cloud

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris section économique et
financière. A assumé des fonctions d'audit et de contrôle financiers chez Arthur
Andersen et au sein du groupe Lagardère de 1987 à 2001. Directeur financier
d'Astrium devenu Space System Division d'Airbus de 2011 à 2014. En charge de
dossiers d'acquisition au sein du groupe Airbus puis Directeur des fusions-
acquisitions pour le groupe Sodexo de 2005 à 2010. Diplômée Notaire en 2013.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit jusqu'au 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit d'avril à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

DOMINIQUE BAMAS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ
D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DEPUIS LE 23 AVRIL 2014.
RÉÉLU EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Nationalité : Française Né le : 15 septembre 1959

Adresse professionnelle : 25 rue Michel Ange – 75016 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé d'Audencia Nantes et expert comptable. Démarrant sa carrière chez le représentant de PriceWaterhouse en France, il devint associé du cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Secovec Blin et Associés. Il rejoint ensuite le groupe Roullier où il occupe successivement les responsabilités de Directeur Administratif et Financier au sein du Comité exécutif, Directeur général d'une filiale en Espagne puis Président de la division Agrochimie. Il devient ensuite Directeur général du groupe Axereal jusqu'en 2011. Depuis, il dirige Upsides Dirigeant Conseil, société d'expertise-comptable, de Commissariat aux comptes, de conseil et de médiation corporate.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité des rémunérations depuis juin 2017
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique jusqu'au 08 juin 2017
- Président du Comité des rémunérations jusqu'au 08 juin 2017
- Directeur général de Manitou BF du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. de mars 2013 jusqu'à janvier 2014
- Président de Manitou Americas de mars 2013 à janvier 2014
- Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant du groupe Manitou de décembre 2009 jusqu'au 6 mars 2013
- Membre du Comité d'audit de septembre 2011 jusqu'au 6 mars 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Membre du Comité de liaison du groupe Avril Pole Végétal depuis le 28 mai 2014
- Membre du Conseil d'administration du groupe Avril Pole Végétal depuis le 28 mai 2014
- Président de Upsides Dirigeant Conseil (SAS) depuis novembre 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

PIERRE-HENRI RICAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ
D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DEPUIS DÉCEMBRE 2009.
RÉÉLU EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Nationalité : Française

Né le : 25 mars 1955

Adresse professionnelle : 5 place des Ternes – 75017 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Directeur de Programme Matra Défense (1988-1992), Directeur Stratégie Lagardère Groupe (1992-1996), Directeur Stratégie MBDA (1996-1999), Secrétaire général EADS (2000-2003), Directeur Fusions Acquisitions EADS (2003-2006), Fondateur, Gérant puis Président société de conseil Pragma (depuis 2007).

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit jusqu'au 08 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations jusqu'au 08 juin 2017
- Membre du Comité d'audit de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (SAS) depuis février 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Membre du Comité de surveillance de Reaero SA depuis le 29 juin 2015 et jusqu'au 15 décembre 2017
- Administrateur de Reaero SA de mai 2011 à 2013 et Censeur de 2013 jusqu'au 29 novembre 2014
- Gérant de Fortum France SNC depuis juin 2011 jusqu'à décembre 2013

CÉCILE HELME-GUIZON

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE. ELUE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 12 juin 1965

Adresse professionnelle : Institut Français des administrateurs - 11 bis rue Portalis 75008 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'EM Lyon, expert-comptable, administrateur certifié en France et au Royaume-Uni, Cécile Helme-Guizon a commencé sa carrière en 1987 chez PwC dans les activités Audit puis Corporate Finance avant de rejoindre Kingfisher plc comme Directrice des Fusions Acquisitions.

Elle a rejoint Darty en 2001, en tant que Directrice du Développement International, puis Directrice Générale des Activités Abonnements et Services puis Directrice de la Stratégie, fonction qu'elle a exercée de 2011 à 2017. De 2014 à 2016 elle a également assuré la direction générale de Mistergooddeal.

Cécile Helme-Guizon est actuellement Déléguée générale de l'Institut Français des Administrateurs et est également administratrice de Sequana et de sa filiale Antalis International.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Déléguée générale Institut Français des Administrateurs depuis le 02 janvier 2018
- Administrateur, membre du Comité des comptes, membre du Comité des nominations et rémunérations Antalis International depuis le 06 juin 2017
- Administratrice, Membre du Comité stratégique de Sequana depuis le 12 mai 2016

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directrice de la Stratégie Groupe Fnac Darty jusqu'au 22 mai 2017
- Administrateur KESA France jusqu'au 25 juillet 2017
- Directeur Général Délégué, Ménafinance SA jusqu'au 25 juillet 2017
- Administrateur Ménafinance SA jusqu'au 25 juillet 2017
- Directeur général Mistergooddeal jusqu'au 30 avril 2016
- Administrateur Mistergooddeal jusqu'au 02 octobre 2015
- Président directeur général Mistergooddeal jusqu'au 02 octobre 2015

CAROLE LAJOURS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE. ELUE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 30 décembre 1964

Adresse professionnelle : Fipec, 42 Avenue Marceau 75008 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Après un parcours de 17 ans en direction financière chez le leader mondial de l'industrie papetière, Carole Lajours a présidé Polyrey une de ses filiales pour la restructurer et piloter sa vente au conglomérat américain Illinois Tool Work.

Elle a ensuite rejoint le monde de la chimie en tant que VP Chief Administration Officer et Global DRH pour la division mondiale Nutrition Santé chez Cognis (leader dans les ingrédients actifs chimiques pour la détergence, la cosmétique, et la nutrition).

Carole Lajours a ensuite dirigé Cognis France au moment de son intégration dans le groupe BASF, puis elle a pris la direction générale de la Division BASF Coatings France une autre division du groupe BASF réalisant un chiffre d'affaire de 300 millions d'euros dont 70% à l'international.

De septembre 2016 à décembre 2017, Carole Lajours a dirigé pour le compte du groupe Quadran - Energies Libres, dans le secteur des énergies renouvelables, le pôle fourniture, services et solutions, en B to B, et réaliser une acquisition majeure dans ce secteur en forte croissance.

Elle a rejoint ensuite la fédération des industries de la peinture, encres et colles adhésifs en janvier 2018 comme Déléguée générale.

Administratrice certifiée par L'IFA Science Po en 2013, titulaire d'un MBA à HEC, elle a par ailleurs, un mandat d'administratrice indépendante dans le groupe familial Roquette (acteur majeur dans la transformation de matières premières végétales pour l'industrie et l'agro-alimentaire) depuis décembre 2014.

Elle est aussi administratrice bénévole d'une association humanitaire œuvrant pour la protection des enfants.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis le 08 juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique depuis le 08 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Déléguée générale de Fipec depuis le 01 janvier 2018
- Administratrice indépendante groupe Roquette depuis le 31 mai 2015
- Membre du Comité d'audit groupe Roquette depuis le 31 mai 2015
- Membre du Comité Ethique et Développement durable groupe Roquette depuis le 21 mai 2015
- Administratrice indépendante, Planète Enfant et Développement, Association 1901, depuis juin 2014

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Direction générale BASF France, Division Peinture jusqu'en septembre 2016
- Direction générale Energies Libres, jusqu'en décembre 2017

Aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document et à l'exception des informations ci-après, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, la Direction générale de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A l'exception du pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 5.4.4.1, il n'existe :

- aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.
- aucune autre restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Il est précisé que :

- Jacqueline Himsworth et Marcel Braud sont frère et sœur,
- Gordon Himsworth est l'époux de Jacqueline Himsworth,
- Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud sont les enfants de Marcel Braud,

- et Christopher Himsworth est le fils de Jacqueline et Gordon Himsworth.

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire de Manitou.

L'ensemble des conventions réglementées fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en section 6.4.2 du présent document de référence. Certains membres du Conseil d'administration non indépendants ont exercé des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur au sein de Manitou ainsi qu'au sein d'autres structures.

Date d'expiration des mandats

Les mandats des membres suivants du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Emilie Braud, Carole Lajous, Cécile Helme-Guizon.

Les mandats des membres suivants du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 : Pierre-Henri Ricaud, Dominique Bamas.

Contrats de service et octroi d'avantages

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Secrétaire du Conseil

La fonction de Secrétaire du Conseil est assurée par Hervé Rochet, Secrétaire général.

5.1.3. INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le groupe a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance. A la date de publication, quatre membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance.

Ceux-ci ont été évalués sur la base de la recommandation R3 du code MiddleNext et se caractérisent principalement par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

5.1.4. ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé début 2018 à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le Code de gouvernance MiddleNext.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès.

5.1.5. DIRECTION GÉNÉRALE

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique validé par le Conseil. Le Directeur général propose un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Directeur général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil.

Le Directeur général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options, sont décrits dans le chapitre 5.4. L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R13 à R19 du code MiddleNext.

MICHEL DENIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE MANITOU DEPUIS LE 13 JANVIER 2014

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Centrale de Lyon, il débute sa carrière dans le conseil en stratégie. Il rejoint Dalkia en 1994 pour développer la cogénération. Il dirige par la suite les activités françaises du groupe MC International devenu Johnson Controls, spécialiste de la réfrigération industrielle et commerciale. En 2003, il rejoint le groupe Fraikin, leader européen de la location de camions, dont il fut le Directeur général jusqu'en août 2013. Au cours de ces 10 dernières années, il accompagne un fort développement international du groupe Fraikin qui a imposé son approche de la conception de véhicules industriels, des services associés et du financement européen de sa flotte de 60 000 véhicules comme un modèle.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Administrateur de Manitou Americas (États-Unis)
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'administration de Manitou Italia (Italie)
- Président de Cobra MS (France)
- Vice-Chairman de HMME (Chine)
- Administrateur de Manitou Brasil (Brésil)
- Représentant Manitou BF Président de LMH Solutions (France)
- Représentant Manitou BF Président de Manitou Global Services (France)
- Administrador solidario de Manitou Manutencion Espana (Espagne)
- Président de Manitou Portugal (Portugal)
- Director de Manitou Equipment India Private Ltd (Inde)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Administrateur d'Audencia depuis le 29 décembre 2017
- Administrateur de MEDEF 44 depuis le 28 avril 2016
- Membre du Conseil d'administration du Cisma depuis juin 2015
- Membre du Conseil d'administration du GICAT depuis juin 2015
- Gérant de GLGM Conseil EURL depuis 2013
- Gérant de Gamagule SARL depuis 2006

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

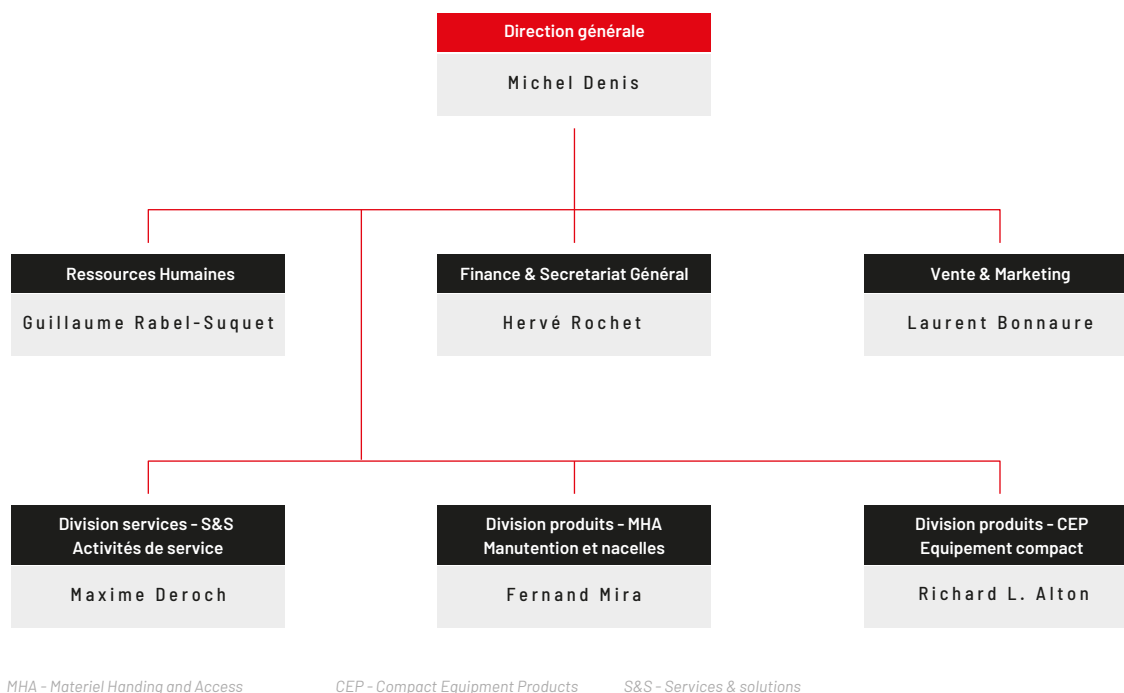
- Membre du Directoire – Directeur Général de FTI jusqu'à fin avril 2013
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Fraikin France jusqu'à fin juin 2013
- Membre du Board of Directors de Fraikin Ltd jusqu'à fin juin 2013
- Administrateur de Fraikin Alquiler de Vehiculos SA jusqu'en juin 2013
- Président et membre du Conseil d'administration de Fraikin Supply jusqu'à fin juin 2013
- Président de Frinvest jusqu'à fin juin 2013

5.2. LES ORGANES DE DIRECTION

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE (7 MEMBRES)

Il est composé de sept membres : Directeur général, Vice-Président exécutif Ressources Humaines, Secrétaire général, Vice-Président exécutif Sales & Marketing, Président de la Division Services & Solutions, Président de la Division Material Handling & Access et Président de la Division Compact Equipment Products. Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 6 MARS 2018



EVOLUTION AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Richard L. Alton est nommé à compter du 17 avril 2017, Président de la division Compact Equipment Products (CEP) et membre du Comité Exécutif, en remplacement de Daniel L. Miller parti en retraite fin avril.

5.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.3.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-37-3 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

TABEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros			
Marcel Braud Président du Conseil d'administration (du 1er janvier au 8 juin 2017)		Exercice 2016	Exercice 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		176 664	95 832
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL		176 664	95 832

en euros			
Jacqueline Himsworth Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017)		Exercice 2016	Exercice 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		105 000	163 438
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL		105 000	163 438

en euros			
Michel Denis Directeur général		Exercice 2016	Exercice 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		794 630	846 925
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL		794 630	846 925

TABEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros					
Marcel Braud		Exercice 2016		Exercice 2017	
Président du Conseil d'administration (du 1er janvier au 8 juin 2017)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants versés
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)	143 664	143 664	71 832		71 832
- Jetons de présence	33 000	30 000	24 000		39 000
- Avantages en nature					
TOTAL	176 664	173 664	95 832		110 832

en euros					
Jacqueline Himsworth		Exercice 2016		Exercice 2017	
Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants versés
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)			87 500		87 500
- Jetons de présence		105 000	75 938		57 938
- Avantages en nature					
TOTAL		105 000	163 438		145 438

	en euros		Exercice 2016		Exercice 2017
	Michel Denis Directeur général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)		350 400	350 400	350 400	350 400
- Jetons de présence					
- Rémunération variable		413 472	352 760	445 280	412 800
- Avantages en nature		30 758	30 758	51 245	47 745
TOTAL		794 630	733 918	846 925	810 945

5.3.2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

TABEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil		Versé en 2016 au titre de 2015	Versé en 2016 au titre de 2016	Versé en 2017 au titre de 2016	Versé en 2017 au titre de 2017
Marcel Braud	Jetons de présence Manitou BF	12 000	18 000	15 000	24 000
	Rémunération Manitou BF		143 664		71 832
	Autres rémunérations				
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence Manitou BF		105 000		57 938
	Rémunération Manitou BF				87 500
	Autres rémunérations				
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence Manitou BF	19 200	28 800	19 200	30 000
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence Manitou BF	18 600	32 400	21 600	30 000
	Autres rémunérations				
Marcel-Claude Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Agnès Michel-Ségalen	Jetons de présence Manitou BF	18 600	32 400	21 600	33 000
	Autres rémunérations				
Emilie Braud	Jetons de présence Manitou BF				12 000
	Autres rémunérations				
Carole Lajous	Jetons de présence Manitou BF				12 000
	Autres rémunérations				
Cécile Helme-Guizon	Jetons de présence Manitou BF				12 000
	Autres rémunérations				
TOTAL		130 800	453 864	139 800	490 270
TOTAL MANITOU BF UNIQUEMENT		130 800	453 864	139 800	490 270
DONT JETONS DE PRÉSENCE		130 800	310 200	139 800	330 938
DONT RÉMUNÉRATION			143 664		159 332

TABEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

TABEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

TABEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

TABEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marcel Braud Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 28.06.2013 Date de fin de mandat : 2017		X		X		X		X
Jacqueline Himworth Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 8.06.2017 Date de fin de mandat : 2021		X		X		X		X
Michel Denis Directeur général Date de début de mandat : 13.01.2014 Date de fin de mandat : 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats arrêtés au 31.12.2017		X		X	X		X	

Le Directeur général bénéficie d'une assurance prévoyant une garantie en cas de perte d'emploi involontaire d'une durée de 24 mois

5.3.3. POLITIQUE DE REMUNERATION (SOUMIS AU VOTE EX-ANTE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages attribuables au Directeur général et au Président du Conseil d'administration fera l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale de la société.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations de la R13 du Code Middenext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016 :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible,

dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ces principes et critères, fixés par le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations sont les suivants :

RÉMUNÉRATION FIXE

Le Directeur général perçoit au titre de ses fonctions une rémunération fixe, déterminée sur recommandation du Comité des rémunérations et en tenant compte notamment des pratiques de marché. Elle a été fixée par le Conseil d'administration du 5 décembre 2017 et le Conseil se réserve la possibilité d'en revoir le montant, sous réserve de l'avis du Comité des rémunérations

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Le Directeur général pourra percevoir au titre de ses fonctions une rémunération variable annuelle composée des éléments suivants :

- Un bonus « ROP » dont les critères de détermination reposent sur des éléments d'objectifs de performance financière (Résultat Opérationnel Courant). Le détail et le niveau de réalisation attendus des critères quantitatifs ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le montant maximum du bonus financier pouvant être versé au Directeur général correspondrait à 30% de la Rémunération fixe versée au Directeur général au titre de l'exercice concerné.
- Un bonus « multicritères » dont les critères de détermination reposent sur des éléments relatifs à la performance financière et commerciale du groupe. Ces critères qualitatifs ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le montant maximum du bonus multicritère pouvant être versé au Directeur général est fixé par le par le Conseil d'administration.

AUTRES AVANTAGES DE TOUTE NATURE

- Le Directeur général bénéficie de la prise en charge des frais de transport entre Angers/Nantes et son domicile.
- La société souscrit au bénéfice du Directeur général une convention d'assurance auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise (GSC).
- Retraite : le Directeur général bénéficie du régime de retraite et prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.
- Voiture : Le Directeur général bénéficie de la prise en charge des frais d'un véhicule.

RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil d'administration se réserve la faculté, sur proposition du Comité des rémunérations, d'octroyer au Directeur Général une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS, D' ACTIONS GRATUITES OU INSTRUMENTS FINANCIERS

La mise en place de ce dispositif est conforme aux recommandations de places liées à ce type d'instruments et selon des critères de performance préétablis.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, met en place au bénéfice du Directeur général un plan de Phantom Shares (mécanisme d'attribution de la valeur des actions en fonction de la performance annuelle du résultat net par action) par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera déterminé selon des conditions d'attribution définies par le Conseil d'administration étant précisé que le nombre de Phantom Shares attribués au Directeur général sera déterminé selon un critère relatif au bénéfice par action et attribués en deux tranches sous réserve de l'atteinte d'objectifs prédéterminés par le Conseil d'administration.

Le versement des éléments de rémunération variable et le cas échéant exceptionnelle attribués au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Directeur général versés ou attribués au titre dudit exercice dans les conditions prévues à l'article L225-100 (vote ex post).

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

INDEMNITÉS DE RUPTURE

Une indemnité de rupture est susceptible d'être versée au Directeur général en cas de révocation avant le terme du mandat ou de non-renouvellement du mandat, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Le montant de l'indemnité de rupture correspondrait à 150% de la rémunération fixe annuelle, de la rémunération variable, réellement due au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation ou le non-renouvellement est intervenu en cas de révocation entre le 14 juin 2018 et le 31 décembre 2019 et 200% en cas de révocation entre le 1er janvier 2020 et la fin du mandat social, sous réserve que le critère financier déclenchant le versement de cette indemnité soit atteint étant précisé que ce critère serait rempli dès lors que Directeur général aurait perçu, au titre de l'ensemble des exercices allant de 2014 à celui précédant l'exercice au cours duquel interviendrait la cessation du mandat social, une moyenne arithmétique au moins égale à 35% des montants maximum potentiels de sa rémunération variable.

ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Le Directeur général sera tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, en contrepartie de laquelle le Directeur général percevra une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

La société se réserve la possibilité de renoncer par écrit à l'obligation de non-concurrence avant la fin du mandat du Directeur général ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa rupture, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT

Les principes et critères fixés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- Jetons de présence
- Rémunération fixe annuelle
- Un véhicule de fonction

Le Président perçoit au titre de ses fonctions une rémunération fixe et des jetons de présence répartis au regard de critères qui tiennent compte notamment de la participation aux divers comités.

Il n'est pas prévu pour le Président du Conseil d'administration de rémunération variable annuelle, de rémunération variable différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle.

5.3.4. VERSEMENT DES ELEMENTS DE REMUNERATION SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (VOTE EX POST)

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Michel Denis au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Directeur général seront soumis au vote de l'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

La politique de rémunération 2017 a été présenté dans le rapport "Say on pay" approuvé par l'Assemblée générale du 8 juin 2017. Ce rapport est disponible sur le site internet du groupe.

TABLEAU CONCERNANT M. MICHEL DENIS

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	350 400 €	Montant versé
Rémunération variable annuelle	157 680 €	Bonus fixés sur des critères financiers et qualitatifs atteints à 90%
	87 600 €	Prime de performance atteinte à 100%
	200 000 €	Prime d'incitation à long terme atteinte à 100%
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	Néant
Attribution de stock-options	Néant	Néant
Attribution gratuite d'actions	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	51 245 €	Assurance chômage et indemnité de logement Voiture
	(valorisation comptable)	

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 AU PRÉSIDENT

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Marcel Braud au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Président seront soumis au vote de l'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

TABLEAU CONCERNANT M. MARCEL BRAUD DU 1ER JANVIER 2017 AU 8 JUIN 2017

Eléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	71 832 €	
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	Néant
Attribution de stock-options	Néant	Néant
Attribution gratuite d'actions	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	24 000 €	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Eléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Eléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	Néant	Néant

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Mme Jacqueline Himsworth au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Président seront soumis au vote de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

TABLEAU CONCERNANT MME JACQUELINE HIMSWORTH DU 8 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Eléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	87 500 €	
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	Néant
Attribution de stock-options	Néant	Néant
Attribution gratuite d'actions	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	75 938 €	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Eléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Eléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	Néant	Néant

5.4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

5.4.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 39 621 598 euros se décomposant en 39 621 598 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

En l'absence de droits de vote double, ce nombre d'actions correspond au nombre de droits de vote théoriques. La différence entre le nombre de droits de vote théoriques et réels correspond au nombre d'actions auto-détenues.

5.4.2. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Suite à une levée d'options de souscription en 2017, le capital social a augmenté de 64 149 euros et passe donc de 39 557 449 à 39 621 598 euros.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 979 054 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Manitou BF sur le marché.

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 961 054 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Manitou BF sur le marché.

Suite à une levée d'options, le capital social a augmenté de 66 025 actions et passe donc le 20 avril 2017 de 39 551 949 à 39 617 974 actions.

A la date du 10 juin 2017, et sur la base d'un nombre total de 39 617 974 actions de la Société représentant autant de droits de vote théoriques, Dominique Himsworth a franchi individuellement à la baisse les seuils légaux de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15 et 10% du capital de la Société et les seuils légaux de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15 et 10% des droits de vote de la Société.

Dominique Himsworth détient directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Wecanrent qu'il contrôle, au 10 juin 2017, 2 060 000 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil résultent de l'entrée en vigueur du nouveau pacte d'actionnaires conclu les 3 et 4 mai 2017 entre les actionnaires familiaux. Dominique Himsworth qui était partie au précédent pacte d'actionnaires n'étant pas signataire du Pacte d'actionnaires, celui-ci ne fait plus partie du concert familial.

A la date du 10 juin 2017, et sur la base d'un nombre total de 39 617 974 actions de la Société représentant autant de droits de vote théoriques, la branche familiale Himsworth a franchi à la baisse le seuil légal de 30% du capital de la Société et le seuil légal de 30% des droits de vote de la Société.

Suite à une levée d'options, le capital social a augmenté de 1 274 actions et passe de 39 617 974 à 39 619 248 euros.

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 982 954 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Manitou BF sur le marché.

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 918 700 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Manitou BF hors marché.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DE CAPITAL

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
09.06.2016	Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société : acheter ou faire acheter des actions de la société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, 3 955 194 actions et un montant global autorisé qui ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.	18 mois	Utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, un plafond de 3 955 194 actions.	18 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital social par an et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, un plafond de 3 955 194 actions et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.	38 mois	Non utilisée
Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
08.06.2017	Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société : acheter ou faire acheter des actions de la société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2016, 3 955 194 actions et un montant global autorisé qui ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.	18 mois	Utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 mars 2017, un plafond de 3 961 797 actions.	18 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, dans la limite de 20% du capital social par an et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

	% du capital			% des droits de vote		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
FAMILLES BRAUD ET HIMSWORTH	65,4%	64,8%	64,4%	65,9%	67,2%	66,8%
BRANCHE FAMILIALE BRAUD ⁽¹⁾	32,2%	32,2%	32,1%	32,4%	33,4%	33,3%
HB Braud	22,1%	22,1%	22,1%	22,3%	22,9%	22,9%
Autres	10,1%	10,1%	10,0%	10,1%	10,5%	10,4%
BRANCHE FAMILIALE HIMSWORTH ⁽²⁾	33,3%	32,6%	32,3%	33,5%	33,9%	33,5%
Ancemat (3)	6,2%	6,5%	6,5%	6,3%	6,8%	6,8%
Wecanrent (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Coliphin Invest (3)	5,3%	5,4%	5,4%	5,4%	5,6%	5,6%
Trinity Groupe (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Sonafina (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Autres	6,1%	5,2%	4,9%	6,2%	5,4%	5,0%
YANMAR	6,3%	6,3%	6,2%	6,3%	6,5%	6,5%
TOYOTA	2,8%	-	-	2,9%	-	-
AUTO-DÉTENTION	0,8%	3,6%	3,6%			
ACTIONNARIAT SALARIÉ	0,8%	0,7%	0,5%	0,8%	0,7%	0,6%
AUTRES	23,9%	24,7%	25,2%	24,1%	25,6%	26,2%
TOTAL	100%	100%	100,0%	100%	100%	100,0%
FLOTTANT	34,6%	35,2%	35,6%	34,8%	36,5%	36,9%

(1) La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Liliane Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud, Valérie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.

(2) La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth et la société Ancemat.

(3) Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth.

5.4.3. DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent 64,4% du capital, dont 59,2% de concert. A la date de publication le Conseil d'administration de Manitou comprend quatre administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de dix administrateurs et la fonction de Directeur général est dissociée de la fonction de Président du Conseil d'administration et est exercée par Monsieur Michel Denis depuis le 13 janvier 2014, indépendant des Familles Braud et Himsworth.

5.4.4. INFORMATION RELATIVE AUX PACTES D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

5.4.4.1. PACTE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires familiaux ont signé le 3 mai 2017 un pacte d'actionnaires. Ce pacte se substitue au pacte conclu entre les deux groupes, avec une date d'entrée en vigueur le 10 juin 2017, pour une durée de 4 ans. Il comporte notamment les stipulations suivantes :

- un objectif de conservation par chacune des deux branches familiales d'un nombre d'actions Manitou BF représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;
- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de la société Manitou BF ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société et sur toutes cessions ultérieures tant que les seuils susvisés n'auront

pas été dépassés, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant seront prioritaires à l'achat des actions cédées ;

- la gouvernance de la société Manitou BF sera assurée par trois administrateurs représentant la branche familiale Braud, trois administrateurs représentant la branche familiale Himsworth et des administrateurs indépendants (au nombre de quatre pendant les deux premières années, puis de trois) nommés de façon concertée par les administrateurs représentant chacune des deux branches familiales ;
- la présidence non-exécutive de la société Manitou BF sera assurée par Mme Jacqueline Himsworth pendant toute la durée du pacte ; et
- toute opération dilutive en Capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de la société Manitou BF statuant à la majorité des trois quarts. Il est prévu que ces principes s'appliquent dès le renouvellement du conseil d'administration soumis au vote en Assemblée générale annuelle de la société Manitou BF du 8 juin 2017. Il est précisé que M. Dominique Himsworth qui était membre du précédent pacte d'actionnaires, mais non signataire du présent pacte, pourra y adhérer, tant à titre personnel qu'en tant que représentant de la société Wecanrent, à tout moment en qualité de membre de la branche familiale Himsworth.

Chaque conjoint ou descendant en ligne directe de l'un des signataires du pacte d'actionnaires pourra y adhérer à tout moment en qualité de membre de la branche familiale à laquelle il appartient, à la condition qu'il détienne directement, en pleine propriété ou en démembrement de propriété, au moins 10 000 actions Manitou BF.

5.4.4.2. ENGAGEMENTS COLLECTIFS

ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28.11.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12 719 721 actions représentant 32,2% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud*
28.11.2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12 719 721 actions représentant 32,2% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud

* La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud, Valerie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.

5.4.5. EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant

5.4.6. SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la société, doit en informer la société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

5.4.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2017 de distribuer un dividende de 0,62 € par action.

5.4.8. RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net par action
2014	39 548 949	0,35 €
2015	39 551 949	0,36 €
2016	39 617 974	0,43 €

5.4.9. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les opérations réalisées entre le groupe et les sociétés mises en équivalence sont présentées en note 31.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

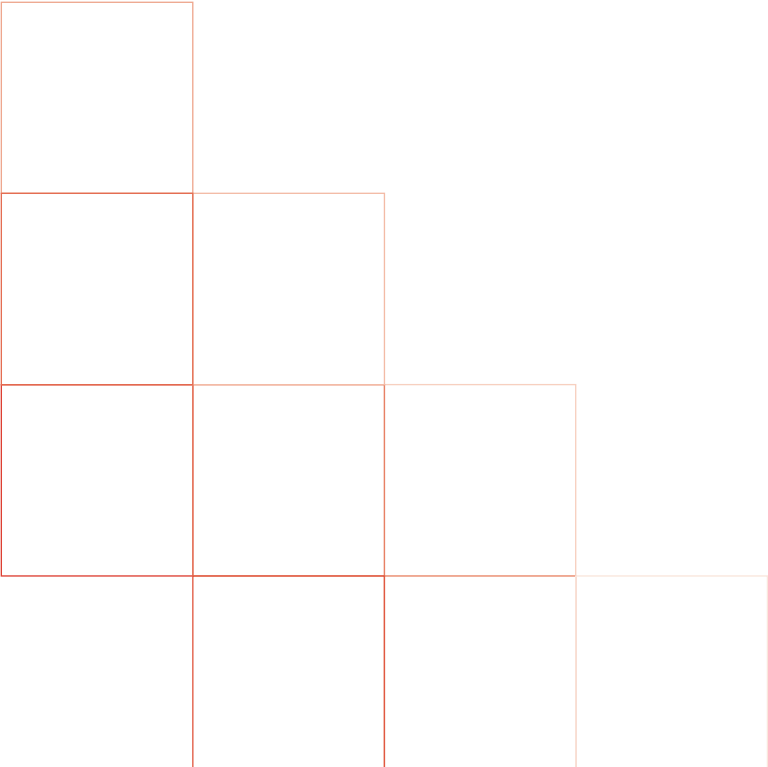
Les opérations avec les personnes physiques et les rémunérations et autres avantages des dirigeants sont disponibles en notes 31.2 et 31.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les apparentés sont également décrites dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés (note 6.4.2 du rapport financier annuel).

5.4.10. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale, définies à l'article 19 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Les droits et obligations attachés aux actions sont précisés à l'article 9 des statuts.



6. LES COMPTES

95

SOMMAIRE

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS	96
6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2017	133
6.3. COMPTES SOCIAUX	136
6.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2017	158

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS

6.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Chiffre d'affaires	Note 20	1 331 533	1 590 968
Coût des biens et services vendus		-1 114 915	-1 332 246
Frais de recherche et développement		-18 339	-20 800
Frais commerciaux, marketing et service		-82 980	-94 701
Frais administratifs		-45 412	-49 696
Autres produits et charges d'exploitation	Note 25	762	1 920
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		70 649	95 445
Perte de valeur des actifs		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 21	-985	-4 966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		69 664	90 479
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 8	2 482	2 447
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		72 146	92 926
Produits financiers		21 878	16 556
Charges financières		-30 039	-22 001
Résultat financier	Note 26	-8 161	-5 446
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		63 985	87 480
Impôts	Note 19	-20 883	-27 260
RÉSULTAT NET		43 102	60 220
Part du groupe		42 912	60 069
Intérêts minoritaires		190	151

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		31.12.2016	31.12.2017
Résultat net part du groupe	Note 1.24	1.11	1,57
Résultat dilué par action	Note 1.24	1.11	1,57

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		43 102	60 220
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		300	60
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres		300	60
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période		0	0
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		6 635	-27 273
Dont part revenant au groupe		6 624	-27 152
Dont part revenant aux minoritaires		11	-121
Instruments de couverture de taux d'intérêt		-455	769
Dont part revenant au groupe		-455	769
Dont part revenant aux minoritaires		0	0

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Éléments recyclables du résultat global		6 481	-26 444
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		-3 410	1 115
Dont part revenant au groupe		-3 389	1 099
Dont part revenant aux minoritaires		-21	16
Éléments non recyclables du résultat global		-3 410	1 115
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		3 070	-25 329
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		46 172	34 891
Dont part revenant au groupe		45 992	34 845
Dont part revenant aux minoritaires		180	45

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés. Les effets fiscaux se ventilent de la façon suivante :

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Éléments recyclables du résultat global		129	-436
Éléments non recyclables du résultat global		232	-3 784
TOTAL EFFETS FISCAUX		362	-4 220

6.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

		en milliers d'euros	31.12.2016	Montant net 31.12.2017
ACTIF NON COURANT				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 6	150 454		153 317
GOODWILL	Note 5	288		288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 5	34 094		37 094
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 8	23 893		21 329
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 12	2 784		3 840
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 19	20 712		16 722
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 9	7 599		5 657
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		359		348
		240 184		238 596
ACTIF COURANT				
STOCKS ET EN-COURS	Note 10	409 413		451 400
CLIENTS	Note 11	279 263		324 593
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 12	1 332		1 713
AUTRES DÉBITEURS				
Impôt courant		4 260		7 384
Autres créances	Note 14	27 758		32 348
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 9	3 888		2 754
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 9	53 602		39 570
		779 517		859 762
TOTAL GÉNÉRAL		1 019 700		1 098 358

PASSIF

en milliers d'euros		31.12.2016	Montant net 31.12.2017
Capital social	Note 15	39 557	39 622
Primes		44 749	45 529
Actions propres		-24 088	-24 305
Réserves consolidées		385 058	413 652
Écarts de conversion monétaire		23 698	-3 440
Résultat (part du groupe)		42 912	60 069
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		511 886	531 126
INTÉRÊTS MINORITAIRES		72	1 974
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		511 958	533 100
PASSIF NON COURANT			
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 16	52 772	47 240
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		992	2 677
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 19	447	768
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 9	52 948	47 899
		107 160	98 585
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 16	22 065	13 502
DETTES FOURNISSEURS	Note 18	211 557	260 063
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 19	2 563	4 304
Autres dettes		101 235	118 402
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 9	63 162	70 402
		400 582	466 672
TOTAL GÉNÉRAL		1 019 700	1 098 358

6.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 31.12.2015	39 552	44 682	-9 154	369 571	32 298	17 026	908	494 883	87	494 970
Résultats 2015				32 298	-32 298					
Résultats au 31.12.2016					42 912			42 912	190	43 102
Dividendes hors groupe				-14 136				-14 136		-14 136
Variation écarts de conversion						6 624		6 624	11	6 635
Écarts d'évaluation IFRS				-264				-264		-264
Mouvements sur titres d'autocontrôle			-14 934					-14 934		-14 934
Écarts actuariels sur avantages au personnel				-3 389				-3 389	-21	-3 410
Variation de périmètre et divers	5	67		69		48		189		189
Variation des pactes d'actionnaires									-195	-195
SITUATION AU 31.12.2016	39 557	44 749	-24 088	384 150	42 912	23 698	908	511 886	72	511 958
Résultats 2016				42 912	-42 912					
Résultats au 31.12.2017					60 069			60 069	151	60 220
Dividendes hors groupe				-16 425				-16 425	-7	-16 432
Variation écarts de conversion						-27 152		-27 152	-121	-27 273
Écarts d'évaluation IFRS				1 015				1 015		1 015
Mouvements sur titres d'autocontrôle			-217					-217		-217
Écarts actuariels sur avantages au personnel				1 099				1 099	16	1 115
Variation de périmètre et divers	65	780		-7		13		851	1 942	2 793
Variation des pactes d'actionnaires									-78	-78
SITUATION AU 31.12.2017	39 622	45 529	-24 305	412 744	60 069	-3440	908	531 126	1 975	533 100

6.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
RÉSULTAT NET		43 102	60 220
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-2 482	-2 447
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements		29 490	33 372
- Variation de provisions et pertes de valeur		-1 644	-6 744
- Variation des impôts différés		2 099	-1 046
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant		-104	-133
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		-142	-1 226
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		70 319	81 996
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation		8 990	-37 378
+/- Variation des stocks		-25 220	-45 582
+/- Variation des créances clients		-10 648	-53 846
+/- Variation des créances de financement des ventes		46	-1 506
+/- Variation des autres créances d'exploitation		-6 561	-2 376
+/- Variation des dettes fournisseurs		29 195	49 003
+/- Variation des autres dettes d'exploitation		11 336	18 217
+/- Variation des créances et dettes d'impôt		9 745	-1 288
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes		-14	0
Variation des machines données en location immobilisées		-6 780	-9 366
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		71 429	35 252
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		206	370
+ Cessions d'actifs financiers non courants		829	1 370
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)		-36 424	-40 754
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers		-324	-268
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise		0	-510
- Augmentation de capital des entreprises associées		0	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		1 983	4 610
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		-33 731	-35 181
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital		72	845
- Réduction de capital			
- Opération de fusion			
- Distributions mises en paiement		-14 136	-16 432
+/- Vente/rachat d'actions propres		-14 987	75
+/- Variation des dettes financières	Note 9.8	-14 906	-584
dont nouveaux tirages		44 109	233
dont remboursements		-59 015	-827
+/- Autres	Note 9.8	1 102	999
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		-42 854	-15 097
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		-5 156	-15 026
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		53 800	49 169
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		525	-8
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE		49 169	34 135

6.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 621 598 euros composé de 39 621 598 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions sont cotées au compartiment «A» de NYSE Euronext Paris.

Le siège social de la société mère, correspondant également au principal site de production du groupe est : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - Ancenis Cedex France. La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2018.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2017 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.2. ÉVOLUTIONS COMPTABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2016.

NOTE 1.2.1. NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2017

Les textes d'application obligatoire au 1er janvier 2017 sont sans impact sur les états financiers du groupe.

NOTE 1.2.2. NOUVEAUX TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le groupe Manitou n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2017, notamment la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients", la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 propose une nouvelle approche de la reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Les travaux d'analyse en cours n'ont pas conduit à identifier de changements majeurs dans la reconnaissance du chiffre d'affaires à ce stade (impact estimé pour l'exercice 2017 inférieur à 0,1% du chiffre d'affaires du groupe). Toutefois, le traitement comptable des extensions de garanties offertes sera modifié en distinguant la vente de la machine du service de garantie. Ce changement augmentera le chiffre d'affaires de la division S&S et réduira celui de la division MHA. L'application de cette norme pourra également modifier la date de comptabilisation du revenu des affaires « spéciales ». Cette norme sera appliquée au 1er janvier 2018.

IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 introduit une nouvelle classification des actifs financiers basée sur l'intention de gestion du groupe, un modèle dynamique de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en complément du modèle actuel fondé sur les pertes avérées ainsi que des principes élargis de la comptabilité de couverture. Les conséquences chiffrées de l'application de la norme IFRS 9 sont en cours de finalisation, mais le groupe ne s'attend pas à des impacts majeurs. Toutefois, une nouvelle méthodologie de provisionnement de ses créances est à l'étude. Cette norme sera appliquée au 1er janvier 2018.

IFRS 16 « Contrats de location »

Le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » dont les impacts attendus de l'application sont susceptibles d'être significatifs sur les comptes du groupe puisqu'ils auront pour effet de porter à l'actif en contrepartie d'une dette, une partie substantielle des engagements de loyers, baux, redevances fixes et minima garantis, donnés par le groupe dans le cadre

de l'exploitation courante. Le groupe a mis en place un groupe de travail pour identifier les changements induits par cette nouvelle norme et les typologies de contrats entrant dans le périmètre de cette nouvelle norme. Sur la base de l'inventaire des contrats au 31 décembre 2016, une première évaluation des impacts de cette norme est en cours. Cette norme sera appliquée à compter du 1er janvier 2019.

NOTE 1.3. PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.8 à 1.10),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.18),
- avantages du personnel (cf. note 1.19),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.17),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.12),
- actifs d'impôts différés (cf. note 1.20).

NOTE 1.4. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

A l'exception de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd. et de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

NOTE 1.5. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquis sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

NOTE 1.6. MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 1.7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

La présentation du compte de résultat par destination a pour objectif de :

- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

DÉFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne dans cette destination de coûts les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeurs (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des "Badwill",
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 1.8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant,
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée,
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé,
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

ÉVALUATION POSTÉRIEURE : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

NOTE 1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements),
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillage industriel et moules : 3 ans,
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de 8 ans.

NOTE 1.10. PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

NOTE 1.11. VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

NOTE 1.12. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 1.12.1. CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

NOTE 1.12.2. TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

NOTE 1.12.3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

NOTE 1.12.4. ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

NOTE 1.13. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

NOTE 1.13.1. EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

NOTE 1.13.2. VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

NOTE 1.14. PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 9).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1),
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2),
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

NOTE 1.15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

NOTE 1.15.1. ÉVALUATION

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêt.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

NOTE 1.15.2. DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêt comptable, de manière prospective et rétrospective.

NOTE 1.15.3. COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

CLASSIFICATION AU COMPTE DE RÉSULTAT

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en exploitation (couverture de flux opérationnels).
- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps ou des caps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

NOTE 1.16. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

NOTE 1.17. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou des mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la Note 15.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

Aucune nouvelle attribution n'a été réalisée sur l'exercice.

NOTE 1.18. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

NOTE 1.19. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies :

- les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la Note 17 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31 décembre 2017.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

NOTE 1.20. IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

NOTE 1.21. TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

NOTE 1.22. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence,

qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont les divisions MHA, CEP et S&S.

NOTE 1.23. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

NOTE 1.24. MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

LITIGE

En mai 2017, le groupe Manitou a été assigné par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques commercialisés dans l'Union Européenne.

Sur le plan financier, le demandeur réclame devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire. Ses demandes financières devant le tribunal anglais ne sont pas chiffrées, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours du second semestre. Toutefois aucun événement significatif n'est intervenu sur cette période.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer. De plus, une sortie de ressource au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

NOTE 3 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

TEREX

Le 8 mai 2017, le groupe Manitou a réalisé l'acquisition de 100% des titres de la société Terex Equipment Private Limited (TEPL) en Inde. créée en 2003, la société TEPL est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de matériels de construction, principalement des tractopelles et des mini-chargeurs. TEPL a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros essentiellement dans le sous-continent indien. La nouvelle dénomination sociale de cette société à la suite de son intégration est Manitou Equipment India (MEI).

LIFTRITE (MARPOLL)

Le 24 juillet 2017, le groupe Manitou a pris une participation majoritaire dans la société australienne Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) basée à Perth. Concessionnaire spécialisé sur les marchés de la construction et du secteur minier, LiftRite est le distributeur historique et exclusif des produits de marques Manitou et Gehl en Australie-occidentale. Cette transaction permet au groupe Manitou d'acquérir 55% des parts LiftRite Hire & Sales, avec une option d'achat complémentaire lui donnant la possibilité d'atteindre 96% de participation d'ici à 3 ans. Le chiffre d'affaires réalisé par la société en 2016 a été de 12 millions d'euros.

NOTE 4 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services : **La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

La division produits CEP (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS MHA, CEP, S&S

	31.12.2017 en milliers d'euros	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires		1 095 217	244 029	251 722	1 590 968
Coût des biens et services vendus		-931 822	-214 385	-186 039	-1 332 246
Frais de recherche et développement		-17 042	-3 758		-20 800
Frais commerciaux, marketing et service		-43 168	-14 240	-37 293	-94 701
Frais administratifs		-28 002	-12 260	-9 434	-49 696
Autres produits et charges d'exploitation		894	694	332	1 920
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		76 076	80	19 288	95 445
Perte de valeur des actifs					
Autres produits et charges opérationnels non courants		-4 970	262	-258	-4 966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		71 106	342	19 030	90 479
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-387		2 834	2 447
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRES QUOTE-PART DE RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		70 718	342	21 865	92 926

	31.12.2016 en milliers d'euros	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires		903 676	202 721	225 136	1 331 533
Coût des biens et services vendus		-763 997	-181 617	-169 300	-1 114 915
Frais de recherche et développement		-14 734	-3 604		-18 339
Frais commerciaux, marketing et service		-38 312	-10 814	-33 854	-82 980
Frais administratifs		-25 671	-11 912	-7 828	-45 412
Autres produits et charges d'exploitation		1 387	-729	105	763
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		62 347	-5 955	14 258	70 649
Perte de valeur des actifs					
Autres produits et charges opérationnels non courants		-536	-243	-206	-985
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		61 811	-6 199	14 052	69 664
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-527		3 009	2 482
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRES QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		61 284	-6 199	17 061	72 146

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur

une période de 5 ans ressort respectivement à 4,25% en Europe et à 4,87% aux USA, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevances.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

31.12.2017					
en milliers d'euros	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	421 824	490 891	79 330	103 171	1 095 217
CEP	13 803	32 547	162 793	34 886	244 029
S&S	87 019	78 494	50 923	35 286	251 722
TOTAL	522 646	601 932	293 046	173 343	1 590 968

31.12.2016					
en milliers d'euros	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	353 546	397 745	66 838	85 547	903 676
CEP	9 869	26 963	149 208	16 682	202 721
S&S	80 847	71 186	47 155	25 947	225 136
TOTAL	444 262	495 894	263 201	128 176	1 331 533

NOTE 5 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 5.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

en milliers d'euros	31.12.2016	Acquisition	Sortie	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2017
Goodwill	77 845					-9 894	67 951
Frais de développement	61 454	7 593			0	-2 591	66 457
Marques	30 358					-3 675	26 682
Autres immobilisations incorporelles	77 334	6 561	-16		354	-4 327	79 905
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	169 146	14 153	-16	0	354	-10 593	173 044

en milliers d'euros	31.12.2016	Dotation	Reprise	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Amort. et pertes de valeur 31.12.2017
Goodwill	-77 557					9 894	-67 663
Frais de développement	-36 839	-5 933				1 092	-41 680
Marques	-30 358					3 675	-26 682
Autres immobilisations incorporelles	-67 855	-3 528	16		-325	4 104	-67 588
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-135 051	-9 460	16	0	-325	8 871	-135 950

en milliers d'euros	31.12.2016	Montant net 31.12.2017
Goodwill	288	288
Frais de développement	24 615	24 777
Marques		
Autres immobilisations incorporelles	9 479	12 317
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 094	37 094

Les principaux investissements incorporels 2017 concernent les frais de développement pour 7.6 M€ et les systèmes d'information pour 6.4 M€.

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31 décembre 2017 s'élèvent à :

	en milliers d'euros	31.12.2017
Frais de développement		-1 114
Marques		-26 682
Autres immobilisations incorporelles		-25 916
TOTAL		-53 712

NOTE 5.2. DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	en milliers d'euros	31.12.2016	Montant net 31.12.2017
Manitou Portugal SA		71	71
Manitou Italy (ex OMCI)		174	174
Autres		43	43
TOTAL		288	288

NOTE 5.3. DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la note 7.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en milliers d'euros	31.12.2016	Acquisition	Cessions	Var. périmètre	Autres	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2017
Terrains		30 612	1 846	0	0	1 224	-614	33 068
Constructions		155 467	1 360	-183	550	855	-4 786	153 263
Installations techniques, matériel et outillages		169 509	6 242	-5 678	2 943	10 156	-5 769	177 403
Autres immobilisations corporelles		75 167	16 709	-1 744	18 597	-15 044	-2 898	90 787
Immobilisations corporelles en cours		2 994	6 365	0	0	-4 786	-292	4 281
TOTAL		433 749	32 522	-7 605	22 090	-7 595	-14 359	458 802

	en milliers d'euros	31.12.2016	Dotation	Reprise	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Amort. et pertes de valeur 31.12.2017
Terrains		-7 494	-722	0	0	0	141	-8 075
Constructions		-87 073	-6 218	180	-256	3	1 945	-91 419
Installations techniques, matériel et outillages		-141 576	-10 489	5 670	-2 237	-1	4 453	-144 180
Autres immobilisations corporelles		-47 151	-6 483	1 516	-14 440	2 874	1 875	-61 811
Immobilisations corporelles en cours			0	0	0	0	0	0
TOTAL		-283 295	-23 912	7 366	-16 933	2 874	8 416	-305 485

	en milliers d'euros	31.12.2016	Montant net 31.12.2017
Terrains		23 118	24 993
Constructions		68 393	61 844
Installations techniques, matériel et outillages		27 932	33 223
Autres immobilisations corporelles		28 016	28 976
Immobilisations corporelles en cours		2 994	4 281
TOTAL		150 454	153 317

Les investissements réalisés en 2017 s'élèvent à 32.5 M€ contre 30,0 M€ en 2016. Ils comprennent 6,8 M€ de terrains et infrastructures, 12,6 M€ d'outils industriels, 9,4 M€ de matériel de flotte de location et 3,7 M€ d'autres projets.

NOTE 7 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Au 31 décembre 2017, le groupe Manitou ne dispose pas de goodwill ou d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée nécessitant des tests de valeur annuels. Seuls les actifs amortis, en particulier les frais de développement, sont soumis à des tests lorsqu'un indice de perte de valeur existe. La revue des indicateurs n'a pas amené le groupe à constater de dépréciation au titre de l'exercice 2017.

NOTE 8 ENTREPRISES ASSOCIÉES

NOTE 8.1. ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en milliers d'euros	31.12.2016	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre	Inc. Monétaire	31.12.2017
Manitou Finance France SAS	12 389	1 157	-1 533	0	0	12 013
Manitou Finance Ltd.	10 522	1 677	-3 074	0	-352	8 773
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	982	-387	0	0	-52	543
TOTAL	23 893	2 447	-4 607	0	-404	21 329

NOTE 8.2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en milliers d'euros	31.12.2016	Résultat		Capitaux propres*	
		31.12.2017		31.12.2016	31.12.2017
Manitou Finance France SAS	933	1 157		-182	-558
Manitou Finance Ltd.	2 075	1 677		5 649	3 901
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-527	-387		-270	-709
TOTAL	2 482	2 447		5 197	2 634

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, net de la valeur des titres)

NOTE 8.3. DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2017 Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	3 805	2 362	153 667	24 518	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	6 357	3 422	134 583	17 905	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 455	-775	2 283	1 085	50%

en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2016 Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	4 005	1 905	148 349	25 283	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	8 112	4 236	157 962	21 474	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	2 654	-1 054	3 201	1 964	50%

NOTE 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 9.1. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

en milliers d'euros		Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2017 Total bilan
Actifs financiers non courants	Note 9.2	3 582	51	2 024	5 657
Actifs financiers courants	Note 9.3		23	2 731	2 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9.4			39 570	39 570
Créances de financement des ventes - part non-courante	Note 12		3 840		3 840
Autres actifs non courants			348		348
Clients	Note 11		324 593		324 593
Créances de financement des ventes - part courante	Note 12		1 713		1 713
Autres créances courantes	Note 14		32 348		32 348
TOTAL		3 582	362 916	44 325	410 823

en milliers d'euros		Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2016 Total bilan
Actifs financiers non courants	Note 9.2	3 840		3 760	7 599
Actifs financiers courants	Note 9.3		24	3 865	3 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9.4			53 602	53 602
Créances de financement des ventes - part non courante	Note 12		2 784		2 784
Autres actifs non courants			359		359
Clients	Note 11		279 263		279 263
Créances de financement des ventes - part courante	Note 12		1 332		1 332
Autres créances courantes	Note 14		27 758		27 758
TOTAL		3 840	311 520	61 226	376 586

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2)(cf. note 1.14) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 9.4) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

NOTE 9.2. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2016	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conversion	Var. périmètre	Autres.	31.12.2017
Titres disponibles à la vente :								
- Autres titres	3 840	122	92	0	-472	0	0	3 582
Dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	3 760	-1 320	0	0	-364	0	0	2 075
TOTAL	7 599	-1 198	92	0	-836	0	0	5 657

NOTE 9.3. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

en milliers d'euros	31.12.2016	Montant net 31.12.2017
Actifs financiers disponibles à la vente	3	3
Dérivés	3 173	1 945
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat	2	2
Prêts et avances	24	23
Divers	687	781
TOTAL	3 888	2 754

NOTE 9.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	31.12.2016	Montant net 31.12.2017
Disponibilités		51 432	35 657
Dépôts à terme et autres		2 076	3 913
SICAV monétaires & autres		94	0
TOTAL		53 602	39 570

NOTE 9.5. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN – PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 9.6 ci-dessous.

		en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Passifs financiers non courants	Note 9.6		52 948	47 899
Autres passifs non courants			992	2 677
Passifs financiers courants	Note 9.6		63 162	70 402
Fournisseurs	Note 18		211 557	260 063
Autres dettes courantes	Note 18		101 235	118 402
TOTAL			429 895	499 443

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2), cf. note 1.14.

NOTE 9.6. PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.13.

		en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017 Courant
Financements à court terme et découverts bancaires			4 432	5 435
Emprunts bancaires			44 754	47 108
Emprunts sur locations financement			1 388	196
Dette financière relative aux ventes avec recours	Note 12		0	0
Dérivés passifs - change et taux			5 143	2 103
Emprunts obligataires			0	6 972
Autres emprunts			6 541	8 118
TOTAL			62 259	69 932
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)			903	470
TOTAL			63 162	70 402

		en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017 Non courant	un à cinq ans	+ cinq ans
Emprunts bancaires			5 986	6 569	3 519	3 050
Emprunts sur locations financement			2 893	141	141	0
Dette financière relative aux ventes avec recours	Note 12		0	0	0	0
Dérivés passifs - taux			0	0	0	0
Emprunts obligataires			44 070	37 211	12 411	24 800
Autres emprunts			-1	3 978	3 968	10
TOTAL			52 948	47 899	20 038	27 861
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)			0	0	0	0
TOTAL			52 948	47 899	20 038	27 861

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires). Il a néanmoins initié dès 2012 une diversification en émettant trois emprunts obligataires en 2012, 2013 et 2015, portant la dette désintermédiée à un montant total de 44 M€ au 31 décembre 2017. Par ailleurs, le contrat de financement bancaire de la société mère avait été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de 5 ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'1 an.

NOTE 9.6.1. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	31.12.2017		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Revolving	44 151		EUR	variable	/
BPI (1)	461	2 565	EUR	T2/2021	2,82%
BPI (2)	767	1 796	EUR	T2/2024	4,41%
Autres	1 138	2 201	AUD	T4 2022	4,30%

en milliers d'euros	31.12.2016		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Revolving	44 102		EUR	variable	-/
BPI (1)	32	2 992	EUR	T2/2021	2,82%
BPI (2)	21	2 994	EUR	T2/2024	4,41%

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La nouvelle ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de 5 ans avec une extension possible de 2 ans.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S1 2022	
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100% du résultat net	

* définition au paragraphe 7.7 du présent document

NOTE 9.6.2. CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31.12.2017		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2012 - 2018	7 075	0	EUR	T4/2018	5,95%
Emprunt obligataire 2013 - 2019	20	12 411	EUR	T4/2019	5,35%
Emprunt obligataire 2015 - 2022	460	24 800	EUR	T2/2022	4,00%

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine respectivement au 4ème trimestre 2018, au 4ème trimestre 2019 et au 2ème trimestre 2022.

NOTE 9.6.3. ENCOURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2017	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	62 000	4 432	62 000	5 435
Emprunts sur location financement	4 282	4 282	337	337
AUTRES EMPRUNTS BANCAIRES				
- Emprunts à terme amortissables	6 000	5 986	5 589	5 589
- Crédits renouvelables	180 000	44 107	180 000	44 150

NOTE 9.6.4. VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31.12.2016	Flux de trésorerie	Flux "non-cash"				31.12.2017
				Var.périmètre	Ecart de conversion	Juste valeur	Autres & Reclass	
Emprunts bancaires - courant	A	44 754	-122	1 721	-63	0	818	47 108
Emprunts bancaires - non courant	B	5 986	-586	2 100	-112	0	-818	6 569
Emprunts sur locations financement - courant	A	1 388	35	0	-66	0	-1 162	196
Emprunts sur locations financement - non courant	B	2 893	-24	0	-126	0	-2 603	141
Emprunts obligataires - non courant	B	44 070	0	0	0	0	-6 859	37 211
Emprunts obligataires - courant	A		113	0	0	0	6 859	6 972
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES		99 092	-584	3 821	-367	0	-3 765	98 197
Autres emprunts - non courant	B	-1	1 221	59	58	0	2 640	3 978
Autres emprunts - courant	A	6 541	393	0	-869	0	2 053	8 118
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	5 143	-240	0	0	-2 800	0	2 103
Dérivés actifs - change et taux - courant		-3 173	0	0	0	1 228	0	-1 945
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled) - courant	A	903	-511	0	0	0	78	470
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled) - non courant	B	0	135	0	-134	0	0	0
VARIATION DES AUTRES ÉLÉMENTS		9 414	999	59	-945	-1 572	4 771	12 725
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 9.5)								
Financements à court terme et découverts bancaires	A	4 432	1 003	0	0	0	0	5 435
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	A	63 162	672	1 721	-999	-2 800	8 646	70 402
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	B	52 948	746	2 159	-314	0	-7 640	47 899

NOTE 9.7. DÉRIVÉS

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps et swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31 décembre 2017.

Les caractéristiques des Caps et Swaps au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

CAP

en milliers d'euros	Taux moyen des CAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2017
Inférieur à un an			0
1 à 2 ans	T4 2021	0.50%	25

SWAP

en milliers d'euros	Taux moyen des SWAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2017
Inférieur à un an	T3 2018	0,325%	25
1 à 2 ans		0	0

Au 31 décembre 2017, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, RUB et ZAR en euro pour un montant de 130 M€. Le groupe détient également des contrats d'achats à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD et PLN en euro pour un montant de 9,4 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au passif du bilan pour 2,1 M€, à l'actif du bilan pour 1,9 M€ avec contrepartie fonds propres pour 1,2 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour -0.8 M€ et +0.3 M€ en résultat opérationnel.

NOTE 9.8. ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2017 en milliers d'euros								
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/ EUR +5%	GBP/ EUR +5%	USD/ EUR +5%	ZAR/ EUR +5%	SGD/ EUR +5%	RUB/ EUR +5%	BRL/ EUR +5%	INR/ EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	745	1572	537	514	0	260	202	9
Dettes (AUD, GBP, USD)	0	-199	-181	0	0	0	-13	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	134	106	-23	5	117	0	8	0
S/ TOTAL	878	1479	333	520	117	260	197	9
AUD								
Créances (EUR)	-75							
Dettes (EUR)	31							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	19							
S/ TOTAL	-24							
GBP								
Créances (EUR)		-191						
Dettes (EUR)		4						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-118						
S/ TOTAL		-306						
USD								
Créances (EUR)			-461					
Dettes (EUR)			171					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-56					
S/ TOTAL			-346					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				7				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ TOTAL				7				
SGD								
Créances (EUR)					-199			
Dettes (EUR)					175			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-95			
S/ TOTAL					-119			
RUB								
Créances (EUR)						-45		
Dettes (EUR)						86		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0		
S/ TOTAL						41		

31.12.2017
en milliers d'euros

BRL

Créances (EUR)	0
Dettes (EUR)	223
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-321
S/ TOTAL	-98

INR

Créances (EUR)	0
Dettes (EUR)	1
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	0
S/ TOTAL	1

TOTAL	855	1173	-13	527	-2	301	99	10
--------------	------------	-------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	-----------

NOTE 9.9. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

NOTE 10 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2016	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2017
Matières premières	118 201	2 576	0	16 478	-4 954	132 301
Encours de fabrication	31 899	504	-1	3 402	-564	35 241
Produits finis	171 044	2 339	3 435	18 462	-6 206	189 074
Marchandises	109 089	2 849	1 223	6 657	-4 985	114 832
TOTAL	430 232	8 269	4 657	44 999	-16 709	471 448

en milliers d'euros	31.12.2016	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Provision 31.12.2017
Matières premières	-7 168	-216	788	850	251	-5 496
Encours de fabrication	0	0	0	0	0	0
Produits finis	-2 439	-197	-194	-885	125	-3 590
Marchandises	-11 211	-328	-589	619	548	-10 961
TOTAL	-20 819	-741	5	583	924	-20 048

en milliers d'euros	31.12.2016	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant net 31.12.2017
Matières premières	111 032	2 360	788	17 328	-4 704	126 805
Encours de fabrication	31 899	504	-1	3 402	-564	35 241
Produits finis	168 605	2 142	3 241	17 577	-6 080	185 484
Marchandises	97 877	2 521	634	7 275	-4 437	103 871
TOTAL	409 413	7 528	4 662	45 582	-15 784	451 400

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

NOTE 11 CLIENTS

en milliers d'euros		31.12.2016	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2017
COURANT							
Clients - brut		287 027	6 464	210	52 007	-15 008	330 700
Clients - dépréciation	Note 13	-7 764	-621	0	1 839	439	-6 107
Clients - net		279 263	5 843	210	53 846	-14 568	324 593
NON-COURANT							
Clients - brut		0	0	0	0	0	0
Clients - dépréciation	Note 13	0	0	0	0	0	0
Clients - net		0	0	0	0	0	0
TOTAL		279 263	5 843	210	53 846	-14 568	324 593

Le groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou Americas a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement appréciés client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrées en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 2,2 M€ sur l'exercice 2017 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat. Ces pertes sont partiellement couvertes par une reprise de dépréciation.

NOTE 12 CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou Americas, de financement des ventes aux clients finaux.

en milliers d'euros		31.12.2016	Variation de périmètre	Autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2017
BRUT							
Créances de location financement		4 077	0	0	1 542	-65	5 554
Financement des clients finaux		1 481	0	0	-583	-145	752
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES - BRUT		5 558	0	0	959	-211	6 306
DÉPRÉCIATION							
Créances de location financement	Note 13	0	0	0	0	0	0
Financement des clients finaux	Note 13	-1 442	0	0	547	143	-752
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES - DÉPRÉCIATION		-1 442	0	0	547	143	-752
NET							
Créances de location financement		4 077	0	0	1 542	-65	5 554
Financement des clients finaux		39	0	0	-36	-3	
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES - NET		4 116	0	0	1 506	-68	5 554
Dont							
Part non courante		2 784	0	0	1 102	-46	3 840
Part courante		1 332	0	0	404	-22	1 713

Une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2017 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 0,5 M€, partiellement couvertes par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

en milliers d'euros	31.12.2017	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - Net	3 840	1 491	2 340	9
Financement des clients finaux - Net				
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES - PART NON COURANTE	3 840	1 491	2 340	9

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS – ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATION

NOTE 13.1. ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

	en milliers d'euros	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	31.12.2017 Total
Créances clients		181 903	46 024	93 379	2 194	7 201	330 700
Dépréciation créances clients		-115	-330	-2	-737	-4 922	-6 107
CRÉANCES CLIENTS – NET		181 788	45 694	93 377	1 457	2 279	324 593
Créances de financement des clients finaux						752	752
Dépréciation créances de financement clients finaux						-752	-752
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES CLIENTS FINAUX – NET							
Créances de location financement		1 713					1 713
Dépréciation créances location financement							
CRÉANCES DE LOCATION FINANCEMENT – NET		1 713					1 713
TOTAL		183 501	45 694	93 377	1 457	2 279	326 307

NOTE 13.2. MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	en milliers d'euros	31.12.2016	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31.12.2017
Dépréciation créances clients		-7 764	-1 552	2 266	1 125	0	439	-6 107
Dépréciation créances de financement clients finaux		-1 442	0	497	50	0	143	-752
Dont								
Courants		-1 442	0	497	50	0	143	-752
Non courants								

NOTE 14 AUTRES CRÉANCES COURANTES

	en milliers d'euros	31.12.2016	Variation de périmètre	Autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2017
Créances fiscales et sociales		16 971	1 681	0	-2 488	-254	15 910
Autres créances		1 739	750	0	1 511	-88	3 912
Avances et acomptes sur commandes		1 993	343	0	1 448	-193	3 591
Charges constatées d'avance		7 056	131	0	1 955	-207	8 935
TOTAL		27 758	2 905	0	2 426	-742	32 348

NOTE 15 CAPITAUX PROPRES

NOTE 15.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 621 598 actions au 31 décembre 2017.

NOTE 15.2. PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale, qui arrêtera les comptes 2017, la distribution d'un dividende de 0,62 € par action.

NOTE 15.3. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

	en nombre d'actions	Réalisations au 31.12.2016	% du capital	Réalisations au 31.12.2017	% du capital
DÉTENTIONS À L'OUVERTURE (PLAN D'ACTIONS)		267 198		1 381 461	
Achats d'actions (rachat titres Toyota)		1 120 000			
Ventes d'actions		- 5 737			
Levées d'options d'achat					
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D'ACTIONS)		1 381 461	3,49%	1 381 461	3,49%
Couverture des options d'achats					
Contrat de liquidité		36 526		27 458	
SOMME DES TITRES EN AUTO-CONTRÔLE		1 417 987	3,58%	1 408 919	3,56%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 15.4. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

Aucun nouveau plan n'a été octroyé sur l'exercice 2017.

NOTE 15.4.1. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS EXISTANTS

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés et des attributions gratuites d'actions sont les suivantes :

Options d'achat caractéristiques	Type de plan	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	314 200
TOTAL DES OPTIONS ATTRIBUÉES						314 200
Options radiées - annulées						- 186 350
Options exercées						- 73 774
TOTAL DES OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ						54 076
TOTAL DES ACTIONS DÉTENUES						1 381 461

NOTE 15.4.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

en unités	Options en circulation au 31.12.2016	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2017
Plan du 19.05.2010	122 025		- 64 149	- 3 800	54 076
TOTAL	122 025		- 64 149	- 3 800	54 076

NOTE 16 PROVISIONS

NOTE 16.1. DÉTAIL DES PROVISIONS

en milliers d'euros	31.12.2017	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie	15 131	11 038	4 093
Provisions pour risques divers	5 818	2 237	3 581
SOUS TOTAL	20 949	13 275	7 674
Provisions pour avantages au personnel	Note 17	39 793	227
TOTAL	60 742	13 502	47 240

en milliers d'euros	31.12.2016	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie	19 440	14 933	4 507
Provisions pour risques divers	8 911	6 912	1 999
SOUS TOTAL	28 352	21 846	6 506
Provisions pour avantages au personnel	Note 17	46 485	219
TOTAL	74 837	22 065	52 772

NOTE 16.2. MOUVEMENT DES PROVISIONS – HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros	31.12.2016	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Variation de périmètre	Reclassement	Écart de conversion	31.12.2017
Provisions pour garantie	19 440	6 470	-4 306	-6 278	211	0	-407	15 131
Provisions pour risques divers	8 911	3 283	-5 031	-1 004	0	210	-551	5 818
TOTAL	28 352	9 753	-9 337	-7 282	211	210	-958	20 949

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

NOTE 17 AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 17.1. DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

ÉTATS-UNIS – PENSION PLAN B

- Description : plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1er mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1% du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22\$ par année de service,
- Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt,
- Stratégie d'investissement : combinaison de 60% en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).

ÉTATS-UNIS – SERP

- Description : plan « non-qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne,
- Risques du plan : risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie,
- Stratégie d'investissement : bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fundé via un « rabi trust ».

ROYAUME-UNI – PENSION

- Description : plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits,
- Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché,
- Stratégie d'investissement : combinaison pour 50% d'un fond diversifié, 25% d'obligations d'Etat non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.

FRANCE – INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

- Description : montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales,

- Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite,
- Stratégie d'investissement : contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.

ITALIE – TFR

- Description : montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007,
- Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007,
- Stratégie d'investissement : absence d'actif.

NOTE 17.2. ÉVALUATION

NOTE 17.2.1. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	31.12.2017			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80%	2,40%	1,80%	3,45%

	31.12.2016			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	3,90%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80%	2,60%	1,80%	3,85%

Une évolution de -0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

en milliers d'euros	DBO	SC
Europe (yc. France)	2 223	202
Royaume-Uni	1 919	
États-Unis	2 735	8
TOTAL	6 877	210

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2017, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2017 publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2017, a généré un gain actuariel de 0,4 M€, gain enregistré dans les autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de 0,3 M€.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,75% au 31 décembre 2017. Une variation de 1% de l'inflation médicale n'aurait pas d'impact sur la dette actuarielle (DBO), ni sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2017 se situent entre 43 et 55% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

NOTE 17.2.2. COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (en %)

Au 31 décembre 2017, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2017		
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	13%	10,43%	50,10%
Obligations	78%	14,89%	18,72%
Autres	9%	74,68%	31,18%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

	31.12.2016		
	France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Actions	11,80%		47,17%
Obligations	79,30%	50,83%	21,39%
Autres	8,90%	49,17%	31,44%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

NOTE 17.2.3. RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

	31.12.2017					
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	23 571	1 073	16 205	53 249	1 902	96 000
Juste valeur des actifs financiers	4 516		16 014	35 678		56 208
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-19 055	-1 073	-191	-17 571	-1 902	-39 792
				Dont :	Provision	-39 792
					Actif	0

	31.12.2016					
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	21 940	1 024	19 349	60 679	959	103 950
Juste valeur des actifs financiers	5 176		15 512	36 777	0	57 465
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-16 764	-1 024	-3 836	-23 902	-959	-46 485
				Dont :	Provision	-46 485
					Actif	0

NOTE 17.2.4. ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

						31.12.2017
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total	
ENGAGEMENT						
DÉBUT DE PÉRIODE	22 964	19 349	60 679	959	103 950	
Coût des services	1 702		67		1 769	
Coût de l'actualisation	440	488	2 107	34	3 069	
Prestations payées	-864	-509	-4 382	-38	-5 793	
Écarts actuariels reconnus en résultat					0	
Liquidation / réduction et autres					0	
Coût des services passés					0	
Entrée de périmètre				942	942	
Pertes (Gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	76	-3 664	-757		-4 345	
Pertes (Gains) actuariels - hypothèses financières	326	955	2 252	4	3 537	
Autres coûts		235	623		858	
Correction taux de change		-648	-7 338		-7 986	
FIN DE PÉRIODE	24 644	16 206	53 251	1 901	96 001	
ACTIFS DE COUVERTURE						
DÉBUT DE PÉRIODE	5 176	15 512	36 777	0	57 465	
Cotisations de l'employeur		570	3 083		3 653	
Prestations payées	-769	-509	-4 223		-5 501	
Rendement attendu des actifs	90	395	1 285		1 770	
Écart rendement attendu / rendement réel du fond	19	601	3 414		4 034	
Entrée de périmètre						
Liquidation						
Autres						
Correction taux de change		-555	-4 658		-5 213	
FIN DE PÉRIODE	4 516	16 014	35 678	0	56 208	
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION						
DÉBUT DE PÉRIODE	-17 788	-3 836	-23 902	-959	-46 485	
Charge de l'année	-2 052	-328	-1 512	-34	-3 926	
Cotisation employeur		570	3 083		3 653	
Prestations payées	95		159	38	292	
SORIE	-383	3 310	1 919	-4	4 842	
Entrée de périmètre				-942	-942	
Autres						
Correction taux de change		93	2 680		2 773	
FIN DE PÉRIODE	-20 128	-191	-17 573	-1 901	-39 793	

en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
ENGAGEMENT					
DÉBUT DE PÉRIODE	20 786	17 141	60 237	969	99 132
Coût des services	1 536		95		1 631
Coût de l'actualisation	499	577	2 320	37	3 433
Prestations payées	-661	-1 949	-4 621	-77	-7 308
Écarts actuariels reconnus en résultat					0
Liquidation / réduction					0
Coût des services passés					0
Entrée de périmètre					0
Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	-494	1 334	-976		-136
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières	1 298	4 626	1 087	30	7 041
Autres		275	635		910
Correction taux de change		-2 655	1 902		-753
FIN DE PÉRIODE	22 964	19 349	60 679	959	103 950
ACTIFS DE COUVERTURE					
DÉBUT DE PÉRIODE	5 632	17 204	33 201		56 037
Cotisations de l'employeur		743	3 643		4 386
Prestations payées	-597	-1 949	-4 455		-7 001
Rendement attendu des actifs	125	600	1 337		2 062
Écart rendement attendu / rendement réel du fond	16	1 403	1 843		3 262
Entrée de périmètre					0
Liquidation					0
Autres					
Correction taux de change		-2 489	1 208		-1 281
FIN DE PÉRIODE	5 176	15 512	36 777	0	57 465
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION					
DÉBUT DE PÉRIODE	-15 154	64	-27 036	-969	-43 095
Charge de l'année	-1 910	-252	-1 713	-37	-3 912
Cotisation employeur	0	743	3 643	0	4 386
Prestations payées	64	0	166	77	307
SORIE	-788	-4 557	1 732	-30	-3 643
Entrée de périmètre					0
Autres					
Correction taux de change		166	-694		-528
FIN DE PÉRIODE	-17 788	-3 836	-23 902	-959	-46 485

NOTE 17.2.5. VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 Révisé en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	31.12.2017 Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services	1 702	0	67	0	1 769
Coûts de l'actualisation	440	488	2 107	34	3 069
Rendement attendu des actifs	-90	-395	-1 285	0	-1 770
Reconnaissance des pertes/gains	0				
Frais d'administration		235	623	0	858
CHARGE NETTE	2 052	328	1 512	34	3 926

IAS 19 Révisé en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	31.12.2016 Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services	1 536		95		1 631
Coûts de l'actualisation	499	577	2 320	37	3 433
Rendement attendu des actifs	-125	-600	-1 337		-2 062
Reconnaissance des pertes/gains					0
Frais d'administration		275	635		910
CHARGE NETTE	1 910	252	1 713	37	3 912

NOTE 18 AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2016	Reclassements	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2017
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	211 557	5 530	45 812	-2 836	260 063
Dettes fiscales et sociales	62 634	1 469	9 758	-1 066	72 795
Autres dettes d'exploitation	24 411	6 170	7 765	-4 192	34 154
Produits constatés d'avance	14 190	0	-1 374	-1 364	11 452
AUTRES DETTES	101 235	7 639	16 149	-6 622	118 402
TOTAL PASSIFS COURANTS	312 792	13 169	61 961	-9 458	378 465

NOTE 19 IMPÔTS

NOTE 19.1. VARIATION DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31.12.2016	Variation de périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31.12.2017
IMPÔTS COURANTS							
Actifs	4 260						7 384
Passifs	2 563						4 304
TOTAL	1 697	110	-28 306	29 594	-15		3 080
IMPÔTS DIFFÉRÉS							
Actifs	20 712						16 722
Passifs	447						768
TOTAL	20 265	0	1 046		-1 068	-4 289	15 954

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

	en milliers d'euros	2016	2017
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – SORIE		227	-3 780
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – Instrument de couverture de taux d'intérêt		241	-404
Cession créance de carry back			
Autres		-138	-105
TOTAL		330	-4 289

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt adoptée dans la Loi de Finances 2017 et portant celui-ci à 28% en 2020, puis à 25% en 2021. Suite à la réforme fiscale adoptée aux Etats-Unis fin 2017, les impôts différés de la filiale intègrent la réduction du taux d'impôt fédéral qui passe de 35% à 21% à compter de 2018.

NOTE 19.2. IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	2016	2017
IMPÔTS COURANTS		-18 784	-28 306
IMPÔTS DIFFÉRÉS DE LA PÉRIODE		-2 412	652
Changement de taux d'impôts différés		56	1 414
Pertes de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)		257	-1 020
TOTAL D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		-2 099	1 046
TOTAL		-20 883	-27 260

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

- la charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.
- la charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.20.

NOTE 19.3. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	2016	2017
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		61 503	85 033
Taux d'impôt légal en France		34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE DE L'EXERCICE		-21 176	-29 277
Autres impôts		-2 598	-4 075
Dépréciation d'actifs			
Différences permanentes		1 375	1 599
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)		-56	1 414
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)		-257	-1 020
Différences de taux à l'étranger et autres		1 828	4 098
TOTAL - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		-20 883	-27 260

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 34,43%. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 33,33% ainsi que la contribution sociale de 3,3%.

Les principales différences de taux à l'étranger, pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	en milliers d'euros	2017
Manitou Italia		1 848
Manitou UK		554
Manitou Vostock		213
Manitou Portugal		171
Autres pays		342
TOTAL		3 128

NOTE 19.4. BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros – Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2016	Impôts différés au 31.12.2016	Différences temporelles au 31.12.2017	Impôts différés au 31.12.2017
Immobilisations incorporelles	-115	-38	-122	-36
Immobilisations corporelles	-30 057	-9 772	-29 531	-6 995
Locations financement	-11 300	-2 148	-10 809	-2 031
Engagements envers le personnel	44 191	13 855	36 333	8 569
Provisions	35 588	11 928	26 791	6 835
Stocks & créances	4 436	648	4 754	2 993
Divers	11 123	2 688	11 535	2 137
SOUS-TOTAL	53 866	17 161	38 949	11 472
Crédits d'impôts		0		0
Déficits fiscaux reportables		3 104		4 482*
TOTAL		20 265		15 954

* dont Manitou Americas (4,4 M€)

NOTE 20 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

NOTE 20.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR DIVISIONS

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2017
MHA – Material Handling and Access	1 095 217		1 095 217
CEP – Compact Equipment Products	244 029		244 029
S&S – Services & Solutions	222 733	28 989	251 722
TOTAL	1 561 979	28 989	1 590 968

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2016
MHA – Material Handling and Access	903 676		903 676
CEP – Compact Equipment Products	202 721		202 721
S&S – Services & Solutions	202 078	23 058	225 136
TOTAL	1 308 475	23 058	1 331 533

NOTE 20.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2017
Europe du Sud	507 599	15 047	522 646
Europe du Nord	598 665	3 267	601 932
Amériques	291 409	1 637	293 046
APAM	164 305	9 038	173 343
TOTAL	1 561 979	28 989	1 590 968

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2016
Europe du Sud	431 605	12 657	444 262
Europe du Nord	493 440	2 454	495 894
Amériques	261 222	1 979	263 201
APAM	122 208	5 968	128 176
TOTAL	1 308 475	23 058	1 331 533

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 2% du chiffre d'affaires total.

NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-520	-669
Ecart d'acquisition négatif (voir note 32)			829
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		-12	
Autres produits et charges non récurrents		-453	-5 126
TOTAL		-985	-4 966

En 2016, ce poste incluait essentiellement des charges de réorganisation. En 2017, les autres produits et charges non récurrents comprennent essentiellement des frais relatifs aux acquisitions de l'exercice de filiales, ainsi que des honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets.

NOTE 22 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
AUDIT														
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
Émetteur	178	193	30%	33%	178	193	55%	56%					356	386
Filiales intégrées globalement	423	399	70%	67%	146	150	45%	44%	30		100%		569	579
Services autres que la certification des comptes														
Émetteur														
Filiales intégrées globalement														
SOUS-TOTAL	601	592	100%	100%	324	343	100%	100%	30		100%		925	965
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
TOTAL	601	592	100%	100%	324	343	100%	100%	30		100%		925	965

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 23 CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Achats matières		-875 501	-1 062 798
Main d'œuvre directe et indirecte		-131 286	-153 937
Dotations aux amortissements		-24 243	-27 541
Autres		-83 884	-87 971
COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS		-1 114 915	-1 332 246
Charges externes		-55 000	-59 872
Frais de personnel		-89 273	-97 892
Dotations nettes aux amortissements (hors production)		-5 246	-5 831
Autres		3 550	317
AUTRES CHARGES DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-145 969	-163 277
CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-1 260 884	-1 495 524

NOTE 24 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL COURANTES ET NON COURANTES

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Salaires, primes et indemnités		-134 125	-153 665
Intéressement et participation		-10 414	-10 783
Avantages au personnel		-5 856	-5 805
Charges sociales et taxes sur salaires		-54 142	-52 965
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-204 538	-223 218
Intérim & autres		-17 017	-28 602
TOTAL		-221 554	-251 819

NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Cession d'actifs		105	133
Autres produits		1 176	1 321
Autres charges		-1 860	-967
Dotations nettes aux provisions		1 341	1 432
TOTAL		763	1 920

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à des locations immobilières.

NOTE 26 RÉSULTAT FINANCIER

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Revenus de placements		2 073	2 085
Swaps de taux d'intérêt			43
Ajustement de juste valeur			
Gains de change		19 768	14 424
Autres produits financiers		36	4
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		21 878	16 556
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement		-6 996	-4 596
Swaps de taux d'intérêt		-261	-558
Pertes de change		-20 178	-14 865
Autres charges financières		-2 603	-1 983
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		-30 039	-22 001
RÉSULTAT FINANCIER		-8 161	-5 446

Le résultat financier de la période s'améliore à la suite de l'évolution favorable des taux de change et à la baisse des charges d'intérêt suite à l'aménagement du financement du groupe mis en place fin 2016.

NOTE 27 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 20,8 M€ contre 18,3 M€ en 2016.

NOTE 28 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 28.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Avals, cautions, nantissements		2 463	8 129
Engagements financiers (dont ventes à terme)		65 644	130 004
Engagements de reprises de matériels*		1 958	2 360
Autres engagements donnés		30	57
TOTAL		70 095	140 457

*Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 28.2. ENGAGEMENTS RECUS

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Engagements financiers (dont achats à terme)		0	9 412
TOTAL		0	9 412

NOTE 29 INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du groupe Manitou est développée dans le paragraphe « Information sur la gestion des risques » du Rapport de Gestion.

NOTE 30 EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2016	2017
Manitou BF SA	1 817	1 961
Manitou Global Services	24	23
CFM - Ile de France	41	47
LMH Solutions	37	36
Manitou Italia Srl.	260	261
Manitou Portugal SA	34	36
Manitou Manutencion Espana SL	17	17
EUROPE DU SUD	2 230	2 381
Manitou UK Ltd.	41	43
Manitou Benelux SA	21	23
MILE	7	7
Manitou Deutschland GmbH	34	36
Manitou Vostok	27	29
Manitou Polska	14	13
Manitou Nordics	5	6
EUROPE DU NORD	149	157
Manitou Americas	714	828
Manitou Brasil	16	20
AMÉRIQUES	730	848
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	88	99
Manitou Australia Pty Ltd.	16	18
Manitou Asia Pte Ltd.	41	46
Manitou China	21	21
Manitou South Asia	16	18
Manitou Middle East	3	3
Manitou Malaysia MH	7	9
Manitou Equipment India	0	253
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire and Sales)	0	47
APAM	192	514
TOTAL GROUPE	3 301	3 900

NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

NOTE 31.1. OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	en milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits
Manitou Finance France SAS		1 335	1 201	1 208	2 265
Manitou Finance Ltd		1 361	91 138	1 236	109 361
Algomat			1 202		
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd		11	42		64

NOTE 31.2. OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

				2016		2017	
en milliers d'euros	Intérêts 2016	Solde au 31 décembre 2016	Prix d'acquisition 2016	Intérêts 2017	Solde au 31 décembre 2017	Prix d'acquisition 2017	
COMPTES-COURANTS D'ASSOCIÉS :							
Monsieur Marcel Braud	122	6 074		100	6 061		
Madame Jacqueline Himsworth	3	234		4	272		
ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION :							
Non applicable							

NOTE 31.3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

	en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	2017
								Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants		159	470					
Mandataires sociaux dirigeants			811					445
Membres du Comité exécutif non mandataires		2 284						802

	en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	2016
								Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants		144	441					
Mandataires sociaux dirigeants			733					444
Membres du Comité exécutif non mandataires		2 145						2 810

NOTE 32 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

NOTE 32.1. VARIATION DE PERIMETRE

En mai 2017, le groupe a finalisé l'acquisition de la société Terex Equipment Private Limited, aujourd'hui renommée Manitou Equipment India, basée à Greater Noïda en Inde. Cette société est détenue à 100% et consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Le 24 juillet 2017, le groupe Manitou a pris une participation majoritaire dans la société australienne Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) basée à Perth. Concessionnaire spécialisé sur les marchés de

la construction et du secteur minier, LiftRite est le distributeur historique et exclusif des produits de marques Manitou et Gehl en Australie-Occidentale. Cette transaction permet au groupe Manitou d'acquérir 55% des parts LiftRite Hire & Sales, avec une option d'achat complémentaire lui donnant la possibilité d'atteindre 96% de participation d'ici à 3 ans.

NOTE 32.2. INCIDENCE DES ACQUISITIONS ET CESSIONS SUR LA TRÉSORERIE DU GROUPE

en milliers d'euros	Manitou Equipment India	Marpoll (LiftRite)	31 décembre 2017
Coût des acquisitions	-3 022	-2 242	-5 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales acquises	-1 395	-3 359	-4 754
Variation de la dette sur acquisition de titres	0	0	0
ACQUISITIONS DE FILIALES NETTES DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	-1 627	1 117	-511
CESSION DE FILIALES NETTE DE LA TRÉSORERIE CÉDÉE	0	0	0
INCIDENCE DES ACQUISITIONS ET CESSIONS SUR LA TRÉSORERIE DU GROUPE	-1 627	1 117	-511

NOTE 32.3. DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS DES PARTICIPATIONS ACQUISES

Incidence des acquisitions sur les autres postes du bilan

en milliers d'euros	Manitou Equipment India	Marpoll (LiftRite)	31 décembre 2017
Trésorerie nette des sociétés acquises	1 395	3 359	4 754
Immobilisations	846	4 311	5 157
Autres actifs non courants	80	0	80
Besoin en fonds de roulement	2 777	449	3 226
Provisions pour pensions	-926	0	-926
Autres provisions courantes et non courantes	-369	0	-369
Dettes financières	-90	-3 789	-3 880
TOTAL	3 712	4 329	8 041
INTÉRÊTS MINORITAIRES	0	-1 948	-1 948
JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS DES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES	3 712	2 381	6 093

NOTE 32.4. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS NETS LIÉS AUX ACQUISITIONS

	Manitou Equipement India	Marpoll (LiftRite)	31.12.2017
Coûts des acquisitions (en numéraire)	3 022	2 242	5 265
Juste valeur des actifs nets des participations acquises	3 712	2 381	6 093
ECART D'ACQUISITION	-690	-139	-829

Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition liés à Manitou Equipment India et Marpoll (LiftRite) sont négatifs.

Ils ont été comptabilisés en intégralité en compte de résultat en produits non récurrents, respectivement pour 690 K€ et 139 K€.

NOTE 32.5. INCIDENCE DES ACQUISITIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2017 Périmètre constant	Ecart
Chiffre d'affaires	1 590 968	1 566 250	24 718
Résultat opérationnel courant	95 444	95 643	-199
% chiffre d'affaires	6,0%	6,1%	

L'entrée de Manitou Equipment India et de Marpoll (LiftRite) a un impact de 24,7M€ sur le chiffre d'affaires consolidé du groupe à taux de change courant.

NOTE 33 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante				
Manitou BF SA		Ancenis, France		
Sociétés intégrées		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Manitou Americas Inc.	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100%	100%
Gehl Power Products, Inc	Yankton, South-Dakota, Etats-Unis	IG	100%	100%
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100%	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%	100%
Compagnie Francaise de Manutention Ile-de-France	Herblay, France	IG	100%	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%	100%
LMH Solutions SAS	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%	100%
Manitou Développement*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Italia Srl	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
Manitou UK Ltd.	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%	99,4%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100%	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%	100%
Manitou Manutencion Espana Sl	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou Australia Pty Ltd.	Alexandria, Australie	IG	94%	94%
Manitou Asia Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%
Manitou South Asia Pte Ltd.	Gurgaon, Inde	IG	100%	100%
Manitou China Co Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Emirats Arabes Unis	IG	100%	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	100%
Manitou Equipment India	Greater Noīda, Inde	IG	100%	100%
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Perth, Australie	IG	55%	55%
Manitou Finance France SAS	Puteaux, France	MEE	49%	49%
Manitou Finance Ltd.	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.	Hangzhou, Chine	MEE	50%	50%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

* sociétés sans activité

NOTE 34 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2017

A l'assemblée générale de la société MANITOU BF,

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MANITOU BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

PROVISIONS POUR GARANTIES ET CAMPAGNES

(Voir notes 1.18 et 16.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

POINT CLÉ DE L'AUDIT

Le groupe comptabilise des provisions pour garanties et campagnes, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 15,1 M€ au 31 décembre 2017, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappel. Le montant de la provision pour garantie couvre la provision contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau du parc de machines concernées et sur une estimation du nombre de machines concernées

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes consolidés en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la complexité des éléments entrant dans leur calcul et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

RÉPONSE APPORTÉE LORS DE NOTRE AUDIT

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.

Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations (taux de recours fournisseurs, taux de marge par famille de produits).

Nos travaux ont consisté également à :

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe,
- apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties,
- revoir sur une base de tests les calculs effectués,
- apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans les notes 1.18 et 16.2 de l'annexe aux comptes consolidés,
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

LITIGE SIGNIFICATIF - JCB

(Voir notes 2 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés)

POINT CLÉ DE L'AUDIT

Trois entités du groupe ont été assignées en mai et juin 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited pour contrefaçon de brevets, comme indiqué en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés : Manitou BF devant le Tribunal de grande instance de Paris, Manitou BF et Manitou UK Limited devant la High Court of Justice - Patent Court de Londres et Manitou Italie devant le tribunal de Gênes. Les demandes s'élèvent à 20 M€ à titre de provision pour le préjudice moral et commercial prétendument causé par Manitou BF et à 10 M€ devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie.

La procédure au fond est en cours, le calendrier de certaines audiences n'a pas encore été fixé. Par ailleurs, le groupe Manitou considère, après concertation avec ses avocats, que, d'une part les demandes sont infondées, et d'autre part, toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose et de l'avancement de la procédure. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes. Le groupe a néanmoins comptabilisé dans ses comptes 2017 les frais de procédure à venir estimés dans le cadre des trois assignations pré-citées.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

RÉPONSE APPORTÉE LORS DE NOTRE AUDIT

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le groupe, de la documentation correspondante et des consultations écrites des conseils externes ;
- analyser les échanges avec les avocats et examiner les documents relatifs aux procédures judiciaires en cours ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées en annexe aux comptes consolidés.

TRAITEMENT COMPTABLE DES ACQUISITIONS 2017

(Voir notes 3 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés)

POINT CLÉ DE L'AUDIT

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées en Inde (Terex – MEI) et en Australie (Liftrite), tel que décrit dans la note 3 de l'annexe.

Au titre de ces acquisitions, le groupe a opté pour la comptabilisation en autres produits et charges opérationnels non courants :

- De l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, soit deux badwill (goodwill négatif), pour un montant de 0,8 M€,
- Des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de ces deux sociétés pour 1,2 M€.

La première consolidation de ces deux sociétés est considérée comme un point clé de l'audit au regard de la matérialité de ces acquisitions et des jugements que la Direction est amenée à exercer pour identifier les actifs et passifs acquis et évaluer leur juste valeur.

RÉPONSE APPORTÉE LORS DE NOTRE AUDIT

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- la détermination du prix d'acquisition des titres de chaque entité, par l'obtention des documents juridiques d'acquisition,
- la justification des retraitements opérés sur la situation nette d'ouverture, en demandant notamment pour la société indienne un audit du bilan d'ouverture par l'auditeur local,
- le calcul de l'écart d'acquisition,
- la justification des coûts liés à l'intégration et à l'acquisition,
- le caractère approprié des informations relatives à ces acquisitions présentées en annexe aux comptes consolidés

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nos mandats de commissaires aux comptes de la société MANITOU BF ont été renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2013.

Au 31 décembre 2016, les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest étaient dans la 28ème année de leur mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

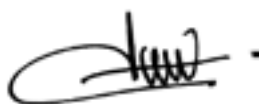
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Saint-Herblain, le 3 avril 2018

Les commissaires aux comptes

RSM Ouest

Jean-Michel Picaud



Deloitte & Associés

Emmanuel Gadret



6.3. COMPTES SOCIAUX

6.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	Notes	31.12.2016	31.12.2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :				
Ventes de marchandises			294 879	354 597
Production vendue (biens)			647 518	799 503
Production vendue (services)			8 207	10 695
Montant net du chiffre d'affaires		Note 18	950 604	1 164 795
Production stockée et immobilisée			42 079	11 651
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		Note 19	18 114	17 811
Autres produits (1)			856	4 057
TOTAL			1 011 653	1 198 314
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :				
Achats et variations de stock			694 959	842 636
Autres achats et charges externes			119 767	138 029
Impôts et taxes et assimilés			10 309	11 228
Salaires et charges sociales			115 297	124 640
Dotations aux amortissements et dépréciations			24 845	28 317
Dotations aux provisions			6 567	3 369
Autres charges (2)			1 239	4 361
TOTAL			972 983	1 152 580
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			38 670	45 734
Produits financiers (3)			54 039	38 089
Charges financières (4)			37 134	34 119
RÉSULTAT FINANCIER		NOTE 20	16 905	3 970
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			55 575	49 704
Produits exceptionnels			8 501	3 359
Charges exceptionnelles			2 672	1 472
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		NOTE 21	5 829	1 887
Participation des salariés aux résultats				384
Impôts sur les bénéfices		Note 22	7 062	13 167
RÉSULTAT NET			54 342	38 040
(1) Dont produits afférents aux gains de change sur opérations commerciales (cf note 1-2)				
				3 075
(2) Dont charges afférentes à des pertes de change sur opérations commerciales (cf note 1-2)				
				3 294
(3) Dont produits concernant les entreprises liées				
			14 235	16 456
(4) Dont charges concernant les entreprises liées				
			940	1 240

6.3.2. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
RÉSULTAT NET		54 342	38 040
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements, dépréciations et provisions *	17 975	27 558	
- Reprises sur amortissements et provisions *	-13 611	- 2 441	
- Produits de cession éléments de l'actif	-361	-346	
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	163	132	
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-13	-11	
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0	0	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	58 495	62 932	
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation			
+/- Variations des stocks	-21 666	-20 363	
+/- Variations des créances clients	581	-86 355	
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-11 859	20 958	
+/- Variations des dettes fournisseurs	23 345	39 220	
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	18 191	22 912	
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	67 087	39 304	
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	228	346	
+ Cessions d'immobilisations financières	133	0	
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-23 809	-24 110	
- Acquisitions d'immobilisations financières	-3 894	-19 395	
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	1 897	-3 582	
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions	0	0	
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-25 445	-46 741	
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital	72	844	
- Réduction de capital	0	0	
+ Cession Créance Carry Back	0	0	
- Distributions mises en paiement	-14 132	-16 430	
+ Augmentation des dettes financières	45 644	20 640	
- Remboursement des dettes financières	-61 583	-21 094	
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé	0	0	
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-29 999	-16 040	
Trésorerie d'ouverture	53 518	65 161	
Trésorerie de clôture	65 161	41 684	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	11 643	- 23 477	

* Hors actif circulant

6.3.3. BILAN

ACTIF	31.12.2016		31.12.2017	
	en milliers d'euros	Notes	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)		Note 2	17 708	20 340
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Note 3	57 844	61 255
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Note 4	375 400	386 133
			450 952	467 728
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS		Note 6	207 516	227 879
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES			40	125
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)		Note 7	232 264	295 961
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		Note 9	69 582	47 189
COMPTES DE RÉGULARISATION		Note 15	3 532	3 688
			512 934	574 842
ÉCART DE CONVERSION ACTIF		Note 16	3 779	6 287
TOTAL GÉNÉRAL			967 665	1 048 857
(1) Dont droit au bail			0	0
(2) Dont à moins d'un an			2 018	4 021
(3) Dont à plus d'un an			0	0
PASSIF	31.12.2016		31.12.2017	
	en milliers d'euros	Notes	Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			NOTE 10	
Capital social		Note 10	39 558	39 621
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc			43 770	44 550
Écarts de réévaluation		Note 17	908	908
Réserves et report à nouveau			382 899	420 812
Résultat de l'exercice			54 342	38 040
Subventions d'investissements			86	75
Provisions réglementées			10 653	9 174
			532 216	553 180
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		Note 11	31 190	35 120
DETTES (1)				
DETTES FINANCIÈRES (2)		Note 12	159 068	181 730
DETTES D'EXPLOITATION		Note 12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			162 440	201 660
Dettes fiscales et sociales			42 779	47 658
Autres dettes d'exploitation			23 914	15 532
DETTES DIVERSES		Note 12	4 858	1 838
COMPTES DE RÉGULARISATION		Note 15	6 105	8 325
			399 165	456 743
Écart de conversion passif		Note 16	5 094	3 814
TOTAL GÉNÉRAL			967 665	1 048 857
(1) Dont à plus d'un an			53 421	45 732
Dont à moins d'un an			345 744	411 011
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			4 421	5 505
(3) Dont emprunts participatifs			0	0
(4) Dont écart d'équivalence			0	0

6.3.4. ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 621 598 euros composé de 39 621 598 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière – BP 10 249 – 44158 Ancenis Cedex France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2018.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 1.048 857 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 1 239 762 K€,
- un total de charges de 1 201 722 K€,
- un résultat de + 38 040 K€.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2017, finit le 31 décembre 2017 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

LITIGE

En mai 2017, Manitou BF a été assignée par la société J.C. BAMFORD excavators limited (JCB) pour la contrefaçon de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques commercialisés dans l'union européenne.

Sur le plan financier, le demandeur réclame devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire. La procédure judiciaire est cours.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours du second semestre. Toutefois aucun événement significatif est intervenu sur cette période.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer. De plus, une sortie de ressource au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes de la société.

PARTICIPATIONS

TEREX

Le 8 mai 2017, Manitou BF a réalisé l'acquisition de 100% des titres de la société Terex Equipment Private Limited (TEPL) en Inde. Créée en 2003, la société TEPL est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de matériels de construction, principalement des tractopelles et des mini-chargeurs. TEPL a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros essentiellement dans le sous-continent indien. La nouvelle dénomination sociale de cette société à la suite de son intégration est Manitou Equipment India (MEI).

LIFTRITE (MAR POLL)

Le 24 juillet 2017, Manitou BF a pris une participation majoritaire de la société australienne Marpoll Pty Ltd (Liftrite Hire & Sales) basée à Perth. Concessionnaire spécialisé sur les marchés de la construction et du secteur minier. Liftrite est le distributeur historique et exclusif des produits de marques Manitou et Gehl en Australie-occidentale. Cette transaction permet au groupe Manitou d'acquérir 55% des parts LiftRite Hire & Sales, avec une option d'achat complémentaire lui donnant la possibilité d'atteindre 96% de participation d'ici à 3 ans. Le chiffre d'affaires réalisé par la société en 2016 a été de 12 millions d'euros.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

NOTE 1.2. CHANGEMENT DE MÉTHODES ET RÈGLES COMPTABLES

À compter du 1^{er} janvier 2017, la société Manitou BF applique de manière prospective le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers et opérations de couvertures.

Ce nouveau règlement prévoit la comptabilisation des pertes et des gains de change liés à des opérations commerciales en résultat d'exploitation, ainsi que la revalorisation des instruments de couvertures à la clôture. L'application de ce nouveau règlement se traduit par la comptabilisation des gains et pertes de change en autres produits et charges d'exploitation qui étaient précédemment comptabilisés en résultat financier.

Ce changement n'a pas d'impact significatif sur le résultat de la société.

NOTE 1.3. ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 1.3.1. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés en 2017 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTE 1.3.2. LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

NOTE 1.3.3. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 - fonds commercial : 5 ans,
 - brevets : 5 ans,
 - logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
 - frais de développement : 5 ans,
 - constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
 - aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
 - installations techniques : 10 ans,
 - matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
 - outillages industriels et moules : 3 ans,
 - matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
 - matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
 - mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

NOTE 1.3.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

NOTE 1.4. TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC N°2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une

provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

NOTE 1.5. ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

NOTE 1.6. STOCKS

NOTE 1.6.1. ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

NOTE 1.6.2. DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable,
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie,
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

NOTE 1.7. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

NOTE 1.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

NOTE 1.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

NOTE 1.10. MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

NOTE 1.11. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 3,3 M€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE 1.12. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE COUVERTURE

Conformément au règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, les pertes et les gains de change liés à des opérations commerciales ont été comptabilisés en résultat d'exploitation et les instruments de couvertures à la clôture ont été revalorisés.

Les effets des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

La dépréciation ou la provision pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte l'effet de la couverture.

Les variations de juste valeur des instruments ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec le risque couvert et pour les non dérivés de change (créances, dettes...) convertis au cours de clôture.

La société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, ainsi que sa politique de couverture.

La société s'efforce de minimiser le risque de change en procédant à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour leur montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats en monnaie étrangère.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31.12.2016	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2017
Frais de recherche et développement	28 678		5 101		33 779
Concessions, brevets, licences	34 170	1 345	1 247	14	36 748
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	6 777	6 717	- 6 348		7 146
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	71 333	8 062	0	14	79 381

en milliers d'euros	31.12.2016	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2017
Frais de recherche et développement	22 467	3 045		25 512
Concessions, brevets, licences	29 594	2 385	14	31 965
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	53 625	5 430	14	59 041

en milliers d'euros	31.12.2016	Montants nets 31.12.2017
Frais de recherche et développement	6 211	8 267
Concessions, brevets, licences	4 576	4 783
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	6 777	7 146
Avances et acomptes	0	0
TOTAL	17 708	20 340

NOTE 2.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement au 31 décembre 2016 s'élevaient à 33 134 K€ se répartissant en projets en cours pour 4 455 K€ et projets terminés pour 28 679 K€.

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2017 s'élèvent à 2 375 K€, ce qui porte le montant total des frais activés au 31 décembre 2017 à 35 509 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 1 729 K€ et projets terminés pour 33 780 K€. Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2017 pour un montant de 8 504 K€ contre 5 593 K€ au cours de l'exercice 2016.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en milliers d'euros	31.12.2016	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2017
Terrains		13 793	751	845		15 389
Constructions		42 430	62	340		42 832
Installations, agencements et aménagements		38 791	915	478	159	40 025
Installations techniques, matériels industriels		113 049	5 483	7 761	5 966	120 327
Autres immobilisations corporelles		16 106	1 854	25	1 078	16 907
Immobilisations corporelles en cours		5 258	6 983	-9 449		2 792
TOTAL		229 427	16 048	0	7 203	238 272

	en milliers d'euros	31.12.2016	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2017
Terrains		6 000	510		6 510
Constructions		27 285	1 882		29 167
Installations, agencements et aménagements		27 052	1 984	159	28 877
Installations techniques, matériel industriel		97 122	6 839	5 836	98 125
Autres immobilisations corporelles		14 124	1 288	1 076	14 336
TOTAL		171 583	12 503	7 071	177 015

	en milliers d'euros	31.12.2016	Montants nets 31.12.2017
Terrains		7 793	8 879
Constructions		15 145	13 665
Installations, agencements et aménagements		11 739	11 148
Installations techniques, matériel industriel		15 927	22 202
Autres immobilisations corporelles		1 982	2 571
Immobilisations corporelles en cours		5 258	2 792
TOTAL		57 844	61 257

Les investissements 2017 concernent principalement des aménagements de terrains et de bâtiments répartis sur les différents sites de production pour 4 476 K€, un centre d'usinage, deux robots de soudage, deux aléseuses pour 2 816 K€, des outillages pour 7 234 K€ dont 2 432 K€ liés au développement des nouvelles machines ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 1 521 K€.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	en milliers d'euros	31.12.2016	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2017
Participations		18 930					18 930
Créances rattachées à des participations (1)		4 939		6 072		1 614	9 397
Participations évaluées par équivalence (2)		352 075		14 624		0	366 699
Prêts		19		15		20	14
Autres immobilisations financières		1 172		318		0	1 490
TOTAL		377 135	0	21 029		1 634	396 530

(1) Le 12 juin 2017, Manitou BF a octroyé un prêt à sa filiale sud-africaine d'un montant de 85 000 000 ZAR (5 913 K€) remboursable sur 4 ans.

(2) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2017)

	Sociétés	31.12.2016	Acquisitions 2017	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2017
Mantou Global Services (Ex CFM).		1 716				1 716
Manitou UK		598				598
Manitou Italia		34 460				34 460
Manitou Benelux		712				712
Manitou Asia		1 309				1 309
Manitou Portugal		2 963				2 963
Manitou Deutschland		8 712				8 712
Manitou Southern Africa		2 219				2 219
Manitou Australia		358	511			869
Manitou Hangzhou Material Handling		5 705				5 705
Manitou Manutencion Espana		200				200
Manitou Vostok		5 010				5 010
Manitou Polska		53				53
Manitou Americas		278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe		495				495
Manitou South Asia		636				636
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas		4 070	2 500			6 570
Manitou Nordics		244				244
Manitou Middle East		212				212
Manitou Malaysia		400				400
Manitou Chile		20				20
LMH Solutions		3 000				3 000
Manitou Developpement		10				10
Manitou Equipment India			9 030			9 030
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)			2 583			2 583
TOTAL		352 075	14 624			366 699

Dans le cadre de son développement Industriel, Manitou BF a acquis une nouvelle société, Manitou Equipment India basée à Greater Noida.

Afin de renforcer son développement commercial en Australie, Manitou BF a pris une participation à hauteur de 55% dans la société LiftRite basée à Perth.

Par ailleurs, Manitou BF a souscrit aux augmentations de capital des filiales Manitou Brasil et Manitou Equipment India.

La société a également procédé au rachat de 8% des parts détenues par les actionnaires minoritaires dans sa filiale Manitou Australia portant ainsi sa participation à 94% du capital contre 86% précédemment.

	en milliers d'euros	31.12.2016	Dotations	Reprises	Dépréciations 31.12.2017
Participations évaluées par équivalence *		1 735	8 640	0	10 375
Autres participations		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		0	22	0	22
TOTAL		1 735	8 662	0	10 397

* A la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, une dotation de 8 640 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2017 portant ainsi le montant total de la provision au 31 décembre 2017 à 10 375 K€.

NOTE 5 PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	% détenu	31.12.2016				31.12.2017		
		Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
Manitou Global Services (Ex CFM)	100,00%	1 716	12 360	10 644	100,00%	1 716	13 643	11 927
Manitou UK	99,42%	598	5 862	5 264	99,42%	598	10 001	9 403
Manitou Italia	100,00%	34 460	74 754	40 294	100,00%	34 460	85 718	51 258
Manitou Benelux	99,99%	713	3 934	3 221	99,99%	713	5 048	4 335
Manitou Asia	100,00%	1 310	8 118	6 808	100,00%	1 310	7 132	5 822
Manitou Portugal	100,00%	2 963	7 724	4 761	100,00%	2 963	5 802	2 839
Manitou Deutschland	100,00%	8 712	3 332	- 5 380	100,00%	8 712	3 416	- 5 296
Manitou Southern Africa	100,00%	2 219	15 713	13 494	100,00%	2 219	15 542	13 323
Manitou Australia	86,00%	358	6 465	6 107	94,00%	869	7 764	6 895
Manitou Hangzhou Material Handling	100,00%	5 705	2 338	- 3 367	100,00%	5 705	2 185	- 3 520
Manitou Manutencion Espana	100,00%	200	910	710	100,00%	200	1 713	1 513
Manitou Vostok	100,00%	5 010	5 037	27	100,00%	5 010	5 789	779
Manitou Polska	100,00%	53	301	248	100,00%	53	317	264
Manitou Americas	100,00%	278 973	197 832	-81 141	100,00%	278 973	175 967	- 103 006
Manitou Interface and Logistics Europe	99,00%	495	1 103	608	99,00%	495	1 468	973
Manitou South Asia	100,00%	637	1 057	420	100,00%	637	1 198	561
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	99,96%	4 070	412	- 3 658	99,96%	6 570	- 350	- 6 920
Manitou Nordics	100,00%	244	336	92	100,00%	244	356	112
Manitou Middle East	100,00%	211	293	82	100,00%	211	239	28
Manitou Malaysia	100,00%	400	328	-72	100,00%	400	286	- 114
Manitou Chile	100,00%	20	21	1	100,00%	20	1	- 19
LMH Solutions	100,00%	3 000	2 100	- 900	100,00%	3 000	2 131	- 869
Manitou Developpement	100,00%	10	10	0	100,00%	10	10	0
Manitou Equipment India				0	100,00%	9 030	8 635	- 395
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)				0	55,00%	2 583	2 314	- 269
TOTAL		352 075	350 340	- 1735		366 699	356 325	-10 375

NOTE 6 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2017		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	61 417	1 766	59 651	68 576	1 892	66 684
En-cours de fabrication	20 529		20 529	20 408		20 408
Produits finis	79 889	1 304	78 585	83 761	1 115	82 646
Marchandises	57 608	8 857	48 751	64 325	6 184	58 141
TOTAL	219 443	11 927	207 516	237 070	9 191	227 879

NOTE 7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	31.12.2016	Mouvements 2017	Montants bruts		Mouvements 2017	Provisions
			31.12.2017	31.12.2016		31.12.2017
Clients et comptes rattachés	165 547	86 287	251 834	392	- 69	323
Autres créances	21 876	- 11 959	9 917	0		0
Créances diverses	45 191	- 10 658	34 533	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	42	- 42	0	0		0
TOTAL	232 656	63 628	296 284	392	- 69	323

en milliers d'euros	Montants nets	
	31.12.2016	31.12.2017
Clients et comptes rattachés (1)	165 155	251 511
Autres créances	21 876	9 917
Créances diverses	45 191	34 533
Capital souscrit appelé, non versé	42	0
TOTAL	232 264	295 961
(1) Dont effets de commerce	291	4

NOTE 8 VENTILATION DES CRÉANCES

en milliers d'euros	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations (1)	9 397	2 544	6 667	186
Prêts	14	14		
Autres immobilisations financières	1 486	1 486		
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux	126	126		
Autres créances clients	251 708	251 708		
Personnel et comptes rattachés	3	3		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	77	77		
Impôt sur les bénéfices	7 108	7 108		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 743	7 743		
Divers	21	21		
Groupe et associés	27 014	27 014		
Débiteurs divers	2 484	2 484		
Charges constatées d'avance	3 688	3 688		
TOTAL	310 869	304 016	6 667	186
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	6 072			
(1) Prêts remboursés au cours de l'exercice	1 614			

NOTE 9 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

	en milliers d'euros	2016	2017
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2017, valeur d'acquisition à cette date)		95	0
Actions société cotée		0	0
Provision pour dépréciation actions		0	0
Actions propres de la société *		23 445	23 445
Provision pour dépréciation actions propres *		0	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		23 540	23 445
Disponibilités		46 042	23 744
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS		69 582	47 189

* Actions propres

Au 31 décembre 2017, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 K€, soit un prix moyen de 16,97 € par action.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2016		39 558	43 770	908	3 955	315 338	63 605	54 342	10 740	532 216
Augmentation de capital		64	780							844
Résultats 2016					7		54 335	-54 342		0
Dividendes							-16 430			-16 430
Résultats 2017								38 040		38 040
Impacts des écarts d'équivalence										0
Variation subventions investissements									-11	-11
Variation de la provision hausse des prix										0
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice									-1 479	-1 479
31.12.2017		39 622	44 550	908	3 962	315 338	101 510	38 040	9 250	553 180

NOTE 10.2. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 557 449	39 557 449 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €	64 149	64 149 €
CAPITAL AU 31.12.2017	1,00 €	39 621 598	39 621 598 €

NOTE 11 PROVISIONS

	en milliers d'euros	Augmentations		Reprises		31.12.2017
		31.12.2016	Dotations	Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
Provision pour hausse des prix	0					
Amortissements dérogatoires	10 653	962	2 441			9 174
Autres provisions réglementées	0					
TOTAL	10 653	962	2 441	0		9 174
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Litiges (1)	1 589	2 920	622	543		3 344
Garanties données aux clients (2)	8 765	4 673	3 652	2 261		7 525
Pertes de change	3 778	4 827	3 778			4 827
Pensions et obligations similaires (3)	978	88		40		1 026
Autres provisions pour risques & charges	0	0	0			0
Provisions pour engagements de retraite (5)	16 079	2 318				18 397
TOTAL	31 190	14 826	8 052	2 844		35 120
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS						
Immobilisations corporelles	1					1
Titres de participation	1 735	8 640				10 375
Stocks et encours	11 927	3 089	5 807	18		9 191
Comptes clients	392	280	137	212		323
Autres (4)	22	22	22	0		22
TOTAL	14 077	12 031	5 966	230		19 912
TOTAL GÉNÉRAL	55 919	27 819	16 459	3 074		64 205
Dont dotations et reprises :		Dotations		Reprises		
d'exploitation		13 752		13 292		
financières		13 083		3 800		
exceptionnelles		984		2 441		

(1) LITIGES : La dotation de l'exercice comprend notamment une provision destinée à couvrir des frais de procédure dans le cadre d'un litige sur des brevets.

(2) GARANTIES : Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(3) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES : Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(4) AUTRES : Dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

(5) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE : Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

	31.12.2016	31.12.2017
Age de départ		
- cadres	62/67 ans	62/67 ans
- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés	3,90%	4,00%
Taux d'actualisation	1,80%	1,80%
Taux de rendement des actifs	1,80%	1,80%
Taux de mortalité	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel		
- cadres	2,50%	2,50%
- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Engagement fin de période		21 088	22 743
Actifs de couverture fin de période		5 009	4 346
Situation financière		- 16 079	- 18 397
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010)		0	0
(Provision) / montant payé d'avance		- 16 079	- 18 397

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2016 et en 2017 se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Coût des services		1 383	1 534
Coût d'actualisation		457	405
Rendement attendu des actifs de couverture		-121	- 87
Réduction		0	0
Coût des services passés		0	0
SOUS TOTAL		1 719	1 852
Transfert acquisition		0	0
Ecart actuariel calculé		801	466
TOTAL		2 520	2 318

NOTE 12 VENTILATION DES DETTES

	en milliers d'euros	Total brut 31.12.2017	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)		101 194	59 323	41 014	857
Emprunts et dettes financières diverses		6 333	6 333		
Fournisseurs et comptes rattachés		201 660	201 660		
Personnel et comptes rattachés		26 002	26 002		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		18 833	18 833		
Impôt sur les bénéfices		0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée		142	142		
Autres impôts et taxes		2 682	2 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		983	983		
Groupe et associés		74 203	74 203		
Autres dettes		16 386	16 386		
Produits constatés d'avance		8 325	4 464	3 861	
TOTAL		456 743	411 011	44 875	857
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice		20 640			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice		21 094			

NOTE 13 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Participations évaluées par équivalence (1)		352 065	366 699
Créances rattachées à des participations		4 939	9 397
Autres participations		18 940	18 930
Créances clients et comptes rattachés		81 389	135 869
Autres créances		47 747	27 851
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 822	35 764
Dettes immobilisations		0	0
Autres dettes		70 482	77 050
Charges financières		940	1 240
Produits de participations		11 585	14 162
Autres produits financiers		2 649	2 294
(1) Dont écart d'équivalence :		0	0

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

NOTE 14.1. PRODUITS À RECEVOIR

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Créances rattachées à des participations		47	159
Autres immobilisations financières		0	0
Créances clients et comptes rattachés		3 820	31 597
Autres créances		7 329	2 335
Disponibilités		2	0

NOTE 14.2. CHARGES À PAYER

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
Emprunts et dettes établissements de crédit		651	653
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 419	38 989
Dettes fiscales et sociales		37 047	40 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 263	583
Autres dettes		23 494	8 652

NOTE 15 PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

	en milliers d'euros	Charges	31.12.2017 Produits
Charges / Produits exploitation		3 688	8 325
Charges / Produits financiers		0	0
Charges / Produits exceptionnels		0	0
TOTAL		3 688	8 325

NOTE 16 ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	en milliers d'euros	31.12.2017
	Écarts d'actif (1)	Écarts de passif
Emprunts et dettes financières	5 332	2 798
Clients	937	906
Fournisseurs	18	110
TOTAL	6 287	3 814

(1) Couverts par une provision pour risque constituée pour 4 827 K€.

NOTE 17 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

	en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2017
ACTIF			
Terrains		354	354
Participations		554	554
TOTAL		908	908
PASSIF			
Réserve de réévaluation (1976)		908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)		0	0
TOTAL		908	908

NOTE 18 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	2016	2017
A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ			
Production (Société Manitou BF)		653 414	807 561
Négoce pièces de rechange		138 744	141 002
Négoce matériels		158 446	216 232
TOTAL		950 604	1 164 795
B - RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE			
France		286 890	344 003
Export		663 714	820 792
TOTAL		950 604	1 164 795

NOTE 19 REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	2016	2017
en milliers d'euros	Produits	Produits
Reprise de provision pour risques	6 396	7 118
Reprise dépréciation immobilisations corporelles	0	0
Reprise de provision dépréciation actifs circulants	7 026	6 174
Transfert de charges d'exploitation *	4 692	4 519
TOTAL	18 114	17 811

* Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 1 764 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 517 K€, ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 20.1. PRODUITS FINANCIERS

	2016	2017
en milliers d'euros	Produits	Produits
Revenus de titres	11 590	14 162
Gains de change	29 018	20 984
Reprise de provision dépréciation titres (1)	10 733	22
Autres produits	2 698	2 921
TOTAL	54 039	38 089

NOTE 20.2. CHARGES FINANCIERES

	2016	2017
en milliers d'euros	Charges	Charges
Intérêts sur emprunts	3 144	2 491
Pertes de change	31 888	20 647
Dotations dépréciations titres (1)	0	8 640
Autres charges	2 100	2 341
TOTAL	37 132	34 119

(1) La mise en équivalence des titres de participation a donné lieu à une dotation pour dépréciation de titres d'un montant de 8 640 K€ portant ainsi la provision au 31 décembre 2017 de 1 735 K€ à 10 375 K€. Pour rappel, l'exercice 2016 avait donné lieu à une reprise de provision de 10 475 K€.

NOTE 21 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 21.1. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2016	2017
en milliers d'euros	Produits	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles	228	346
Produits de cession immobilisations financières	133	0
Reprise amortissements dérogatoires	3 136	2 441
Reprise provision pour risque	4 791	0
Divers	213	572
TOTAL	8 501	3 359

NOTE 21.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES

	2016	2017
en milliers d'euros	Charges	Charges
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles	89	132
Charges nettes s/cessions immobilisations financières	74	0
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels	1 758	985
Divers	751	355
TOTAL	2 672	1 472

NOTE 22 IMPÔT

NOTE 22.1. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers d'euros	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant		49 704	14 101	35 603
Résultat exceptionnel		1 887	665	1 222
Participation		- 384		- 384
Contribution exceptionnelle sur distribution dividende 2017 (1)			493	- 493
Produits à recevoir (1)			- 1 407	1 407
Contribution exceptionnelle sur impôt de 15% (2)			2 148	- 2 148
Crédits d'impôts (3)			- 2 583	2 583
Produits d'impôts d'intégration fiscale (4)			- 250	250
Résultat net comptable		51 207	13 167	38 040
(1) Suite aux décisions du conseil constitutionnel du 30 septembre 2016 et du 06 octobre 2017 déclarant la contribution sur distribution de dividende de 3% contraire à la constitution, la société Manitou BF a déposé une demande de restitution de la totalité des contributions versées en 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 1 407 K€ intérêts moratoires inclus.				
(2) La société Manitou BF s'est acquittée de la contribution exceptionnelle sur l'impôt au taux de 15%.				
(3) Il s'agit des crédits d'impôts recherche et apprentissage.				
(4) Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale Manitou Global Services.				

NOTE 22.2. CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2017 est de 2 578 K€.

NOTE 22.3. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

	en milliers d'euros	Base	Montant
2017			
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES			
ACCROISSEMENTS			
Provisions réglementées au 31.12.2017		9 174	
Autres évaluations dérogatoires			
Total		9 174	
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			3 160
ALLÈGEMENTS			
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		8 065	
TOTAL		8 065	
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			2 778

NOTE 22.4. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	en milliers d'euros	31.12.2017
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		38 040
Participation		384
Impôt sur les bénéfices		13 167
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		51 591
Variation des provisions réglementées		- 1 479
Autres évaluations dérogatoires		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES		50 112

NOTE 23 CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2017.

NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 24.1. ENGAGEMENTS DONNES

	en milliers d'euros	31.12.2017
Effets escomptés non échus		0
Avals, cautions, nantissements		6 907
Hypothèques		0
Pactes d'actionnaires		499
Ventes de devises à terme		130 004
CAP de devises		25 000
Swap de taux		25 000
Engagements de reprise de matériels (1)		0
(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.		

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 24.2. ENGAGEMENTS RECUS

	en milliers d'euros	31.12.2017
Achats de devises à terme		9 412

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

	personnel salarié	2016	2017
Cadres		406	428
Agents de maîtrise et techniciens		48	55
Employés		454	490
Ouvriers		886	925
	TOTAL	1794	1898

NOTE 26 INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2017 :

en milliers d'euros ou nombre de titres	Salaires	Mandats	Indemnités compl.	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	159	470				
Mandataires sociaux dirigeants		811				445

NOTE 27 INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 28 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2017 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS en milliers d'euros ou en devises	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat			VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
	Capital	Quote-part de capital détenu en %		Brute	Nette	Mise en équivalence					

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

A - FILIALES (50% AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Manitou Global Services	1 320	11 071	100,00%	1 716	1 716	13 643	3 728		5 988	974
LMH Solutions	3 000	- 770	100,00%	3 000	3 000	2 131	1 495		10 565	-10
Manitou Italia	5 000	85 626	100,00%	34 460	34 460	85 718			245 272	12 951
Manitou Benelux	500	4 548	100,00%	713	713	5 048			116 231	2 114
Manitou Portugal	600	5 131	100,00%	2 963	2 963	5 802			18 190	1 078
Manitou Deutschland	800	2 616	100,00%	8 712	8 712	3 416			101 282	1 584
Manitou Manutencion Espana	200	1 513	100,00%	200	200	1 713	2 874		9 681	809
Manitou Interface & Logistics Europe	500	968	99,00%	495	495	1 468	11 361		45 097	365
Manitou Nordics	242	114	100,00%	244	244	356			1 001	20
Manitou UK	GBP 230	GBP 9 577	99,42%	598	598	10 001			GBP 128 609	GBP 2 526
Manitou Americas	USD 361 165	USD -150 128	100,00%	278 973	278 973	175 967			USD 365 645	USD 3 538
Manitou Asia	SGD 400	SGD 11 028	100,00%	1 310	1 310	7 132	266		SGD 30 896	SGD 261
Manitou Southern Africa	ZAR 938	ZAR 229 170	100,00%	2 219	2 219	15 542			ZAR 439 283	ZAR 2 950
Manitou Middle East	AED 1 000	AED 53	100,00%	212	212	239			AED 2 706	AED - 82
Manitou Australia	AUD 400	AUD 11 514	94,00%	869	869	7 764	849		AUD 67 930	AUD 2 477
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	AUD 100	AUD 6 357	55,00%	2 583	2 583	2 314			AUD 7 972	AUD 139
Manitou China	CNY 59 938	CNY -42 885	100,00%	5 705	5 705	2 185			CNY 16 378	CNY - 60
Manitou Vostok	RUB 338	RUB 401 376	100,00%	5 010	5 010	5 789			RUB 2 645 083	RUB 77 843
Manitou Polska	PLN 200	PLN 1 124	100,00%	53	53	317			PLN 5 204	PLN - 3
Manitou South Asia	INR 45 000	INR 46 773	100,00%	637	637	1 198			INR 217 471	INR 16 079
Manitou Equipment India	INR 1 781 491	INR -1 120 021	100,00%	9 030	9 030	8 635			INR 1 587 616	INR - 6 855
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	BRL 23 123	BRL -24 514	99,96%	6 570	6 570	- 350	6 098		BRL 18 240	BRL - 11 747
Manitou Malaysia	MYR 1 965	MYR - 579	100,00%	400	400	286	260		MYR 5 221	MYR - 166
Manitou Chile	CLP 15 000	CLP - 14 150	100,00%	20	20	1	83		CLP 90 987	CLP -14 166

SOCIÉTÉS	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat			VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
	en milliers d'euros ou en devises	Capital	Quote-part de capital détenu en %	Brute	Nette	Mise en équivalence					

B - PARTICIPATIONS (10 À 50%)

Manitou Finance France	EUR	EUR							EUR	EUR	
	4 682	19 835	49,00%	12 571	12 571				47 083	2 362	
Manitou Finance Ltd	GBP	GBP							GBP	GBP	
	7 270	8 616	49,00%	4 875	4 875				8 180	3 000	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	CNY	CNY							CNY	CNY	
	27 880	-19 412	50,00%	1 448	1 448				26 356	- 5 912	

C - PARTICIPATIONS (SOCIÉTÉS SANS ACTIVITÉ)

Cobra MS	10	- 10	100,00%	10	10				0	- 2	
Manitou Developpement	10	- 3	100,00%	10	10	7			0	- 3	

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

B - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

C - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ			Nombre	Valeur	
en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros	Nature et nominal	Devise	de parts ou d'actions	comptable d'origine	Valeur en équivalence
Manitou Global Services	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	13 643
Manitou Finance France	Actions de 1 000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK	Actions de 1	GBP	228 670	598	10 001
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	85 718
Manitou Benelux	Parts de 500	EUR	999	713	5 048
Manitou Asia.	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	7 132
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	5 802
Manitou Deutschland	Action de 800 000	EUR	1	8 712	3 416
Manitou Southern Africa	Parts de 1	ZAR	937 500	2 219	15 542
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
Manitou Americas	Actions de 361 101	USD	1	278 973	175 967
Manitou Australia	Actions de 1	AUD	376 000	869	7 764
Manitou China				5 705	2 185
Manitou Manutencion Espana	Actions de 1	EUR	200 000	200	1 713
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1	RUB		5 010	5 789
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	317
Manitou Interface and Logistics Europe	Actions de 500	EUR	495	495	1 468
Manitou South Asia	Action de 10	INR	4 499 999	637	1 198
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	Action de 1	BRL	14 174 270	6 570	- 350
Manitou Nordics	Action de 1	EUR	170 000	244	356
Manitou Middle East	Action de 1	AED	1 000 000	212	239
Manitou Malaysia	Action de 1	MYR	1 965 100	400	286
Manitou Chile	Action de 1	CLP	15 000 000	20	1
LMH Solutions	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	2 131
Manitou India Equipment	Actions de 10	INR	178 419 100	9 030	8 635
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Actions de 1	AUD	55 000	2 583	2 314
Cobra MS	Actions de 100	EUR	100	10	0
Manitou Developpement	Actions de 1	EUR	10 000	10	10
TOTAL				385 606	375 219

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	en euros	2013	2014	2015	2016	2017
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE						
a) Capital social		39 548 949	39 548 949	39 551 949	39 557 449	39 621 598
b) Nombre d'actions émises		39 548 949	39 548 949	39 551 949	39 557 449	39 621 598
c) Nombre d'obligations convertibles en actions						
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		825 013 338	881 163 431	875 052 088	950 604 154	1 164 794 691
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés		-4 095 475	32 097 756	63 921 122	64 585 177	77 809 954
c) Impôt sur les bénéfices		8 011	1 168 145	2 442 468	7 061 863	13 167 140
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés		-14 308 417	44 820 578	60 814 467	54 342 359	38 039 778
e) Montant des bénéfices distribués		17 797 027	0	13 842 132	14 238 702	17 035 707
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION						
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés		-0,10	0,78	1,55	1,45	1,63
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés		-0,36	1,13	1,54	1,37	0,96
c) Dividende versé à chaque action		0,45	0	0,36	0,43	0,62
IV - PERSONNEL						
a) Nombre de salariés		1 847	1 789	1 788	1 794	1 898
b) Montant de la masse salariale		71 664 769	70 426 403	73 349 207	74 417 961	81 367 375
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		36 160 048	38 172 381	38 410 040	40 879 418	43 272 286

6.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2017

6.4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société Manitou BF,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Manitou BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Changement de méthodes et règles comptables » de l'annexe qui expose les modalités et les incidences de la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers et aux opérations de couverture.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

PROVISIONS POUR GARANTIES ET CAMPAGNES

(Voir note 11 de l'annexe aux comptes annuels)

POINT CLÉ DE L'AUDIT

La société comptabilise des provisions pour garanties et campagnes, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 7,5 M€ au 31 décembre 2017, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappel. Le montant de la provision pour

garantie couvre la provision contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau du parc de machines concernées et sur une estimation du nombre de machines concernées.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes annuels en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la complexité des éléments entrant dans leur calcul et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

RÉPONSE APPORTÉE LORS DE NOTRE AUDIT

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.

Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations (taux de recours fournisseurs, taux de marge par famille de produits).

Nos travaux ont consisté également à :

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société,
- apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties,
- revoir sur une base de tests les calculs effectués,
- apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels,
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

LITIGE SIGNIFICATIF - JCB

(Voir note « faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels)

POINT CLÉ DE L'AUDIT

Manitou BF a été assignée en mai 2017 devant le Tribunal de grande instance de Paris par la société J.C. Bamford Excavators Limited pour contrefaçon de brevets, comme indiqué dans la note « faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels. Les demandes de JCB s'élèvent à 20 M€ à titre de provision pour le préjudice moral et commercial prétendument causé par Manitou BF.

La procédure au fond est en cours. La société Manitou BF considère, après concertation avec ses avocats, que, d'une part les demandes sont infondées, et d'autre part toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont elle dispose et de l'avancement de la procédure. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes annuels au titre de ces demandes. La société a néanmoins comptabilisé dans ses comptes 2017 les frais de procédure à venir estimés dans le cadre de ce litige.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes de la société et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

RÉPONSE APPORTÉE LORS DE NOTRE AUDIT

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par la société, de la documentation correspondante et des consultations écrites des conseils externes ;
- analyser les échanges avec les avocats et examiner les documents relatifs à la procédure judiciaire en cours ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées en annexe aux comptes annuels.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nos mandats de commissaires aux comptes de la société MANITOU BF ont été renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2013.

Au 31 décembre 2017, les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest étaient dans la 28ème année de leur mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

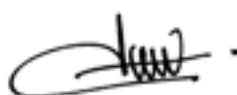
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Saint Herblain, le 3 avril 2018
Les commissaires aux comptes

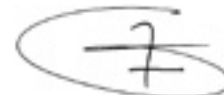
RSM Ouest

Jean-Michel Picaud



Deloitte & Associés

Emmanuel Gadret



6.4.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

CONVENTION AVEC M. MARCEL BRAUD, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 8 JUIN 2017 ET PRÉSIDENT D'HONNEUR FONDATEUR DU GROUPE MANITOU DEPUIS LE 8 JUIN 2017

Prise en charge de frais de représentation

Lors de sa séance du 26 avril 2017, votre Conseil d'administration a été informé du changement de statut de M. Marcel BRAUD en qualité de Président d'honneur Fondateur du groupe Manitou. Dans ce cadre, il a depuis le 8 juin 2017 un rôle de représentation du groupe et reste en contact avec la Direction générale et les différents comités et conseils.

Ainsi, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention ayant pour objet la prise en charge des frais de représentation et moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction (notamment véhicule professionnel avec chauffeur, ligne ADSL, téléphone portable et frais de déplacement).

Le montant des frais pris en charge à ce titre par votre société au 31 décembre 2017 s'élève à 26 426 euros.

Le Conseil d'administration a motivé cette décision en évoquant que l'intérêt de la convention pour le groupe Manitou est de continuer à bénéficier de l'expérience et de la notoriété de M. Marcel Braud.

CONVENTION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE M. MICHEL DENIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 13 JANVIER 2014, RENOUELÉ PAR ANTICIPATION LE 5 DÉCEMBRE 2017

Autorisation de la poursuite du contrat de mise à disposition de deux véhicules

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant au contrat de mise à disposition par la société GLGM Conseil, dont Michel Denis est le gérant, à la société Manitou BF, dont Michel Denis est le directeur Général, de deux véhicules, l'un à usage strictement professionnel et l'autre à usage professionnel et personnel, stipulant que le montant du loyer sera révisé annuellement selon l'indice SYNTEC en vigueur au 1er janvier de chaque année.

Ce contrat avait été signé le 10 mars 2015 pour une durée d'un an renouvelable tacitement sous réserve de sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties ou de la cessation des fonctions de Monsieur Michel Denis de gérant de GLGM Conseil et/ou de Directeur Général de Manitou BF.

Le budget global affecté à la gestion des deux véhicules est de 2 150€ TTC par mois, prix révisable chaque année.

Le Conseil d'administration a motivé cette décision de la même manière que pour la convention initiale, à savoir que cette convention permet d'optimiser les coûts et d'attribuer des véhicules dont le coût global pour Manitou BF est inférieur à celui de la grille d'attribution d'un seul véhicule de fonction, sans impacter la cohérence interne.

Indemnité de rupture liée à la cessation de ses fonctions de Directeur Général

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, votre Conseil d'administration a autorisé le principe du versement à M. Michel Denis d'une indemnité de rupture en cas de révocation avant le terme du mandat de 4 ans ou de non-renouvellement du mandat à l'issue des 4 ans, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Cette autorisation fait suite au renouvellement par anticipation du mandat de M. Denis en tant que Directeur Général par le Conseil d'administration du 5 décembre 2017. La durée du mandat renouvelé commencera à l'issue de l'Assemblée Générale 2018 statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Le montant de l'indemnité de rupture a été fixé à 150% de la somme de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable annuelle, réellement due au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation ou le non-renouvellement est intervenu en cas de révocation entre le 14 juin 2018 et le 31 décembre 2019 et à 200% en cas de révocation entre le 1er janvier 2020 et la fin du mandat social, sous réserve que le critère financier déclenchant le versement de cette indemnité soit atteint, étant précisé que ce critère serait rempli dès lors que le Directeur Général aurait perçu, au titre de l'ensemble des exercices allant de 2014 à celui précédant l'exercice au cours duquel interviendrait la cessation du mandat social, une moyenne arithmétique au moins égale à 35% des montants maximum potentiels de sa rémunération variable.

Le Conseil d'administration a motivé cette décision en indiquant que cette indemnité de rupture est un élément nécessaire pour rester attractif par rapport aux autres sociétés du secteur.

Engagement de non-concurrence lié à la cessation de ses fonctions de Directeur Général

Le Directeur Général sera tenu de respecter un engagement de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, quels que soient les motifs de cessation dudit mandat, en contrepartie duquel le Directeur Général percevra une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

Le Conseil d'administration pourra libérer le Directeur Général de la clause par écrit, dans les quinze jours suivant la notification de la cessation du mandat social, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus.

Le Conseil d'administration a motivé cette décision par la protection des intérêts légitimes de la Société et / ou du groupe, compte tenu de la spécificité des fonctions et des informations confidentielles et stratégiques que le Directeur Général est amené à détenir pour l'exercice de son mandat social au sein de la société.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec Madame Jacqueline HIMSWORTH, Vice-Présidente du Conseil d'administration jusqu'au 8 juin 2017 et Présidente du Conseil d'administration depuis le 8 juin 2017

Compte-courant

Le montant du compte-courant de Madame Jacqueline HIMSWORTH s'élève au 31 décembre 2017 à 272 339 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 1,67%. Le montant des intérêts pris en charges en 2017 par votre société s'élève à ce titre à 2 469 euros.

Convention avec Monsieur BRAUD, Président du Conseil d'administration jusqu'au 8 juin 2017 et Président d'honneur fondateur de Manitou depuis le 8 juin 2017, et Madame BRAUD

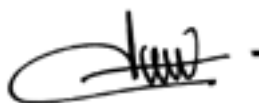
Compte-courant

Le montant du compte-courant de Monsieur et Madame BRAUD s'élève au 31 décembre 2017 à 6 060 621 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 1,67%. Le montant des intérêts pris en charges en 2017 par votre société s'élève à ce titre à 60 621 euros.

Orvault et Saint-Herblain, le 3 avril 2018
Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest

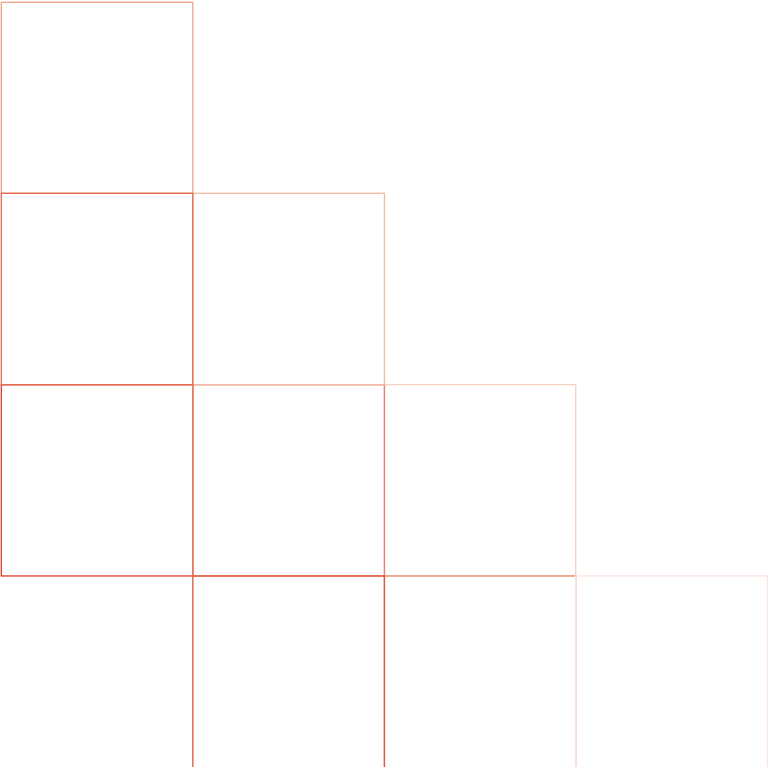
Jean-Michel Picaud



Deloitte & Associés

Emmanuel Gadret





7. ANNEXES

163

SOMMAIRE

7.1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL	164
7.2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	164
7.3. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	164
7.4. AUTRES INFORMATIONS SUR MANITOU BF	165
7.5. TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004	166
7.6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) ET DU RAPPORT DE GESTION	169
7.7. GLOSSAIRE	170

7.1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Michel Denis, Directeur général,

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

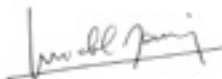
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Ancenis, le 3 avril 2018

Michel Denis,

Directeur général



7.2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le document de référence est disponible au siège social de la Société,

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249

44 158 Ancenis Cedex - France

Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

et sur le site internet de www.manitou-group.com / relations investisseurs. Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de Manitou :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de Manitou pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le document de référence 2016 enregistré par l'AMF le 17 avril 2017 sous le numéro D.17-0388,
- le document de référence 2015 enregistré par l'AMF le 31 mars 2016 sous le numéro D.16-0252,
- le document de référence 2014 enregistré par l'AMF le 31 mars 2015 sous le numéro D.15-0268,
- le document de référence 2013 enregistré par l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro R.14-025,
- le document de référence 2012 enregistré par l'AMF le 30 avril 2013 sous le numéro R.13.020.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes au sein dudit document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

7.3. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

7.3.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Emmanuel Gadret, associé,

1, rue Benjamin Franklin - 44801 Cedex Saint-Herblain

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

RSM OUEST, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Jean-Michel Picaud, associé,

213, route de Rennes, BP 60277 - 44702 Orvault Cedex

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

7.3.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS, représenté par Monsieur Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,

195 avenue Charles de Gaulle - 92000 Neuilly sur Seine

Nommé le 28 juin 2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de

l'exercice clos le 31 décembre 2018

Jean-Michel Grimonprez, suppléant de RSM Ouest, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes,

Nommé le 28 juin 2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2017 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Denis, Directeur général

Hervé Rochet, Secrétaire général

MANITOU

430, rue de l'Aubinière – BP 10 249 – 44158 Ancenis Cedex – France

Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

7.4. AUTRES INFORMATIONS SUR MANITOU BF

NOM

Manitou BF

SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière

BP 10 249

44158 Ancenis Cedex – France

Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce.

LÉGISLATIONS RÉGISSANT SES ACTIVITÉS

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux et nationaux.

DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ

La constitution de société a été publiée le 05.02.1954 et la société immatriculée au Registre du Commerce de Nantes le 23.09.1957. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

OBJET SOCIAL

(ART. 3 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ)

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

Numéro RCS et code APE :

857 802 508 RCS Nantes – Code APE 292 D – NAF 2822Z

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

DROITS DE VOTE

Extrait de l'article 9 des statuts « droits et obligations attachés aux actions » :

« Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'actionnaires. Conformément à la faculté offerte par l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double. »

7.5. TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004

01	PERSONNES RESPONSABLES		
1.1	Nom et fonction des responsables du document		165
1.2	Déclaration des personnes responsables du document		164
02	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1	Noms et adresses des contrôleurs légaux		164
2.2	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés		Na
03	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1	Informations historiques		7, 96, 136
3.2	Informations intermédiaires		Na
04	FACTEURS DE RISQUES		30 à 38
05	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1	Histoire et évolution de la société		7
5.1.1	Raison sociale et nom de la société		101
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement		101
5.1.3	Date de constitution et durée de vie		165
5.1.4	Siège social et forme juridique		165
5.1.5	Événements importants dans le développement de la société	7, 25, 105, 106, 132, 139, 153	
5.2	Investissements, politique d'investissement		22
5.2.1	Principaux investissements réalisés		22, 23
5.2.2	Principaux investissements en cours		23
5.2.3	Principaux investissements à réaliser		23
06	APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1	Principales activités		8
6.1.1	Nature des opérations		8 à 11
6.1.2	Nouveau service lancé		Na
6.2	Principaux marchés		18 à 20, 36
6.3	Événements exceptionnels		Na
6.4	Dépendance de l'émetteur		35, 36
6.5	Position concurrentielle		20
07	ORGANIGRAMME		
7.1	Description sommaire du groupe		12, 132
7.2	Liste des filiales importantes		12, 13
08	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1	Immobilisations corporelles		14
8.2	Question environnementale		44 à 65
09	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1	Situation financière		18 à 22
9.2	Résultat d'exploitation		18 à 22
9.2.1	Facteurs importants		18 à 22, 25, 35 à 37
9.2.2	Changements importants relatifs au chiffre d'affaires		18 à 20
9.2.3	Autres facteurs influant les opérations		25, 35 à 37
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1	Capitaux de l'émetteur	6, 90 à 93, 98, 99, 117, 138, 139	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie		100, 137
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement		30 à 31, 110 à 112, 148
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur		Na
10.5	Sources de financement attendues		30 à 31

11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	25
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	Principales tendances récentes	27
12.2	Tendances susceptibles d'influer l'exercice en cours	25, 27, 35 à 37, 132, 153
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
13.1	Hypothèses	Na
13.2	Rapport des contrôleurs légaux	Na
13.3	Prévisions ou estimations	Na
13.4	Prévisions ou estimations antérieures en cours	Na
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1	Organes d'administration et de direction	74 à 83
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	81
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1	Rémunération et avantages en nature	84 à 89
15.2	Pensions, retraites et autres avantages	87 à 89
16	FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	75 à 79
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	81
16.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	74 à 75
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	74
17	SALARIÉS	
17.1	Effectifs	6, 52, 53, 129, 153
17.2	Participation et stock-options	84 à 86, 118
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	90 à 91
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Nom des personnes détenant des droits de vote	92
18.2	Différents droits de vote	92
18.3	Contrôle de l'émetteur	92
18.4	Accord risquant d'entraîner un changement de contrôle	93
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	93
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	6, 96 à 100, 106, 136 à 138, 157
20.2	Informations financières pro forma	Na
20.3	États financiers 2017	96 à 132, 136 à 157
20.4	Vérification des informations financières	133 à 135, 158 à 160
20.4.1	Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	133 à 135, 158 à 160
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.4.3	Informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.5	Date des dernières informations financières	101
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées post-clôture	Na
20.6.2	Informations financières intermédiaires post-clôture	Na
20.7	Politique de distribution des dividendes	93
20.7.1	Dividendes par action	93
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	37
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	18 à 22

21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	90
21.1.1	Montant du capital souscrit	90
21.1.2	Actions non représentatives du capital	Na
21.1.3	Auto-contrôle	92
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles	Na
21.1.5	Engagements visant à augmenter le capital social	Na
21.1.6	Informations relatives à des options	118
21.1.7	Historique du capital social	90, 157
21.2	Acte constitutif et statuts	165
21.2.1	Objet social de l'émetteur	165
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration	74 à 81
21.2.3	Droits relatifs à chaque catégorie d'actions	165
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	93
21.2.5	Conditions de convocation des assemblées générales	93
21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle	93
21.2.7	Seuils statutaires	93
21.2.8	Conditions de modification du capital	90, 91
22	CONTRATS IMPORTANTS	36
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	
23.1	Identité des tiers	164
23.2	Attestation de reproduction fidèle des informations	164
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	164
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	12, 13, 132, 154 à 156

7.6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) ET DU RAPPORT DE GESTION

	Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
L'ATTESTATION DU RESPONSABLE		RFA	7.1	164
COMPTES SOCIAUX		RFA	6.3	136
COMPTES CONSOLIDÉS		RFA	6.1	96
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX		RFA	6.4	158
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		RFA	6.2	133
RAPPORT DE GESTION				
INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE				
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture			2.1 2.2	18 à 20 21 à 22
L.232-1 II + V ; L. 233-26 Code de commerce			2.5.1	27
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité			2.1 2.2	18 à 20 21 à 22
L.233-6 Code de commerce				
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe		RFA	2.1 2.2	18 à 20 21 à 22
L.225-100-1 Code de commerce				
Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière de la société et du groupe		RFA	1.1	6
L.225-100-1 Code de commerce				
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe		RFA	3.1 3.2 3.3	30 à 34 35 à 37 38
L.225-100-1 Code de commerce				
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société et du groupe		RFA	3.5	39 à 40
L.225-100-1 Code de commerce				
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe				
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe		RFA	3.1 6.1.5 Note 9	30 à 34 110 à 115
Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe				
L.225-100-1 Code de commerce				
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la société et du groupe		RFA	3.3 4.2	38 48 à 51
L.225-100-1 Code de commerce				
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe			2.3	25
L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce				
Succursales			N/A	
L.232-1 II + V Code de commerce				
INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA SOCIÉTÉ				
Répartition et évolution de l'actionnariat			1.1 5.4	6 90 à 93
L.233-13 Code de commerce				
Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent			6.1.5 note 33	132
L.233-13 Code de commerce				
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français			N/A	
L.233-6 Code de commerce				
Participations croisées			N/A	
R.233-19 Code de commerce				
Etat de la participation des salariés au capital social			5.4.2	90 à 92
L.225-102 Code de commerce				

	Rubriques	Informations pour	Paragraphe(s)	Pages
Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions) L.225-211 Code de commerce		RFA	5.4	90 à 93
Ajustements des titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières R.228-91 Code de commerce			N/A	
Ajustements des titres donnant accès au capital et des stock-options en cas de rachats d'actions R.228-90 et R. 225-138 Code de commerce			N/A	
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis CGI			5.4.8	93
Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater CGI			2.2.8	24
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce			N/A	
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-6-1 ; D.441-4 ; A 441-2 Code de commerce			2.2.8	24
Montant des prêts interentreprises L511-6 3 bis Comofi			6.3.4 note 4	142
Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement) L.225-102-2 Code de commerce			N/A	
INFORMATIONS PORTANT SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX				
Etat récapitulatif des opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes étroitement liées. L621-18-2 Comofi ; 223-26 RG AMF			5.3	84 à 89
INFORMATIONS RSE				
Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité, incluant les conséquences sur le changement climatique et de l'usage des biens et services produits, ainsi que des engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités. L.225-102-1 ; R.225-105 ; R.225-105-1 Code de commerce			4.3	52 à 60
DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION				
Rapport sur les paiements aux gouvernements L.225-102-3 Code de commerce			N/A	
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce			6.3	157
Rapport sur le gouvernement d'entreprise L. 225-37-2 à L.225-37-5 ; L.225-68 ; L.226-10-1 Code de commerce			5	73 à 93

7.7. GLOSSAIRE

EXPLICATION DES LIGNES DE REPORTING

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parcs de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart

entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais de personnels et coûts de fonctionnement, affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et des prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les dépenses de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de services techniques. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS SUR ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les charges et les produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- la constatation des pertes de valeur (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des «Badwill»,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL OU MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel, aussi appelé marge opérationnelle dans le présent document, intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part dans le résultat des sociétés associées.

INDICATEURS FINANCIERS & AUTRES DÉFINITIONS

DETTE NETTE

La dette nette correspond à la différence entre d'une part les passifs financiers courants et non courants et d'autre part les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

EBITDA

Résultat opérationnel +/- dotations - reprises aux amortissements et pertes de valeur.

EBITDA RECURRENT

Résultat opérationnel - charges et produits sur éléments non récurrents +/- dotations - reprises aux amortissements et pertes de valeur.

GEARING

Ratio de la dette nette divisée par le montant des capitaux propres.

LEVERAGE

Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissants. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Stocks et en-cours + clients + autres débiteurs - dettes fournisseurs - autres dettes courantes.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation exclut les créances de financement des ventes qui n'évoluent pas de façon proportionnelle à l'activité opérationnelle.

EVENT OF DEFAULT

Concrétisation du risque de crédit comme par exemple la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et la restructuration.

MATERIAL ADVERSE CHANGE

Tout acte, omission, événement qui, pris isolément ou dans l'ensemble, a un effet défavorable important sur les actifs, le passif, la situation financière ou le résultat d'exploitation de la société emprunteuse et de ses filiales prises dans leur ensemble ou de l'emprunteur pris individuellement.

NEGATIVE PLEDGE

Disposition qui interdit à une partie au contrat de créer des sûretés sur certains biens spécifiés.

CROSS DEFAULT

Clause de sauvegarde qui prévoit que si l'entreprise fait défaut sur un crédit, l'ensemble des facilités qui intègrent la clause de cross default est considéré comme étant en défaut. Un seuil de déclenchement est généralement prévu.

CARNET DE COMMANDES

Ensemble des commandes clients reçues mais non encore livrées.

OEM

Un Original Equipment Manufacturer (OEM) est un fabricant de matériel de manutention auprès duquel le groupe acquiert des produits qu'il distribue sous ses propres marques.

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dashed lines.

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dashed lines.

MANITOU GROUP

SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière BP 10249
44158 Ancenis cedex - France

T +33 (0)2 40 09 10 11

WWW.MANITOU-GROUP.COM



@GroupManitou



fr.linkedin.com/company/manitou-bf



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.

PEFC™
10-32-3010

pefc-france.org

RÉALISATION :  nobilite - RCS NANTES 500 547 260

CRÉDITS PHOTOS : GAËL ARNAUD, MANITOU GROUP

IMPRESSION : GOUBAULT - CERTIFIÉ ISO 14001
IMPRIMÉ AVEC DES ENCRE VÉGÉTALES SUR PAPIER
60% RECYCLÉ, 40% FSC.

MANITOU BF SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 39 621 598 €
/ RCS NANTES B857 802 508 / SIRET 857 802 508 00047
/ APE 282 D / APE - NAF 2822Z